HISTOIRE

ET

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT CYPRIEN

ÉVÊQUE DE CARTHAGE

TOME PREMIER

TOURS. — IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.

HISTOIRE

ET

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT CYPRIEN

ÉVÊQUE DE CARTHAGE

TRADUCTION FRANÇAISE

AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD

PAR

M. L'ABBÉ THIBAUT

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

Ouvrage dédié à S. E. Monseigneur le Cardinal DONNET, Archevêque de Bordeaux

TOME PREMIER

TOURS

CATTIER, LIBRAIRE - ÉDITEUR

26-28, Rue de la Scellerie, 26-28

1869

PRÉFACE

Une des gloires de notre siècle c'est d'avoir popularisé les Pères de l'Église. Remonter le cours des âges et aller, pour ainsi dire, puiser la vérité à sa source est une jouissance qu'on ne peut trouver que dans le catholicisme. C'est aussi un travail éminemment utile. Que d'indifférents, que d'hérétiques, que d'incrédules doivent à la lecture des saints Pères leur retour à Dieu et leur salut éternel !

Parmi tant de traductions publiées de nos jours, on chercherait en vain les œuvres de saint Cyprien.

Elles n'ont paru que par fragments isolés (1). Nous venons, selon la mesure de nos forces, combler cette lacune. En lisant les écrits de l'Évêque de Carthage, que nous classons suivant les époques où ils furent composés, on admirera tour à tour le théologien profond, l'apologiste éloquent, le défenseur inflexible des droits de l'Église, en un mot, l'évêque repoussant d'une main le vice et la tyrannie et relevant de l'autre toutes les misères et toutes les faiblesses.

Les œuvres de saint Cyprien se divisent en deux parties : les Traités et les Lettres.

Les Traités sont au nombre de treize, presque tous des chefs-d'œuvre. Le *Livre à Démétrien* et le *Traité de la Vanité des idoles* peuvent être placés parmi les meilleures apologies. L'*Unité de l'Église* est une œuvre théologique de la plus haute portée. La *Conduite des Vierges*, les *Tombés*, la *Mortalité* ont toujours été regardés comme des modèles parfaits d'éloquence chrétienne. L'*Oraison Dominicale*, la *Patience*, *les Bonnes Œuvres*, appartiennent au genre ascétique le plus élevé. L'*Épître à Donat, les Spectacles*, *l'Envie*,

(1) Lombert publia en 1672 une traduction des Œuvres complètes de St-Cyprien. Elle est devenue très-rare.



la Pudeur sont une critique sanglante des mœurs païennes.

Les Lettres de saint Cyprien n'offrent pas moins d'intérêt. On en compte soixante-quatre. Il vivait à une époque où l'Église avait à combattre non-seulement le paganisme, mais, ce qui est plus difficile encore, le schisme et l'hérésie. Son activité suffisait à tout ; aussi, nous ne connaissons pas de documents historiques plus curieux, plus exacts, plus intéressants que la correspondance du saint évêque. Il s'y montre tel qu'il est, c'est-à-dire avec les richesses de son érudition, la rectitude de sa conscience, la ferveur de son zèle, le charme de sa piété. Si parfois il s'écarte de la doctrine catholique sur des questions difficiles et non encore définies, on excuse son erreur, parce qu'il la soutient avec le zèle et la charité qu'inspire seul l'amour de la maison de Dieu.

Les *Œuvres de saint Cyprien* sont précédées d'une histoire de sa vie. On comprend beaucoup mieux un traité et une lettre, quand on sait dans quelles circonstances ils furent composés. Les détails biographiques sont alors une sorte de cadre qui sert à faire ressortir le tableau. Cette vie, rédigée d'après

les écrits de l'évêque de Carthage, aura donc, à défaut d'autre mérite, celui de servir de commentaire au texte (1).

(1) Nous avons reproduit le texte latin d'après les éditions de Pamélius et de Baluze ; mais, pour la classification des ouvrages, nous avons suivi un ordre tout différent. Dans les lettres sur le baptême des hérétiques nous nous sommes permis quelques coupures de peu d'importance, pour faire disparaître des redites fatigantes pour le lecteur.

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL DONNET

Archevêque de Bordeaux

Monseigneur,

L'ouvrage dont Votre Éminence daigne accepter la dédicace a été composé au milieu des occupations incessantes du ministère paroissial. Avant de l'entreprendre, j'aurais dû me rappeler un proverbe bien connu; mais mon admiration pour l'illustre évêque de Carthage a dominé des appréhensions trop légitimes et, après l'avoir étudié pour mon propre compte, j'ai essayé de le rendre populaire. Du reste, pour me soutenir dans cette rude tâche, j'avais sous les yeux un glorieux exemple : cet exemple, c'est le vôtre, Monseigneur. L'administration d'un vaste diocèse, les travaux législatifs, les sollicitudes de tout genre ne peuvent absorber votre activité. Vous saisissez au passage ce temps que tant d'autres

***

laissent couler avec indifférence, et il vous en reste toujours pour intervenir dans les questions difficiles qui s'agitent à notre époque et pour préparer à la postérité des enseignements d'une haute valeur.

Daignez donc, Monseigneur, bénir la Vie et les Œuvres de saint Cyprien *et me croire toujours*

De votre Éminence
le dévoué serviteur

THIBAUT

VICAIRE DE NOTRE-DAME.

Bordeaux, le 15 juillet 1868.

A MONSIEUR L'ABBÉ THIBAUT

VICAIRE A NOTRE-DAME

MON CHER MONSIEUR THIBAUT,

Nous connaissions ce talent élégant et facile qui se montre toujours le même dans les genres les plus divers..... nous sommes heureux de le voir travailler aujourd'hui à populariser dans notre langue, un des plus illustres représentants de la foi chrétienne.

Saint Cyprien, en effet, ne fut-il pas la lumière de l'Église d'Afrique entre Tertullien et saint Augustin?

Génie intermédiaire entre ces deux éminents génies, il tient à la fois de l'un et de l'autre; il emprunte au premier quelque chose de sa vigueur sans tomber dans sa rudesse; sans être dépourvu de l'abondance et de l'éloquence pleine de tendresse du second, il sait mieux se contenir, il reste plus méthodique.

Comme Tertullien il a erré, mais sans jamais déchirer l'unité inviolable de l'Église; c'est un converti comme Augustin, et s'il ne met pas autant d'empressement à écrire la rétractation de son erreur, en compensation il répand son sang pour la foi.

Tel est l'écrivain que vous faites parler, je dirai plus, que vous faites revivre dans votre ouvrage; car vous ne vous contentez pas de traduire les traités et les lettres du saint évêque, vous groupez autour les détails biographiques qui nous les font mieux comprendre, en nous reportant par la pensée aux circonstances dans lesquelles ils ont été composés.

Soyez donc félicité de nous avoir mis en relations plus faciles, plus complètes avec ce Père de l'Église, martyr de Jésus-Christ au troisième siècle.

Le panégyriste de Mgr Dupuch avait des titres particuliers à s'occuper de saint Cyprien; je me plais à le reconnaître, moi qui ai été le consécrateur et l'ami du nouvel apôtre de l'Algérie, moi qui l'ai visité sur cette terre lointaine, partageant, dès lors, l'amour filial qu'il portait à toutes les gloires épiscopales de l'Afrique chrétienne.

J'accepte donc avec reconnaissance la dédicace de l'***Histoire et des œuvres de saint Cyprien.*** De tout mon cœur je bénis ce livre, heureux de mettre en collaboration, pour sa réussite, ma bénédiction épiscopale avec le travail et le talent de l'auteur.

Croyez, mon cher Monsieur Thibaut,
à toute ma considération,

† FERDINAND, cardinal DONNET

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

HISTOIRE

DE

SAINT CYPRIEN

ÉVÊQUE DE CARTHAGE

I

PREMIÈRES ANNÉES DE SAINT CYPRIEN

Saint Cyprien fut une des lumières les plus brillantes de l'Église d'Afrique, et pourtant une obscurité profonde enveloppe ses premières années. Le diacre Pontius qui, selon le témoignage de saint Jérôme, l'accompagna dans l'exil et vécut avec lui jusqu'au jour de son martyre (1), a dédaigné de parler de sa naissance, parce que, dit-il, on ne doit commencer l'histoire d'un homme de Dieu que du jour où il est né pour Dieu (2). Nous n'avons donc sur les premières années de l'évêque de Carthage que des documents très-incomplets.

(1) *De viris ill.*, 68.
(2) Pontius, *Vita Cyp.*, II.

Thascius Cyprien naquit en Afrique, vers la fin du second siècle de l'ère chrétienne. On croit qu'il fut originaire de Carthage. Il possédait près de cette ville des jardins et des propriétés considérables, qu'il vendit et dont il distribua le prix aux pauvres.

Dès son enfance, il s'adonna à l'étude des belles-lettres. La vivacité de son esprit, l'élévation de son génie, la richesse de son élocution ne tardèrent pas à lui attirer l'estime de ses concitoyens. Il ouvrit à Carthage une école publique d'éloquence. A cette époque, c'était un moyen infaillible d'arriver aux honneurs et aux dignités. Ses premières productions se ressentent de cette emphase, de cette recherche prétentieuse, qui déjà s'étaient introduites dans les écoles, et devaient, dans un avenir prochain, pervertir le goût et détruire la vraie éloquence. Mais, plus tard, comme le remarque saint Augustin, le sentiment chrétien le ramena à une diction plus sévère et plus modeste. « Alors, continue le saint docteur, il acquit cet ensemble de qualités qui le font aimer avec sécurité, rechercher avec empressement, et qui le rendent si difficile à imiter (1). »

Cyprien, malgré ses succès oratoires, dut quitter l'étude de l'éloquence pour celle des lois. La dignité de sénateur, où l'appelait sa naissance, exigeait de lui cette espèce de noviciat. Il semblait ne prendre conseil que de son ambition, et il accomplissait, sans le savoir, les desseins secrets de la Providence. « Dieu, dit encore saint Augustin, voulait que ce sage païen se chargeât de toutes les richesses de

(1) *De doct. Christ.*, IV, 14.

l'Égypte, pour être plus capable de défendre les intérêts de son Eglise [1]. »

Ainsi, avant sa conversion, Cyprien était ce que nous appelons un homme du monde : il en partageait les erreurs, les préjugés et même les vices. Sans doute il n'appartenait pas à cette classe de païens qui, reconnaissant la divinité dans des figures de marbre et d'airain, lui offraient d'impurs sacrifices; son génie s'élevait au-dessus de ces erreurs grossières; mais ses mœurs n'en étaient pas plus pures. On verra, dans la lettre à Donat, quels furent les combats qui se livrèrent dans son âme, quand il dut renoncer à ses habitudes mauvaises pour conformer sa vie aux préceptes de l'Évangile.

(1) *Ibidem*, II, 40.

II

CONVERSION DE CYPRIEN

Cyprien marchait à grands pas dans la carrière brillante où il était entré, lorsque Dieu le mit en rapport avec un saint prêtre nommé Cœcilius.

Cœcilius de Cirtha, était un jurisconsulte célèbre, qui, converti au Christianisme, avait renoncé aux vanités humaines, pour entrer dans le sacerdoce. Frappé du beau génie de Cyprien, il s'attacha à lui et tous les deux se fixèrent dans la même maison. Sa parole douce et persuasive exerçait une salutaire impression sur l'âme de son ami; il en profita pour l'attirer vers le Christianisme. L'entreprise était difficile. Mille calomnies circulaient alors sur le compte des chrétiens. On les regardait comme une faction infâme, proscrite, désespérée, ennemie des dieux, choisissant ses prosélytes dans la lie du peuple et parmi les femmes, que la faiblesse de leur sexe rend si faciles à séduire. On leur reprochait d'ensevelir dans les ténèbres les mystères de leur culte. On

publiait sur leurs assemblées mille suppositions haineuses; ils adoraient, disait-on, un criminel puni du dernier supplice, et dressaient sur les autels le bois infâme où il fut attaché. Se présentait-il un nouveau prosélyte, on plaçait devant lui un enfant couvert de farine et on mettait un couteau dans sa main. Trompé par l'apparence, le néophyte frappait et, à ce signal, le peuple se précipitait sur la victime et s'en disputait les membres palpitants.... A certains jours solennels, tous se rendaient au banquet avec leurs enfants, leurs femmes et leurs sœurs, et, lorsqu'ils étaient échauffés par le vin, ils éteignaient les flambeaux et s'abandonnaient à la débauche la plus effrénée.... On avait beau les frapper avec le glaive des lois, ils résistaient aux tourments les plus cruels, et semblables aux plantes vénéneuses, ils se multipliaient dans tout l'univers (1).

Il n'était pas facile de parler du Christianisme à des hommes imbus de semblables opinions. Mais Cœcilius était chrétien, et l'exemple de sa vie était la meilleure réponse aux calomnies des idolâtres. Cyprien le comprit. Il devina sans peine qu'une doctrine qui inspirait des sentiments si généreux, des pensées si sublimes, des mœurs si pures, ne pouvait être une doctrine perverse, et dès lors, il sentit le désir de la connaître. Il eut donc de fréquents entretiens avec Cœcilius; il s'initia peu à peu à la connaissance de l'Évangile; il admira la sublimité de ses dogmes, la beauté de sa morale. L'esprit était gagné, mais le cœur résistait encore; retenu par des habitudes vicieuses, il luttait contre l'action de la grâce et différait sa conversion de jour en jour.

(1) *Octavius,* de Minutius Felix, 8, 9.

La lecture du livre de Jonas mit un terme à ces hésitations (1). Ce récit simple et touchant s'harmonisait avec la disposition d'esprit où Cyprien se trouvait alors. Les Ninivites étaient idolâtres. Accoutumés à une vie molle, ils passaient leurs jours dans les festins et ne suivaient d'autres guides que leurs passions. Cyprien se reconnaissait à ce portrait. Il était surtout frappé de la pénitence des habitants de Ninive et de cette menace de Jésus-Christ : *Les Ninivites se lèveront au jour du jugement contre cette génération et ils la condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la voix de Jonas.*

Mu par cette crainte salutaire qui, selon la doctrine du Concile de Trente, opère le commencement de la conversion du pécheur, Cyprien résolut d'embrasser le Christianisme et se fit inscrire au nombre des catéchumènes. Dès lors, il ne songea plus qu'à sa perfection. Afin de ne pas être distrait par les affaires temporelles, il vendit ses biens. Il fit aussi vœu de continence. Son but, dit Pontius, était de mettre son cœur et son esprit à même de comprendre et de supporter la vérité. « Ainsi, continue le saint diacre, chez lui tout était admirable : la moisson devançait la semence, la vendange les pampres de la vigne, les fruits la racine de l'arbre. »

On ignore l'année précise où Cyprien reçut le baptême : plusieurs auteurs pensent que c'est en 246 (2). Ce fut sans doute un beau jour pour Cœcilius; il le fut aussi pour le néophyte. Il s'attacha plus que jamais au saint vieillard et voulut porter son nom. Il l'entourait de soins

(1) St-Jérôme, *Com. in Jon.*, 3.

(2) *Ita* dom Gervaise. D'après Baronius, ce fut en 250. D'après Morcelli, en 243. D'après Berault-Bercastel, en 248.

et d'égards; il l'aimait, non comme un ami, mais comme un père à qui il devait la vie de la grâce. Cœcilius ne resta pas insensible; car, à sa mort, il lui confia son épouse et ses enfants, le faisant ainsi héritier de ce qu'il laissait de plus cher dans ce monde [1].

(1) Pontius. — Le protestant Pearson a prétendu que Cœcilius avait vécu dans le sacerdoce en homme marié. Cette supposition est tout à fait gratuite.

III

LETTRE A DONAT

Cyprien ne renonça pas de suite aux exercices du barreau : la lettre adressée à Donat, où il parle *des loisirs que lui font les vacances*, en est une preuve suffisante.

Donat était un riche citoyen de Carthage, ami de Cyprien, converti et baptisé en même temps que lui. Retirés dans la solitude, leur bonheur était de converser ensemble et de s'entretenir des miséricordes de Dieu à leur égard. Un jour Donat pria son ami de résumer dans un traité cette longue suite d'entretiens. Cyprien obéit. Dès le matin, il se plaça dans un cabinet situé au fond d'une allée d'ormeaux, sur lesquels des ceps de vigne étendaient leurs branches longues et flexibles. Le soir, avant le souper, l'ouvrage était terminé et il le remettait entre les mains de Donat.

Cette lettre, ou plutôt ce traité, est le premier ouvrage de Cyprien qui soit parvenu jusqu'à nous. Dès les premières lignes, il parle avec mépris des ornements du langage, qu'il veut laisser, dit-il, aux rhéteurs et aux avocats. Mais bientôt il oublie sa promesse et il réunit en quelques pages tous les trésors que l'art oratoire peut fournir à une imagination féconde.

On voit qu'il était encore plein des souvenirs de son baptême. Il commence par décrire les admirables effets que ce sacrement produisit dans son âme; puis, pour inspirer à son ami le dégoût de ce monde qu'il venait de quitter, il lui parle ainsi : « Supposez que vous êtes transporté sur le sommet d'une montagne : contemplez, de ce poste élevé, le monde gisant sous vos pieds, portez vos yeux de toutes parts, et à l'abri de tout contact terrestre, examinez les troubles qui agitent l'univers. Frappé de ce spectacle, vous prendrez le siècle en pitié, vous sentirez s'accroître votre reconnaissance envers Dieu et, plein de joie, vous le remercierez de vous avoir affranchi de tant de dangers (1). »

Du haut de cet observatoire, Cyprien fait passer sous le regard de son ami tout le monde païen : *les routes infestées par les voleurs, les mers sillonnées par les pirates, les champs de bataille fumants de sang humain, les massacres de l'amphithéâtre, la licence des jeux scéniques.* Il pénètre jusque dans l'intérieur des maisons, jusque dans le sanctuaire de la justice et dévoile les intrigues dont l'innocence est toujours la victime; il énumère les ravages que l'ambition, l'avarice et toutes les passions

(1) Plusieurs orateurs ont imité cette belle conception, notamment Bossuet: sermon pour la Quinquagésime.

déchaînées causent à la société, puis il conclut en ces termes :

« Où donc trouver enfin un port tranquille et sûr, une paix solide et permanente? Il n'est pour cela qu'un seul moyen, c'est de fuir les tumultueuses agitations du siècle et de se mettre à l'abri de ses tempêtes en se réfugiant dans le port du salut; c'est de porter vers le ciel ses yeux détachés des choses de la terre; c'est de se rapprocher de Dieu en regardant au-dessous de soi tout ce que les hommes estiment de plus grand et de plus élevé. Il n'a plus rien à désirer ni à regretter dans ce monde celui qui est plus grand que le monde. L'âme qui s'est une fois pénétrée de ces sublimes méditations ne voit plus rien sur la terre qui ne soit au-dessous d'elle; elle croit posséder déjà ce qu'elle espère. Plus rien au monde qui puisse ni l'enrichir ni l'appauvrir. Nous nous sentons d'autant plus engagés à aimer ce que nous serons un jour, qu'il nous est mieux donné d'apprécier et de déplorer ce que nous avons été. Un tel avantage ne s'achète point par argent ou par brigue; il ne s'acquiert ni par l'assiduité des veilles, ni par la longueur des années; mais c'est un don gratuit de la miséricorde divine, et il n'en coûte rien pour l'obtenir. Le soleil brille de lui-même, le jour éclaire, la source jaillit, la pluie fertilise les champs; ainsi le soleil de justice répand sur l'âme son influence salutaire. Lorsque l'âme, les regards fixés vers le ciel, a reconnu son auteur, plus élevée que les astres, elle plane au-dessus de toutes les dignités humaines et commence à jouir de ses sublimes destinées (1). »

(1) Lettre 1re.

Telles sont les principales pensées de la lettre à Donat, qu'on peut regarder comme un adieu solennel aux vanités du siècle. On y trouve le langage d'une âme qui ne tient déjà plus à la terre, la sainte exaltation d'un néophyte qui, soulevé par sa foi, s'attache à Dieu avec d'autant plus de force qu'il en a été plus longtemps éloigné. Si la diction en est si riche et si fleurie, c'est que l'auteur, malgré ses efforts, n'avait pu rompre encore avec ses habitudes littéraires. Mais sa conversion n'en était pas moins sincère. « Il n'avait plus, dit saint Grégoire de Nazianze, que du mépris pour le monde ; il quitta tout le faste et toutes les vanités du siècle; il assujettit son corps à de rudes mortifications ; il couchait sur la dure; il s'exerçait dans de longues veilles. Sa pureté sortit victorieuse des combats que lui livrèrent ses passions. Il s'habilla aussi simplement qu'eût pu le faire un philosophe et, dans la conversation, il joignait de telle sorte la gravité avec la douceur, qu'il demeurait toujours également éloigné de la bassesse et de l'arrogance (1). »

(1) *Orat.* de St-Cyp.

IV

TRAITÉ DE LA VANITÉ DES IDOLES

La conversion de Cyprien avait produit une profonde impression dans sa ville natale. Les païens s'en émurent : plusieurs lui reprochèrent d'ajouter foi à des contes de vieille femme ; d'autres dénaturèrent son nom et l'appelèrent par mépris *Coprien* (1). Il leur répondit par le livre de la *Vanité des Idoles*.

Le titre de cet ouvrage en indique le but et la portée. Il s'agit de prouver à des hommes orgueilleux que les dieux qu'ils adorent et à qui ils attribuent la prospérité de l'empire, ne sont qu'un amas inerte d'argile ou de métal ; il s'agit de relever les chrétiens de leur abjection et de montrer que seuls ils adorent le vrai Dieu et possèdent la vraie sagesse. Remonter à l'origine des dieux du paganisme c'était en démontrer la vanité : c'est par là que commence l'auteur.

(1) De κοπρος, fumier. Lactance, *Inst. Div.*, V., 8.

Dans le principe, les dieux adorés par les Romains n'étaient que des hommes, aussi misérables, souvent plus criminels que les autres. On érigea des temples et des statues pour transmettre leur souvenir à la postérité ; puis on leur offrit des sacrifices et l'on institua des fêtes en leur honneur : ainsi, ce que les premiers avaient inventé pour se consoler, les autres le firent passer pour un objet de religion.

Ces honneurs n'ont pas été seulement réservés à des hommes : d'impures courtisanes, telles que Acca et Flora, les ont partagés avec eux. Que dis-je? on a érigé des autels à la *crainte*, à la *peur*, à la *fièvre*, aux passions les plus funestes, on a même déifié des noms : ainsi le dieu *Viduus* est celui qui sépare l'âme du corps; mais, comme on aime peu ses services, on le place hors de la ville et par là on le condamne bien plus qu'on ne l'adore.

Le culte de ces absurdes divinités ne peut qu'être funeste aux Romains. Régulus obéit aux présages, et il fut fait prisonnier. Les poulets sacrés annoncèrent la victoire à Paulus, et il périt à Cannes. César, au contraire, traversa la mer, malgré la tempête et les augures, et il fut vainqueur. On dirait même que cette audace sacrilége hâta sa victoire.

Les esprits impurs sont cause de l'erreur du vulgaire. Répandus dans tout l'univers, ils se cachent sous les statues et les images des dieux; ils inspirent les devins; ils animent les entrailles des victimes ; ils dirigent le vol des oiseaux; ils commandent au sort ; ils troublent le sommeil ; ils se glissent dans les corps, pour y apporter le désordre et la maladie. Mais qu'un

chrétien leur commande, au nom du Dieu vivant, ils se retirent et s'avouent vaincus.

Quelle est donc la foi des Chrétiens ? Il n'y a et il ne peut y avoir qu'un Dieu. Il a créé l'univers par sa parole ; il le gouverne par sa sagesse ; il le soutient par sa puissance. On ne peut ni le voir ni le toucher, ni s'en former une juste idée, parce qu'il dépasse la portée de nos sens et de notre esprit. Nous ne le comprenons jamais mieux que lorsque nous disons qu'il est incompréhensible. Quel temple peut-on lui bâtir, puisque le monde entier est sa demeure ? Nous qui logeons dans de vastes palais, enfermerons-nous tant de majesté dans un si petit espace ? C'est notre cœur, c'est notre esprit qui doivent lui servir de temple. Ne vous informez pas de son nom : il s'appelle Dieu. On cherche des noms pour distinguer la multitude des choses ; mais Dieu est seul : son nom lui suffit. Il est un et répandu partout. Le peuple le confesse de lui-même, lorsque l'âme, guidée par un instinct secret, s'élève vers son auteur et son principe. Ainsi on dit souvent : *Mon Dieu! Dieu voit tout; s'il plaît à Dieu; que Dieu vous le rende*, et autres expressions semblables. Les hommes sont donc bien coupables de ne vouloir pas reconnaître celui qu'ils ne peuvent ignorer.

Après ce sublime tableau, emprunté presque tout entier à Tertullien, son maître, saint Cyprien parle de Jésus-Christ, de son incarnation, de sa mort, de sa mission divine. « C'est lui que nous suivons, ajoute-t-il, il est notre guide, notre chef, le principe de la lumière et du salut. Il promet à ceux qui le cherchent la possession du ciel et de Dieu. Si nous imitons Jésus-Christ,

nous ses disciples, nous serons un jour ce qu'il est lui-même [1]. »

Cet ouvrage a dû être composé très-rapidement. Ce n'est qu'une compilation brillante, où l'auteur réunit les arguments employés avec tant de succès par Minutius Félix et Tertullien. Nous lisons dans Origène que les prêtres, en instruisant les nouveaux baptisés, s'appliquaient surtout à les convaincre de la vanité des idoles. Il est probable que Cyprien consigna dans ce petit traité le fruit de ses études. Quoi qu'il en soit, le livre de la *Vanité des Idoles* se fait également remarquer par la profondeur des pensées, l'étendue de l'érudition, la concision et l'éclat du style. Cyprien semble faire ses derniers adieux à l'éloquence mondaine, qui lui avait valu tant d'applaudissements.

(1) Voyez le *Traité de la Vanité des Idoles.*

V

NOUVELLES ÉTUDES DE CYPRIEN

En passant sous les étendards du Christ, Cyprien comprit qu'il fallait à son intelligence un nouvel aliment. L'éloquence profane, à laquelle il avait consacré sa vie et dont il avait pénétré tous les secrets, lui parut aussi froide que futile. L'Écriture sainte, avec ses grandes images, ses sentences profondes, son élocution austère et vigoureuse, devait convenir à son esprit aussi bien qu'à son cœur. Pontius nous apprend qu'il se livra à cette étude, avec toute l'impatience de sa foi et l'ardeur de son zèle. Il ne l'étudiait pas seulement pour en orner sa mémoire, mais pour en faire la règle de sa vie. « Lisait-on en sa présence l'histoire de Job à qui Dieu rendit un si glorieux témoignage; il disait qu'on devait chercher à en mériter un semblable; qu'il fallait, comme Job, être insensible à la perte des biens de ce monde, se montrer supérieur à l'indigence et à la douleur, fermer l'oreille

aux conseils artificieux d'une épouse, voir sans murmurer son corps tomber en lambeaux et, au milieu de tant d'adversités, bénir la main de Dieu qui nous frappe. C'est ainsi, ajoute Pontius, que, cherchant à imiter les hommes les plus parfaits, il devint digne de nous être proposé lui-même, comme un modèle de toutes les vertus [1]. »

A l'étude de l'Écriture sainte Cyprien joignit celle des auteurs ecclésiastiques. Ils n'étaient pas nombreux à cette époque ; mais déjà saint Justin, saint Irénée, saint Clément et plusieurs autres apologistes avaient fait entendre leurs voix éloquentes en faveur du Christianisme. Il lut aussi le livre de Minutius Felix, dont il inséra plusieurs passages dans le *Traité de la Vanité des idoles* (2). Mais à tous ces auteurs il préférait Tertullien, son compatriote. Il ne laissait passer aucun jour sans lire ses ouvrages, et, en les demandant, il disait à son secrétaire : *da magistrum*, donne-moi le maître.

Quoiqu'il aimât le génie ardent de Tertullien, il eut soin cependant de se garantir de ses erreurs. Il évita même les défauts de style qu'on reproche à l'auteur de *l'Apologétique*, la dureté, l'obscurité, le manque de goût. Aussi le disciple est-il bien au-dessus du maître. Avec une imagination aussi belle et aussi féconde, il a plus de correction et de solidité. Saint Jérôme compare sa diction à une fontaine d'eau pure, dont le cours est doux et paisible [3]. Saint Basile dit qu'il s'élève autant

(1) *Vita Cyp.*, IV.

(2) Les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles, étrangers à toute pensée de vanité et d'intérêt, ne se proposaient qu'un but : le triomphe de la vérité. Il régnait parmi eux un communisme littéraire qui n'est plus de notre époque.

(3) *Epist. ad Paulam.*

au-dessus des autres hommes que l'homme au-dessus des animaux (1). Lactance, si bon juge en semblable matière, s'exprime ainsi : « Cyprien fut l'orateur le plus remarquable de son siècle. Il avait un génie facile, abondant, agréable, et, ce qui est la qualité principale, extrêmement étendu. Personne n'a été plus orné dans son langage, plus clair dans ses explications, plus prompt à porter la conviction dans les âmes (2). » Il passe pour l'orateur le plus accompli de tous les Pères latins. On ne peut guère lui reprocher qu'un peu de dureté dans l'élocution. Ce fut ou le fruit de la lecture trop assidue de Tertullien ou le vice même du sol africain qui l'avait nourri (3).

(1) *Orat* in Cyp.
(2) *Inst. div.,* V, I.
(3) Cette dernière remarque est de Bérault-Bercastel.

VI

CYPRIEN ORDONNÉ PRÊTRE — LIVRE DES TÉMOIGNAGES

Cyprien venait de faire profession publique de Christianisme. Dès lors, il dut renoncer aux charges et aux dignités dont on l'avait honoré, à la considération dont il jouissait, aux nombreux amis que lui avaient attirés son crédit et sa fortune. Il fit ce sacrifice sans regret et, libre de toute attache extérieure, il ne songea plus qu'à son avancement spirituel. Sa maison, dit Pontius, était ouverte à toutes les infortunes. Comme Job, qu'il avait pris pour modèle, il était devenu le guide de l'aveugle, le soutien du boiteux (1). Toujours retiré dans sa chère solitude, il partageait son temps entre la prière, l'assiduité à l'église, les bonnes œuvres et l'étude des saintes lettres.

(1) *Vita Cyp.*

Tant de vertus attirèrent sur lui les regards du clergé et du peuple de Carthage. « Il n'était encore que néophyte, dit l'auteur de sa vie, et il fut choisi par le jugement et par le vœu du peuple pour être élevé au sacerdoce. Son noble caractère brillait d'un si vif éclat, qu'on pouvait conjecturer qu'il supporterait sans fléchir ce redoutable fardeau (1). »

Cyprien fut donc élevé à la prêtrise environ un an et demi après sa conversion (2). Cette dignité ne fit qu'accroître l'ardeur de son zèle. Travailler au salut des âmes lui parut un de ses premiers devoirs. Un jeune homme, nommé Quirinus, converti au Catholicisme, lui avait demandé des conseils pour régler sa conduite. Le nouveau prêtre se mit à l'œuvre ; il parcourut encore l'Écriture sainte, il en recueillit les traits les plus frappants et en forma un traité qu'il adressa à Quirinus, avec la lettre suivante (3) :

« Depuis longtemps, mon très-cher fils, vous me priez de vous exposer les leçons par lesquelles le Seigneur a daigné nous retirer des ténèbres de l'erreur pour nous conduire à la pure lumière de la vérité ; je dois vous obéir. J'ai évité, dans ce traité, toute longueur et toute diffusion. Je me suis contenté d'établir un certain nombre de propositions et de les prouver par les textes qui venaient s'offrir à ma mémoire. C'est donc moins un

(1) Pontius, *Vita Cyp.*, V.

(2) Aux quatre-temps de décembre, année 247. Quoique Pontius ne parle que de la prêtrise, il est probable qu'il passa par les ordres inférieurs. St-Grégoire de Naziance dit qu'il fut portier : à plus forte raison l'aura-t-on ordonné sous-diacre et diacre. Peut-être reçut-il plusieurs ordres à la fois.

(3) Voir à la fin du volume.

traité que je vous envoie, qu'un recueil de matériaux dont on peut composer un traité. Un ouvrage de ce genre a l'avantage de ne pas étendre sur un trop grand nombre d'objets l'attention du lecteur, mais de la concentrer tout entière sur certaines idées qui se gravent facilement dans la mémoire.

« J'ai composé deux recueils de la même étendue. Dans le premier, je prouve que les Juifs se sont éloignés de Dieu, comme les prophètes l'avaient annoncé, et ont perdu sa grâce. Les chrétiens, venus de tous les points du monde, ont pris leur place et méritent, par la foi, l'héritage céleste.

« Le second recueil renferme les mytères du Christ. Il est venu après avoir été annoncé par l'Écriture ; il a montré par ses œuvres que c'est en lui que les prophéties ont été réalisées. J'espère que cette étude affermira les fondements de votre foi. Vous pourrez ensuite élargir le cercle de vos lectures et, par cet exercice, donner à votre esprit plus de force et de lumière. Je vous envoie quelques gouttes puisées à la fontaine divine : mais, quand vous approcherez avec moi de la source, vous pourrez boire et satisfaire pleinement votre soif. Adieu. »

Les *Témoignages* se divisent en trois livres. Dans le premier, l'auteur prouve, par de nombreuses citations, que la loi des Juifs ne devait exister qu'un certain temps ; qu'elle devait être détruite ; que Jésus-Christ devait établir un nouveau temple, un nouveau sacrifice, un nouveau sacerdoce, une nouvelle Église ; enfin que les nations idolâtres devaient croire en lui et obtenir ainsi la rémission de leurs péchés.

Dans le second livre, il expose les témoignages relatifs au mystère de l'Incarnation, et il s'attache particulièrement à prouver que Jésus-Christ est la sagesse et le Verbe de Dieu, qui s'est incarné pour racheter le genre humain. Il démontre par les prophéties qu'il devait naître de la race de David, dans la ville de Bethléem ; que son premier avénement devait être sans gloire et sans éclat ; qu'il devait être crucifié par les Juifs, ressusciter le troisième jour, et qu'enfin il doit venir à la fin du monde, juger les vivants et les morts.

Tel est le plan des deux premiers livres des *Témoignages*. Le troisième ne fut composé et envoyé que plus tard. Il est précédé d'une lettre qui sert de préface à l'ouvrage.

« Vous me demandez, mon très-chers fils, de choisir dans les saintes Écritures certains textes qui renferment les règles de la vie chrétienne. Je reconnais là votre foi et votre piété. Vous voulez avoir toujours sous votre main un abrégé des divins préceptes, afin d'y retremper votre âme toute consacrée à Dieu. Comme je n'ai rien à vous refuser, je me suis mis à l'œuvre. J'ai travaillé une fois, pour vous éviter un travail continuel. J'ai donc réuni dans ce recueil quelques-uns des préceptes épars dans la divine Écriture. Il vous sera facile de lire et de relire cet ouvrage, vu son peu d'étendue. J'ose espérer qu'il vous sera utile. Adieu. »

Ce troisième livre est un abrégé complet de la morale chrétienne. L'auteur, fidèle à son premier plan, y traite des principales vertus, telles que la crainte et l'amour de Dieu, la patience dans les épreuves, le martyre, la

virginité. Il passa ensuite en revue les vices qui déshonorent le chrétien : la colère, la médisance, l'orgueil, l'avarice, la sensualité. Ainsi, dans le *Traité des Témoignages*, les deux premiers livres ont pour but de conduire au Christianisme; le troisième complète l'œuvre en conduisant à la perfection.

Si on reprochait à ce livre de n'être qu'une compilation, nous répondrions que c'est là justement ce qui fait sa force. En effet, ici il n'y a rien de l'homme. Dieu parle partout : c'est sa bonté, sa sagesse, sa justice qui instruisent, qui menacent, qui consolent. Or, quelle doit-être, sur le cœur d'un néophyte, l'influence d'un livre, où il retrouve à chaque ligne la parole de Dieu!

VII

TRAITÉ DE LA CONDUITE DES VIERGES

Tout porte à croire que Cyprien composa l'admirable *Traité de la Discipline et de la Conduite des Vierges,* avant sa promotion à l'épiscopat (1). Qu'il y eût dès lors dans l'Église des jeunes filles qui, prenant à la lettre les paroles du Christ sur la virginité, lui consacraient à la fois leur âme et leur corps, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. « Que celles, dit Cyprien, qui renonçant à tout plaisir charnel, se sont vouées et consacrées à Dieu, aussi bien de corps que d'esprit, achèvent leur ouvrage dans l'espoir d'une magnifique récompense. »

C'est donc à cette portion la plus chérie du troupeau que Cyprien s'adresse. Il les appelle les fleurs

(1) « Nous vous parlons, dit Cyprien, nous vous exhortons, plus par affection que par autorité... » Et un peu plus bas : « Nous le dernier et le plus petit d'entre les fidèles, nous qui connaissons notre bassesse... » Ces paroles inexplicables dans la bouche d'un évêque conviennent très-bien à un néophyte élevé au sacerdoce.

odoriférantes de l'Église, l'ornement de la nature, le chef-d'œuvre de la grâce, l'image de Dieu, le miroir où se réfléchit la sainteté de Jésus-Christ (1).

Ces jeunes filles ne vivaient pas, comme de nos jours, à l'ombre du cloître. Ce n'est pas au milieu des orages des persécutions qu'on peut travailler à fonder des monastères. Elles restaient dans leurs familles, partageant leur temps entre la prière et les œuvres de charité. Mais elles n'en étaient pas moins soumises à une règle sévère. Elles faisaient vœu de virginité, et ce vœu était tellement sacré, que saint Cyprien en assimile la rupture à l'adultère. Toute cohabitation avec les hommes leur était interdite, ainsi que les repas de noces et les bains communs aux deux sexes. Elles devaient surtout éviter dans leur parure toute apparence de luxe et d'immodestie; « car, dit saint Cyprien, il ne suffit pas qu'une vierge soit chaste; elle doit encore le paraître et en avoir la réputation. Qu'à son seul aspect, on la reconnaisse pour telle; que rien, dans son extérieur, ne démente sa profession. »

Mais parmi les vierges chrétiennes, il s'en trouvait qui, nées dans une condition élevée, voulaient jouir des avantages de la fortune. Cyprien leur explique en quoi consistent les biens véritables : « On est riche, quand on l'est en Dieu. Il n'y a de biens solides que les biens spirituels et divins. Ceux-là nous conduisent à Jésus-Christ et nous pourrons en jouir pendant l'éternité. Quant aux biens que le siècle nous donne et que la mort doit nous ravir, nous devons les mépriser, comme nous méprisons ce monde, dont nous avons foulé aux pieds les plaisirs et les pompes pour nous attacher à Dieu.

(1) *De la conduite des Vierges.*

« Vous êtes riches, dites-vous, vous voulez des habits, des coiffures magnifiques; mais ne voyez-vous pas que vous attirez les regards d'une jeunesse licencieuse? Vous excitez des feux criminels; vous provoquez d'illégitimes espérances; vous enflammez de téméraires passions.

« Quand vous ne péririez pas vous-mêmes, d'autres périront par vous. Vous serez, pour ces cœurs imprudents, le glaive qui les transperce et le poison qui les tue. Vous avez beau dire que vous êtes chastes et pures, votre luxe vous dément. Non vous ne pouvez plus être comptées parmi les vierges de Jésus-Christ, vous qui cherchez à plaire à d'autres qu'à lui... »

Cyprien se trouve amené, par la nature même de son sujet, à parler des ornements affectés, en usage chez les femmes. Il attribue aux esprits impurs l'invention de ces ressources futiles et dangereuses. Ce sont eux qui ont enseigné aux hommes l'art de donner à la laine une couleur étrangère ; qui les ont portés à percer les oreilles des enfants, pour y suspendre des hochets ridicules; qui ont inventé le fard dont se servent les femmes pour changer leur couleur naturelle et altérer leurs traits. « Ainsi continue-t-il, avec une énergie toujours croissante, vous voulez ajouter à l'ouvrage du Créateur. Insensées! Voici un portrait sorti des mains d'un peintre excellent. L'art, rival de la nature, a parfaitement exprimé tous les traits de l'original. Qu'un second ouvrier, sous prétexte de corriger le tableau, vienne y porter un pinceau téméraire, ne sera-ce pas pour le premier une injure et un affront? Et vous croyez pouvoir retoucher l'image de Dieu, sans qu'il vous punisse d'une si étrange témérité!... Ne craignez-vous point, qu'au jour de la

résurrection, votre Créateur ne vous reconnaisse plus et qu'il ne vous rejette de sa présence, quand vous viendrez réclamer la récompense qu'il vous a promise? Ne craignez-vous pas, qu'avec l'autorité d'un juge irrité, il ne vous dise : ce n'est pas là mon ouvrage, ce n'est pas là ma ressemblance? »

Quel usage les vierges chrétiennes doivent-elles donc faire de leur fortune? — Cyprien va le leur apprendre.

« Vous êtes riches, dites-vous. Vous vous croyez en droit d'user des biens que Dieu vous a donnés : usez-en, d'accord, mais pour un emploi utile et salutaire, selon la volonté de Dieu et l'exemple de Jésus-Christ. Que les indigents éprouvent que vous êtes riches; qu'ils se ressentent de votre opulence. Placez votre patrimoine entre les mains de Dieu, nourrissez Jésus-Christ. Demandez, par les prières des pauvres, la grâce de supporter le glorieux fardeau de la virginité et de recevoir la couronne de vie. Amassez des trésors qui soient à l'abri de l'injustice et des efforts des voleurs. Placez votre patrimoine dans le ciel. Là vous n'aurez à redouter pour vos récoltes aucune atteinte : elles ne seront ni dévorées par la rouille, ni détruites par la grêle, ni brûlées par le soleil, ni corrompues par la pluie (1). »

Telle est la morale de Cyprien. S'il y avait de l'exagération, ce serait l'Écriture sainte qu'il en faudrait accuser. Que nous dit-elle, en effet? Que nos corps sont le temple de Dieu et la demeure du Saint-Esprit; que nous sommes et les prêtres et les victimes de ce temple, dont la pureté doit faire le plus bel ornement;

(1) Voyez *Traité de la conduite des Vierges.*

que celui qui veut être disciple de Jésus-Christ doit crucifier sa chair avec ses fausses délicatesses et ses appétits déréglés. Ces autorités viennent se placer à chaque instant et comme d'elles-mêmes sous la plume de Cyprien. Déjà, comme on l'a vu, il s'était livré à une étude approfondie de la sainte Écriture, et le livre de la *Conduite des Vierges* montre le parti qu'il savait en tirer (1).

(1) St-Augustin regarde ce livre comme un modèle d'éloquence. D'après St-Jérôme, il devrait être sans cesse entre les mains des vierges chétiennes.

VIII

CYPRIEN ÉVÊQUE

Donat, évêque de Carthage, venait de mourir (1). Les vœux du clergé et du peuple se réunirent sur Cyprien, et tous, d'un commun accord, le demandèrent pour évêque. Il était chrétien depuis deux ans et prêtre depuis quelques mois : c'était donc aller contre le précepte de l'apôtre (2); mais, dit Pontius, on ne pouvait regarder comme néophyte celui qui, dès le commencement de sa carrière, était arrivé à un point de perfection, que les autres atteignent à peine vers la fin de leur vie (3).

Pour bien comprendre ce que nous venons de dire, il est nécessaire de se rappeler le mode d'élection en

(1) Les prédécesseurs de Cyprien dont nous connaissons les noms sou Agrippinus, Optat, Cyrus et Donat.

(2) *Nemini cito manus imposueris,* I. TIM. V.

(3) *Vita Cyp.,* V.

3

vigueur dans la primitive Église. Cyprien nous fournit, à cet égard, les renseignements les plus précis.

« Quand il s'agit de l'ordination d'un évêque, les évêques voisins et faisant partie de la même province se réunissent dans la ville dont le siége est vacant. L'élection doit se faire en présence du peuple, qui connaît parfaitement la vie et les actes du candidat. Telle est la tradition divine, transmise par les apôtres et observée parmi nous (1). »

Le suffrage du peuple et le jugement des prélats concouraient donc à l'élection d'un évêque, mais diversement. Les évêques proposaient ceux qu'ils croyaient les plus dignes; le peuple les acceptait ou les rejetait. Ainsi le droit principal d'élection résidait dans le peuple; les évêques ne faisaient que régler et diriger ses suffrages.

Cyprien connaissait les dispositions du clergé et des fidèles à son égard. Loin d'aller au-devant du dangereux honneur qu'on lui destinait, il se retira secrètement et alla se cacher dans sa maison. Cet acte d'humilité ne fit qu'accroître les sympathies des fidèles. Ils comprirent, qu'en fuyant devant l'épiscopat, on ne faisait que s'en montrer plus digne. Ils envahissent la maison de Cyprien; ils en gardent toutes les issues; ils l'appellent à grands cris. Le saint se fit longtemps attendre; mais voyant que la foule ne se retirait pas, pressé d'ailleurs par l'inspiration divine, il se rendit et se laissa conduire au lieu de l'assemblée. Il y fut reçu avec accla-

(1) Lettre 52e.

mation et l'église de Carthage se montra heureuse d'avoir à sa tête un docteur capable de défendre la foi et de la confesser devant les bourreaux (1).

Ainsi on peut appliquer à Cyprien ce qu'il écrivait lui-même sur l'élection du pape Corneille : « Il n'a ni désiré ni demandé l'épiscopat ; il ne s'en est point emparé, comme ceux qui obéissent à l'orgueil et à l'ambition ; mais paisible, modeste, humble et retenu, ayant, en un mot, toutes les qualités qui distinguent ceux que la volonté divine destine à cet honneur, il a plutôt souffert que fait violence (2). »

Cependant cette dignité, qu'il avait si peu ambitionnée, lui fit de nombreux ennemis. De ce nombre étaient cinq prêtres, dont nous n'aurons que trop occasion de parler plus tard. Ils entraînèrent quelques laïques dans leur parti et s'opposèrent à l'élection du nouvel évêque. Tous leurs efforts furent inutiles : le peuple s'éleva contre eux et demanda qu'ils fussent privés de l'honneur du sacerdoce. Tout autre eût fait droit à une demande si légitime ; car pourquoi garder dans l'Église des hommes qui regardent les dignités les plus sacrées comme une proie offerte à l'ambition ? Cyprien craignit de céder à un sentiment de haine ou de vengeance ; il pardonna. Il fit plus encore : il les traita avec une bienveillance particulière et les mit au rang de ses amis les plus chers (3). Mais l'ingratitude peut-elle comprendre le langage de la charité? Les ennemis de l'évêque s'obstinèrent. Loin de répondre aux

(1) Pontius, *Vita Cyp.*, V.
(2) Lettre 35e.
(3) Pontius, *V. Cyp.*, V.

marques de tendresse qu'il ne cessait de leur prodiguer, ils lui faisaient une opposition sourde qui, plus tard, se traduisit par un schisme. Leur conduite cependant ne resta pas impunie : le peuple les poursuivit de son mépris, au point qu'ils furent obligés de se *condamner* eux-mêmes et de s'exiler de Carthage.

D'après les calculs les plus probables, l'élection de Cyprien eut lieu en 248. L'Église jouissait alors d'une paix profonde ; mais de noirs nuages s'amoncelaient à l'horizon et tout faisait présager une nouvelle tempête plus terrible que les précédentes. Avant de montrer saint Cyprien aux prises avec la persécution, nous devons dire quelques mots de son église et des premiers actes de son épiscopat.

IX

ÉGLISE DE CARTHAGE

Ce serait ici le lieu de parler des origines de l'église de Carthage; mais cette période de l'histoire ecclésiastique est enveloppée d'une profonde obscurité.

Il paraît certain que l'église de Carthage ne fut fondée ni par les apôtres ni du temps des apôtres. Saint Augustin (1), le pape Innocent Ier (2) et saint Grégoire le Grand (3) disent, en termes précis, que les Africains ont reçu l'évangile des Romains.

Il est probable que Carthage ne se déroba pas longtemps à l'influence du Christianisme. Une ville aussi importante et en relation quotidienne avec Rome devait éveiller la sollicitude des successeurs de saint Pierre. Sous Septime Sévère, Carthage eut ses martyrs,

(1) Epit. 43.
(2) Ad Decent.
(3) Epit. 32.

et leur sang, loin d'étouffer le germe de la foi, lui donna une nouvelle vigueur. Au temps de Tertullien, les fidèles remplissaient les villes, les champs, les hameaux, et les païens se plaignaient amèrement de voir des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition abandonner les dieux de l'empire pour adorer celui des chrétiens (1).

Carthage était alors une ville riche et populeuse. Hérodien la compare à Alexandrie, et il ajoute que, sous le rapport du nombre des habitants, elle ne le cédait qu'à Rome (2). Le siége de Carthage était donc un des premiers du monde chrétien. De plus, un vaste territoire dépendait de la ville. Outre la Proconsulaire, la Bisacène et la Tripolitaine, toutes trois gouvernées par le proconsul d'Afrique, résidant à Carthage, l'évêque avait sous sa juridiction la Numidie et les deux Mauritanies. Cyprien présida à plusieurs reprises les évêques de toutes ces provinces réunis en concile. Honneur insigne et bien fait pour flatter l'ambition d'un homme qui aurait vu dans l'épiscopat autre chose qu'un fardeau redoutable (3).

Cyprien était bien loin de ces sentiments. Son ambition, à lui, c'était de conserver pur et intact le dépôt de la foi et de travailler sans relâche à la sanctification des âmes. Persuadé que le troupeau a toujours les yeux fixés sur le pasteur, il ne songea plus, selon le précepte de saint Paul, qu'à se rendre un modèle vivant de toutes les vertus (4). « Qui pourrait, dit son premier

(1) Apol., I.
(2) Liv. VII.
(3) St-Cyprien était ce qu'on appela depuis *métropolitain*.
(4) *Ad Titum*, II, 7.

historien, retracer sa conduite? Quelle piété! quelle énergie! quelle miséricorde! quelle fermeté! Son visage avait une telle expression de sainteté et de grâce, qu'il ravissait ceux qui le regardaient. Sa physionomie était à la fois grave et joyeuse : la douceur y tempérait si bien la sévérité, qu'elle commandait le respect et l'amour. Il conservait en tout une sage médiocrité : chez lui, pas de luxe mondain, pas de pauvreté affectée; car il n'y a pas moins de vanité et d'ambition à étaler son indigence qu'à s'abandonner à la profusion. Qu'a-t-il dû faire pour les pauvres, étant évêque, lui qui les aimait tant, encore catéchumène? On voit des évêques devenir charitables, parce que leur état leur en fait un devoir; d'autres ont commencé à l'être, n'étant que simples fidèles, parce que c'est une des obligations contractées au baptême; mais Cyprien l'avait toujours été, et la chaire épiscopale ne le fit pas, mais le reçut tel (1). »

La suite de cette histoire prouvera que Pontius n'a rien exagéré.

(1) *Vita Cyp.*, VI.

X

PREMIERS ACTES DE SAINT CYPRIEN — UN PRÊTRE TUTEUR — VIERGES — UN COMÉDIEN — UN DIACRE REBELLE

Un des premiers soins de saint Cyprien fut de s'entourer d'hommes vertueux et éclairés pour l'aider dans l'administration de son vaste diocèse. Malgré la solidité de son jugement, son érudition profonde, sa connaissance des affaires, les révélations même qu'il recevait de Dieu, il se croyait incapable des moindres choses et il n'osait rien entreprendre sans le conseil de son clergé et la participation de son peuple (1).

Nous réunissons ici quelques faits qui se rattachent au commencement de son épiscopat. Tout en admirant la sagesse de l'évêque, le lecteur pourra se convaincre que l'esprit de l'Église a été le même dans tous les siècles.

(1) Voyez les lettres *passim*.

Geminius Victor, habitant de Furnes, avait nommé un prêtre tuteur de ses enfants. Ce prêtre, appelé aussi Geminius, avait cru devoir accepter cette charge, oubliant à la fois et le précepte de saint Paul [1], et le décret d'un concile d'Afrique qui défendait aux fidèles de confier à des clercs la tutelle de leurs enfants, *sous peine d'être privés, après leur mort, des fruits du saint sacrifice* [2]. Informé de cette infraction aux lois de l'Église, Cyprien réunit les évêques et les prêtres qui se trouvaient alors à Carthage, prit leur avis et écrivit au clergé de Furnes une lettre sévère par laquelle il défendait qu'on offrît le Saint Sacrifice pour le repos de l'âme de Geminius Victor. Cet exemple sera utile, disait-il, et les fidèles ne détourneront plus les prêtres de l'autel pour leur confier le soin des affaires temporelles [3].

Un désordre d'un autre genre se manifestait dans certaines localités. Nous avons parlé plus haut des vierges consacrées à Dieu. Or, ces filles sans expérience vivaient parfois avec des jeunes gens, ce qui donnait lieu à des inconvénients très-graves. Consulté par Pomponius évêque de Dyonisiane, Cyprien défendit aux vierges d'avoir aucun commerce avec les hommes et d'habiter sous le même toit. Puis, pour rendre ce règlement plus efficace, il statua que quiconque oserait l'enfreindre serait privé de la communion et exclu de l'Église [4].

(1) TIM. II, 4.

(2) *Si quis hoc fecisset, non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur.* Voilà les prières pour les morts et le sacrifice pour le repos de leurs âmes en usage dans l'Église, avant le temps de saint Cyprien.

(3) Lettre 2e.

(4) Lettre 3e.

Probablement vers la même époque il fut consulté par Euchratius, évêque de Thène, au sujet d'un comédien qui, ayant quitté le théâtre pour recevoir le baptême, continuait, quoique chrétien, à donner des leçons de son art et voulait être admis à la communion. La réponse de Cyprien fut énergique : « La majesté divine et la discipline évangélique s'opposent à ce qu'un pécheur aussi scandaleux soit reçu dans l'Église. La loi ancienne défend aux hommes de porter des habits de femme et frappe de malédiction ceux qui se rendent coupables de ce désordre : que sera-ce donc d'exercer un art où les hommes imitent les femmes, non-seulement en prenant leurs vêtements, mais en reproduisant leurs gestes et leurs attitudes lascives? Qu'il ne dise pas qu'il a renoncé au théâtre, puisqu'il s'occupe à former des acteurs. Comment l'aurait-il quitté, puisqu'il s'y fait remplacer par d'autres à qui il communique sa honteuse science? N'est-ce pas lui qui leur apprend à dissimuler leur sexe? à prendre des poses efféminées? à servir d'instrument au démon, qui ne cherche qu'à humilier et qu'à souiller notre nature? »

Une pareille décision enlevait au comédien tous ses moyens d'existence. Le saint évêque se chargea d'y pourvoir. « S'il est pauvre, dit-il, l'Église viendra à son secours, pourvu qu'il se contente d'une nourriture frugale. Si les ressources de son église sont trop restreintes, qu'il vienne auprès de moi : il y trouvera le vêtement et la nourriture, et ainsi, au lieu de corrompre les mœurs en dehors de l'Église, il apprendra lui même, dans l'Église, les préceptes du salut [1]. »

(1) Lettre 4e.

Cyprien, comme on le voit, savait unir ensemble la douceur et la fermeté. Ce salutaire mélange paraît surtout dans la lettre dont nous allons parler.

Rogatien, évêque de Nova, était un des prélats les plus âgés de l'église d'Afrique. La vieillesse, sans rien enlever à son intelligence, lui avait fait perdre une partie de son énergie ; aussi un de ses diacres pensa qu'il pouvait se révolter contre lui et l'outrager impunément. L'évêque aima mieux se plaindre que d'user contre le coupable du pouvoir qu'il tenait de Dieu. Cyprien commence par louer son humilité, puis, passant au point en question, il s'exprime ainsi : « Les diacres doivent se souvenir que les apôtres, c'est à dire les évêques, 'ont été choisis par Jésus-Christ et que les diacres ont été institués par les apôtres, après l'Ascension du Seigneur, pour les aider dans leur ministère. Si nous, évêques, nous avons le droit de nous révolter contre Dieu qui nous a choisis, les diacres ont aussi le droit de se révolter contre nous qui les choisissons..... C'est pourquoi votre diacre doit faire pénitence de sa faute et implorer son pardon en toute humilité..... S'il y retombe, usez des droits que vous donne votre dignité : déposez-le ou privez-le de la communion. Saint Paul dit à Timothée : *que personne ne méprise votre jeunesse;* à plus forte raison, devons nous vous dire, nous vos collègues, que personne ne méprise votre vieillesse. Vous ajoutez que votre diacre a des complices ; qu'il y en ait un ou plusieurs, punissez-les, à moins qu'ils ne reconnaissent leur faute. « C'est le conseil que nous leur

donnons, car nous aimons bien mieux triompher par la patience des injures de nos subordonnés, que d'employer notre pouvoir à les punir [1]. »

(1) Lettre 5e.

XI

PERSÉCUTION

Philippe gouvernait l'empire depuis l'année 244. Ce prince, né en Arabie d'une famille obscure, monta sur le trône en faisant assassiner Gordien, son prédécesseur. Quelques auteurs ont assuré qu'il était chrétien. Eusèbe raconte que, la veille de Pâques, il se présenta à la porte d'une église, pour participer aux saints mystères; mais l'évêque, qui connaissait les crimes dont il était coupable, l'arrêta sur le seuil et lui ordonna de faire pénitence [1].

Philippe protégea le Christianisme. Les fidèles, cruellement éprouvés par les dernières persécutions, respirèrent un instant sous son règne. Mais la paix amena avec elle la négligence et la corruption. « On ne songeait qu'à s'enrichir, dit saint Cyprien ; au mépris des traditions apostoliques, le zèle de la religion

(1) D'après saint Jean Chrysostôme, ce fait se serait passé à Antioche.

et la pureté de la foi s'éteignaient dans les cœurs. Plus de charité dans les œuvres, plus de règle dans les mœurs. Les hommes se teignaient la barbe; les femmes se fardaient; elles coloraient leurs cheveux et leurs sourcils, comme pour corriger l'œuvre de Dieu. On inventait mille artifices pour tromper les simples. On contractait des mariages avec les infidèles et ainsi on prostituait les membres du Christ. Trahir son serment, mépriser les prélats, s'abandonner à des haines implacables était chose commune. Les évêques eux-mêmes négligeaient l'administration des choses saintes, pour se mêler d'affaires temporelles. Ils quittaient leurs chaires et leurs troupeaux pour courir les foires et s'enrichir par le commerce. Pendant que leurs frères mouraient de faim, ils voulaient de l'argent en abondance; ils usurpaient des terres par des manœuvres insidieuses et augmentaient leur fortune par l'usure (1). »

Une tempête devenait donc nécessaire; car il en est du monde des âmes, comme du monde extérieur : une longue immobilité les corrompt, et il leur faut parfois de profondes commotions pour leur rendre leur énergie.

Un des saints de l'église de Carthage fut averti, plusieurs mois à l'avance, des maux qui allaient fondre sur le Christianisme (2). Dans une de ses révélations, il vit un père de famille assis sur un siége. A ses côtés était un jeune homme qui paraissait plongé dans la tristesse. Il appuyait sa joue sur sa main et son visage trahissait une certaine indignation. A gauche du père de famille, était un autre jeune homme, tenant dans sa

(1) *Traité des Tombés.*

(2) Cet homme était probablement Cyprien.

main un filet. Il l'agitait d'une manière terrible comme pour saisir la foule groupée autour de lui. Celui qui fut témoin de la vision voulut en connaître le sens, et il lui fut répondu que le jeune homme placé à la droite du père de famille était triste en voyant que ses préceptes n'étaient pas observés; que celui de gauche, au contraire, tressaillait d'allégresse, parce qu'il allait obtenir du père de famille l'autorisation d'exercer ses fureurs (1).

L'instrument que Dieu avait choisi pour châtier son peuple était l'empereur Dèce.

Né près de Sirmium en Pannonie, Cneus-Messius Decius embrassa de bonne heure la carrière des armes et y acquit une haute réputation de bravoure et d'habileté. Philippe l'Arabe avait en lui une confiance entière. Une révolte ayant éclaté en Pannonie, il l'y envoya, pensant que, né dans le pays, il la réduirait plus facilement. Mais Dèce convoitait déjà la pourpre impériale : au lieu de châtier les révoltés, il se mit à leur tête; vainquit Philippe à Vérone, le tua de sa main et courut se faire proclamer à Rome. Ces événements se passèrent vers le mois de juillet de l'année 249. Philippe avait régné cinq ans et quelques mois (2).

Les sentiments de Dèce n'étaient pas douteux. La haine qu'il portait à Philippe se tourna contre ses partisans et par conséquent contre les chrétiens, protégés par ce prince. Sous prétexte de réformer les abus, il publia

(1) Lettre 6e.

(2) Eutrope dit, qu'après sa mort, Philippe fut mis au rang des dieux ainsi que son fils, assassiné à Rome. Ce fait prouve que, s'ils étaient chrétiens, ils ne faisaient pas profession publique de christianisme.

contre eux un édit sanglant qu'il adressa à tous les magistrats de l'empire et dont voici la substance.

L'empereur déclarait qu'il voulait donner la paix à tous les peuples et traiter ses sujets avec clémence. La secte des chrétiens seule s'opposait à ses bonnes intentions, parce que, ennemie des dieux, elle attirait sur l'empire toute sorte de malheurs. Il fallait, avant toutes choses, apaiser les dieux irrités. En conséquence, tout chrétien, sans distinction de dignité, de qualité, d'âge et de sexe, était obligé de sacrifier, sous peine, en cas de refus, d'être enfermé dans les cachots et de passer par tous les genres de supplice. On promettait à ceux qui abandonneraient le nouveau culte, des honneurs et des récompenses magnifiques (1).

Cet édit, approuvé par le sénat, revêtu de la signature de l'empereur et de son fils, qui avait le titre de César, fut d'abord lu dans le camp des prétoriens et ensuite affiché dans le forum. On travailla sans relâche à en faire des copies, et des courriers, chargés de les répandre, allaient porter la terreur dans toutes les provinces de l'empire.

Cette persécution jouit, dans l'histoire de l'Église, d'une triste célébrité, soit par sa durée, soit par l'intensité des supplices, soit par les chutes qui en furent la suite. Saint Optat dit qu'elle est désignée dans Daniel sous la figure du lion. Saint Hilaire compare l'empereur Dèce à Néron et à Maximien (2). Eusèbe affirme que les édits de cette persécution semblaient vérifier la

(1) **Édit de Dèce. Toulouse, 1661.**
(2) *Orat. Cont. Const.*

prophétie de Jésus-Christ, annonçant *des tribulations inouïes qui devaient causer, si c'était possible, la chute des élus* (1).

Le pape saint Fabien fut une des premières victimes. Il gouvernait l'Église depuis quinze ans. Les païens croyaient avoir bon marché du troupeau, après la mort du pasteur. Ils se mirent donc à rechercher les chrétiens dans tout l'empire; ils les conduisaient devant les tribunaux; ils les traînaient en prison. Les magistrats avaient cessé de sévir contre les autres crimes; leur unique occupation était d'exterminer les chrétiens. On déployait contre eux une rigueur inouïe : le glaive, le feu, les bêtes féroces, les chevalets, les ongles de fer passaient pour des moyens usés. Chacun s'étudiait à trouver de nouveaux supplices, des supplices surtout qui, n'attaquant pas directement les sources de la vie, faisaient passer la victime par toutes les angoisses d'une lente agonie (2).

Ce que les païens punissaient avec tant de rigueur, n'était pas un crime, mais un nom. Le mari répudiait son épouse, devenue chaste, parce qu'elle était chrétienne; le père deshéritait son fils, devenu vertueux, parce qu'il était chrétien. Quand le confesseur paraissait devant ses juges, on ne lui demandait pas : êtes-vous coupable de vol, d'adultère, d'homicide? Mais : êtes-vous chrétien? et, sur sa réponse affirmative, on le condamnait aux plus cruels supplices (3).

(1) Liv. VII, 41.
(2) Lettre 7e.
(3) Tertullien, *Apol.* 3.

En vérité, il faut que ces actes de barbarie soient appuyés sur des témoignages incontestables; il faut qu'ils aient été écrits et par la main mutilée du martyr et par la plume indifférente du greffier (1), pour que nous puissions y croire. Du reste, une rage si aveugle ne saurait s'expliquer par des causes naturelles. En lisant les pages ensanglantées de l'histoire de l'Église, on répète à chaque instant ces paroles du divin Maître : *inimicus homo hoc fecit*, voilà l'œuvre de l'ennemi.

(1) La plupart des Actes des martyrs ont été écrits par des greffiers païens le jour de l'interrogatoire et déposés dans les archives des tribunaux.

XII

CYPRIEN DANS SA RETRAITE

Dès que l'édit impérial fut connu à Carthage, le peuple réuni au cirque et à l'amphithéâtre cria à plusieurs reprises : Cyprien aux lions [1]! Fournir au saint évêque l'occasion de mourir pour Jésus-Christ, c'était combler ses vœux les plus chers ; mais Dieu, qui le destinait à être le soutien de son Église pendant ces jours d'épreuve, lui ordonna de fuir. « Le premier degré d'honneur, a-t-il dit lui-même, est de confesser Jésus-Christ quand on tombe entre les mains de ses ennemis ; le second, c'est de se retirer prudemment et de s'abandonner à la volonté divine. La première confession est publique, la seconde secrète. Celui-là demeure vainqueur des juges du monde ; celui-ci, se contentant d'avoir Dieu seul pour juge, conserve sa conscience pure et ne trahit pas les sentiments de son

(2) Pont., *Vita Cypr.*, VII.

cœur. L'un montre plus de courage, l'autre plus de prudence. Le premier se trouve prêt lorsque son heure est venue ; le second est peut-être réservé pour un autre temps ; mais l'abandon qu'il fait de ses biens, l'exil auquel il se condamne, pour ne pas renier Jésus-Christ, est une preuve qu'il l'aurait confessé, s'il avait comparu devant les tribunaux (1). »

A une mort prompte Cyprien préféra donc les douleurs de l'exil. Pendant que ses ennemis le cherchaient avec activité et confisquaient ses biens, il se retira, avec quelques membres de son clergé, dans une solitude profonde. « La suite montra, dit Pontius, que la Providence dirigeait tous ces événements. La persécution désolait l'Église de Dieu ; elle usait de tous les moyens pour perdre les fidèles ; elle les frappait partout où ses coups pouvaient porter. Il fallait un homme capable de relever les chrétiens abattus, de cicatriser leurs blessures, de retrancher du corps de l'Église les membres gangrenés et d'appliquer à ses plaies le remède divin. Il fallait un homme qui, au milieu de ces tempêtes soulevées par la persécution et l'hérésie, fût capable de diriger le vaisseau de l'Église. Tout cela arriva donc, non par l'effet du hasard, mais par la permission divine. Si quelqu'un en doutait, l'Église serait là pour lui répondre : C'est Dieu qui se charge de me conserver les hommes qui me sont nécessaires (2). »

On ignore quelle fut la retraite de Cyprien ; il est probable qu'elle n'était pas éloignée de Carthage. Caché

(1) *Des Tombés.*
(2) *Vita Cypr.*, VIII.

aux regards des persécuteurs, il s'occupait du gouvernement de son église. Hélas! les nouvelles qu'il en reçut dûrent le pénétrer d'une douleur bien vive. Aux premières menaces de l'ennemi, une partie des fidèles avait trahi sa foi. La terreur était générale. Sans attendre qu'on employât la violence, ils couraient d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils eussent cherché l'occasion de renier Jésus-Christ. Un jour le nombre des apostats fut si considérable, que les magistrats voulurent les renvoyer au lendemain; mais ces chrétiens dégénérés insistèrent pour ne pas différer leur sacrilége. Ces nouvelles, fidèlement rapportées au saint évêque, excitaient sa pitié et son indignation. « Eh quoi! s'écriait-il, vous êtes monté volontairement au Capitole, pour commettre un sacrilége horrible! et vous n'avez pas senti vos genoux fléchir, vos yeux se troubler, vos entrailles s'émouvoir, votre bras se paralyser, vos entrailles se dessécher! Un serviteur de Dieu a-t-il eu la force de renoncer au Christ, lui qui avait déjà renoncé au siècle et au démon? Ah! cet autel, où vous êtes allé chercher la mort, devait vous servir de bûcher. Pourquoi y apporter une victime? Malheureux, ne l'étiez-vous pas vous-même? Vous y avez immolé votre salut, votre espérance, votre foi (1). »

On comprend les préoccupations et les souffrances du saint évêque. Plusieurs fois il eut la pensée de revenir à Carthage, afin de fortifier les fidèles non-seulement par des paroles, mais par l'exemple de sa mort. Les conseils de ses prêtres, et en particulier

(2) *Des Tombés.*

de Tertulle, l'empêchèrent d'exécuter ce dessein (1). En effet, revenir à Carthage c'était courir au supplice, ranimer le feu de la persécution, priver les fidèles d'un pasteur d'autant plus nécessaire que l'épreuve s'annonçait plus terrible. Cyprien se soumit donc à la volonté divine si clairement manifestée, mais *s'il était absent de corps, il était présent d'esprit.* Dès le principe il avait confié aux prêtres et aux diacres, moins compromis que lui, le gouvernement de son église. Il voulait qu'on prît un soin particulier des pauvres, qu'on secourût les confesseurs détenus dans les prisons. Ajoutant l'exemple au précepte, il partageait avec son peuple les sommes modiques qu'il avait apportées dans l'exil (2). Il voulait aussi qu'on tînt un registre exact des martyrs morts dans les fers, afin d'en faire mémoire au saint sacrifice (3). Mais ce qu'il recommandait le plus, c'était la prière et la pénitence; car Dieu ne châtie les peuples que pour les convertir. « Je sais, mes très-chers Frères, écrivait-il aux prêtres et aux diacres, que vous êtes fidèles à offrir à Dieu vos prières et vos supplications : je vous exhorte cependant à ne pas vous contenter de crier vers le Seigneur; mais à multiplier vos jeûnes, vos gémissements et vos larmes pour désarmer sa justice. Reconnaissons que cette tempête, qui a dispersé et disperse encore le troupeau du Christ, est arrivée à cause de nos péchés. Depuis longtemps, nous ne marchons plus dans la voie du

(1) Lettre 9e.
(2) Lettre 7e.
(3) Lettres 8e et 10e.

Seigneur, nous ne suivons plus les enseignements qu'il nous a donnés pour nous conduire au salut. Uniquement occupés des biens et des profits de ce monde, nous prenons pour guide l'orgueil, nous participons à toutes les jalousies et à toutes les dissensions. La foi et la simplicité chrétienne s'exilent d'au milieu de nous. Nous faisons profession de renoncer au siècle ; mais nos œuvres mentent à nos paroles. Peu nous importent les intérêts de nos frères, pourvu que nous trouvions notre plaisir ici-bas. C'est donc avec justice que Dieu nous frappe...

« Prions sans relâche, gémissons constamment. Dieu aime celui qu'il châtie. Quand il frappe c'est pour corriger, et il corrige pour sauver...

« La prière, les larmes, les gémissements, voilà ce qui convient à des hommes qui vivent au milieu des ruines de la foi, des terreurs de tout genre, des victimes qui jonchent le sol et du petit nombre des fidèles qui tient tête à l'orage. Que le Seigneur rende la paix à l'Église ; qu'il nous retire des retraites où nous cachons nos croyances ; qu'il donne à son peuple la paix et la sécurité. Oui, après la pluie viendra la sérénité ; après les ténèbres, la lumière ; après les tourbillons et les tempêtes, un ciel limpide et pur. Ce sont là les coups de sa main puissante. Ainsi il confond les blasphèmes des persécuteurs, il rappelle les apostats à la pénitence, il couronne la persévérance des vainqueurs (1). »

(2) Lettre 6e

XIII

LES CONFESSEURS DE LA FOI

Il est probable que la persécution commença à Carthage dans le mois de janvier de l'année 250 (1). Pendant les premiers jours, les magistrats se contentèrent de condamner à l'exil ou à la prison les confesseurs de la foi; mais on s'aperçut bientôt de l'inefficacité de ces moyens. Les chrétiens, qui avaient eu le courage de renoncer à leurs biens et à leur liberté, persévéraient encore : on voyait des femmes et des enfants résister à toutes les sollicitations et supporter, sans se plaindre, les rigueurs de la captivité (2).

Le proconsul d'Afrique Fortunatien, peu satisfait du zèle déployé par les magistrats de Carthage, se rendit dans cette ville, vers le mois d'avril (3). Sa présence fut

(1) Dom Gervaise. Tillemont.
(2) *Des Tombés.*
(3) Morcelli. *Annales*, année 250.

le signal de rigueurs inouïes. « Alors, dit Saint Cyprien, vinrent les tourments, tourments que le bourreau se plaît à prolonger; tourments où la victime n'a pas même la triste consolation de mourir; tourments qui conduisent difficilement à la couronne de vie et qui n'ont d'autre but que d'abattre les plus fermes courages. Si le martyr expire, ce n'est pas le supplice qui met un terme à sa souffrance, mais c'est la justice divine qui trompe la vigilance des bourreaux pour le couronner (1). »

Le proconsul s'occupa d'abord des confesseurs détenus dans les prisons. D'après ses ordres, on les priva de nourriture et on ne leur donna que le pain et l'eau nécessaires pour les empêcher de mourir. On les enferma dans deux salles étroites. La chaleur et l'odeur fétide qui s'exhalait de tous ces corps entassés étaient plus intolérables que la faim. Au nombre des confesseurs, étaient Lucien, Bassus, Mappalicus, Fortunion, Paul et plusieurs autres. Là aussi étaient des femmes qui, malgré la faiblesse de leur sexe, se montraient supérieures à toutes les épreuves. A part quelques défections, cette troupe généreuse confessa Jésus-Christ avec courage, et plusieurs eurent le bonheur de mourir pour lui. Mappalicus périt sur le chevalet, Fortunion dans son cachot, Paul des suites de la question qu'on venait de lui infliger, Bassus dans une carrière où on l'avait renfermé. Beaucoup d'autres perdirent la vie dans les prisons, entre les mains des bourreaux ou dans les mines. Cyprien crut devoir faire l'éloge de ces illustres victimes et relever le courage de ceux qui survivaient. Nous reproduisons ici les prin-

(3) Lettre 6e.

cipales idées de cette lettre toute frémissante d'un saint enthousiasme.

« Glorieux et généreux frères, j'ai appris quelle a été la grandeur de votre courage, et cette nouvelle m'a transporté de joie et d'admiration. Je vous en félicite pour l'Église, notre mère, dont vous faites le triomphe..... Quels éloges pourrai-je vous donner qui répondent à la fermeté invincible de votre âme et aux ardeurs de votre foi? Vous avez enduré jusqu'à la fin les plus cruelles tortures; les supplices n'ont pu vous vaincre, c'est vous qui avez vaincu les supplices. Ce n'est pas le trépas, mais les couronnes célestes qui ont mis fin à vos douleurs. La rage des bourreaux, en s'épuisant sur vos corps, n'a rien pu sur la constance de votre foi; elle n'a fait que réunir plus tôt, dans le sein de Dieu, les serviteurs de Dieu.

« Quel spectacle pour tout le peuple, témoin de vos épreuves! Il n'a pu voir sans admiration ces combats spirituels soutenus pour la cause de Dieu; ces combats où Jésus-Christ assistait en personne, où ses athlètes debout, sans autres armes que celles de la foi, mais investis de toute la puissance divine, confessaient à haute voix, avec une contenance assurée, le nom de celui qui les faisait vaincre. Au milieu des plus horribles tortures, ils étaient plus fermes que les bourreaux qui les tourmentaient. Leurs membres, brisés et déchirés, résistaient encore à l'action des ongles de fer. Vainement les fouets tombaient à coups redoublés sur des chairs palpitantes; vainement ils frappaient, non plus des membres, mais des entrailles en lambeaux; vainement ruisselaient des flots de sang, capables d'éteindre et le feu de la persécution et le feu de l'enfer, la foi des martyrs n'a pas chancelé..... »

Cyprien parle ensuite du martyr Mappalicus, qui avait donné à tous ses frères un magnifique exemple de constance et de fidélité. « Marchez, dit-il, sur les traces de ce héros; suivez tous ceux qui ont soutenu le même combat. Soyez comme eux, fermes dans la foi, patients dans la douleur, inflexibles dans les supplices. Ainsi vous essuyerez les larmes de l'Église, qui pleure sur tant de ruines et tant d'apostasies; ainsi vous affermirez, par votre exemple, le courage de ceux qui sont encore debout.....

« Oh! que l'Église est heureuse! Heureuse des vertus qui l'honorent pendant la paix, heureuse de la gloire que le sang des martyrs lui procure pendant la guerre! Tantôt éclatante de blancheur, par la pureté de ses œuvres, tantôt revêtue de pourpre, par la confession de ses martyrs; ainsi ni les lis ni les roses ne manquent à sa couronne, et la paix et la guerre nous donnent à l'envi des fleurs immortelles (1). »

On comprend, dit un auteur contemporain, quelle vive impression devaient produire sur le peuple de Carthage ces lettres lues publiquement dans l'assemblée des fidèles. Sans doute, pour bien comprendre ce langage tout frémissant de poésie lyrique, il faudrait avoir partagé les émotions de la lutte, ou du moins s'être trouvé à une moins grande distance de ces scènes qui inspiraient l'éloquence et enflammaient la foi. Mais qu'on se reporte par la pensée à ces temps héroïques du christianisme, à ce troisième siècle surtout, où l'Église, fortifiée par ses combats, touchait à la victoire, où un

(1) Lettre 11e.

dernier et généreux effort allait lui assurer à jamais l'empire du monde; vers cette Afrique romaine qui voyait germer les plus belles vertus à côté de vices invétérés; vers ce peuple de Carthage, jusqu'alors si avide de plaisirs, maintenant si plein d'enthousiasme pour le sacrifice, et l'on se rendra compte de l'ardeur qui transportait les orateurs chrétiens et de la sensation que faisaient leurs harangues saintement passionnées. Le paganisme était impuissant contre de tels hommes: leur faiblesse apparente défiait ses forces, et tranquilles sur l'avenir, ils pouvaient dire, en tombant: le lendemain est à nous [1].

(1) L'abbé Freppel.

XIV

ORDINATIONS

Pendant ces jours d'épreuves, Dieu réservait à saint Cyprien de bien douces consolations.

Un jeune homme, nommé Aurélius, avait mérité par sa constance d'être placé au nombre des confesseurs de la foi. Il était cher à Dieu et aux hommes et, quoique encore adolescent, il se faisait remarquer par sa modestie, sa foi, son angélique piété.

Avant l'arrivée du proconsul, les magistrats le firent comparaître en leur présence et lui ordonnèrent de sacrifier aux idoles. Aurélius refusa. Les persécuteurs, touchés de sa jeunesse et de son innocence, se contentèrent de l'exiler. Mais, à peine arrivé à Carthage, le proconsul voulut voir cet enfant, dont on lui avait sans doute vanté la fermeté. Il ordonne qu'on le conduise en sa présence et fait étaler sous ses yeux les instruments de torture. Alors les païens purent constater la puissance

de la grâce dans une créature faible et timide. On commande à Aurélius de sacrifier, il refuse; on le menace, il refuse encore; on le met à la question, il la supporte sans se plaindre. Enfin Dieu permit qu'il sortît vivant d'une épreuve si cruelle, pour être l'honneur de l'Église, pour édifier le monde par ses vertus, après l'avoir étonné par sa patience.

Comment le jeune confesseur fut-il délivré de ses liens? nous l'ignorons; mais, à peine libre, il alla trouver Cyprien dans sa retraite. Le Saint avait alors auprès de lui quelques évêques de sa province. Charmés des vertus d'Aurélius, ils lui imposèrent les mains et l'ordonnèrent lecteur. « Ses mérites et non ses années, écrivait Cyprien, lui assignaient sans doute, dans la cléricature, un rang plus élevé; mais j'ai cru qu'il devait commencer par remplir l'office de lecteur. Il est convenable qu'une voix qui a confessé glorieusement Jésus-Christ s'élève pour nous faire entendre les divines leçons. Après avoir rendu par ses paroles témoignage au Christ, on est digne de lire l'Évangile qui fait les martyrs (1). On peut monter à l'ambon (2), quand on est descendu vainqueur du Capitole. Ainsi les fidèles verront avec joie ceux que les païens ont regardé avec admiration; ils seront heureux d'entendre ceux dont la parole a confondu les infidèles et les persécuteurs (3). »

Cyprien, toujours retiré dans sa solitude, conféra le même ordre à Sature et à Célérinus, tous les deux confesseurs de la foi. Ce dernier comptait dans sa famille

(1) Le mot *martyr* veut dire témoin.

(2) Estrade d'où on lisait les saintes Écritures.

(3) Lettre 12e.

plusieurs martyrs, dont on célébrait la mémoire, le jour anniversaire de leur couronnement (1). Lui-même était resté dix-neuf jours en prison, les ceps aux pieds et soumis aux tortures de la soif et de la faim. Mais il s'était montré supérieur à la persécution, et son corps portait les traces glorieuses de son triomphe (2).

L'histoire de Numidicus n'est pas moins touchante. Emprisonné pour la foi, il avait soutenu les confesseurs par ses exhortations pieuses. Les magistrats le condamnèrent à être brûlé vif, ainsi que son épouse. Il fut donc placé avec elle sur un bûcher et il la vit expirer au milieu des flammes. Lui-même fut retiré de dessous un monceau de pierres, à demi consumé et conservé par miracle. Dieu voulait le faire monter au rang de ses prêtres et combler ainsi le vide que plusieurs défections avaient fait dans le sacerdoce. Cyprien aurait cru aller contre l'ordre du Ciel, en refusant la dignité sacerdotale à un homme qui en était si digne : il lui imposa les mains et l'agrégea au clergé de Carthage (3).

Un autre confesseur de la foi, nommé Optat, fut élevé, dans des circonstances analogues, au rang de sous-diacre (4). Ainsi, au sein même des persécutions, alors que toute les puissances de l'enfer étaient déchaînées contre l'Église, la hiérarchie ecclésiastique subsistait toujours. Le successeur de Pierre n'était plus; mais le clergé de Rome songeait à lui donner un successeur et gouvernait en son absence. Les évêques avaient quitté

(1) Voilà le culte des saints clairement exprimé.
(2) Lettre 13e.
(3) Lettre 14e.
(4) Lettre 15e.

leurs basiliques; mais, retirés dans la solitude, ils veillaient sur le dépôt sacré de la foi. La mort et l'apostasie décimaient le sacerdoce; mais, à mesure que les rangs s'éclaircissaient, des hommes d'élite se présentaient pour les remplir. Une pareille puissance d'organisation est à nos yeux une preuve palpable de l'institution divine.

XV

RETOUR DES CONFESSEURS EXILÉS

En écrivant à son peuple, Cyprien avait parlé à plusieurs reprises du retour de la paix. En effet, vers le mois de mai de l'année 250, le proconsul quitta la ville de Carthage et alla dans d'autres provinces exercer ses rigueurs. La persécution se ralentit à son départ; les prisons se rouvrirent et un grand nombre de captifs fut mis en liberté. Les exilés aussi, sans en avoir reçu l'ordre, regagnèrent leurs demeures. Croirait-on, qu'après une si rude épreuve, ils seraient retombés dans ces désordres qui avaient allumé la colère de Dieu ? C'est pourtant ce qui arriva. Qu'on en juge par la lettre suivante.

L'évêque de Carthage s'adresse à Rogatien, prêtre et confesseur de la foi, et, en même temps, à ceux qui avaient partagé ses épreuves. Il les félicite de

leur courage qui jette un si vif éclat sur le troupeau du Christ. « Mais, ajoute-t-il, j'apprends que plusieurs nous font peu d'honneur et impriment au nom chrétien une fâcheuse tache.... Quelle honte pour notre société, de voir certains de ses membres se livrer à l'ivrognerie ou à la débauche; de voir des exilés rentrer dans leur patrie pour être punis, non comme chrétiens, mais comme criminels!

« J'apprends qu'il est parmi vous des orgueilleux, et pourtant Jésus condamne l'orgueil. Mais ce qui me cause le plus de douleur, c'est d'apprendre que des confesseurs traînent dans les lieux de débauche des corps devenus le temple de Dieu, des membres sanctifiés et glorifiés par la confession du nom de Jésus-Christ et les souillent dans d'immondes orgies. N'y eût-il, dans une telle conduite, que le scandale et la perte des âmes qui en résulte, ce serait déjà un crime énorme.

« Qu'il n'y ait parmi vous ni discussions ni jalousies, car le Seigneur nous a donné sa paix. Évitez aussi les injures et les imprécations, car la langue qui a confessé le Seigneur doit être conservée pure. En recevant le baptême, nous avons renoncé au siècle; mais cette renonciation a été complète et définitive quand il nous a été donné de souffrir pour Jésus-Christ. Alors, nous avons suivi le Seigneur. C'est sa crainte et la foi que nous avons en lui qui nous soutient et nous anime (1). »

Cette lettre, comme l'a remarqué Dom Gervaise, nous offre un grand exemple de la fragilité de l'homme

(1) Lettre 16e.

et de son ignorance, en ce qui concerne le salut. La crainte de perdre un bonheur éternel, en trahissant leur foi, avait porté ces confesseurs à souffrir toute sorte de tourments. Les uns avaient sacrifié leurs biens et s'étaient condamnés à la faim, à la soif, aux rigueurs inséparables de l'exil ou de la prison; d'autres avaient exposé leurs corps aux tortures dont ils portaient encore les glorieuses cicatrices; tous avaient affronté la mort, pour mériter la félicité céleste. Et ces mêmes hommes, un moment après, renoncent à leurs espérances et se livrent à toute espèce de désordres, comme si l'apostasie seule excluait du royaume des cieux où ne pénètre rien d'impur; comme si une foi morte, destituée de charité et de bonnes œuvres, suffisait pour nous rendre vrais disciples de Jésus-Christ et nous mettre au nombre des élus (1).

(1) *Vie de St-Cyp.*, p. 104.

XVI

CYPRIEN ET LE CLERGÉ DE ROME

Pendant que saint Cyprien travaillait avec tant de zèle au maintien de la foi et des bonnes mœurs, sa conduite était amèrement censurée par le clergé de Rome. La persécution empêchait de donner un successeur à saint Fabien : c'étaient donc les évêques et les prêtres résidant dans la ville éternelle qui gouvernaient l'Église, pendant la vacance du Saint-Siége. Or, vers le mois de mars de l'année 250, un sous-diacre, nommé Clémentius, fut envoyé de Carthage à Rome pour quelques affaires. Interrogé sur les événements qui se passaient sur la côte d'Afrique, il est probable qu'il parla d'une façon un peu légère de la conduite de son évêque. Le fait est, qu'à son retour, le clergé de Rome le chargea de remettre à celui de Carthage une lettre conçue en ces termes :

« Nous avons appris la retraite de l'évêque Cyprien. Qu'il ait bien fait de se retirer, c'est ce dont nous

ne pouvons douter, vu la haute considération dont il jouit. Il s'est retiré à l'approche de ce combat que Dieu a permis pour que le vainqueur reçoive la couronne de vie et le vaincu une sentence de mort. Placés à la tête du troupeau, c'est à nous de le garder et de remplir à son égard l'office de pasteurs. Si nous oublions nos devoirs, on nous reprochera, comme à tant d'autres, de n'avoir pas cherché la brebis perdue, de ne l'avoir pas ramenée au bercail, de n'avoir pas bandé ses plaies. Et pourtant, nous mangeons son lait et nous nous couvrons de sa laine.

« Jésus a dit : Je suis le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Le mercenaire fuit à l'approche du loup et le laisse exercer ses ravages. » Il dit encore à Pierre : « Pierre, m'aimez-vous? » Il lui adressait cette question parce que Pierre avait pris la fuite, ainsi que les autres disciples.

« Soyez de bons pasteurs et non des mercenaires. Si vous n'exhortez les fidèles à demeurer fermes dans la foi, leur perte est certaine. C'est ce que nous faisons nous-mêmes avec l'aide de Dieu. Nous nous exposons, il est vrai, aux plus grands périls; mais nous craignons plus Dieu et les peines éternelles que les hommes et les souffrances passagères.

« Ainsi nous ne quittons pas nos frères; mais nous les engageons à rester inébranlables dans la foi. Nous en avons même arrêté plusieurs qui montaient au Capitole pour y sacrifier. Quelques-uns, sans doute, ont cédé à la crainte; mais le plus grand nombre s'est montré ferme dans ses croyances. Quant à ceux qui

ont succombé, loin de les délaisser, nous les exhortons à faire pénitence, pour obtenir leur pardon du Ciel. »

On peut juger, d'après cette lettre, des calomnies qui circulaient sur le compte de Cyprien. Le clergé de Rome était tellement persuadé de sa désertion, qu'il chargeait celui de Carthage de veiller sur le troupeau en l'absence du pasteur, d'encourager les faibles, de relever ceux qui étaient tombés, de prendre soin des prisonniers, des pauvres, des veuves, des catéchumènes, d'ensevelir les corps des martyrs et des autres fidèles.

Le sous-diacre Clémentius, porteur de cette lettre, était chargé d'en remettre une autre à saint Cyprien. Celle-ci lui était personnellement adressée (1). Elle était conçue en termes si blessants que l'évêque ne put croire qu'elle vînt de Rome. Sa fermeté, comme nous le dirons plus tard, lui avait déjà fait des ennemis; il pouvait donc supposer des intrigues secrètes, ayant pour but de le brouiller avec l'Église romaine.

Cette supposition paraissait d'autant plus raisonnable que l'écriture, le sens, le parchemin même semblaient protester contre l'authenticité du document. Il répondit sur-le-champ pour rendre hommage à la vertu du pape Fabien, dont il avait appris le glorieux martyre (2). Puis, avec cette modération qui caractérise les nobles âmes, il joignit à sa lettre celle qu'il avait reçue et demanda des explications. Elles ne se firent

(1) Cette lettre est perdue.

(2) Lettre 17e.

pas attendre. Alors Cyprien, voyant qu'on avait mal interprété sa conduite, écrivit la justification suivante :

« J'ai appris, mes très-chers frères, qu'on vous avait rendu un compte peu fidèle de mes actes, Je crois donc nécessaire de vous écrire, pour vous expliquer ma conduite et les détails de mon administration. Il est vrai que, dès les premières violences de la persécution, alors que le peuple demandait ma mort à grands cris, j'ai mis en pratique le précepte du Seigneur et je me suis retiré. En agissant ainsi, je cherchais moins mon salut que le repos de mes frères; car ma présence parmi eux pouvait exciter de nouvelles haines. Mais si j'étais absent de corps, j'étais présent par ma pensée, mes actes, mes avertissements et, selon la mesure de mes forces, je n'ai pas cessé de diriger mon peuple dans les voies du Seigneur (1). »

Cyprien joignait à sa lettre la copie de celles qu'il avait adressées à son peuple du fond de sa retraite. C'était la preuve matérielle de sa sollicitude pastorale. Là, en effet, on pouvait lire ses conseils au clergé, ses exhortations aux confesseurs, ses reproches aux apostats, ses consolations aux prisonniers. « On pouvait voir, en un mot, qu'il n'avait rien négligé pour obéir aux inspirations de Dieu et faire triompher sa loi. »

Comme la question des *Tombés* commençait déjà à troubler l'Église, le saint évêque s'en rapportait à la sagesse du clergé de Rome, afin que leur conduite,

(1) Lettre 18e.

qui ne devait jamais différer en rien, fût la même dans cette circonstance difficile. Son intention, disait-il, était de profiter du retour de la paix pour réunir un concile et arrêter, de concert avec l'Église de Rome, un plan uniforme de conduite.

Cette lettre, écrite avec tant de candeur et de modestie, dissipa tous les nuages. Le clergé de Rome comprit le véritable motif de la retraite de Cyprien et, loin de l'en blâmer, il l'en félicita. Mais avant de recevoir un si consolant témoignage, le saint évêque avait dû subir bien des épreuves.

XVII

LES TOMBÉS

L'apostasie a toujours passé dans l'Église pour le plus grand de tous les crimes. Dans les premiers siècles, on n'en obtenait l'absolution qu'après beaucoup d'épreuves et de larmes ; souvent même le coupable ne la recevait qu'à l'article de la mort. Pendant ce temps, la porte de l'église lui était interdite et il parcourait péniblement les divers degrés de la pénitence canonique (1).

(1) Les anciens pénitents formaient quatre stations : les *pleurants,* les *auditeurs,* les *prosternés,* les *consistants.* Les premiers se tenaient dans la cour ou *atrium* qui précédait l'église. Les seconds dans une sorte de vestibule attenant à l'édifice. De là, ils pouvaient entendre la lecture des saintes Écritures, le chant des psaumes, etc. Ils se trouvaient avec les infidèles et sortaient avec eux quand la messe commençait. Les prosternés faisaient la station la plus longne et la plus laborieuse. Ils étaient placés, avec les catéchumènes, entre la porte de la basilique et l'ambon. Ils

Mais il arrivait aussi que les confesseurs, du fond de leurs prisons ou du pied de l'échafaud, intercédaient pour ces pécheurs pénitents et les couvraient pour ainsi dire de leurs mérites. Alors l'Église avait égard à cette recommandation et se relâchait de sa sévérité.

Ainsi, quand la persécution était passée, ceux qui avaient failli dans l'épreuve se présentaient devant l'évêque pour être jugés et recevoir l'ordre de leur pénitence. On lisait les billets des martyrs; on soumettait à un examen sévère ceux qui en étaient porteurs, et, si cet examen leur était favorable, on les traitait avec plus d'indulgence. Souvent même, quand on pouvait constater qu'ils joignaient à une conduite irréprochable une douleur véritable et sincère, on les admettait à la paix et à la communion sans les faire passer par la pénitence publique.

L'usage d'accorder la paix et la communion aux apostats, sur la recommandation d'un confesseur ou d'un martyr, prit bientôt une grande extension. L'Église, les martyrs, les pécheurs contribuèrent également à l'introduire. L'Église ne pouvait fermer l'oreille aux prières de ceux qui mouraient généreusement pour sa défense. Les martyrs, pleins

assistaient à cette partie de la messe qui précède l'oblation, puis on les renvoyait; alors on fermait les portes et la messe des fidèles commençait. Outre les jeûnes et les austérités qui leur étaient enjoints, les prosternés étaient privés de deux bien grandes grâces : l'assistance et la participation aux mystères eucharistiques. Les *consistants* (*consistentes,* se tenant debout), pouvaient assister à la messe des fidèles; mais ils ne pouvaient ni offrir leurs dons à l'autel ni recevoir la sainte eucharistie. — On ne soumettait à ces divers degrés de pénitence que les pécheurs scandaleux. Souvent aussi les évêques dispensaient de certaines stations ou en abrégeaient la durée. De là, les indulgences.

de commisération pour leurs frères coupables, leur tendaient généreusement la main. Les pécheurs, peu disposés à rentrer dans l'Église par le chemin de l'expiation et de la souffrance, avaient recours à la ruse pour se soustraire à la rigueur des canons. De là ce relâchement de la discipline qui, sans la fermeté de Cyprien, aurait causé les plus grands ravages dans l'église d'Afrique.

Le nombre des apostats était considérable dans la ville de Carthage; mais tous n'étaient pas également coupables. Les uns avaient sacrifié aux idoles; les autres avaient offert de l'encens; d'autres avaient déclaré, en présence des magistrats, qu'ils renonçaient au christianisme et avaient reçu des billets de sûreté. Ces derniers étaient appelés *libellatiques* (1).

La justice et les lois de l'Église exigeaient que la conduite de ces hommes fût examinée et qu'on leur imposât une pénitence proportionnée à leur culpabilité. Quelques-uns se soumirent; mais les autres, forts d'une protection que certains confesseurs leur avaient imprudemment accordée, réclamèrent de suite la communion.

Celui d'entre les confesseurs qui contribua le plus à introduire ce désordre, fut Lucien, homme d'une grande foi et d'un courage invincible, mais d'un naturel trop facile et d'une religion peu éclairée. Lucien avait un ami nommé Célérinus qui, se trouvant à Rome au début de la persécution, fut emprisonné

(1) Les autres s'appelaient *thurificati* ou *sacrificati*, selon qu'ils avaient offert de l'encens ou des sacrifices.

pour la foi [1]. Célérinus appartenait à une famille de martyrs; il confessa énergiquement Jésus-Christ. Mais deux de ses parentes, Numérie et Candide, montrèrent moins de fermeté et cédèrent aux menaces des magistrats. Cet acte de faiblesse pénétra le saint jeune homme d'une vive douleur. Il pleurait, couché sur le cilice et la cendre, même au temps de Pâques, et cherchait à fléchir, par ses prières, la justice de Dieu. Les coupables, de leur côté, montraient un vif repentir. Alors Célérinus eut la pensée de s'adresser à Lucien, son ami, qui exerçait une grande autorité sur le peuple. Il le pria d'avoir pitié de ses deux parentes et de les recommander aux confesseurs de la foi, afin que le premier qui serait appelé à la couronne leur conférât l'absolution qu'elles sollicitaient avec tant d'ardeur [2].

La lettre de Célérinus est un modèle de modestie, de prudence, d'humilité, de respect envers la discipline de l'Église. Lucien éprouva un vif plaisir en la recevant; mais, au lieu d'imiter la modération de son ami, il se hâta de répondre, qu'en vertu des pouvoirs qu'il tenait des saints martyrs, il accordait la paix non-seulement à Numérie et à Candide, mais encore à toutes les personnes qu'on lui désignerait. Il n'y mettait d'autres conditions que de faire l'*exomologèse*, c'est-à-dire la confession de ses fautes.

(1) Nous avons déjà parlé de Célérinus. C'est celui qui fut ordonné lecteur par St-Cyprien.

(2) On peut conclure de là que le droit d'accorder la paix n'appartenait qu'aux martyrs.

Lucien expliquait ainsi le pouvoir singulier dont il faisait usage : Avant de quitter ce monde, le bienheureux martyr Paul me fit appeler et me dit : « Lucien, en présence de Jésus-Christ, je te recommande d'accorder la paix à ceux qui, après ma mort, te la demanderont en mon nom. Nous tous que le Seigneur appelle à lui du milieu des tribulations, nous donnons, d'un commun accord, des billets de grâce à tous ceux qui en auront besoin. »

Lucien interprétait fort mal l'intention des martyrs; mais un funeste exemple venait d'être donné. D'autres confesseurs allèrent plus loin encore; car ils accordèrent des billets conçus en termes tels que ceux-ci : *Qu'un tel soit admis à la communion avec les siens.* Ainsi, un homme se présentait, suivi de vingt ou trente personnes qui se disaient ses parents, ses esclaves ou ses affranchis et tous réclamaient la communion (1).

On comprend que des chrétiens, qui ont eu la faiblesse d'apostasier, demandent une réconciliation prompte et facile, car il faut bien de la vertu pour suivre les divers degrés de la pénitence publique. On comprend que des confesseurs de la foi, en vertu de ce mystérieux échange de mérites qu'on appelle la communion des saints, s'interposent entre le pécheur et l'autorité de l'Église, pour obtenir une diminution ou une commutation de peine. Mais peut-on comprendre que des hommes, qui ont foulé aux pieds leur dignité de chrétien, dont les mains et la bouche sont encore fumantes des sacrifices offerts

(1) Lettre 19e.

au démon, se présentent à la porte de l'église avec un air d'autorité, et, au lieu de frapper modestement, menacent de la briser?

C'est ce qui explique la sévérité de saint Cyprien. Du reste, comme le remarque très-judicieusement un auteur contemporain (1), on ne pouvait suivre une autre ligne de conduite, sans livrer le sacrement à une véritable profanation. Ceux qui prétendaient prendre ainsi l'absolution d'assaut témoignaient d'une absence complète d'humilité chrétienne. Les soumettre à une plus longue épreuve, c'était les amener à rentrer en eux-mêmes et à comprendre davantage l'énormité de leur faute. Il y a plus, le danger n'était pas écarté; tant que durait la persécution, les chrétiens pouvaient être appelés à confesser la foi devant les tribunaux. Qu'est-ce qui garantissait que les apostats, une fois réhabilités, n'ajouteraient pas une seconde lâcheté à la première, en reniant de nouveau leur religion, sous la menace du supplice? Dans ce cas, leur situation eût été pire qu'auparavant. C'était donc une mesure de précaution aussi sage que juste de les laisser dans la classe des pénitents, jusqu'à ce que tout péril fût épargné à leur faiblesse, et qu'un délai suffisant eût permis d'éprouver leur fidélité.

(1) M. l'abbé Freppel.

XVIII

LES TOMBÉS (SUITE)

Les prêtres étaient les plus coupables, puisque, chargés de faire observer la discipline ecclésiastique, ils manquaient de fermeté et cédaient lâchement à d'insolentes réclamations. Cyprien leur adressa des remontrances sévères ; il menaça même d'interdit ceux qui continueraient à enfreindre de la sorte les saints canons (1).

Les confesseurs avaient bien aussi leur part de culpabilité. Si le clergé péchait par faiblesse, eux péchaient par imprudence. Il était difficile cependant d'adresser des reproches à des hommes dont le sang avait coulé pour Jésus-Christ. C'est dans ces circonstances difficiles que se révèle le tact exquis de saint Cyprien. Au lieu d'accuser directement les confesseurs, il rejette une partie de la faute sur les

(1) Lettre 20e, *interim prohibeantur offerre.*

prêtres et les diacres, qui auraient dû les instruire de leurs devoirs ; puis, passant à l'objet principal de sa lettre : « J'apprends, dit-il, que certains apostats cherchent à s'imposer et à vous forcer la main. Je vous en supplié, rappelez-vous les préceptes de l'Évangile ; rappelez-vous la conduite de ceux qui vous ont précédés dans la carrière du martyre. Comme eux, accueillez avec prudence les vœux des suppliants ; pesez-les avec équité. Vous êtes les amis du Seigneur, vous jugerez avec lui les vivants et les morts ; examinez-donc les actes, les devoirs, les mérites des coupables. Tenez compte du genre et du caractère de la faute. Si vous promettiez avec trop de légèreté, si nous agissions nous-même avec trop de précipitation, quelle honte pour notre Église, même aux yeux des gentils (1) ! »

Le saint évêque termine sa lettre en priant les confesseurs de ne donner de billets qu'aux personnes qu'ils avaient vues et dont ils connaissaient la piété et le repentir.

Pour assurer le succès des lettres précédentes, il était nécessaire d'écrire au peuple ; car c'est de lui que venait la cause première du mal. Cyprien s'acquitta de ce devoir avec une charité toute paternelle : « Je souffre, disait-il, de la chute de nos frères. En se laissant abattre par la persécution, ils ont emporté avec eux une partie de mes entrailles, et leurs blessures me causent la plus vive peine. Il n'appartient qu'à Dieu de les guérir. Cependant, tenons-nous en garde contre une ardeur et une précipitation

(1) Lettre 21e.

irréfléchies. En usurpant témérairement la paix, on ne ferait qu'irriter davantage la justice divine...

« C'est le devoir des prêtres et des diacres d'instruire les fidèles sur ce point, afin de sauvegarder leurs brebis et de les conduire dans la voie du salut. Je connais les bonnes dispositions de mon peuple : il s'occuperait maintenant de prières et d'œuvres satisfactoires, s'il n'avait été égaré par certains prêtres. Sachez donc vous gouverner vous-même et employez votre calme et votre prudence à modérer l'ardeur irréfléchie des *Tombés*. Pourquoi cueillir les fruits avant leur maturité? Pourquoi lancer une barque en pleine mer, avant d'en avoir consolidé les planches disloquées? Si votre tunique était déchirée, vous hâteriez-vous de la revêtir, avant de l'avoir confiée à un ouvrier habile?... Attendez notre retour. Alors, réunissant en concile les évêques et les confesseurs, nous soumettrons à leur examen les vœux et les lettres des martyrs (1). »

Les plaintes et les menaces de Cyprien nous montrent combien le clergé de Carthage s'écartait des traditions évangéliques. Sans son énergique intervention, c'en était fait de la discipline. S'il n'avait cherché à éviter la mort, dit Pontius, personne n'aurait relevé les *Tombés* et ne les aurait soumis à la pénitence (1).

(1) Lettre 22e.
(2) *Vita Cyp.*, VII.

XIX

APPROBATION DU CLERGÉ DE ROME

Les plus coupables d'entre les prêtres de Carthage étaient ceux qui avaient fait une opposition si violente à l'élection de Cyprien. Malgré ses réclamations, ils communiquaient avec les apostats, leur donnaient l'Eucharistie et offraient leurs noms à l'autel. Aussi le désordre était à son comble : les prêtres infidèles persévéraient dans leur obstination, le peuple demandait la paix avec plus d'insistance et certains confesseurs se croyaient en droit de passer de la prière à la menace.

Lucien, en effet, ne mettait plus de bornes à ses prétentions. Loin de s'en tenir à la conduite si sage tracée par l'évêque, il avait pris en main la cause des *Tombés* et la soutenait avec une insolence aveugle. Qu'on en juge par la lettre suivante :

« Tous les confesseurs au pape [1] Cyprien.

« Sachez que nous donnons la paix à tous ceux dont vous aurez examiné la conduite depuis le jour de leur chute. Nous voulons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. Nous souhaitons que vous soyez toujours en bonne intelligence avec les saints martyrs. Lucien a écrit ceci en présence d'un exorciste et d'un lecteur. »

Au milieu de toutes ces complications, le retour de l'évêque devenait impossible. Cependant les chaleurs de l'été commençaient à se faire sentir et causaient des maladies dangereuses. Exiger qu'on n'admît personne à la communion, c'était exposer beaucoup de pécheurs repentants à mourir dans la disgrâce de l'Église et les priver, par conséquent, de ses prières. Cyprien crut devoir se relâcher de sa sévérité et fit le règlement suivant : ceux qui ont reçu des billets de la part des martyrs et qui s'appuyent sur leurs mérites auprès de Dieu, doivent, en danger de mort, ne pas attendre notre présence. Qu'ils fassent à un prêtre, quel qu'il soit, et, à défaut de prêtre, à un diacre, la confession de leur apostasie [2]; qu'ils reçoivent l'imposition des mains et qu'ils jouissent de cette paix que les martyrs ont demandée pour eux [3].

(1) Le nom de pape se donnait non-seulement aux évêques, mais aux simples prêtres. (Rohrbacher.)

(2) Il s'agit de la rémission des peines canoniques et non de l'absolution sacramentelle.

(3) Lettre 23e.

Il était à craindre que le clergé, déjà enclin au relâchement, n'interprétât mal les paroles de Cyprien et n'eût pour les *Tombés* une condescendance dangereuse. L'évêque veut qu'on use d'une sage fermeté et qu'on s'en tienne aux règles établies. « Quel aveuglement! dit-il, quel oubli de toute religion! Les chrétiens fugitifs, exilés, dépouillés de leurs biens par la persécution, ne sont pas encore rentrés dans l'Église, et des apostats voudraient les y devancer! s'ils sont si pressés, ils ont sous la main ce qu'ils désirent et même au delà. Le combat n'est pas terminé; chaque jour, on descend dans l'arène. S'ils se repentent de leurs crimes et s'ils ne peuvent résister aux ardeurs de la foi, ils éviteront tout retard en méritant la couronne (1). »

Cyprien remettait toujours au prochain concile la solution définitive de cette grave affaire; « car, disait-il, je ne puis juger seul ce qui regarde tout le monde (2). » Mais il avait soin aussi de tenir le clergé de Rome au courant de sa conduite. Ce n'était plus le temps où d'absurdes calomnies circulaient sur son compte; où on lui reprochait son exil avec tant d'amertume. La lumière s'était faite, et l'Église de Rome reconnaissait en lui un des plus fermes soutiens de la discipline. Ces sentiments, si honorables pour l'évêque de Carthage, se manifestent dans une lettre dont nous détachons quelques fragments. « Une âme imbue des préceptes de l'Évangile et en paix avec elle-même s'en rapporte au jugement de Dieu

(1) Lettre 24e.
(2) Lettre 28e.

seul; mais, en soumettant ses actes au jugement de ses frères, elle a droit à un double éloge. C'est ce que vous faites. Vous exposez votre conduite avec tant de candeur que vous nous la faites non-seulement approuver mais partager....

« A Dieu ne plaise que l'Église romaine perde sa vigueur par une facilité profane et qu'elle relâche les nerfs de la sévérité au détriment de la foi. Quand on voit nos frères non-seulement renversés, mais tombant encore tous les jours, leur accorder le remède prématuré d'une réconciliation, c'est, par une fausse miséricorde, ajouter de nouvelles plaies à celles de l'apostasie; ce n'est pas guérir, mais tuer.

« Nous avons une nécessité plus pressante de différer, nous qui, depuis la mort de l'évêque Fabien (1), vu la difficulté des temps, n'avons pu encore avoir un évêque pour régler ces graves questions et pour examiner avec autorité et sagesse ceux qui sont tombés. Nous partageons votre avis : il faut attendre la paix

(1) A la mort du pape, la primauté de juridiction ne peut se transmettre ni à un particulier ni à un corps quelconque, jusqu'à l'élection d'un nouveau pape; car elle est exclusivement attachée à la personne de l'évêque de Rome. Dans l'intervalle, l'exercice de cette charge suprême reste suspendu, sans que l'Église cesse pour cela d'être gouvernée. Les évêques continuent à régir la portion du troupeau qui leur a été confiée à chacun par le pasteur universel, et l'indéfectibilité de l'Église la garantit de toute erreur dans la foi. S'élève-t-il quelque part un différend sur un point de doctrine, les évêques, successeurs des apôtres, ont le droit de le juger; mais, comme ils ne sont juges qu'en première instance, leur sentence, pour devenir irréformable et sans appel, a besoin d'être confirmée par le pape futur. On voit par là que le gouvernement de l'Église ne souffre pas de cette interruption momentanée dans l'exercice de la primauté pontificale : la constitution divine de ce grand corps pourvoit suffisamment aux nécessités d'une transition inévitable. (L'abbé Freppel.)

de l'Église, pour statuer sur le sort des apostats. De plus, il faut que cette affaire soit traitée en présence des évêques, des prêtres, des diacres, des confesseurs et des laïques qui sont demeurés fermes dans leurs croyances. Ce serait encourir une grave responsabilité que de prononcer seul sur un crime commis par tant de personnes. Un décret ne peut être solide sans le consentement de plusieurs.

« Regardez le monde entier presque désolé et couvert des débris de la persécution; un mal si étendu demande un remède énergique. Comme ceux qui sont tombés ont été victimes de leur aveuglement et de leur imprudence, ceux qui veulent réparer le mal doivent y employer toute la sagesse des meilleurs conseils, de peur qu'on ne regarde comme nulles des dispositions mal prises. Prions pour les *tombés*, afin qu'ils se relèvent, qu'ils reconnaissent la grandeur de leur crime, qu'ils en fassent pénitence. Il doivent aussi apprendre la patience et ne pas troubler par leur inquiétude l'état encore flottant de l'Église, au risque d'y allumer une persécution intestine. La retenue convient surtout à ceux qui ont péché par une précipitation coupable. Qu'ils frappent à la porte, rien de mieux; mais qu'ils ne la brisent pas. Qu'ils se présentent au seuil de l'Église, d'accord; mais qu'ils ne sautent pas par dessus les barrières. Qu'ils veillent à l'entrée du camp céleste, mais armés de modestie, comme il sied à des déserteurs qui reconnaissent leur faute. Qu'ils reprennent le timide clairon de la prière, et non la trompette retentissante des combats. Oui, qu'ils s'arment des traits de la modestie; qu'ils ramassent ce bouclier de la foi que

la crainte de la mort leur avait fait jeter à l'heure de l'apostasie ; mais, qu'ils ne l'oublient pas, ces armes, il faut les tourner contre le démon, leur ennemi, et non contre l'Église qui pleure sur leur chute. Ils ont tout à espérer d'une prière modeste, d'une demande respectueuse, d'une humilité nécessaire, d'une patience qui ne reste pas oisive. Des larmes ! voilà les meilleurs messagers de leurs douleurs. Des soupirs, des gémissements partis du fond de leurs cœurs, comme autant de preuves d'une douleur et d'un repentir sincères, voilà les avocats qui devront plaider leur cause. »

Cette lettre fut écrite par Novatien, qui plus tard joua le rôle d'anti-pape, et signée par les principaux membres du clergé romain. Les confesseurs de Rome, Moïse, Maxime, Nicostrate et Rufin, dont Cyprien avait célébré avec tant d'éloquence les glorieux combats (1), lui écrivirent vers la même époque une lettre touchante, où ils invitaient leurs frères de Carthage à plus de modération. Ces écrits furent répandus parmi le peuple, et certes, ils étaient bien propres à le ramener à de meilleurs sentiments. Il n'en fut rien. Les apostats, poussés à la sédition par les prêtres dont nous avons parlé, continuèrent leurs violences. L'évêque tenta un dernier effort, et leur écrivit en ces termes :

« Le Seigneur, dont nous devons respecter la loi, a fixé lui-même dans l'Évangile la constitution de son Église... L'Église est fondée sur les évêques, et ce sont

(1) Lettres 25e et 26e.

les évêques qui sont préposés à sa direction. D'après cela, je suis étonné que certains hommes osent m'écrire que l'Église repose sur l'évêque, le clergé et tous les fidèles. Que Dieu les préserve d'y ajouter les *Tombés* malgré cette parole de l'Écriture : *Le Seigneur n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.*

« Certes nous désirons que tous les pécheurs reviennent à la vie et nous prions avec larmes pour qu'ils soient rétablis dans leur premier état. Mais, s'ils veulent être l'Église, c'est donc nous qui devons les prier de nous admettre dans leurs rangs?... Soyez soumis, paisibles, respectueux, vous qui, pleins du souvenir de votre faute, désirez satisfaire à Dieu ; et n'écrivez pas au nom de l'Église, alors que vous écrivez à l'Église.

« Ces jours derniers, certains *Tombés* dont l'Église admire la douceur, la foi, les bonnes œuvres, se sont adressés à moi avec l'accent de la prière. Ils avaient entre les mains un billet des martyrs ; et pourtant ils ne demandaient pas qu'on leur accordât la paix tout de suite ; mais ils attendaient notre retour, car, disaient-ils, cette paix leur paraîtrait plus douce, s'ils la recevaient en notre présence. Dieu sait combien j'ai béni de pareils suppliants, lui qui a daigné me faire comprendre combien ils lui sont chers (1). »

(1) Lettre 27e.

XX

LE SCHISME

C'est une erreur commune aux nobles âmes de croire qu'elles triompheront de l'ingratitude et de l'obstination de leurs ennemis, en n'employant d'autres armes que la douceur, la patience et la charité. Cyprien avait longtemps partagé cette honorable illusion. Il s'était adressé tour à tour au clergé et au peuple; il avait prié, conjuré, menacé; tout était inutile. Les semences de discorde, fomentées par des prêtres indignes, portaient leurs fruits et faisaient succéder à la persécution des divisions intestines encore plus funestes. On aura quelque idée du mal, si on se rappelle que l'évêque, malgré son désir, ne put se rendre à Carthage pour y célébrer la fête de Pâques de l'année 251.

La ville de Carthage renfermait donc tous les éléments d'un schisme.

A la tête des mécontents était un laïque nommé Félicissime. C'était un homme détesté à cause de ses crimes et de ses concussions ; on l'avait même surpris en flagrant délit d'adultère ([1]). Mais il était adroit, souple, artificieux, et il avait pour lui cet ascendant que donne toujours la fortune, quoique mal acquise.

On suppose qu'il possédait une maison située dans un des quartiers élevés de Carthage, appelé la *montagne*, (*in monte*). C'est là qu'il réunissait ses partisans, c'est-à-dire, les prêtres rebelles et les apostats que l'évêque refusait d'admettre à sa communion ([2]).

Malgré sa fortune et son élévation, Félicissime n'était qu'un instrument ; l'âme du parti était Novat.

Ce dernier avait protesté, avec quatre de ses collègues, contre l'élection de Cyprien ([3]). « Toujours avide de nouveautés, d'une avarice insatiable, enflé d'un sot orgueil, mal noté par les évêques et les prêtres, qui le regardaient comme un hérétique, toujours prêt à tromper, ne flattant que pour trahir, perfide même dans ses amitiés, véritable brandon de discorde, toujours prêt à allumer l'incendie et à ruiner la foi, incapable de rester en repos, ennemi de la tranquillité et de la paix : tel était Novat ([4]). » On lui reprochait, en outre, d'avoir dépouillé des pupilles, ruiné des veuves, détourné les fonds de l'Église.

(1) Lettre 29e.
(2) Lettre 29e.
(3) Les autres étaient Donat, Gordius, Fortunat et Gaïus.
(4) Lettre 34e.

Dans un accès de furie, il avait frappé avec tant de brutalité son épouse enceinte, qu'il avait tué l'enfant qu'elle portait dans son sein (1). Pour comble d'horreur, il avait chassé son vieux père et, après l'avoir laissé mourir de faim, il avait refusé la sépulture à son cadavre (2). Sa conduite infâme fut dénoncée à l'évêque; il allait être déposé et excommunié, lorsque la persécution, éclatant sur la ville de Carthage, le mit à l'abri du châtiment. Mais, au retour de la paix, ses craintes se renouvelèrent. Voyant qu'il n'y avait de sécurité pour lui que dans le désordre, il alla trouver Félicissime sur sa montagne, s'associa à tous ses projets et le poussa dans le schisme avec une nouvelle fureur.

Félicissime, comme on l'a vu, n'était que simple laïque. Pour jouer le rôle de chef de secte, il était nécessaire qu'il fût dans les ordres sacrés. Novat le fit ordonner diacre. Ce fait a toujours été un mystère historique. Il est certain que Félicissime ne fut ordonné ni par Cyprien ni avec la permission de Cyprien (3). Il le fut donc par un évêque schismatique. Mais alors pourquoi le nom de cet évêque ne se trouve-t-il pas dans les lettres de Cyprien? Novat employa-t-il la ruse et l'intimidation, comme plus tard, pour la prétendue consécration de Novatien? Le champ est ouvert à toutes les conjectures.

(1) On a voulu conclure de ce fait, qu'au temps de saint Cyprien le célibat ecclésiastique était inconnu. La preuve est assez mal choisie : 1° parce que le fait a pu se passer avant l'ordination de Novat; 2° parce que l'exemple d'un scélérat ne prouverait rien.

(2) Lettre 34e.

(3) Mosheim prétend que Novat, quoique simple prêtre, ordonna lui-même Félicissime.

Les choses en étaient là, lorsque Cyprien, prévoyant que son absence durerait longtemps encore, envoya à Carthage une somme d'argent. Son but était de la faire répandre parmi les pauvres. Mais pour ménager les ressources de l'Église, épuisées par la persécution, il régla les dispositions suivantes : 1° fournir à ceux qui savaient quelque métier, l'argent nécessaire pour l'exercer; 2° prendre les noms de ceux qui s'étaient distingués par leur foi et leur probité, afin de leur donner dans l'Église quelque emploi qui les mettrait à même de pourvoir à leur subsistance; 3° fournir des secours suffisants à ceux qui seraient dans l'indigence, mais à la condition de faire effacer leurs noms de la liste des pauvres secourus par l'Église (1).

Ce règlement si sage fournit à Félicissime l'occasion de rompre définitivement avec l'évêque. Il l'accusa de dilapider les fonds des pauvres et d'abuser de la confiance des fidèles; il finit par déclarer que quiconque obéirait à Cyprien ne communiquerait plus avec lui sur la Montagne.

Les prêtres à qui l'évêque, en partant, avait confié le gouvernement de son diocèse et qui étaient comme ses grands vicaires, cédèrent à tant d'insolence et se retirèrent (2). Mais Cyprien ne perdit pas courage. Déjà il avait séparé de sa communion Gaïus de Didda, ainsi que son diacre, parce qu'ils refusaient de soumettre les *tombés* à la pénitence. Cet acte

(1) Lettre 29e.

(2) Parmi eux étaient trois évêques : Caldonius, Herculanus, Victor, et deux prêtres : Rogatien et Numidique. — Lettre 31e.

de vigueur n'avait produit que des résultats incomplets. Le seul moyen d'éteindre le schisme c'était de frapper Félicissime lui-même, avec ces principaux adhérents : c'est le parti que prit l'évêque.

XXI

EXCOMMUNICATION

Après avoir rédigé la sentence d'excommunication, Cyprien l'adressa à ses grands vicaires avec ordre de la fulminer. « Puisque Félicissime, disait-il, veut priver de sa communion ceux qui nous obéissent, c'est-à-dire ceux qui communient avec nous, qu'il soit frappé de la sentence qu'il a lui-même portée. Qn'il sache que nous l'excommunions, puisque aux fraudes et aux rapines dont il est coupable, et dont nous avons la preuve entre les mains, il joint encore le crime d'adultère... Augende a également oublié et son évêque et l'Église pour se joindre à cette faction inique. S'il persévère dans son erreur, qu'il soit frappé de la même sentence que Félicissime. De plus, que tous ceux qui voudront en faire partie sachent bien qu'ils seront exclus de notre communion, puisqu'ils se placent eux-mêmes en

dehors de l'Église. Lisez cette lettre à nos frères, faites-la connaître aussi au clergé de Carthage, en y ajoutant les noms de ceux qui se sont unis avec Félicissime (1). »

La sentence portée par Cyprien fut rigoureusement exécutée. Félicissime et Augende furent excommuniés avec cinq de leurs partisans, parmi lesquels nous remarquons deux femmes et deux confesseurs de la foi (2).

On doit s'étonner de ne pas trouver le nom de Novat à côté de celui de Félicissime. Il n'était plus à Carthage. Ce brandon de discorde, comme l'appelle Cyprien (3), était parti pour Rome. C'est là que nous le retrouverons, ourdissant de nouvelles intrigues et suscitant de nouveaux troubles.

Cet acte de vigueur raffermit la discipline ecclésiastique ; mais l'âme de l'évêque était brisée. Un père est toujours père, même en punissant, et il souffre le premier des châtiments qu'il inflige à sa famille. L'horizon, d'ailleurs, semblait s'assombrir davantage. Malgré la vivacité de ses désirs, Cyprien était obligé de différer son retour et de vivre loin de son église, où sa présence était si nécessaire. C'est

(1) Lettre 29e.

(2) Voici cette formule d'excommunication, la première que l'on rencontre dans les monuments de la littérature chrétienne : « Caldonius avec Herculanus et Victor, ses collègues, ainsi que les prêtres Rogatien et Numidique. — Nous avons retranché de notre communion, Félicissime, Augendus, Répostus, du nombre des bannis, Irène de Rutile et l'ouvrière Paula. Nous avons pris la même mesure à l'égard de Sophronius et de l'artisan Soliasse, qui avait aussi été condamné au bannissement. »

(3) Lettre 34e.

sous l'empire de ces sombres idées qu'il écrivit la lettre suivante :

« Que je souffre, mes frères bien-aimés, de ne pouvoir me rendre auprès de vous, vous adresser la parole à tous en particulier, et vous rappeler les grandes leçons de l'Évangile ! Ce n'était pas assez d'un exil de deux ans (1), d'une séparation qui me prive de votre vue ; de la douleur, des gémissements, des regrets qui viennent m'assaillir dans ma retraite ; des larmes que je répands nuit et jour en me voyant privé de vos salutations et de vos embrassements, moi que vous élevâtes à la prêtrise avec tant d'amour ! Ce qui redouble ma douleur c'est de penser que, malgré ma sollicitude, malgré le besoin de ma présence, je ne puis accourir auprès de vous. Je n'ai que trop lieu de craindre, en effet, que, grâce aux piéges et aux menaces des perfides, mon apparition parmi vous ne soit la cause de troubles encore plus grands. Ainsi, au lieu de la paix et de la tranquillité que nous devons rechercher avant tout, votre évêque ne ferait qu'accroître les rigueurs de la persécution, en lui fournissant un nouvel aliment.

« Écoutez donc mes avertissements et mes conseils, ô frères bien-aimés : ne prêtez pas une oreille facile à ceux qui veulent vous tromper. Au lieu de la lumière, ils vous donneront les ténèbres ; au lieu du jour, la nuit. Votre âme défaillante ne trouvera auprès d'eux que la faim et la soif ; on versera sur

(1) L'exil de Cyprien dura moins de deux ans. Cette petite exagération s'expliquera si on se rappelle l'impression sous laquelle il écrivit.

ses blessures des poisons funestes, et elle recevra la mort au lieu de la vie.

« Chrétiens, mes Frères, que personne ne vous entraîne hors de la voie du Seigneur; restez fidèles à l'Évangile et à l'Église, notre mère. Vos ennemis veulent périr : qu'il périssent seuls; ils sont hors de l'Église : qu'ils y restent seuls; ils se sont révoltés contre l'autorité épiscopale : qu'ils soient seuls abandonnés de leurs évêques; qu'ils subissent seuls le châtiment de leur rébellion. Ils ne l'ont que trop mérité! déjà vous les avez condamnés par vos suffrages; aujourd'hui Dieu les condamne à son tour; abandonnez-les à leur malheureux sort.

« Nous touchons à la dernière épreuve de cette longue persécution : avec la protection divine, elle sera bientôt passée, et le jour de Pâques me trouvera réuni à mes collègues. Là, tous ensemble, nous prendrons vos avis et nous adopterons les résolutions les plus utiles. Si quelqu'un, refusant de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, suit les conseils des partisans de Félicissime et s'attache à son parti, qu'il sache bien que la porte de l'Église lui sera fermée et qu'il ne pourra plus communier avec les évêques et le peuple du Christ (1). »

Cette lettre pastorale, lue au peuple de Carthage, produisit une salutaire impression. Les schismatiques, frappés de l'excommunication, perdirent tout leur crédit. Les fidèles restèrent sourds à leurs conseils

(1) Lettre 33e.

perfides. Ainsi, grâce à l'énergie déployée par Cyprien, cette tentative de schisme échoua, sauf à se renouveler plus tard sur un autre théâtre.

XXII

TRAITÉ DES SPECTACLES

Au point où nous sommes arrivés, il ne sera pas inutile de nous arrêter un instant et de tourner nos regards en arrière. Pendant plus d'une année, l'Église de Carthage a été en butte à la persécution. Tous les genres de séduction ont été mis en œuvre pour ébranler les fidèles : les promesses, les menaces, l'exil, la torture, la mort. Beaucoup ont eu le malheur de succomber dans la lutte et, oubliant les sages prescriptions de l'évêque, refusent de faire pénitence. Des hommes pervers en profitent, pour se créer un parti ; ils forment une église en dehors de l'Église ; ils poussent l'audace et la folie jusqu'à excommunier l'évêque. Un seul homme nous apparaît tenant tête à l'orage et faisant face à toutes les difficultés. Retiré dans la solitude, saint Cyprien veille sur son troupeau ; il encourage les confesseurs, soutient les

faibles, nourrit les pauvres, célèbre la gloire des martyrs, comble les vides que la mort a faits dans les rangs du sacerdoce, relève les *tombés*, maintient la discipline dans toute sa vigueur, et lorsqu'une faction séditieuse s'élève contre lui, il s'arme de la puissance que Dieu a mise entre ses mains : il terrasse le schisme, en frappant les coupables.

Les lettres de saint Cyprien, pieusement conservées, sont un témoignage certain de ce que nous venons de dire.

Outre ces lettres, il compose deux traités : *les Spectacles* et *la Pudeur*.

Pendant son absence, le relâchement s'était introduit dans la foi et, par suite, dans les mœurs des fidèles de Carthage. Les spectacles des païens avaient trouvé des défenseurs, même parmi les disciples de l'Évangile ; et, comme la passion est peu scrupuleuse sur le choix des preuves, ils citaient à l'appui de leur opinion des textes tirés des saintes Écritures. David dansa devant l'arche : donc les danses sont permises. L'Écriture parle du char qui enleva Élie, d'instruments et de chœurs de musique, des combats du cirque, des couronnes décernées aux athlètes : pourquoi le chrétien craindrait-il de voir ce que l'Esprit saint n'a pas craint de nommer ?

Il n'est pas difficile à Cyprien de réduire à néant ces vaines subtilités ; puis, entrant vigoureusement en matière, il démontre que les spectacles sont un acte d'idolâtrie, puisqu'ils se célèbrent en l'honneur des dieux du paganisme. Or, que fait le chrétien dans de telles assemblées ? il assiste à des pompes sacriléges ;

il participe à des superstitions impies..... De quel droit ira-t-il prononcer, dans l'église, l'exorcisme contre les démons, lui qui, dans les spectacles, vient de préconiser leurs œuvres et leur pompes ?

Voyant que l'idolâtrie, exposée à découvert, n'inspirait que de l'horreur, Satan l'a introduite dans ces spectacles, afin d'en corriger l'odieux par l'attrait du plaisir.

« Parlerai-je, continue Cyprien, des bouffonneries dégoûtantes du théâtre ? Mais on rougirait de rapporter ce qui s'y dit ; on rougirait même d'accuser ce qui s'y passe. Les gestes des personnages, les stratagèmes mis en œuvre par des intrigues adultères, les coupables faiblesses du sexe, les plaisanteries indécentes, l'autorité des pères, tantôt avilie par le ridicule, tantôt dégradée par le scandale de leurs propres mœurs, tout concourt à ruiner la morale publique. On se plaît à voir ce qui devrait faire rougir de honte. Des vices, dont la pensée même doit être bannie d'un cœur chrétien, s'étalent librement sur la scène. On perd, à cette vue, les derniers restes de pudeur et on se familiarise promptement avec le crime. »

S'il faut des spectacles à l'homme, Dieu lui en fournit en abondance. Sans parler de ces choses qu'il ne verra que plus tard, n'a-t-il pas sous ses yeux les beautés de l'Univers : Le cours régulier du soleil qui nous ramène alternativement le jour et la nuit, le globe de la lune qui, par ses phases successives, marque la fuite du temps ; les astres qui brillent dans la voûte céleste ; la terre avec les montagnes et les fleuves ; les mers avec leurs flots et leurs rivages ? Quel théâtre, bâti par la main de

l'homme, peut être comparé à ces œuvres divines? Les pierres qui le composent sont tirées des montagnes; les lambris d'or pâlissent devant l'éclat des astres. Réserver toute son admiration pour les œuvres de l'homme c'est oublier qu'on est fils de Dieu; c'est descendre du faîte de sa noblesse que de s'attacher à quelque chose en dehors de la divinité (1).

Ce traité semble daté d'hier. Il prouve une fois de plus que, dans les civilisations avancées, les mêmes passions produisent les mêmes désordres. On le place parmi les ouvrages dont l'authenticité est douteuse : nous ignorons pourquoi. Tout cependant, dans ce livre, porte le cachet de saint Cyprien. Le style correct et fleuri rappelle assez la lettre à Donat; l'Écriture y est citée souvent et avec à propos. On y trouve la piété la plus tendre, la morale la plus pure. Il est certain d'ailleurs qu'il fut composé, en temps de persécution, par un évêque séparé de son troupeau et communiquant difficilement avec lui. Il nous semble que toutes ces particularités ne conviennent qu'au saint évêque de Carthage (2).

(1) *Traité des Spectacles.*

(2) « Entre tous les ouvrages qu'on dispute à Cyprien, le *Traité des Spectacles* est celui dont il y a moins sujet de douter qu'il soit de lui. » Tillemont, p. 96.

XXIII

TRAITÉ DES AVANTAGES DE LA CHASTETÉ

Un des premiers actes de saint Cyprien, au début de sa carrière sacerdotale, avait été de tracer des règles de conduite aux vierges consacrées à Dieu. Elles étaient déjà nombreuses; mais elles n'avaient pas, comme de nos jours, l'abri protecteur du cloître. Rassurées contre les terreurs de la persécution, il était à craindre qu'elles ne fissent au siècle des concessions coupables, à une époque surtout où l'idolâtrie redoublait ses scandales, pour ressaisir le terrain qu'elle avait perdu. De nouveaux conseils devenaient nécessaires, et ce fut l'auteur de la *Conduite des Vierges* qui se chargea de les donner. On éprouve une jouissance véritable en voyant ce puissant génie, dont l'activité embrassait tout, s'occuper avec une prédilection marquée des vierges chrétiennes et tracer ce magnifique éloge de la chasteté : « La chasteté est l'honneur du corps humain, l'ornement

des mœurs, la sainteté des sexes, la paix de la famille, le principe de la concorde. La chasteté ne cherche à plaire qu'à elle-même. Elle est la mère de l'innocence ; elle nous rend recommandables à Dieu, nous unit à Jésus-Christ, étouffe dans nos membres les désirs illicites et y rétablit la paix. Elle rend heureux ceux qui la possèdent. Elle inspire le respect à ses ennemis mêmes, qui l'admirent d'autant plus qu'il n'ont pu triompher d'elle. »

Autant la pudeur est belle et aimable, autant le vice contraire est odieux. Il attaque à la fois le corps et l'âme ; il détruit les mœurs dans l'homme et le rend esclave de ses appétits ; il épuise sa fortune, répand son sang, enflamme ses passions et, après l'avoir traîné dans la fange des vices, il le conduit à l'impénitence.

L'auteur parle ensuite des moyens de conserver la chasteté. Il veut que les femmes évitent ces inventions du luxe, qui attirent sur elles les regards des jeunes gens et les exposent à perdre leur vertu. « Elle n'est pas chaste celle qui cherche à exciter les passions, même en se promettant de demeurer irréprochable. Loin de nous celles qui veulent rehausser leur beauté par des ornements profanes ! Des soins de ce genre indiquent une âme pervertie.

« Que le corps conserve sa liberté ; qu'on ne change rien à l'œuvre de Dieu. Celle qui n'est pas contente de ce qu'elle tient de la Providence sera toujours malheureuse. Pourquoi altérer la couleur de ses cheveux et de ses sourcils ? Pourquoi se farder le visage ? Pourquoi consulter le miroir ? N'est-ce

pas par crainte de paraître ce que l'on est réellement? La parure de la femme chaste doit être chaste comme elle [1]. »

Telles étaient les occupations de Cyprien dans sa solitude. Désormais nous allons le suivre dans la ville de Carthage, où l'appellent les vœux et les supplications de son peuple.

(1) *Traité des Avantages de la pudeur.*

XXIV

RETOUR DE CYPRIEN

Les fêtes de Pâques de l'année 251 étaient à peine passées, lorsque saint Cyprien parut tout à coup au milieu de sa ville épiscopale. Il était accompagné de plusieurs évêques de la province qui, après avoir célébré la Pâque dans leurs églises respectives, étaient venus se joindre à lui. Cet appareil était nécessaire pour rassurer les fidèles et frapper les schismatiques d'une salutaire terreur.

Le premier soin de Cyprien fut de réunir un concile, comme il l'avait si souvent promis. L'Église jouissait d'une paix inespérée. L'empereur, obligé de quitter Rome avec son fils, pour arrêter les progrès des Barbares, n'avait plus le temps de songer à la persécution. Les gouverneurs des provinces, de leur côté, étaient trop occupés à enrôler des

troupes, pour poursuivre encore les chrétiens. Ainsi la providence divine, qui se joue avec les événements et les dirige à son gré, conduisait sur les frontières de l'empire quelque tribu nomade, dont les menaces déconcertaient les plans des maîtres du monde et donnaient aux fidèles le temps de respirer. Le repos, du reste, était bien nécessaire, car il succédait à dix-sept mois de persécution.

Le concile se réunit à Carthage pendant le mois de mai. On ne sait pas au juste le nombre des évêques qui y assistaient. Cyprien dit qu'il était très-grand, *copiosus*. Dom Gervaise, cherchant à préciser cette expression, le porte à soixante.

La première affaire appelée devant le concile fut le jugement de Félicissime et de ses partisans. Cet homme, *tout couvert de péchés*, osa se présenter, suivi des prêtres excommuniés qui soutenaient son parti. Au lieu de prendre l'attitude d'un suppliant, il accusa le saint évêque de porter le trouble dans l'Église par des rigueurs inouïes, et demanda justice contre lui. Les prélats eurent la patience de l'écouter ; ils lui permirent même de se défendre par écrit; mais comment nier les fraudes, les larcins, les concussions, les crimes de toute sorte, dont l'accusait la voix publique? Il fut donc condamné par une sentence unanime des pères du concile et retranché du corps de l'Église, avec les cinq prêtres qui l'avaient suivi dans sa révolte (1). Novat, qui se trouvait alors à Rome, fut noté en particulier comme hérétique. Cette mesure, malgré son énergie, resta

(1) Lettre 34e.

sans effet. Les rebelles s'obstinèrent dans leur schisme et continuèrent à donner la communion aux apostats. Les méchants, dit saint Cyprien, se laissent emporter par leur propre fureur; leur conscience, chargée de crimes, les aveugle et les pousse au précipice (1).

(1) Lettre 34e.

XXV

TRAITÉ DES LAPS OU TOMBÉS

Ce fut dans ce concile que Cyprien lut le traité des *Laps* ou *Tombés*. Il commence par remercier Dieu de la paix rendue à l'Église. Il comble de louanges les martyrs et les confesseurs, parmi lesquels il cite des vierges et des enfants. — Mais hélas! que de défections! que de chrétiens, au lieu de confesser la foi, l'avaient lâchement reniée! L'évêque déplore leur chute dans de magnifiques accents; il s'élève surtout contre ceux qui s'étaient présentés d'eux-mêmes aux magistrats pour sacrifier et qui avaient apporté leurs enfants à l'autel des idoles.

Cependant pour ne pas jeter les coupables dans le désespoir, après avoir montré l'énormité du crime, il en montre le remède. « Un médecin qui n'ose toucher et sonder une plaie en augmente la corruption. Il faut l'ouvrir, faire des incisions profondes, couper

les chairs. Le malade a beau crier et se plaindre : il remerciera le médecin, quand il sera guéri. » Or, le remède indiqué par Cyprien, d'après l'Écriture, c'est la pénitence.

Nous voici au cœur même de la difficulté. C'était bien la pénitence qui avait effrayé les apostats et les avait fait passer en si grand nombre du côté des schismatiques. « Un mal nouveau, dit le saint docteur, s'est élevé parmi nous. Comme si la tempête de la persécution n'avait pas causé assez de désordres, une peste agréable et trompeuse s'est glissée parmi les fidèles, sous le nom spécieux de pardon et de miséricorde. Malgré l'Évangile et la loi de Dieu, il se trouve des gens assez téméraires pour accorder à des imprudents la communion et la paix : inutile et fausse paix, pernicieuse à ceux qui la donnent, infructueuse à ceux qui la reçoivent. Ils ne laissent pas aux malades le temps de guérir par une satisfaction véritable et légitime. La pénitence est bannie du cœur des chrétiens et on leur fait perdre le souvenir des crimes les plus énormes. On se contente de couvrir les plaies des mourants et on dissimule des blessures profondes et mortelles. Au retour des autels du démon, les mains encore souillées par les sacrifices des idoles, ils approchent du *Saint du Seigneur*. La bouche encore infectée par les viandes immolées, ils viennent s'emparer du corps de Jésus-Christ, malgré l'Écriture qui leur crie : *Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons!* Au mépris de ces paroles divines, on fait violence au corps et au sang de Jésus-Christ et, par là, on l'offense plus

gravement que lorsqu'on le renie. Avant d'avoir expié leur faute, avant de l'avoir confessée, avant d'avoir purifié leur conscience par le sacrifice et l'imposition des mains des prêtres, avant d'avoir apaisé la justice du Dieu qui les menace, ils croient que la paix que certains se flattent de leur donner est une paix véritable. Non, ce n'est pas la paix, c'est la guerre : celui qui se sépare de l'Évangile ne peut être uni à l'Église. »

Les apostats pouvaient répondre que la pénitence leur était inutile, puisqu'ils avaient reçu l'absolution des martyrs. Le saint docteur va au-devant de l'objection : « Que personne ne se trompe, dit-il, Jésus-Christ seul peut faire miséricorde. Celui-là seul peut pardonner nos péchés, qui a porté nos péchés, qui a souffert pour nous, que Dieu a livré à la mort pour expier nos crimes... C'est donc le Seigneur qu'il faut prier, lui qu'il faut apaiser, puisqu'il a reçu de son père tout pouvoir de juger. Nous croyons, à la vérité, que les mérites des martyrs et les œuvres des justes peuvent beaucoup auprès du souverain juge ; mais ce ne sera que pour le jour du jugement, lorsque les chrétiens comparaîtront devant le tribunal de Jésus-Christ. Si quelqu'un est assez téméraire pour prévenir le temps, s'il croit pouvoir donner la rémission des péchés, contre le commandement du Sauveur, qu'il sache qu'au lieu d'être utile à ceux qui sont tombés, il leur est au contraire très-nuisible. C'est irriter Dieu que de ne pas lui obéir et de croire qu'il n'est pas nécessaire de fléchir sa justice. »

Cyprien n'avait pas oublié que certains apostats s'étaient soulevés contre les évêques et les prêtres

qui leur refusaient l'absolution. C'est à eux qu'il adresse les reproches suivants : « A-t-il la crainte de Dieu, celui que l'appréhension des jugements divins n'a pu corriger, que la persécution même n'a pu changer ? Il marche la tête droite et levée et, quoique tombé, il n'a pas fléchi. Cet esprit superbe et altier a été vaincu, mais non humilié. Etendu par terre, il menace ceux qui sont debout; malade, il menace ceux qui se portent bien; il s'irrite contre les évêques, parce qu'on refuse à ses mains souillées le corps du Seigneur et le sang divin à sa bouche impure. Étrange folie! vous vous irritez contre celui qui tâche de détourner de vos têtes la colère de Dieu. Vous menacez celui qui implore pour vous la miséricorde du Seigneur; qui sent votre plaie que vous-même ne sentez pas; qui répand des larmes pour vous, lorsque peut-être vous n'en répandez pas. N'est-ce pas augmenter votre crime et le porter à son comble? Et vous croyez apaiser Dieu, tandis que ses ministres ne sauraient vous apaiser vous-mêmes? »

Pour mieux leur faire voir la grandeur de leur faute, Cyprien leur rappelle plusieurs exemples récents et dont ils avaient pu être témoins. Un de ceux qui étaient montés au Capitole, pour renier Jésus-Christ, devint muet après son apostasie. Une femme, coupable du même crime, fut possédée de l'esprit impur et, dans un accès de frénésie, se coupa la langue avec les dents. Un père et une mère, s'enfuyant à la hâte, laissèrent chez eux une petite fille, encore à la mamelle. La nourrice de cette enfant la présenta aux magistrats, qui lui donnèrent

un morceau de pain trempé dans du vin consacré aux idoles. Quelques temps après, la mère reprit son enfant. Ignorant ce qui s'était passé, elle le porta dans l'assemblée des fidèles. A peine introduite dans le lieu saint, la petite fille se mit à se tordre et à se débattre, comme si on lui eût donné la question. Au moment de la communion, ses tourments redoublèrent. Poussée par une inspiration divine, elle détourna la tête, serra les lèvres et repoussa le calice que le diacre lui présentait. Celui-ci insista et lui fit boire de force le sang eucharistique; mais aussitôt le cœur de l'enfant se souleva; elle vomit. L'Eucharistie ne put rester dans un corps souillé et dans une bouche impure.

A cette époque, les fidèles, après avoir assisté à la messe, emportaient la sainte Eucharistie dans leurs maisons et la conservaient dans une cassette. Quand l'heure de l'épreuve sonnait, ils ouvraient la cassette et se communiaient eux-mêmes. Or, une femme, qui avait assisté aux sacrifices idolâtriques, voulut se nourrir de l'hostie sainte. Elle ouvre l'armoire où elle était renfermée; mais, tout à coup, il en sort une flamme violente qui la force de s'éloigner. Ainsi Dieu punissait d'une manière visible la profanation de son corps et de son sang, et la diversité des châtiments était presque aussi grande que le nombre des coupables.

Le traité des *Tombés* se termine par ces consolantes paroles : « Le Seigneur peut faire grâce aux coupables et révoquer ses arrêts. Il peut pardonner à celui qui, dans son repentir, a recours aux bonnes œuvres et à la prière. Il peut avoir égard aux demandes des martyrs et aux œuvres des prêtres. Si

quelqu'un le touche davantage par ses dispositions, il donnera des armes et des forces nouvelles pour ranimer la foi du pécheur. Le soldat recommencera la lutte, rentrera dans la mêlée, provoquera l'ennemi, et le regret d'avoir été vaincu le rendra plus fort pour remporter la victoire (1). »

Le traité des *Tombés* occupe la première place parmi les monuments de l'éloquence chrétienne. Saint Augustin le cite fréquemment. Eusèbe, saint Pacien, Rufin, saint Fulgence en parlent avec éloge. Pour peu qu'on le lise avec attention, on voit que la doctrine catholique, en traversant les âges, n'a rien perdu de son intégrité. Au temps de Cyprien, comme à notre époque, le péché n'était remis que par l'absolution du prêtre, précédée de l'exomologèse, ou confession. On croyait à la présence réelle de Jésus-Christ et dans l'hostie et dans le calice, et on n'était admis à la réception de ce sacrement qu'après une épreuve suffisante. On communiait sous les deux espèces; mais souvent aussi on se contentait de l'espèce du pain, comme on l'a vu plus haut. La messe était regardée comme un véritable sacrifice. La pénitence était obligatoire; mais des indulgences, sagement appliquées, pouvaient en abréger la durée ou en tempérer la rigueur. Le traité des *Tombés* unit donc à la plus belle éloquence une haute portée théologique. En présence de ce témoignage auguste, que penser des déclamations des hérétiques modernes qui prétendent que les dogmes et les pratiques dont nous venons de parler n'ont fait leur apparition dans l'Église qu'au moyen âge?

(1) *Traité des Tombés.*

XXVI

SAINT CORNEILLE ÉLU PAPE

Pendant que le concile de Carthage poursuivait ses séances, on s'occupait à Rome de l'élection d'un souverain pontife. Le Saint-Siége était vacant depuis seize mois, sans qu'il fût possible de donner un successeur à saint Fabien. L'absence de l'empereur, occupé à défendre la Macédoine et l'Illyrie contre Julius Valens, qui venait de prendre la pourpre, rendait cette élection plus facile; mais elle n'était pas sans danger, surtout pour le nouvel élu, car Dèce aurait mieux aimé un compétiteur à l'empire qu'un évêque à Rome (1).

Il fallait donc un homme, qui eût assez de courage pour ne pas craindre la mort; assez d'autorité pour soutenir l'Église chancelante; assez de sagesse

(1) Lettre 35e.

pour conduire le peuple chrétien dans ces temps difficiles. Cet homme on le trouva dans saint Corneille. Il était membre du clergé Romain qui, pendant la vacance du Saint-Siége, avait gouverné l'Église avec tant de zèle et de prudence. Employé dans les diverses fonctions du ministère ecclésiastique, il en avait rempli les devoirs, même les plus humbles, avec un dévouement sans bornes. Il se faisait remarquer par sa piété, son esprit de foi, sa fermeté à toute épreuve. A ces qualités, il joignait une modestie et une candeur admirable, une humilité qu'on citait comme un modèle, une pureté qui n'avait jamais éveillé le moindre soupçon. Il était si loin de désirer la dignité pontificale, qu'on usa de violence pour lui imposer ce redoutable fardeau. Encore fallut-il le convaincre que les prélats, réunis à Rome, n'avaient suivi dans leurs choix que le jugement et l'inspiration de Dieu (1).

Cette élection ne pouvait donc soulever aucune difficulté sérieuse ; aussi le nom de Corneille fut à peine prononcé, que les suffrages des prélats, du clergé et du peuple se réunirent sur lui.

(1) Lettre 35e.

XXVII

NOVATIEN

L'élection de Corneille devait être, comme celle de saint Cyprien, traversée par une opposition funeste et donner lieu à un schisme. Un prêtre, nommé Novatien, osa s'élever contre le nouveau pontife et contester sa légitimité. Il était savant, habile, artificieux, initié à tous les secrets de l'art d'écrire (1). Avant d'embrasser le christianisme, il professait la philosophie stoïcienne; il fut même possédé du démon et dut sa guérison à un exorciste. Cette dernière circonstance lui fit ouvrir les yeux; il demanda le baptême et, comme il était malade, il le reçut dans son lit, par infusion. Sa conversion ne fut jamais sincère. Il négligea de recevoir la confirmation et, par suite, les dons du Saint-Esprit qui nous sont

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43.

conférés par ce sacrement. Il eut l'audace de briguer le sacerdoce : repoussé par le clergé et même par les laïques, il triompha de leur résistance et se fit ordonner par un évêque dont il avait surpris la bonne foi. Pendant la persécution, il se tint renfermé chez lui, et, comme les diacres le pressaient d'aller au secours des fidèles, il s'éloigna d'eux avec colère et déclara qu'il était philosophe et non prêtre (1).

Tel est l'homme qui se posait comme le rival du pape Corneille.

Aux époques de crise sociale ou religieuse, il n'est pas rare de voir les caractères s'exalter et contracter une rigidité qui dépasse parfois les bornes légitimes. La persécution agit sur les âmes de deux manières différentes : elle affaiblit les unes et fortifie les autres. Après une si longue épreuve, il devait donc se trouver à Rome des chrétiens disposés à traiter avec rigueur ceux qui avaient succombé. Novatien songea à profiter de ces dispositions. Il était, avons-nous dit, imbu des maximes de la philosophie stoïcienne qui, ne mettant pas de différence entre les fautes, jugeait les coupables avec une égale sévérité. Il affectait des dehors austères; il se plaignait de la facilité avec laquelle on admettait les *Tombés* à la pénitence; il gémissait sur la prétendue décadence de l'Église. On sait avec quelle facilité les hommes se laissent prendre à des apparences trompeuses. Bientôt le parti de Novatien compta non-seulement des laïques, mais des prêtres; il s'y trouva même des confesseurs de la foi : l'histoire nous a transmis les noms de Maxime,

(1) Eusèbe, *Ibid.*

Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Célérinus (1). Le prêtre Moïse, après avoir été égaré un instant, se sépara de Novatien et mourut martyr.

Novatien n'agissait pas seul; il avait à ses côtés Novat, récemment arrivé de Carthage. Novat qui, après avoir soutenu, avec Félicissime, que les apostats devaient être admis dans l'Église sans pénitence, venait émettre un sentiment contraire, et dire avec Novatien, qu'il fallait leur interdire la pénitence. A peine arrivé à Rome, il s'attache à Novatien et entreprend de le faire monter sur la chaire pontificale. Corneille n'était pas encore consacré, par conséquent le clergé et le peuple pouvaient revenir sur leur choix. Les deux schismatiques flétrirent sa réputation par d'odieuses calomnies. Ils l'accusèrent, entre autres crimes, d'être *libellatique* et d'avoir communiqué avec des évêques apostats. Ils osèrent même attaquer ses mœurs si saintes et si pures; car, comme le remarque Cyprien, le démon se sert de la langue des méchants pour noircir la réputation des serviteurs de Dieu et paralyser le bien qu'ils pourraient faire dans l'Église.

Malgré les efforts de Novatien, Corneille fut sacré par tous les évêques qui avaient pris part à son élection, le mercredi 4 juin de l'année 251.

Cet événement ne fit qu'accroître la fureur des schismatiques. Sachant que le nouveau pape allait écrire à toutes les églises, pour entrer en relation avec elles, ils écrivirent à leur tour une protestation contre le choix du clergé et du peuple. Ils y mirent

(1) Lettres 39e, 40e, 41e.

tant de diligence, que leurs lettres arrivaient en même temps que celles du pontife. Ainsi on apprenait à la fois et l'élection de Corneille et les réclamations qu'elle soulevait dans la capitale du monde chrétien (1).

Les évêques de la province d'Afrique étaient encore réunis à Carthage, quand arrivèrent les lettres de Corneille et de Novatien. Elles furent lues au milieu de l'assemblée. Autant celle du pontife était calme et digne, autant celle du futur anti-pape était vive et insultante (2). Il ne fut donc pas difficile aux pères du concile de discerner la vérité. Mais, dans des affaires de cette importance, une erreur, même de courte durée, peut avoir des conséquences désastreuses. On résolut d'examiner la question avec maturité et, pour remonter à l'origine des faits, deux prélats, Fortunat et Caldonius partirent pour Rome (3). Leur avis justifia pleinement l'impression produite par la lettre de Corneille. Aucune élection, en effet, n'avait été plus pure et plus régulière; aucun pontife n'avait été plus digne d'occuper le siége apostolique. Les envoyés de Cyprien firent des démarches auprès des deux partis pour les rapprocher; mais ils trouvèrent chez les Novatiens tant de haine et d'opiniâtreté, qu'ils furent obligés de renoncer à leur entreprise.

(1) Lettre 36e.
(2) Lettre 37e.
(3) Lettres 37e et 38e.

XXVIII

LE SCHISME A ROME

Le retour de Caldonius et de Fortunat fixa les incertitudes des évêques réunis à Carthage. Ils reconnurent la légitimité de saint Corneille ; Cyprien lui adressa des lettres, et, afin que toutes les églises d'Afrique partageassent le même sentiment, il fit connaître au clergé et aux fidèles de sa province les résolutions du concile. Ainsi tous les africains, sauf quelques exceptions légères, approuvèrent l'élection de Corneille et s'empressèrent d'embrasser sa communion, c'est-à-dire, l'unité et la charité de l'Église catholique (1).

Cyprien, en annonçant au pape ces heureuses nouvelles, lui envoya les décrets du concile qu'il venait

(1) Lettres 36e, 37e, 38e.

de présider (1). Le pape n'osa prendre sur lui-même de les approuver. On comprendra cette réserve, si on se rappelle que plusieurs membres de son clergé partageaient les opinions de Novatien et que les hérétiques ne cherchaient que l'occasion d'incriminer sa conduite. Il s'arrêta donc à la pensée de réunir, lui aussi, un concile. Les circonstances étaient favorables. Dèce était absent, et Julius Valens venait de s'emparer d'un pouvoir qu'il ne devait garder que quelques jours (2).

Le concile se tint à Rome dans le mois de juillet de l'année 251. Il s'y trouvait soixante évêques, un grand nombre de prêtres, de diacres et de confesseurs de la foi. Les règlements du concile de Carthage furent lus et approuvés. On résolut, en conséquence, d'admettre les *Tombés* à la communion après une longue épreuve, et même avant la fin de l'épreuve, s'ils étaient atteints d'une maladie dangereuse. Les évêques coupables d'apostasie devaient être déposés, soumis à la pénitence et reçus ensuite à la communion comme de simples laïques (3).

Le concile termina ses séances en lançant l'excommunication sur Novatien et ses partisans.

L'hérésiarque répondit à cette sentence par un trait d'audace jusqu'alors inouï. Soutenu par les conseils de Novat, il résolut de se faire sacrer évêque de Rome. Mais où trouver des prélats consécrateurs? Cette difficulté

(1) Les décrets sont perdus. On ne les connaît que par la correspondance de St-Cyprien.

(2) Aurélius Victor.

(3) Lettre 42e.

n'en était pas une pour Novat. Il avait à sa disposition les confesseurs engagés dans le schisme. Il obtint d'eux une lettre dans laquelle ils suppliaient Novatien d'accepter la charge de Souverain-Pontife, afin de raffermir la discipline ébranlée par Corneille. Ensuite, il s'associa deux hommes, comme lui sans foi et sans mœurs, et les envoya dans une province reculée de l'Italie, auprès de trois évêques dont il connaissait l'ignorance et la simplicité. Ils parvinrent, sous divers prétextes, à leur faire prendre le chemin de Rome. Arrivés aux portes de la ville, ils y trouvèrent Novatien et Novat qui les conduisirent dans une maison somptueuse où un festin était déjà servi. Les évêques se mirent à table, et Novat les fit boire avec excès. C'était la dixième heure, c'est-à-dire, quatre heures du soir. Quand il vit leur raison tout à fait perdue, il leur montra la lettre des confesseurs, leur présenta Novatien et leur dit que le seul moyen de rétablir la paix était d'ordonner son ami évêque de Rome. Les évêques essayèrent de résister; mais ils n'étaient plus libres : ils cédèrent donc à la violence et firent ce qu'on exigeait d'eux (1).

Telle fut la consécration du premier anti-pape. Quant aux évêques qui lui avaient imposé les mains, ils reconnurent sans doute l'irrégularité de leur conduite; mais un seul eut le courage de confesser sa faute et d'en faire pénitence. Les deux autres embrassèrent le schisme et entraînèrent beaucoup d'âmes dans leur chute. Évariste était un de ces indignes prélats. A peine engagé dans le parti de l'anti-pape,

(1) Eusèbe, VI, 43.

il sembla atteindre le comble de la scélératesse. Non content d'avoir semé la discorde dans plusieurs provinces d'Italie, il se jeta sur l'Afrique, comme un forcené, séduisant les âmes et les entraînant dans sa révolte contre l'Église.

XXIX

CYPRIEN DÉTACHE LES CONFESSEURS DE ROME DU PARTI DE NOVATIEN

Par ce dernier trait d'audace, Novatien s'était mis dans l'impossibilité de reculer. Il lui fallut donc soutenir sa cause au dedans et au dehors, entasser mensonge sur mensonge, sacrilége sur sacrilége, jusqu'à ce que la vérité reprit son empire et qu'il succombât lui-même sous ses propres iniquités (1).

Cyprien, comme on l'a vu plus haut, avait reçu plusieurs lettres de l'anti-pape, Il ne jugea pas à propos de lui répondre directement; mais il lui porta un coup

(1) Pour retenir auprès de lui les fidèles qu'il avait séduits, il eut recours à un acte d'impiété révoltante. Pendant le saint sacrifice, alors que ses partisans se présentaient pour recevoir le pain eucharistique, il prenait leurs mains dans les siennes et leur disait : « Jurez-moi, par le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne jamais abandonner mon parti pour passer à celui de Corneille. » Ces malheureuses victimes de l'erreur, au lieu de répondre *amen*, comme à l'ordinaire, disaient : « Je ne retournerai point à la communion de Corneille. » (Eusèbe, VI, 43.)

beaucoup plus terrible en enlevant à son parti les confesseurs de la foi qui en faisaient la principale force. « Rappelez-vous les enseignements divins, leur écrivait-il ; rappelez-vous votre propre gloire ; revenez à cette Église qui vous a donné le jour et qui a assisté avec tant de joie à vos généreux combats. Ne croyez pas être fidèles à l'Évangile si, rompant les liens de la paix et de l'union fraternelle, vous vous séparez du troupeau du Christ. Il convient à des soldats, qui reviennent couverts de gloire, de se tenir dans l'intérieur de leur camp et de traiter en commun les affaires qui les intéressent. Certes, ce n'est pas nous qui pouvons déserter l'Église et passer dans vos rangs : revenez donc vous-mêmes et reprenez votre place, à côté de votre mère, au sein de la grande famille (1). »

Cette lettre produisit sur les confesseurs une impression salutaire. Ils reconnurent la profondeur du précipice où les entraînait Novatien et supplièrent le pontife légitime de les admettre à sa communion. Pour donner plus de solennité à leur démarche, Corneille réunit en assemblée le clergé de Rome, avec cinq évêques qui se trouvaient alors dans la ville. Les confesseurs furent introduits, et ils firent la déclaration suivante : « Nous reconnaissons que Corneille est évêque de la très-sainte Église catholique par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous confessons notre erreur. Nous avons été victimes d'une imposture ; nous avons été trompés par les discours captieux d'un perfide. Quoique, en

(1) Lettre 39e.

apparence, nous eussions quelques communications avec un homme entaché de schisme et d'hérésie, notre cœur a toujours été sincèrement uni à l'Église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'Église catholique (1). »

Cette déclaration souleva des acclamations unanimes. Les prêtres et les fidèles, les yeux mouillés de larmes, entouraient les confesseurs, les félicitaient, les embrassaient, comme s'ils venaient de quitter leur prison. Mais l'enthousiasme dont ils étaient l'objet ne leur fit pas oublier l'évêque de Carthage, qu'ils regardaient, après Dieu, comme l'auteur de leur conversion. Ils lui écrivirent en ces termes : « Nous sommes sûrs, frère très-cher, que vous partagez notre joie. Après mûre délibération, ne consultant que les intérêts de l'Église, laissant de côté toutes choses et les abandonnant au jugement de Dieu, nous avons fait la paix avec notre évêque Corneille et avec tout le clergé. Cela s'est passé à la grande joie de l'Église entière, au milieu de la bienveillante charité de tous, et il convenait que, par une lettre de nous, vous l'apprissiez sûrement. »

Saint Cyprien, en effet, éprouva la joie la plus vive, en recevant cette heureuse nouvelle. A l'instant même, il adressa ses félicitations et au pontife de Rome (2), et aux confesseurs rentrés dans l'unité. « J'apprends, disait-il aux confesseurs, votre retour à l'Église. Cette nouvelle me cause une joie égale à celle que j'éprouvai

(1) Un Souverain-Pontife.
(2) Lettre 40e.

lorsque j'entendis parler de votre confession et de vos glorieux combats. Sachez-le bien, vous avez rendu de nouveau témoignage à notre foi, en déclarant que l'Église est une, en repoussant toute participation aux erreurs ou plutôt à la scélératesse des hérétiques, en rentrant dans le camp d'où vous étiez sortis pour combattre et terrasser l'ennemi. Il convenait de rapporter les trophées de la victoire là où vous aviez pris des armes pour le combat. Le Christ vous avait préparés à la lutte : l'Église devait vous recevoir couronnés des palmes du triomphe. En rentrant dans la paix du Seigneur, vous avez montré que la foi et la charité régnaient dans vos âmes. De plus, vous avez servi d'exemple à vos frères ; vous avez cimenté l'unité de l'Église et affermi les liens qui nous unissent. Des confesseurs du Christ, après avoir donné l'exemple d'une fidélité héroïque, pouvaient-ils égarer leurs frères et les conduire dans les ténèbres de l'erreur? La joie et l'enthousiasme du peuple chrétien sont bien grands sans doute : pour moi, je le déclare, mon bonheur n'a pas de bornes et je ne puis assez vous féliciter de votre retour à l'Église (1). »

On espérait que tous les partisans de Novatien suivraient l'exemple des confesseurs de Rome : il n'en fut pas ainsi. Quoique réduits à un petit nombre, ils continuèrent à soutenir l'irrémissibilité de certains crimes tels que l'apostasie, le meurtre, l'adultère. Ils condamnaient les secondes noces, rejetaient le baptême des catholiques comme invalide et

(1) Lettre 41e.

rebaptisaient ceux qui entraient dans leur secte. Ils portaient des habits blancs et, pour se distinguer du vulgaire, ils prenaient le nom de *cathares*, c'est-à-dire purs.

Cette hérésie, condamnée par plusieurs conciles à Rome, à Carthage et à Antioche, subsista jusqu'au VI[e] siècle.

XXX

TRAITÉ DE L'UNITÉ DE L'ÉGLISE

En écrivant aux confesseurs de Rome, Cyprien joignit à sa lettre une copie du traité de *l'unité de l'Église* qu'il venait de composer. Cet ouvrage n'était que trop de circonstance. Au milieu des ravages causés par le schisme, il fallait proclamer bien haut le principe de l'unité, afin d'éclairer les ignorants et de fortifier les faibles.

Jésus-Christ, en apportant sa doctrine sur la terre, n'a-t-il eu en vue que le salut de chacun des membres de la famille humaine, considérés isolément, ou bien a-t-il voulu former une société ayant sa constitution propre, son gouvernement, ses lois? Tel est le problème posé à toutes les époques de perturbation et de lutte. Cyprien le résout, en remontant à l'origine même de l'Église.

L'Église est bâtie sur Pierre, le prince des Apôtres : *Tu es Pierre*, lui dit Jésus-Christ, *et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer n'en triompheront jamais*. L'Église repose donc sur un seul homme. Sans doute, après sa résurrection, le Seigneur donne à ses Apôtres le pouvoir d'instruire et de remettre les péchés ; mais Pierre conserve toujours le premier rang, car il n'y a qu'une seule Église et une seule Chaire. « Nous devons donc, continue Cyprien, garder et maintenir fortement cette unité, nous surtout qui présidons dans l'Église, afin que le corps épiscopal soit aussi un et indivisible. Que personne ne trompe les fidèles et n'altère la vérité : L'épiscopat est un, et chaque évêque en possède solidairement une portion. L'Église, de même, est une, quoique par les accroissements de sa glorieuse fécondité, elle s'étende à une multitude de membres. Beaucoup de rayons émanent du soleil, mais il n'y a qu'une seule lumière ; un arbre a plusieurs branches, mais il n'a qu'un tronc et une racine ; une source se divise en plusieurs ruisseaux, mais l'origine de ces ruisseaux reste la même. Vous ne sauriez séparer un rayon solaire de son foyer ; une branche d'arbre rompue ne peut plus prendre racine, et un ruisseau, retranché de sa source, reste à sec. Ainsi l'Église, toute éclatante de la lumière du Seigneur, envoie ses rayons de toutes parts, et cependant ce n'est qu'une seule lumière qui se répand sur toute la surface du globe, sans rien perdre de son unité. Arbre majestueux, elle étend ses branches dans le monde entier ; fleuve immense, elle déverse de toutes parts l'abondance de ses eaux ; mais il n'y a qu'un seul tronc, une seule source, une seule

mère, riche des trésors de sa fécondité. Elle nous porte dans son sein; nous nourrit de son lait; nous vivifie de son esprit. L'épouse du Christ repousse toute alliance adultère; car elle est chaste et incorruptible. Elle ne connaît qu'une seule maison et n'a qu'une seule couche qu'elle conserve pure et inviolable. Elle nous garde pour Dieu et destine au royaume les enfants qu'elle a engendrés. Quiconque se sépare de l'Église et s'unit à une adultère n'a point de part aux promesses qui lui sont faites. Celui qui abandonne l'Église du Christ ne recevra jamais la récompense du Christ. C'est un étranger, un profane, un ennemi. On ne peut avoir Dieu pour père, quand on n'a pas l'Église pour mère. »

Aussi le démon emploie toutes sortes de ruses et d'artifices pour détruire cette vérité. C'est lui qui invente les hérésies et les schismes. Il enlève à l'Église ses enfants; il les séduit; il les aveugle; si bien que, tout en rompant avec l'Évangile du Christ, ils continuent de s'appeler chrétiens et qu'en marchant dans les ténèbres, ils s'imaginent avoir la lumière.

Quelle est la cause de ce désordre? c'est qu'on ne remonte pas au principe, à la source, on ne cherche *pas le chef* (1). Aussi le schisme est un crime si énorme que la mort même ne saurait l'expier. On ne peut aspirer au titre de martyr, si on est hors de l'Église; on ne peut arriver au royaume, si on délaisse celle qui doit régner. D'ailleurs ces défections ne doivent pas ébranler notre foi. Judas

(1) *Traité de l'Unité de l'Église.*

trahit son traître; mais les Apôtres, abandonnés par le maître, n'en devinrent que plus fidèles. De même la désertion de quelques chrétiens ne détruit en rien la sainteté des autres (1).

Telles sont les pensées principales du traité de *l'Unité de l'Église*. Il passe pour un des meilleurs ouvrages de saint Cyprien. Tout s'y trouve réuni : la vigueur de la logique, les charmes de l'éloquence, l'onction de la piété, la grandeur des pensées, la richesse et la correction du style. Il est l'expression fidèle de l'idée qu'on se formait de la société chrétienne au troisième siècle. Un évêque, centre de l'unité et du gouvernement dans chaque diocèse, avec des prêtres et des diacres exerçant le ministère sacerdotal sous son autorité; un épiscopat, un dans son origine, universel dans son expansion, embrassant le monde entier par la totalité de ses membres; et enfin, à la tête de ces évêques, l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, l'évêque de l'*Église principale*, de l'Église *racine et mère de l'Église catholique*, de l'Église *d'où est sortie l'unité sacerdotale*, voilà le plan que saint Cyprien déroule sous nos yeux, tel que le Christ l'avait conçu et qu'il s'était réalisé dans les faits (2).

(1) *Traité de l'Unité de l'Église.*

(2) Le *Traité de l'Unité de l'Église* a été souvent cité par les saints Pères, notamment par St-Jean Chrysostôme *(Hom. II in epist. ad Eph.)*; St-Augustin *(Cont. Cresc., II)*, et St-Fulgence *(De remiss. peccat.)*. — La plupart des Traités de St-Cyprien sont de véritables lettres pastorales, dans le genre de celles de nos évêques.

XXXI

TRAITÉ DE L'ORAISON DOMINICALE

Ce fut dans le mois d'octobre 251 que l'empereur Dèce reçut enfin le châtiment de ses crimes. Il se trouvait sur les bords du Danube, où l'avait appelé une irruption des Goths. Vaincus dans une première rencontre, les barbares ne songeaient plus qu'à se retirer, et offraient, en échange de leur liberté, le butin et les prisonniers qu'ils avaient faits dans la guerre. Dèce, voulant délivrer l'empire de ces dangereux ennemis, rejeta leurs offres, fit garder les rives du fleuve et se mit à leur poursuite. Les Goths étaient campés derrière un marais. Impatient d'en venir aux mains, l'empereur s'y engage avec ses troupes; mais bientôt le sol s'affaisse et ils se trouvent exposés aux traits de l'ennemi, sans pouvoir ni avancer ni reculer. Dèce se débattit quelque temps; enfin, épuisé par d'inutiles efforts, il tomba

dans la fange, où il périt misérablement avec ses fils (1). Leurs corps, dépouillés par les barbares, devinrent la proie des oiseaux et des bêtes féroces. C'est ainsi, dit Lactance, qu'un ennemi de Dieu et un persécuteur de l'Église méritait d'être traité (2).

Quelques mois après, Cyprien, parlant à un autre persécuteur, lui rappelait dans les termes suivants cette grande calamité : « Apprenez que Dieu ne laisse point sans vengeance le sang de ses serviteurs. Sans en chercher des preuves bien éloignées, contentons-nous des faits qui viennent de se passer. La mort funeste de vos princes, le pillage de vos richesses, le massacre de vos armées, la destruction de ces camps superbes qui devaient imposer la loi à l'univers, tout cela ne vous parle-t-il pas clairement des vengeances de Dieu (3)? »

La mort de Dèce procura à l'Église quelques jours de paix. Cyprien en profita pour ranimer chez son peuple l'amour de la prière et des bonnes œuvres. De là, le traité de l'*Oraison Dominicale* (4).

(1) Eusèbe, VII, 1.

(2) *De morte pers.*, 4.

(3) *Livre à Démétrien.*

(4) Appel à la souveraine perfection; acte de soumission à l'ordre éternel de dévouement à la justice, de foi en son règne, de modération dans les désirs, de regret des fautes commises, de charité envers le prochain; reconnaissance du libre arbitre, invocation à la vertu, anathème au vice, affirmation de la vérité : la morale de quarante siècles est résumée dans ces humbles et émouvantes paroles, que la tradition chrétienne attribue à son Homme-Dieu. Que de douleurs apaisées, de courages affermis, de ressentiments vaincus, de doutes évanouis par la récitation de cette prière, plus accessible aux cœurs qu'aux intelligences. Quand le pauvre avili, menteur, fainéant, nous aborde la prière sur les lèvres, telle est la grâce de cette

« Parmi les préceptes salutaires que Dieu a donnés à son peuple, dit saint Cyprien, se trouve celui de la prière. Il lui a appris en même temps ce qu'il devait demander. Est-il une prière plus efficace que celle qui nous a été enseignée par Jésus-Christ? Adressons donc au Père les paroles du Fils ; que celui qui habite dans notre poitrine soit aussi dans notre voix. Il est notre intercesseur auprès du Père des miséricordes ; employons les expressions de notre avocat, puisqu'il nous assure que tout ce que nous demanderons en son nom nous sera accordé. »

Après ces réflexions, l'auteur commence l'interprétation des sept demandes du *Pater*. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce commentaire sublime, qui faisait l'admiration de saint Augustin, parce qu'il faudrait le transcrire en entier [1]. Qu'il nous suffise de citer l'interprétation de ces paroles : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.*

On peut, dit saint Cyprien, les entendre de deux manières : ou spirituellement, ou naturellement ; mais, dans les deux cas, elles sont également utiles pour le salut. Jésus-Christ est le pain de vie. Ce pain n'appartient pas à tout le monde, mais à nous. De même que nous disons *Notre Père*, parce que Dieu est le père des croyants, ainsi nous disons *notre pain*, parce que Jésus-Christ est le pain de

parole vraiment évangélique, que nous nous sentons portés, malgré nous, à l'aumône. *Pater noster !* (Proudhon.) — Voilà une de ces vérités qui tombent pour ainsi dire d'elles-mêmes et par leur propre poids de la plume des impies.

(1) Voyez *Traité de l'Oraison dominicale*

ceux qui reçoivent son corps dans la communion. Nous demandons que ce pain nous soit donné chaque jour, de peur que le péché ne nous prive de la communion quotidienne et ne nous sépare ainsi du corps de Jésus-Christ. Tel est le premier sens.

Dans le second, nous ne demandons que la nourriture nécessaire à chaque jour de notre vie, sans étendre nos sollicitudes plus loin, ni penser au lendemain. Ainsi doivent agir des hommes qui, par la foi et par le baptême, ont renoncé au monde, à ses plaisirs et à ses richesses. Ce serait une contradiction de désirer rester longtemps dans ce monde, en demandant le pain de plusieurs jours, tandis que, dans la même prière, nous disons à Dieu : *Que votre royaume arrive.*

La troisième partie de ce traité renferme les conditions de la prière.

Elle doit être assidue, à l'exemple de Jésus-Christ, qui passait souvent la nuit à prier. Il ne priait pas pour lui, car il était innocent ; mais pour nos péchés : à plus forte raison devons nous le faire, nous qui sommes pécheurs.

Elle doit être attentive. Nous devons penser uniquement à l'objet de nos demandes, éloignant toutes les pensées de la chair et du siècle. Aussi, avant l'*Oraison Dominicale*, le prêtre dit aux fidèles : *Sursum corda*, élevez vos cœurs ; et les fidèles répondent : *habemus ad Dominum*, nous les avons vers le Seigneur.

Elle doit marcher accompagnée des bonnes œuvres et surtout de l'aumône, à l'exemple de Tobie et du

centurion Corneille ; sans cela, elle est infructueuse.

Elle ne doit pas même être interrompue par la nuit ; car il n'y a pas de nuit pour les véritables chrétiens, qui sont *toute lumière* en Jésus-Christ.

Quand aux heures de la prière, c'est surtout le soir et le matin : le matin, pour honorer la résurrection du Sauveur ; le soir, pour conjurer le *soleil de justice* de ne pas nous quitter avec le soleil matériel. Nous devons encore prier à la troisième heure (tierce), car ce fut alors que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres. Nous devons prier à la sixième heure (sexte), en l'honneur du crucifiement de Jésus-Christ ; à la neuvième heure (none), en l'honneur de sa mort.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce livre, dont l'analyse ne peut donner qu'une idée incomplète. Tertullien, comme on le sait, a traité un sujet semblable ; on a même prétendu que l'œuvre de l'évêque n'était qu'une imitation de celle du prêtre de Carthage. Deux auteurs, développant le même sujet, doivent nécessairement se rencontrer sur quelques points. Mais il suffit de lire les deux traités pour se convaincre que celui de Cyprien n'est rien moins qu'une imitation. Tertullien vous frappe par cette profondeur et cette énergie qui n'appartiennent qu'à lui ; Cyprien vous charme par son élocution abondante et fleurie, d'où s'exhale un parfum d'angélique piété. Ajoutons que ces deux ouvrages attestent éloquemment l'antiquité de nos pratiques et de nos croyances. La nécessité de la

prière et des bonnes œuvres, la présence réelle, la communion quotidienne, le jeûne, la pénitence, la récitation du *Pater* pendant le saint sacrifice, le baiser de paix, les heures canoniales, y sont clairement exprimés. Ainsi, à côté de l'Évangile, se trouve la tradition catholique qui en est comme le reflet et qui, perpétuant à travers les siècles ses enseignements divins, leur donne un nouveau caractère d'authenticité.

XXXII

CONCILE DE CARTHAGE

Depuis le retour de la paix, saint Cyprien était fréquemment consulté sur des points de discipline par les évêques de sa province. La difficulté qui se présentait le plus souvent était relative aux *Tombés*. Fallait-il maintenir la sévérité des canons, ou avoir égard à leurs larmes et abréger le temps fixé pour la pénitence ? Cyprien penchait pour la clémence ; mais d'autres prélats émettaient un avis différent. Afin d'établir une règle uniforme, un nouveau concile fut convoqué à Carthage pour l'année 252.

La première séance eut lieu le 15 mai. Cyprien présidait cette auguste assemblée, où l'on comptait soixante-dix prélats. Le but principal du concile, avons-nous dit, était la réconciliation des Tombés. On examina la cause de trois chrétiens d'Afrique qui, vaincus par la persécution, n'avaient cessé de

faire pénitence et de donner des marques du plus sincère repentir. Sur la demande de l'évêque de Carthage, ils furent admis la communion (1).

Le concile se montra moins facile à l'égard d'un prêtre nommé Victor. Tërapius, évêque de Bulla, dans la proconsulaire, lui avait accordé la paix. Pourtant, rien ne légitimait cet acte de clémence : ni le repentir du coupable, ni les vœux du peuple, ni les périls d'une grave maladie. Les pères du concile adressèrent des reproches à Térapius. Cependant, ils ne revinrent pas sur sa décision, et Victor jouit des avantages qu'on lui avait imprudemment accordés (2).

Mais la gravité des circonstances nécessitait une mesure plus générale. « L'horizon s'assombrit de nouveau, écrivait saint Cyprien ; des signes fréquents indiquent un nouveau combat ; nous devons donc préparer à la lutte le peuple que le Seigneur nous a confié, le soutenir de nos exhortations, lui fournir des armes et le retrancher dans le camp de la foi. En conséquence, pressés par la nécessité, nous sommes d'avis de donner la paix aux pécheurs qui n'ont pas quitté l'Église de Dieu et qui, depuis le jour de leur chute, n'ont pas cessé de gémir et de suivre la voie laborieuse de la pénitence (3).

Un évêque d'Afrique, nommé Fidus, profita de la réunion du concile pour lui adresser cette question : Faut-il baptiser les enfants de suite après leur naissance

(1) Lettre 42e.
(2) Lettre 43e.
(3) Lettre 44e.

ou seulement au bout de huit jours? — Lui-même partageait ce dernier avis, parce que, disait-il, le baptême avait succédé à la circoncision des Juifs qui, selon la loi divine, ne devait avoir lieu que le huitième jour. Il ajoutait une raison assez puérile; c'est que, pendant le saint sacrifice, on ne pouvait baiser sans horreur ces corps d'enfants imparfaitement formés (1).

Le concile repoussa ce sentiment avec tant d'unanimité, qu'on doit le regarder comme une tentative d'innovation. « On ne doit point avoir horreur de l'œuvre divine, répondit saint Cyprien : au contraire, on doit la vénérer même lorsqu'elle est encore incomplète. » Quant à la raison tirée de la circoncision des Juifs, il la réfute ainsi : « Nous ne pensons pas que cette loi, établie chez les descendants d'Abraham, puisse empêcher personne de recevoir la grâce et retarder la circoncision spirituelle. Si quelque chose pouvait y mettre obstacle, se serait surtout le péché pour les adultes et les vieillards. Or, si les plus grands pécheurs, après le bienfait de la foi, reçoivent la rémission de leurs péchés; si personne ne les éloigne du sacrement, à plus forte raison doit-on l'accorder à un enfant, qui n'a commis aucune faute personnelle et qui, issu d'Adam selon la chair, n'a fait que participer, par le fait de sa naissance, à une ancienne faute. Il peut donc être présenté au baptême, avec d'autant plus de facilité, que ce sont des péchés étrangers qui lui

(1) Il s'agit ici du baiser de paix que se donnaient les fidèles avant la communion.

sont remis. C'est pourquoi le sentiment du concile est que nous ne devons éloigner personne de la grâce de Dieu, bon, clément et miséricordieux envers tous. Si cette règle de conduite est pour tout le monde, à plus forte raison est-elle pour des enfants qui, par leurs cris et leurs larmes, semblent solliciter la grâce du baptême [1]. »

(1) Lettre 43e.

XXXIII

DIFFÉREND ENTRE CYPRIEN ET CORNEILLE

Le concile de Carthage, en prévision d'une persécution prochaine, venait d'accorder la paix aux *Tombés*. Un ancien évêque d'Assures, nommé Fortunatien, qui avait renié Jésus-Christ, profita de cette condescendance, non-seulement pour réclamer la communion laïque, mais encore les honneurs de l'épiscopat. Cette prétention émut vivement saint Cyprien. « Il faut être bien misérable, écrivit-il au peuple d'Assures, bien aveuglé par la malice du démon ou par les conseils de quelques faux amis, pour aspirer de nouveau à l'épiscopat, après en avoir trahi tous les devoirs. Hélas! ce qu'il lui faut, ce sont les prières, ce sont les larmes de la pénitence. Osera-t-il monter à l'autel de Dieu en quittant celui du démon? n'aura-t-il pas quelque crainte du jugement suprême? Il devait à ses frères

l'exemple de la foi et d'une fermeté inébranlable, et il ne leur enseigne que la perfidie, l'audace et la témérité. Il n'a pas su les conduire au combat, et maintenant qu'ils sont vaincus et renversés, il les empêche d'avoir recours à la prière... Si Fortunatien, aveuglé par le démon, oublie son crime ou s'obstine dans sa perversité, vous, du moins, faites en sorte de protéger nos frères contre ses suggestions perfides. Qu'ils se gardent bien de s'associer à sa démence et à ses projets criminels ; mais plutôt qu'ils conservent à leur foi son intégrité et sa vigueur (1). »

Grâce à l'énergique intervention de l'évêque de Carthage, le scandale donné par Fortunatien n'eût aucune conséquence. Il n'en fut pas de même des tentatives criminelles de Privat, ancien évêque de Lambésa. Déjà condamné par un concile de quatre-vingt-dix évêques (2), il était venu demander justice aux prélats réunis à Carthage. On refusa de l'entendre. Alors il alla trouver Félicissime sur *sa montagne*, fit cause commune avec lui et lui persuada qu'un évêque, placé à la tête du parti, le rendrait beaucoup plus formidable. Craignant d'accepter pour lui-même ce dangereux honneur, il jeta les yeux sur Fortunat, un des cinq prêtres schismatiques, et l'ordonna évêque. Après cet acte audacieux, il écrivit au pape et ce fut Félicissime qui se chargea de porter la lettre.

(1) Lettre 45e.

(2) Ce concile fut réuni à Lambésa, sous le pontificat de St-Fabien.

Arrivé à Rome, l'implacable ennemi de Cyprien renoua les intrigues ourdies par Novat, se fit une arme de la calomnie et du mensonge et publia que Fortunat avait été ordonné par vingt-cinq évêques. Ce chiffre était loin de la réalité (1). Il ajouta que Cyprien favorisait les Novatiens en Afrique, que les évêques de la province le regardaient comme un hérétique et que, pour cette raison, ils lui donnaient un successeur dans la présence de Fortunat.

Un défaut commun aux gens de bien est de trop compter sur leur innocence. Ils se fient à la bonté de leur cause et s'imaginent qu'elle suffira pour les faire triompher de leurs ennemis. C'est ce qui nous explique la conduite de Cyprien. Au lieu d'écrire à Rome et de protester contre l'ordination sacrilége qui élevait un siége épiscopal en face du sien, il gardait le silence et continuait à s'occuper des délibérations du concile. Aussi le pape qui, dès le principe, avait repoussé Félicissime, commença à prêter l'oreille à ses calomnies et à douter de la fidélité de Cyprien. Cette situation ne pouvait durer longtemps. Comme l'évêque de Carthage continuait à garder le silence, le pontife lui écrivit le premier. Il le fit même en termes assez vifs, si, du moins, nous en jugeons par la réponse.

« Si l'insolence des méchants, dit saint Cyprien, devient redoutable aux évêques et que, ce qu'ils ne peuvent obtenir par justice et par raison, ils l'obtiennent par leur audace et leur désespoir, c'en est fait de l'épiscopat et de la puissance divine de

(1) Ils n'étaient que cinq, tous flétris par diverses condamnations.

gouverner l'Église. Il ne faut plus parler d'être chrétien, si l'on est réduit à appréhender les menaces et les embûches des scélérats. Les Juifs et les Gentils nous menacent; les hérétiques et tous ceux dont le démon obsède les cœurs et les esprits nous poursuivent chaque jour de leurs injures et de leur rage; il faut demeurer ferme cependant, parce que notre ennemi, malgré ses efforts, ne peut être supérieur à Jésus-Christ. Notre foi doit être immobile, notre courage inébranlable comme le rocher sur lequel viennent se briser les flots. Peu importe à un évêque de quel côté le danger le menace; il est exposé à toute sorte de périls; c'est là une partie de sa gloire. »

Cyprien savait que les sectateurs de Félicissime avaient employé auprès du pape des moyens d'intimidation. Après avoir relevé son courage, il aborde la question et lui expose le motif de son long silence. Il ne l'a pas tenu au courant des intrigues de Fortunat et de son complice, parce qu'ils sont assez connus et par conséquent hors d'état de nuire. Là-dessus, il fait le récit de tout ce qui s'était passé à Carthage, et, après avoir décrit les intrigues des hérétiques, il ajoute : « Pour comble d'audace, ils vont à Rome, ils portent des lettres, de la part des schismatiques et des profanes, à la chaire de Pierre et à l'Église principale, d'où émane l'unité du sacerdoce, sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont l'apôtre a loué si hautement la foi et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Quel peut être leur dessein? Ou ils approuvent ce qu'ils ont fait et persévèrent dans leur

crime ou, s'ils s'en repentent, ils savent bien qu'il faudra revenir à Carthage; car la cause du coupable doit être examinée là où il a commis son forfait. Une portion du troupeau ayant été donnée à chaque pasteur, il ne faut pas que ceux qui sont sous notre conduite courent çà et là et mettent la division entre les évêques par leur témérité et leurs artifices; mais ils doivent se défendre dans les lieux où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime (1)

Après avoir parlé de l'ordination sacrilége de Fortunat, il s'exprime en ces termes : « Je le dis à regret et parce qu'on m'oblige à le dire : quand un évêque est substitué à la place de celui qui est mort; quand il est élu pendant la paix par les suffrages de tout le peuple; quand il est particulièrement protégé de Dieu durant la persécution, uni fidèlement à tous ses collègues, approuvé de son peuple pendant quatre années d'épiscopat, exact observateur de la discipline durant le calme, proscrit pendant la tempête, réclamé tant de fois dans le cirque et dans l'amphithéâtre pour être exposé aux lions, ce qui eut lieu encore ces jours derniers à l'occasion d'un sacrifice prescrit par le magistrat; quand, dis-je, un évêque de ce caractère est attaqué par des gens perdus et désespérés, on voit aisément l'auteur de cette persécution. Certes, ce

(1) On a prétendu que Cyprien blâmait *l'appel à Rome*. Il suffit de lire ce passage avec attention pour voir qu'il condamne seulement la conduite de ceux qui recouraient à Rome pour échapper à leurs juges naturels. Loin de nier la primauté du siége de Rome, Cyprien la proclamait hautement.

n'est pas le Christ, puisqu'il protége les prêtres qu'il donne à son Église; mais c'est l'ennemi du Christ qui suscite la guerre, afin que le vaisseau, privé de son pilote, soit plus facilement submergé. »

On sait que Félicissime accusait l'évêque de Carthage de favoriser le parti de Novatien et de traiter les pécheurs avec trop de sévérité. « Je pardonne, répond Cyprien, toutes les fautes qu'on commet contre moi. Je n'examine pas même rigoureusement celles qu'on commet contre Dieu et je pèche presque moi-même pour être trop facile à remettre les péchés des autres. J'embrasse avec joie et avec tendresse ceux qui reviennent touchés d'un véritable repentir de leur crime et qui le confessent humblement et simplement. S'il en est qui croient pouvoir retourner à l'Église, non avec des prières mais avec des menaces et s'ouvrir un chemin par la terreur au lieu d'avoir recours aux larmes et aux gémissements, je sais leur signifier que l'Église du Seigneur leur est fermée et que le camp de Jésus-Christ, fortifié et défendu par Dieu même, n'a rien à craindre de leur audace..... Un évêque de Dieu, attaché à l'Évangile et fidèle aux préceptes du Christ, peut être tué, mais non vaincu [1]. »

Il serait difficile d'allier avec plus de succès, dans une seule lettre, l'humilité et la grandeur d'âme, la correction et la charité, l'intrépidité et la douceur, le zèle et la modération. Ces explications dissipèrent

(1) Lettre 46e.

tous les nuages. Le pape reconnut la vérité et repoussa les députés de Fortunat. Dès lors, le parti de ce misérable diminua de jour en jour et disparut dans le mépris public.

XXXIV

LIVRE A DÉMÉTRIEN

L'empereur Dèce périt vers la fin de l'année 251. Gallus, qui l'avait suivi dans son expédition contre les Goths et qui sans doute n'était pas étranger à sa mort, se hâta de traiter avec les Barbares, revînt à Rome, prit la pourpre et associa à l'empire son fils Volusien.

Depuis deux ans énviron, la peste et d'autres maladies contagieuses exerçaient leurs ravages dans plusieurs provinces. Les païens surtout étaient frappés : on eût dit que Dieu vengeait sur eux le sang de ses serviteurs injustement répandu. Comme on attribuait à la colère d'Apollon la mortalité qui dépeuplait l'empire, le sénat ordonna des sacrifices solennels et Gallus joignit à cette décision l'autorité des édits. Les chrétiens s'abstinrent de ces sacrifices impies : de là une nouvelle persécution.

Ainsi les mêmes causes produisaient toujours les mêmes résultats. Lorsqu'un fléau s'abattait sur l'empire, les païens ne manquaient jamais d'en rendre les chrétiens responsables. « Si le Tibre déborde, dit Tertullien, si le Nil ne se répand pas dans les campagnes, si la pluie manque, si la terre tremble, s'il survient une famine, une peste, on entend crier aussitôt : les *Chrétiens aux lions!* (1). »

Les apologistes de la religion chrétienne ont réfuté avec énergie ces imputations calomnieuses. Nous trouvons dans les œuvres de saint Cyprien un écrit de ce genre : c'est le livre à Démétrien.

Démétrien exerçait une charge importante dans la ville de Carthage (2). Il n'était pas étranger à la connaissance de l'Écriture-Sainte; il avait eu des conférences avec l'évêque; mais, au lieu d'en profiter pour se convertir, il ne cherchait qu'à satisfaire une vaine curiosité. C'est ce que Cyprien lui reproche dès les premières lignes de son livre. « Vous êtes souvent venu chez moi, beaucoup plus pour disputer que pour apprendre. Il vous était plus agréable de proférer à grands cris vos invectives que d'écouter mes raisons. Alors, j'aurais regardé comme une folie d'avoir une discussion avec vous; car il eût été plus facile d'arrêter d'un mot les flots soulevés de la mer que de

(1) Apol., 40. — « Que la peste, la guerre, la famine viennent désoler le monde, on en accuse aussitôt les chrétiens. Nous pourrions citer tel tremblement de terre qui a attiré à l'Église une violente persécution. » (Origène.) — On connaît le proverbe, *Pluvia defecit causa christiani :* La pluie manque, les chrétiens en sont la cause.

(2) Baronius prétend qu'il était proconsul d'Afrique.

comprimer votre rage. A quoi bon offrir la lumière à l'aveugle, la parole au sourd, la sagesse à la brute?... Mais aujourd'hui vous venez nous dire que beaucoup se plaignent des chrétiens; qu'on fait retomber sur eux la responsabilité des guerres qui se succèdent sans interruption, des pestes et des famines qui exercent leurs ravages, de la sécheresse qui consume les récoltes. En présence de ces calomnies, je ne puis me taire plus longtemps. On pourrait attribuer mon silence à la faiblesse de ma cause et j'aurais l'air de reconnaître la vérité de ces accusations, si je dédaignais de les réfuter. »

L'évêque examine ensuite l'accusation qu'on fait peser sur les chrétiens : En refusant d'adorer les dieux de l'empire sont-ils responsables des calamités publiques? — Non, ces calamités peuvent avoir une cause naturelle. Le monde touche à son déclin; il a perdu sa force et sa vigueur : ce qui le prouve, c'est le désordre des saisons, l'épuisement de la terre, l'affaiblissement des caractères, la perversité des mœurs. On ne peut donc imputer aux chrétiens cette décadence universelle. Agir ainsi ce serait imiter la folie d'un vieillard qui attribuerait à leurs maléfices l'altération de ses organes, les incommodités de son âge, le dépérissement de son corps.

Pour comprendre ce raisonnement, auquel le temps a donné un démenti formel, il faut se rappeler le découragement qui s'empare des âmes, quand elles voient le monde, en proie à de grandes calamités, trahir, pour ainsi dire, sa vieillesse. Alors les yeux se tournent tristement vers l'avenir, et on se croit

arrivé au dernier de ces instants dont le Père éternel s'est réservé la connaissance. Il ne faut donc pas juger l'argumentation de saint Cyprien d'après nos idées actuelles. Tel raisonnement, qui nous paraîtrait puéril, produisait une impression bien différente sur des esprits fatigués par de longues infortunes.

Cyprien assigne une autre cause aux calamités qui désolaient l'empire. Elles sont en effet un châtiment de la divinité; mais ce châtiment est provoqué par les païens et non par les chrétiens. C'est ainsi, dit son panégyriste, qu'il renvoyait aux adorateurs des idoles les traits qu'ils lançaient contre les disciples du Christ (1).

Le tableau où saint Cyprien représente la perversité et la corruption des mœurs païennes semble tracé par le pinceau de Tertullien. « Vous n'adorez pas Dieu, et vous persécutez ceux qui l'adorent; vous n'adorez pas Dieu, et vous cherchez à lui ravir ses adorateurs. Qu'on s'attache à d'absurdes idoles, à des statues fabriquées par les hommes, qu'on adore je ne sais quelles imaginations monstrueuses, peu vous importe; les serviteurs de Dieu ont seuls le droit de vous déplaire. De toutes parts, dans vos temples, on voit fumer la graisse des victimes, et le dieu véritable n'a pas d'autels ou bien on est réduit à les cacher. Vous prodiguez votre encens à des crocodiles, à des cynocéphales, à des pierres, à des serpents; et Dieu seul est oublié, et on joue sa tête en le servant. Des hommes innocents, justes, agréables à

(1) Pontius, *Vita Cyp.*

Dieu sont chassés par vous de leurs demeures, dépouillés de leur patrimoine, chargés de chaînes, enfermés dans les prisons; ils meurent sous le tranchant du glaive, brûlés sur les bûchers ou dévorés par les bêtes. Mais une mort prompte, qui d'un seul coup met un terme à nos douleurs, ne pourrait vous satisfaire; vous déchirez nos corps par de longs tourments; vous épuisez nos entrailles par d'interminables tortures. Votre cruauté barbare ne peut se contenter des supplices ordinaires; elle s'ingénie à en découvrir de nouveaux.

« Quelle est donc cette soif insatiable de carnage? quelle est cette cruauté effrénée que rien ne peut satisfaire? De deux choses l'une : ou c'est un crime d'être chrétien, ou ce n'est pas un crime. Si c'est un crime, vous avez l'aveu du coupable: pourquoi ne pas le mettre à mort? Si ce n'est pas un crime, pourquoi persécuter un innocent? »

Les païens ne manquaient pas de dire, comme les incrédules de notre époque, que les calamités qui tombaient sur l'empire frappaient aussi les chrétiens. « Sans doute, répond l'évêque, mais avec cette différence que les disgrâces de ce monde, sensibles pour ceux qui y bornent toutes leurs espérances, ne peuvent rien contre ceux qui n'aspirent qu'aux biens éternels. Si nous sommes fermes dans l'adversité, si nous la supportons sans faiblesse, si les calamités et les maladies ne nous arrachent ni pleurs ni murmures, c'est que nous vivons plus par l'esprit que par la chair; c'est que, par la fermeté de l'âme, nous domptons la faiblesse du corps. Nous savons que ces

malheurs qui vous écrasent ne sont qu'une épreuve d'où nous sortons plus forts. »

On remarquera, dans le *Livre à Démétrien*, de nombreuses citations de l'Écriture. Saint Jérôme s'étonne de voir l'évêque de Carthage recourir à des autorités de ce genre plutôt qu'à celle des poètes et des philosophes païens (1). Lactance fait la même observation : « Ce n'était pas, dit-il, par les témoignages de l'Écriture qu'il fallait convaincre Démétrien, puisque, à ses yeux, elle n'était qu'une compilation de fables et de mensonges. Il fallait employer les arguments fournis par la raison. Car, ayant affaire à un homme étranger à la vérité, il devait l'éclairer peu à peu et ne pas l'éblouir de son éclat (2). »

Les auteurs dont nous venons de citer les paroles n'ont pas remarqué que les saintes Écritures étaient connues de Démétrien puisque, depuis longtemps, il discutait avec l'évêque de Carthage. D'ailleurs Cyprien avait en vue beaucoup plus les fidèles que Démétrien lui-même, dont l'obstination ne lui était que trop connue ; il devait donc réunir dans son œuvre tout ce qui pouvait apporter la lumière et la conviction.

(1) Epit., 64.
(2) *Inst. Div.*, V, 4.

XXXV

RETOUR DE LA PERSÉCUTION

Le *Livre à Démétrien* n'opposa à la persécution qu'une barrière impuissante. Elle éclata d'abord à Rome, et le pape Corneille, une de ses premières victimes, gémissait dans l'exil à *Centum-cellæ*, aujourd'hui *Civita-Vecchia*.

Dès que les édits furent arrivés à Carthage, les magistrats les publièrent et les mirent à exécution avec d'autant plus de rigueur que la peste faisait des progrès plus rapides. Le peuple, réuni dans l'amphithéâtre, se souvint encore de Cyprien et cria, comme dans la persécution précédente : *Cyprien aux lions* (1) ! Cette nouvelle épreuve ne causa aucune surprise au saint évêque. Comme il n'avait pas reçu l'ordre de se retirer, il ne songea plus qu'à se préparer, ainsi que son peuple, à soutenir la cause de Jésus-Christ.

(1) Lettre 46e.

Il fit d'abord donner la communion aux pénitents, afin de réunir dans le camp du Seigneur les soldats qui demandaient des armes pour la lutte et de les nourrir du *pain des forts*. Il leur recommanda les pratiques de pénitence, les jeûnes, les veilles, les prières. Nul ne pouvait résister à l'empire de sa parole. Qu'on en juge par ce fragment d'une lettre adressée aux habitants de Tibaris (1).

« Puisqu'il faut mourir, saisissons l'occasion que nous offre la grâce divine ; mourons avec l'espérance de l'immortalité et présentons au tranchant du glaive un front qui doit recevoir la couronne. Vos frères sont dispersés par la crainte de la persécution ; vos évêques se taisent ; mais ne vous troublez pas ; on ne peut rester réuni quand on ne peut se défendre et qu'on n'a que le droit de mourir. Si quelqu'un d'entre nos frères est séparé du troupeau par la rigueur des temps, quel que soit le lieu de sa retraite, qu'il ne tremble pas, qu'il n'abandonne pas sa solitude. Il n'est pas seul celui qui, dans sa fuite, a pour compagnon Jésus-Christ ; celui qui défend le temple de Dieu et qui partout a le Ciel pour témoin. Si, lorsque vous fuirez dans la solitude des montagnes vous êtes attaqués par des voleurs ou des bêtes féroces, si vous périssez victimes du froid, de la soif ou de la faim, si un naufrage vous engloutit dans la mer, ayez confiance : le Christ ne perd pas de vue ses soldats, en quelque lieu qu'ils combattent. Qu'on meure dans l'exil ou sous le glaive des persécuteurs, n'importe : pourvu que ce soit pour la

(1) Lettre 47e.

gloire de son nom, il donne une égale récompense. Il n'y a pas moins de gloire pour le martyr à périr seul qu'à succomber en présence d'un peuple nombreux ; car la cause de sa mort est toujours la même. Il lui suffit d'avoir pour témoin celui qui juge et couronne les martyrs. »

Les chrétiens d'Afrique étaient donc prêts à faire face à la persécution ; mais ils avaient à lutter contre un autre ennemi.

XXXVI

LA CONTAGION

Cet étrange fléau qui, pendant près de dix ans, parcourut les diverses provinces de l'Empire et y exerça d'affreux ravages, s'était surtout appesanti sur la côte d'Afrique (1). Nous ne pouvons mieux en faire connaître la nature qu'en nous servant des expressions de saint Cyprien : « C'est pour exercer et perfectionner notre foi, disait-il aux fidèles de Carthage, que Dieu nous afflige par cette mortalité générale. Le corps a perdu sa force et son énergie ; un flux violent déchire les entrailles ; un feu mystérieux s'allume dans la poitrine, monte à la gorge et y forme de douloureux ulcères ; un vomissement continu ébranle tous les organes ; les yeux, injectés

(1) Tillemont parle d'une ville d'Afrique où l'on compta dans un jour cinq mille morts.

de sang, brûlent comme du feu; il en est qui voient leurs pieds et leurs mains en proie à une lente putréfaction; d'autres perdent l'usage de la vue et de l'ouïe (1). »

La ville de Carthage offrait donc un spectacle déchirant. La peste, telle que nous venons de la décrire, pénétrait dans toutes les demeures, décimait toutes les familles. L'effroi régnait partout. On cherchait un refuge dans la fuite; on traînait les malades hors des maisons, comme si, par cet acte d'inhumanité, on avait pu exiler la mort. Les rues et les places publiques étaient jonchées de cadavres, dont l'aspect hideux n'excitait pas même la pitié des passants, tant chacun était occupé de sa propre conservation (2).

On vit alors, dans la conduite des habitants de Carthage, combien le culte persécuté l'emportait sur la superstition antique. Tandis que les idolâtres repoussaient les pestiférés et ne s'occupaient d'eux que pour s'approprier leurs dépouilles (3), l'évêque réunissait les fidèles et leur prêchait la miséricorde et le pardon. « La charité, disait-il, ne consiste pas seulement à aimer ses amis; c'est ce que font les païens et les publicains. L'homme vraiment charitable est celui qui oppose le bien au mal, et qui, semblable à Jésus-Christ, aime ses ennemis et prie pour ses persécuteurs. Dieu fait luire son soleil et tomber sa pluie sur les champs, sans faire de dis-

(1) *A Démétrien.*
(2) *De la Mortalité.*
(3) Pont., *Cyp. Vita,* IX.

tinction entre les fidèles et les infidèles; pourquoi celui qui se dit le fils de Dieu ne suivrait-il pas l'exemple de son père? Il faut donc, concluait-il, correspondre à notre naissance. Ne soyons pas des enfants dégénérés. Puisque Dieu est notre père, montrons-nous dignes de lui en reproduisant ses vertus (1). »

Ce discours, dont Pontius ne nous a conservé que la substance, dura longtemps. Si les païens, dit le saint diacre, avaient pu l'entendre, ils se seraient convertis au Christianisme. Mais il s'agissait surtout de mettre en pratique les conseils de l'évêque. On partagea les emplois selon la condition et la force de chacun : tel fut chargé d'assister les malades, tel d'ensevelir les morts; celui-ci préparait les remèdes,

(1) Thucidide décrit en ces termes la conduite des Athéniens pendant la peste qui désolait leur ville : « Chacun se permettait plus facilement le plaisir auquel autrefois il n'osait se livrer qu'en secret, voyant que, par un changement subit, les riches mouraient à l'improviste et que ceux qui n'avaient rien auparavant s'emparaient aussitôt de leurs dépouilles. — Considérant que les corps et les biens étaient également éphémères, on voulait jouir promptement et satisfaire ses goûts. Nul n'était disposé à se livrer à un pénible travail pour ce qu'on avait jugé honnête, parce qu'il ignorait si, avant d'y parvenir, il ne périrait pas. Ce qu'on savait être agréable et de toute façon avantageux à soi-même, voilà ce qui devînt honnête et utile. On n'était retenu, ni par la crainte des dieux ni par les lois des hommes : par la crainte des dieux, car, en voyant mourir tous les citoyens indistinctement, on jugeait indifférent le respect divin ou l'impiété; par les lois des hommes, car on n'espérait pas vivre jusqu'au moment du procès, pour subir la peine de ses crimes. On regardait d'ailleurs comme beaucoup plus terrible l'arrêt suspendu sur sa tête, et, avant d'en être frappé, on trouvait convenable de jouir un peu de la vie. » Thucidide, *Guerre du Pélop.*, II, 53. — On peut comparer avec la conduite des païens celle des chrétiens pendant la peste de Carthage, et on verra la différence qui existe entre les deux religions.

celui-là recueillait les pauvres et les orphelins, tous contribuaient de leur fortune, et ceux qui étaient privés des biens de la terre faisaient une aumône plus précieuse encore, en payant de leur personne. La parole et l'exemple de Cyprien entraînaient tout le peuple. La charité des fidèles s'étendait à tous, même aux païens. Ainsi, dit Pontius, à qui nous empruntons ces précieux détails, l'évêque de Carthage se montra supérieur à Tobie. Tobie n'ensevelissait que ses coreligionnaires, mais lui embrassait tous les hommes, même les idolâtres et les persécuteurs, dans son immense charité [1].

(1) *Cyp. Vita*, X.

XXXVII

TRAITÉ DE LA MORTALITÉ

Ce fut dans ces tristes circonstances que Cyprien composa le *Traité de la mortalité*. Son but comme le dit Pontius, était de consoler les chrétiens des maux présents et de fortifier leur foi par la description des biens à venir (1). « Loin de craindre la mort, disait-il, nous devons la désirer. La mort c'est la délivrance. Arrachés aux tourbillons du monde, revêtus d'immortalité, nous entrons dans le port de l'éternelle béatitude. Cette vie est un combat continuel contre le démon : il faut sans cesse repousser ses traits, sans cesse résister à l'avarice, à l'impureté, à la colère, à l'ambition, aux vices de la chair, aux appâts du siècle. Et nous pourrions nous plaire au milieu de ces épreuves? et nous n'irions pas à Jésus-Christ, notre joie et notre espérance? »

(1) *Cyp. Vita.*

Quelques chrétiens se scandalisaient de voir que la peste frappait non-seulement les infidèles, mais les disciples du Christ. L'évêque répond que les misères de la chair nous sont communes avec les païens. Quand la famine frappe une province, tout le monde souffre du fléau; quand un vaisseau fait naufrage, le danger est le même pour tous ceux qu'il renferme dans ses flancs. Les infirmités du corps n'épargnent personne : on peut même dire que le chrétien est réservé à plus de combats, puisqu'il doit lutter contre le démon.

« C'est par la crainte de Dieu et l'esprit de foi, continue-t-il, qu'il faut se préparer aux épreuves de la vie. Si vous perdez vos biens, vos membres, votre épouse, vos enfants, vos amis, regardez tout cela comme un combat. Ces accidents ne doivent pas abattre la foi du chrétien, mais manifester son courage. L'espérance des biens à venir doit nous faire mépriser les maux présents. Sans combat, pas de victoire; mais après la victoire la couronne.

« La mortalité n'est un mal que pour les Juifs, les Gentils et les incrédules. Pour les serviteurs de Dieu, c'est le salut, c'est la délivrance. Par elle, les vierges échappent à la corruption du monde, les jeunes gens à la fougue des passions. La perspective d'un trépas prochain enflamme les tièdes, ranime les lâches, rappelle les déserteurs, réunit autour de Jésus-Christ une armée nombreuse, prête à marcher au combat, quand l'heure sera venue.

« Le fléau met à l'épreuve la foi et la charité des fidèles. Ceux qui sont bien portants soignent les

infirmes; les maîtres ont pitié de leurs esclaves; les médecins se dévouent pour les malades; les orgueilleux mettent des bornes à leurs violences, les avares à leur cupidité, les méchants à leur audace. Les riches, en voyant mourir leurs héritiers, deviennent plus humains et emploient leur fortune en bonnes œuvres. Quand la contagion, en habituant les chrétiens au spectacle de la mort, n'aurait fait que leur inspirer le désir du martyre, ce serait déjà un précieux avantage. C'est un exercice et non un sujet de deuil. Les caractères deviennent plus fermes et, par le mépris de la mort, on se prépare à la couronne. »

Pour exciter davantage les chrétiens à porter leurs regards vers le Ciel, le saint évêque leur parle encore de la fin prochaine du monde. « Voilà dit-il, que le monde croule sous les maux qui l'accablent, et ces maux ne sont rien en comparaison de ceux que l'avenir lui réserve. Si vous voyiez chanceler votre maison, ne fuiriez-vous pas avec empressement? Si la mer soulevée menaçait d'engloutir votre navire, ne chercheriez-vous pas un port? Eh bien! voilà que le monde s'ébranle : tout l'annonce; il touche à son terme; et vous ne remercieriez pas Dieu de ce qu'il vous arrache, par une mort prompte, à la chute, au naufrage, à la ruine de l'univers! (1). »

(1) La croyance à la fin prochaine du monde, croyance commune dans les temps anciens, avait son origine dans certains textes de l'Écriture, dont le sens n'était pas bien déterminé. Les calamités qui désolaient le monde et qui paraissaient les avant-coureurs de sa ruine, contribuaient encore à l'accréditer. « Nous ne savons, disait saint Jean Chrysostome, si notre génération ne sera pas la dernière; si nous ne verrons pas bientôt se dresser

Ce que nous venons de dire peut donner une idée du *Traité de la mortalité*.

L'âme de saint Cyprien se manifeste tout entière dans ces pages éloquentes. Placé sous la double menace de la persécution et de l'épidémie, il n'avait plus qu'un désir, voir son corps se dissoudre et son âme s'unir à Jésus-Christ.

le redoutable tribunal, où il n'y aura nulle acception de personnes. La plupart des signes de cette grande catastrophe se sont déjà montrés. » Presque tous les Pères parlent de même. Gibbon a prétendu que cette croyance avait beaucoup contribué aux progrès de l'Évangile.

XXXVIII

MARTYRE DE CORNEILLE ET DE LUCIUS

Un grand nombre de fidèles avait suivi le souverain pontife à Civita-Vecchia, pour le servir et le consoler. Cyprien, ne pouvant se joindre à eux, lui écrivit en ces termes : « J'ai appris le glorieux témoignage que vous avez rendu à Jésus-Christ. Cette nouvelle m'a causé tant de joie, que je me suis associé à votre gloire et à vos mérites. Vous avez montré à vos frères comment on doit confesser le nom de Jésus-Christ. Vous les avez précédés dans la route du martyre; ils vous ont généreusement suivi, et maintenant notre admiration se trouve partagée entre la foi inébranlable du chef et la charité héroïque des soldats. Le courage de l'évêque a paru au grand jour; l'union des fidèles n'a pas été moins admirable : grâce à cette unanimité de sentiments, nous pouvons dire que toute l'Église romaine a confessé le Christ par votre bouche...

« L'ennemi s'est précipité avec violence sur l'armée du Christ : vous avez résisté, et votre fermeté a triomphé de sa fureur. Il croyait pouvoir renverser de nouveau les serviteurs de Dieu, en qui il ne voyait que de jeunes soldats peu exercés et peu au courant des ruses de la guerre. Pour les vaincre plus facilement, il les attaque un à un. C'est ainsi que le loup isole la brebis du troupeau pour la dévorer ; c'est ainsi que l'épervier se jette sur la colombe, qu'il voit séparée de ses compagnes. Mais, repoussé par cette armée unie par la communauté des espérances et de la foi, il a compris que les soldats du Christ veillaient sous les armes ; qu'ils peuvent mourir, mais non être vaincus. Ils sont invincibles, parce qu'ils ne craignent pas la mort. Et pourtant ils ne repoussent pas la force par la force ; ils craindraient d'attenter aux jours d'un coupable ; mais il sont toujours prêts à livrer leur sang et leur vie. En voyant ici-bas le triomphe de la malice et de la barbarie, ils ne désirent qu'une chose : se séparer le plus tôt possible des méchants et des barbares [1]. »

Cyprien avertit le pontife de sa fin prochaine et l'exhorta à s'y préparer par le jeûne, la prière et les bonnes œuvres. Cette prédiction se réalisa bientôt. Le quatorze septembre, Corneille eut la tête tranchée, au lieu même de son exil [2].

(1) Lettre 48e.

(2) St-Jérôme dit de lui et de St-Cyprien : *felici cruore damnati sunt. De viris ill.*, 66.

Corneille venait de rendre le dernier soupir, lorsqu'un membre du clergé romain, Lucius, fut élu pour lui succéder. Lucius avait suivi le pontife dans l'exil. Son zèle, son courage, sa fermeté étaient connus de tous les fidèles. C'était bien l'homme qu'il fallait dans ces temps de persécution, où le Saint-Siége était si près de l'échafaud.

Gallus n'eut pas plutôt appris l'élection du nouveau pontife, qu'il le chassa de Rome. Cet exil ne dura que quelques jours. Lucius revint à Rome et les fidèles le reçurent avec la joie la plus vive. C'est alors que Cyprien lui écrivit pour lui annoncer l'époque prochaine de sa mort. « Dieu vous a rappelé, lui dit-il, afin que la gloire de votre martyre ne reste pas secrète. La victime, destinée à donner au peuple l'exemple du courage et de la fidélité, doit être immolée en présence de tous les frères (1). » Lucius, en effet, mourut martyr, après avoir occupé le Saint-Siége pendant huit mois (2).

(1) Lettre 49e.
(2) Eusèbe, Liv. VII, 2. — Baronius, *Ann.,* 257.

XXXIX

RACHAT DES CAPTIFS

Telle était alors la faiblesse de l'empire romain, que les Barbares en désolaient impunément toutes les frontières. Pendant que les Perses l'entamaient en Asie, que les Scythes et les Goths pénétraient en Europe et se faisaient payer un tribut humiliant, l'Afrique, plus exposée que les autres provinces, subissait les incursions de certaines tribus échappées au joug de Rome. Au commencement de l'année 253, elles ravagèrent la Numidie et se retirèrent traînant à leur suite un grand nombre de captifs. Les évêques des provinces dévastées entreprirent de soulager tant d'infortunes; mais, pauvres eux-mêmes, ils ne trouvèrent qne des ressources insuffisantes. Ils prirent donc le parti de s'adresser à saint Cyprien, L'évêque se mît à l'œuvre; il plaida auprès des fidèles de Carthage la cause des captifs; il épuisa ses propres

ressources et, bientôt après, il remit entre les mains de ses collègues une somme de cent mille sesterces (1).

Il joignit à cet envoi une lettre touchante qui doublait le prix du bienfait. Il gémissait sur le sort des victimes; mais ce qui l'inquiétait le plus, c'étaient les vierges chrétiennes. On pouvait craindre, en effet, qu'elles ne perdissent plus que la liberté. *Des membres, consacrés à Jésus-Christ par le vœu d'une éternelle continence, n'allaient-ils pas être livrés en pâture à des maîtres cruels et débauchés?* Cyprien remercia ses collègues d'avoir associé les fidèles de Carthage à une œuvre si sainte et de leur avoir offert un champ fertile pour y jeter la semence de l'aumône. « Nous souhaitons, ajoutait-t-il, que dans la suite vous soyez à l'abri d'une semblable calamité. Cependant si, pour éprouver votre foi et votre charité, Dieu permettait qu'elle arrivât encore, ne manquez pas de nous l'annoncer et soyez sûrs que tous les frères qui sont ici vous assisteront libéralement et avec joie (2). »

Cette lettre contenait une liste des fidèles de Carthage qui avaient contribué à la bonne œuvre, avec le chiffre de la somme donnée par chacun d'eux. Cette liste est perdue; mais le fait n'en subsiste pas moins. Ainsi, dès le principe, le christianisme se présente avec cet esprit de charité, qui embrasse

(1) Plus de 25,000 francs.

(2) Lettre 50e.

tous les peuples, pour n'en faire qu'une seule famille, sous la conduite d'un seul chef, Jésus-Christ (1).

(1) Déjà, au temps des Apôtres, les Églises de Grèce venaient au secours de celle de Jérusalem. (I, *Corinth.,* XVI, 1, 2.) Plus tard, l'Église de Rome se distingua entre toutes les autres par sa générosité. « C'est votre habitude, écrivait Denys, évêque de Corinthe, vers le milieu du second siècle, de combler de biens tous les Frères et d'envoyer des subsides aux nombreuses églises qui sont en chaque cité. Vous secourez les indigents; vous nourrissez les Frères qui sont dans les mines, et, par ces aumônes multipliées, vous conservez la réputation ancienne des fidèles de Rome. » — Le pontife Étienne, dont nous allons bientôt parler, envoya lui aussi des sommes considérables aux fidèles de Syrie et d'Arabie. (Eusèbe. VII, 5.)

LX

TRAITÉ DE L'AUMONE

Ce douloureux événement fournit à Cyprien l'occasion de composer le *Traité de l'aumône*. « L'aumône, dit-il, est une chose divine. Elle est la consolation des croyants, le gage de notre salut, le soutien de notre espérance, l'appui de notre foi, l'expiation de nos péchés. Œuvre à la fois grande et facile, elle dépend uniquement de celui qui la fait. On n'a pas à craindre la persécution ; c'est la couronne de la paix. L'aumône est le plus grand de nos devoirs envers Dieu. Elle soulage la faiblesse et honore la fortune. Aidé par elle, le chrétien s'enrichit de la grâce divine ; il fléchit la colère du souverain juge ; il compte Dieu parmi ses débiteurs. »

Le *Traité de l'aumône* se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur prouve par l'Écriture la

nécessité de l'aumône. Dans la seconde, il réfute les raisons de ceux qui veulent se dispenser de cette obligation. Ces raisons sont les mêmes que celles qu'on allègue de nos jours : *donner beaucoup c'est se réduire soi-même à l'indigence ; on doit d'abord penser à sa famille, etc.* Il n'est pas difficile au saint docteur de réduire à néant ces vains prétextes. Il donne ensuite la véritable raison du manque de charité. « Avouez-le, les ténèbres ont envahi votre cœur ; la lumière de la vérité s'en est exilée, et l'avarice, semblable à un brouillard épais, a tout couvert et tout matérialisé. Vous êtes le captif et l'esclave de votre argent ; l'avarice vous retient dans ses chaînes, et vous, qui aviez été délivré par le Christ, vous voilà de nouveau lié. Vous conservez un argent qui ne vous conservera pas ; vous grossissez un patrimoine qui vous écrase de son poids, et vous oubliez la parole du Seigneur à ce riche qui se glorifiait de l'abondance de ses biens : *Insensé, cette nuit même on réclamera ton âme ; et ces biens que tu as amassés à qui seront-ils ?* Pourquoi jouir seul de vos richesses ? pourquoi augmenter sans cesse un patrimoine qui fait votre supplice et qui, en vous enrichissant pour la terre, vous appauvrit pour le Ciel ? Partagez vos revenus avec notre maître ; que le Christ en ait sa part ; à ce prix, vous jouirez avec lui de l'héritage céleste. »

L'apostrophe suivante trouverait encore parmi nous son application. « Et vous, matrones opulentes, oignez vos yeux, non avec le fard du démon, mais avec le collyre du Christ, si vous voulez, par vos bonnes œuvres et la pureté de vos mœurs, mériter

de voir Dieu. Dans l'état où vous êtes, comment feriez-vous des bonnes œuvres? vos yeux, obscurcis par des couleurs empruntées, ne voient pas l'indigent. Vous êtes riche : et vous croyez célébrer le jour du Seigneur, vous qui passez devant le tronc sans le regarder, qui n'apportez jamais votre part au sacrifice, et qui participez à l'offrande du pauvre (1). »

La troisième partie renferme cette sublime prosopopée. « Représentez-vous le démon avec ses serviteurs, c'est-à-dire avec les réprouvés; il s'avance en présence du peuple chrétien, et là, sous les yeux du Christ, il parle en ces termes : Tu vois ce peuple qui est avec moi : pour lui je n'ai été ni souffleté, ni flagellé, ni crucifié, ni mis à mort. Je n'ai pas racheté ma famille au prix de mes souffrances et de mon sang; je ne leur promets pas de royaume céleste; je ne leur ouvre pas le paradis en leur rendant l'immortalité. Vois pourtant au prix de quelles sommes, au prix de quel travail, ils achètent l'honneur de me servir. Ils engagent ou vendent leurs biens pour obtenir des charges, et, s'ils échouent dans l'entreprise, ils sont poursuivis par les injures et les sifflets; ils sont presque lapidés par la fureur populaire. Montre-moi, ô Christ, ces disciples formés à ton école, qui attendent les biens du Ciel en échange de ceux de la terre. S'ils sont riches, à la face de toute l'Église, sous tes yeux, agiront-ils

(1) On trouve ici deux points de discipline très-anciens : les troncs placés dans les églises et le *pain bénit*. Quand on avait pris, parmi les pains offerts par les fidèles, la quantité nécessaire au sacrifice, on bénissait le reste et on le distribuait aux assistants.

comme les miens? Dépenseront-ils leur fortune, l'engageront-ils, ou plutôt, selon ton expression, la transporteront-ils dans les trésors célestes? Dans ces honneurs terrestres que me rendent mes disciples, il n'y a personne à nourrir, personne à vêtir, personne à consoler dans sa détresse; les sommes énormes qui se dissipent pour éblouir un peuple stupide s'engloutissent follement dans le gouffre de la volupté. Mais toi, tu est vêtu et nourri dans tes pauvres; tu promets la vie éternelle à ceux qui font des bonnes œuvres, et c'est à peine si tes disciples qui attendent de toi la récompense céleste peuvent se comparer aux miens qui doivent périr pour toujours (1). »

Le traité dont nous traçons une rapide analyse renferme toute la doctrine catholique sur les bonnes œuvres. Le protestantisme a dit : *la foi sans les œuvres*. Emettre une pareille maxime, déclarer les bonnes œuvres inutiles et même nuisibles au salut c'est anéantir la conscience. Il n'y a plus d'activité morale, du moment qu'il suffit, pour être sauvé, de croire qu'on l'est. Le rationalisme a dit à son tour : *les œuvres sans la foi*. Maxime détestable, parce qu'elle sape le fondement du devoir et qu'elle détruit la justice en voulant l'édifier. Otez la foi au divin législateur, la morale n'a plus de sens; elle se confond dès lors avec l'intérêt et les passions. Entre ces deux extrémités, également immorales et absurdes, la doctrine catholique maintient le vrai milieu des

(1) *Traité des Bonnes Œuvres et de l'Aumône.*

choses. Sa formule est celle-ci : *la foi et les œuvres* ; la foi, car sans elle les œuvres n'ont ni raison d'être ni fin suffisante; les œuvres, car sans elles, la foi est morte (1).

(1) Le fond de cette argumentation est emprunté à l'abbé Freppel.

XLI

ÉTIENNE ÉLU SOUVERAIN-PONTIFE

Aux calamités qui désolaient l'empire se joignaient encore les discordes civiles. Gallus mourut, assassiné par Emilien, son général, qui se revêtit de la pourpre et la garda trois mois. Emilien périt, à son tour, sous les coups des soldats de Valérien. Ce dernier osa s'asseoir sur un trône si souvent ensanglanté. On sait ce que lui coûta cet honneur.

Le pape Lucius reçut la palme du martyre pendant les derniers jours du règne de Gallus (1). On lui donna pour successeur Étienne qui, sous les deux pontifes précédents, avait participé au gouvernement de l'Église en qualité d'archidiacre (2).

(1) Mars 253.

(2) *Anast. Bibli. in vita Steph.*

Corneille avait de lui une si haute idée, qu'avant son martyre, il lui confia tous les biens de l'Église de Rome. Lucius, pendant son exil, remit entre ses mains la direction de toutes les affaires ecclésiastiques. Doué d'un esprit droit et pénétrant, d'une volonté ferme, d'une grande bonté de cœur, d'une patience inaltérable, il devait lutter à la fois contre la persécution et le schisme, et triompher des deux.

A peine assis sur le trône pontifical, Étienne s'occupa de diverses affaires qui réclamaient une prompte solution. L'une d'elles regarde notre pays.

L'évêché d'Arles était occupé par Marcien. Imbu des doctrines perverses des Novatiens, il s'affranchissait de l'autorité des canons, et refusait la pénitence aux apostats repentants. Les évêques des Gaules gémissaient en silence. Ne se reconnaissant pas le droit de le déposer eux-mêmes, ils soumirent l'affaire à la décision du pape et chargèrent de cette mission pénible Faustin évêque de Lyon. Faustin écrivit deux lettres, l'une au pape, l'autre à saint Cyprien. Cyprien répondit de suite; mais le pape qui, pour donner une solution définitive, avait besoin d'examiner l'affaire, retarda quelque temps. Ce retard inquiétait Faustin qui écrivit de nouveau à l'évêque de Carthage. Ce dernier, voyant qu'il fallait mettre un terme au scandale, adressa au souverain pontife les conseils suivants :

« Puisque Marcien s'est rangé parmi les téméraires et, qu'en s'unissant à Novatien, il s'est déclaré l'ennemi de la miséricorde divine, qu'il soit traité selon ses mérites, et qu'au lieu de juger les évêques,

il soit jugé par eux. Nous devons cet hommage à la mémoire des martyrs Corneille et Lucius, vos prédécesseurs. Vous surtout qui occupez leur siége, vous devez suivre scrupuleusement les traditions qu'ils nous ont laissées.... Quand Marcien d'Arles aura un successeur, vous nous le ferez connaître, afin que nous sachions à qui adresser nos lettres (1). »

Ce précieux monument de l'antiquité chrétienne peut nous faire connaître l'étendue du pouvoir des papes au troisième siècle. Les ennemis de l'autorité pontificale invoquent surtout l'autorité de saint Cyprien, à cause de sa longue querelle avec le pape Étienne. Or, quelle est ici la conduite de Cyprien? Donne-t-il à l'évêque de Lyon le conseil de réunir les prélats des Gaules et de déposer Marcien? Ce moyen était le plus simple : par là on évitait les retards d'une longue correspondance et on obviait aux prudentes lenteurs du pontife. Cyprien l'aurait certainement adopté, s'il avait cru que tous les évêques sont égaux devant Dieu et que celui de Rome ne diffère des autres que par la gloire humaine qui se rattache à son siége. Nous le voyons, au contraire, s'adresser au souverain pontife, le prier d'excommunier et de déposer lui-même Marcien. Preuve évidente qu'aux yeux de Cyprien le pape seul possédait un semblable pouvoir.

(1) Lettre 51e. — Les autres lettres dont il est fait mention dans ce chapitre sont perdues.



XLII

BASILIDE ET MARTIAL

Une autre affaire, non moins fâcheuse, suivit de près celle dont nous venons de parler. Basilide et Martial, évêques, l'un de Léon et l'autre de Mérida, en Espagne, avaient apostasié pendant la persécution. Au retour de la paix, ils furent déposés par un concile et réduits, selon les saints canons, à la communion laïque. Fatigués de cette épreuve, ils se rendirent à Rome et plaidèrent leur cause en présence du souverain pontife. Étienne trouva sans doute leurs raisons plausibles, puisqu'il leur accorda la communion ecclésiastique et leur permit de reprendre possession de leurs siéges. Leur arrivée en Espagne fut pour les fidèles un véritable scandale. Félix et Sabinus, désignés pour leur succéder, partirent à l'instant même et allèrent en Afrique soumettre la cause au jugement de Cyprien. Il présidait

alors un synode de trente-six évêques. La cause de Basilide et de Martial fut examinée ; on approuva leur déposition, on reconnut la légitimité de leurs successeurs, et Cyprien, qui conduisait cette affaire, leur donna une lettre destinée à faire triompher leur parti auprès des fidèles d'Espagne.

Les ennemis de l'autorité pontificale, en accusant Etienne de négligence pour le fait de Marcien, n'ont pas manqué de l'accuser de légèreté à propos de celui de Martial et de Basilide (1). Il est facile de répondre à cette calomnie. Les faits nous sont transmis par une seule des parties intéressées ; ils sont donc imparfaitement connus. Si Étienne a été trompé par les évêques déposés, qui nous dit que Cyprien ne l'a pas été par leurs successeurs ? Pourquoi, au lieu d'aller à Rome auprès de leur juge légitime, se rendent-ils à Carthage auprès d'un prélat, dont l'autorité était immense, sans doute, mais qui n'avait sur eux aucune espèce de juridiction ? Tout cela est un mystère. Si nous devons respecter les motifs qui déterminèrent Cyprien à se prononcer dans cette grave affaire, nous devons aussi respecter la conduite d'un pontife qui a porté jusqu'au martyre son zèle et son dévouement pour la foi (2).

(1) Dom Gervaise.

(2) Lettre 52e. — Les évêques d'Espagne déposèrent Basilide et Martial sans consulter le pape. Il est probable que ce fut pour les punir de cet oubli qu'Étienne annula leur sentence, sauf à examiner l'affaire avec plus de soin. On ignore quelles en furent les suites.

XLIII

APOLOGIE

Le vrai mérite a eu de tout temps le triste privilége de soulever la jalousie et la haine. Les ennemis de l'évêque de Carthage, voyant l'immense réputation dont il jouissait, l'attaquèrent avec une nouvelle fureur et répandirent sur son compte les plus odieuses calomnies. A les entendre, c'était un esprit turbulent et orgueilleux qui faisait peser sur les évêques une autorité despotique, propageait les erreurs les plus funestes et dispersait, par son incurie et ses violences, le troupeau de Jésus-Christ. Un ancien confesseur de la foi, nommé Florentius Pupien, se fit l'écho de ces diverses accusations. Fort du témoignage de sa conscience et de l'amour de son peuple, Cyprien prit la parole à son tour. Il écrivit son apologie avec la force et la véhémence

qui lui étaient habituelles. On voit, à travers l'ironie qui règne dans cette épître, le mépris que lui inspiraient ses adversaires. Mais sa charité pour eux était toujours la même. « Pensez, leur disait-il, à la majesté divine qui choisit ses prêtres; pensez au Christ qui gouverne à la fois et l'Église et les évêques. Si vous les jugez, écoutez, non les conseils de la haine, mais les inspirations d'en haut. Repentez-vous, quoique tard, de votre orgueil et de votre témérité. Réparez l'injure faite à ce Dieu que j'ai toujours servi, soit pendant la paix, soit pendant la persécution, et peut-être vous admettrons-nous encore à notre communion. Cependant nous suivrons en tout les règles de l'Évangile, et vous ne serez reçus que lorsque nous aurons consulté le Seigneur et qu'il nous aura manifesté sa volonté (1). »

Ces explications produisirent leur effet, et l'attention de l'évêque put se porter sur des objets plus en harmonie avec ses goûts.

(1) Lettre 53e.

XLIV

MATIÈRE DE L'EUCHARISTIE

Dans les premiers siècles, on offrait le saint sacrifice deux fois par jour, le matin et le soir. Le clergé assistait presque seul à ce dernier sacrifice. Quant à l'autre, il était beaucoup plus solennel, et les fidèles y communiaient sous les deux espèces. Les persécuteurs, intéressés à les surprendre, épiaient le moment où ils quittaient leurs assemblées et les reconnaissaient à l'odeur du vin, très-sensible lorsqu'on est à jeun. Plusieurs chrétiens furent ainsi reconnus et traduits devant les magistrats.

Pour éviter cet inconvénient, on résolut, dans certaines églises, de ne plus offrir que de l'eau au sacrifice du matin. Peu à peu cette pratique gagna du terrain. Comme on y trouvait une notable économie, on se hâta de l'adopter, et bientôt la religion

véritable se trouva menacée dans l'essence même du sacrifice (1).

Quoique ce désordre ne fût pas général, il présentait sans doute une certaine gravité, puisque Dieu, dans une révélation, ordonna à Cyprien d'y remédier. C'est dans ce but, qu'il écrivit à Cécilius, évêque de Bilta, en Mauritanie, une lettre, ou plutôt un traité offrant un mélange admirable de piété et de science. On en tira de nombreux exemplaires, et la vérité, défendue avec tant de force, ne tarda pas à reprendre ses droits.

Le saint docteur part de ce principe que, dans l'oblation du calice, on doit observer la tradition divine et faire ce que Jésus-Christ a fait lui-même. « Il faut donc que le calice, offert en mémoire de Jésus-Christ, renferme du vin mêlé d'eau. C'est le vin et non pas l'eau qui se transforme en son sang. Ce sang précieux qui nous a rachetés et vivifiés, nous le chercherions en vain dans le calice, si le calice ne contenait que de l'eau. »

Cyprien parcourt les figures de l'Ancien Testament, qui ont quelque rapport avec l'auguste sacrifice. Il

(1) Dans les premiers siècles, comme nous l'avons dit, les fidèles communiaient presque tous sous les deux espèces. Ils buvaient à une coupe commune qu'on remplissait à mesure du vin consacré. Quand l'assemblée était nombreuse, il fallait une grande quantité de vin. Plus tard, on se servit d'une fistule en or pour aspirer quelques gouttes du sang précieux. Mais la communion sous les deux espèces présentait encore bien des inconvénients, aussi, à une époque plus rapprochée de nous, on fut obligé d'interdire aux fidèles l'usage du calice, qui, du reste, n'avait jamais été regardé comme absolument nécessaire.

insiste surtout sur le sacrifice de Melchisédec. « Melchisédec, dit-il, fut prêtre du Très-Haut; il lui offrit du pain et du vin; il bénit Abraham. Eh! qui est plus prêtre du Dieu souverain que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a offert à Dieu le père un sacrifice, le sacrifice de Melchisédec, c'est-à-dire du pain et du vin, son corps et son sang? Cette bénédiction même, accordée à Abraham, regardait les chrétiens bénis par Jésus-Christ. »

Le sacrifice, institué par Jésus, s'est perpétué dans l'Église. « Le prêtre est véritablement vicaire du Sauveur, quand il fait ce que le Sauveur a fait. Il offre à Dieu le Père un véritable sacrifice, quand il se conforme aux instructions de Jésus-Christ. »

Le but de Cyprien n'est pas de prouver la présence réelle : à cette époque, personne n'en doutait. S'il lui arrive de citer les paroles de l'institution, c'est pour montrer que le calice, offert par le prêtre, doit contenir du vin. « Voilà, s'écrie-t-il, le calice qui enivre les chrétiens, selon la prédiction du prophète-roi (1). Cette ivresse n'a aucun rapport avec celle du vin ordinaire : le calice du Seigneur rend sobre; il donne la sagesse véritable; il élève l'âme au-dessus des choses de ce monde. Enivré du sang divin, le chrétien oublie sa vie passée; il se dépouille du vieil homme, et, au lieu de la douleur que lui causaient ses péchés, il n'éprouve plus que l'espérance et la joie du pardon. »

(1) Ps. XXII.

Le vin ne doit pas être seul dans le calice, il faut y mêler un peu d'eau ; d'abord parce que Jésus l'a fait et ensuite parce que l'eau, suivant les paroles de l'Apocalypse, signifie les nations. Ainsi, lorsque l'eau est mêlée au vin, le peuple est uni à Jésus-Christ, les croyants sont unis à leur Dieu. De même qu'on ne peut plus séparer l'eau du vin, après le mélange qui s'opère dans le calice, on ne peut plus séparer de Jésus le peuple fidèle, tant qu'il persévère dans sa croyance.

Mais, disaient les chrétiens timides, l'odeur du vin, en nous faisant reconnaître, nous expose aux vexations des persécuteurs. — « Eh quoi ! reprend le saint évêque, c'est en assistant à la Passion de Jésus-Christ, que les chrétiens apprennent à craindre la persécution ! C'est dans son sacrifice même, qu'ils apprennent à rougir de son sang ! Comment pourrons-nous répandre notre sang pour Jésus-Christ, si nous craignons de boire le sien (1) ? »

Ce traité est d'une importance extrême. Le dogme de la présence réelle y est exprimé dans les termes les plus formels ; nous y trouvons aussi les détails les plus précieux relativement à la matière et à la célébration de l'auguste sacrifice. En écrivant les paroles suivantes, saint Cyprien semble avoir eu en vue les protestants de notre époque : « Dans le sacrifice, nous ne devons écouter que Jésus-Christ, ne faire que ce qu'il a fait et ce qu'il nous a commandé de faire, sans avoir égard à ce que font et à ce que disent les hommes. »

(1) Lettre 54e.

Une discussion beaucoup plus grave ne tarda pas pas à s'élever. Je veux parler de la question du *baptême des hérétiques*, question grosse d'orages et de tempêtes, qui mit pour un moment l'Église de Carthage en opposition avec celle de Rome, et qui eût abouti à un schisme, s'il s'était trouvé dans le cœur de Cyprien moins de charité et dans celui du souverain pontife moins de modération et de patience.

XLIV

ORIGINE DE LA DISCUSSION

Eusèbe raconte en ces termes la discussion dont nous entreprenons le récit :

« Cyprien, évêque de Carthage, soutint le premier, avec plusieurs autres évêques, qu'on ne devait recevoir les hérétiques qu'en les purifiant par un nouveau baptême ; ce qu'Étienne trouva fort mauvais, parce qu'il était persuadé qu'on ne devait apporter aucun changement à la tradition contraire qui était en usage depuis longtemps (1). »

(1) *Hist. Eccl.*, VII, 3. Trad. Cousin. — Mgr. Tizzani, dans un ouvrage intitulé : *La celebre contesa fra S. Stefano et S. Cypriano*, a révoqué en doute l'authenticité des lettres de St-Cyprien relatives au baptême des hérétiques. D'après lui, ces lettres auraient été écrites par des Donatistes du quatrième siècle et attribuées faussement à l'évêque de Carthage. Malgré l'érudition déployée par Mgr. Tizzani, la thèse qu'il soutient est bien loin d'être prouvée. On serait très-heureux, sans doute, de voir disparaître

D'après ces paroles de l'illustre historien, quelques auteurs ont supposé que la querelle avait pris naissance en Afrique, et que l'évêque de Carthage avait soutenu le premier la nullité du baptême reçu dans l'hérésie. Ces auteurs n'ont pas assez distingué la question elle-même du bruit et de l'éclat qu'elle produisit. Elle fut agitée longtemps avant saint Cyprien. « Ce n'est pas une coutume nouvelle parmi nous, dit l'évêque de Carthage, de baptiser les hérétiques qui entrent dans le sein de l'Église. Il y a longtemps que sous Agrippin, homme de sainte mémoire, plusieurs évêques, réunis en concile, ont fait ce règlement; et depuis, dans nos provinces, des milliers d'hérétiques, convertis à l'Église, n'ont pas dédaigné de recevoir la grâce du baptême salutaire et du bain de vie (1). »

Nous ignorons à quelle époque vivait Agrippin (2); nous ignorons l'année où il réunit en concile les évêques d'Afrique pour les faire prononcer sur la question du baptême des hérétiques. Tillemont pense (3) que la question était déjà résolue quand Tertullien écrivait les lignes suivantes :

« Il n'y a pour nous qu'un seul baptême; l'Évangile du Seigneur et les épîtres des apôtres en font

des œuvres de St-Cyprien certains documents dont les ennemis du catholicisme se sont fait des armes redoutables; mais ces documents existent : le devoir de l'historien est de les enregistrer, tout en les réduisant à leur véritable valeur. Si la méthode de Mgr. Tizzani était généralisée, pas un seul fait historique ne resterait debout.

(1) Lettre 58e.

(2) On croit qu'il était le prédécesseur de Donat.

(3) Vol. IV, p. 140.

foi : *Il n'y a qu'un Dieu, qu'un baptême, qu'une Église dans les cieux.....* Le véritable baptême ne se transmet que chez nous. Les herétiques n'ont rien de commun avec notre discipline, puisque, séparés de notre communion, ils ne sont plus que des étrangers. Je ne dois pas reconnaître en eux ce qui n'appartient qu'à moi. Ils n'ont ni le même Dieu, ni le même Christ que nous; par conséquent ils n'ont pas l'unité du baptême, puisque leur baptême diffère du nôtre. Ne l'ayant pas tel qu'il doit être, ils n'en ont aucun indubitablement. Impossible de compter ce que l'on n'a pas; impossible de le recevoir chez eux, puisqu'ils ne l'ont pas (1). »

Ainsi, dès les premières années du troisième siècle, la pratique de rebaptiser les hérétiques convertis était établie dans quelques provinces de l'Afrique. Nous venons de retrouver en substance les arguments employés par saint Cyprien.

Il en était à peu près ainsi en Orient. Il paraît même que cette déplorable erreur prit naissance dans ces contrées, pour passer de là en Afrique. « J'ai appris, dit saint Denis d'Alexandrie, que ce ne sont pas seulement les évêques d'Afrique qui ont introduit l'usage de rebaptiser les hérétiques; mais que cette coutume a été suivie par d'anciens évêques et autorisée par des conciles tenus à Icone, à Synnade et dans d'autres villes (2). Quant à moi, je ne voudrais pas, en rejetant leur sentiment, exciter contre

(1) *De baptismo,* XV.
(2) Les conciles dont parle Eusèbe furent tenus vers l'année 222.

eux la haine et la jalousie, car il est écrit au livre des proverbes : *Vous ne remuerez point les bornes du champ de votre voisin* (1). »

Quoique adoptée par un grand nombre d'évêques et soutenue par des hommes de génie, cette pratique n'était ni générale ni ancienne. Saint Cyprien lui-même nous en donne la preuve. « Nos adversaires, dit-il, allèguent la coutume; il ne s'agit pas de prescrire par la coutume, mais de vaincre par la raison (2). » Quand il veut recourir à des autorités, il ne remonte jamais plus haut qu'Agrippin.

Comment avait-on abandonné la tradition apostolique ?

Certains hérétiques, tels que les Basilidiens et les Valentiniens, altéraient la forme du baptême. On peut lire dans saint Irénée les erreurs et les formules de ces sectaires (3). Les uns baptisaient *au nom du Père de toutes choses qui est inconnu;* de la vérité qui est la mère de toutes choses; de Jésus descendu pour racheter les vertus. D'autres, tels que les Marcionites, *baptisaient au nom du juste, du bon et du méchant.* D'autres enfin se servaient de noms bizarres et propres à frapper l'imagination (4). Le baptême de ces hérétiques était nul, puisqu'ils altéraient le sacrement dans une de ses parties essentielles. Il fallait donc rebaptiser ceux de leurs par-

(1) Eusèbe, *Hist.*, VII, 6.
(2) Lettre 57e.
(3) *Adv. Hœres*, I.
(4) Launoi, *Ep. ad Brevil.* tome VI.

tisans qui se convertissaient et demandaient à être reçus dans l'Église.

Si les évêques d'Afrique et d'Asie n'avaient réitéré le baptême que sur les hérétiques dont la secte altérait la forme du sacrement; si même ils les avaient baptisés sous condition, toute discussion eût été impossible. Mais ils faisaient dépendre la validité du sacrement de la sainteté du ministre et non du rit sacramentel : erreur dangereuse, excusable cependant, puisque l'Église n'avait encore rien décidé sur ce point.

Avant saint Cyprien, et même pendant la première partie de son épiscopat, nous ne trouvons aucune trace de discorde dans les églises d'Afrique et d'Asie. Malgré la divergence des opinions; chacun, selon l'expression de l'évêque de Carthage, *observa vis-à-vis de son prochain les devoirs de la charité fraternelle.* Nous allons dire à quelle occasion la dispute éclata.

XLV

LETTRE A MAGNUS

L'hérésie des Novatiens avait fait des progrès considérables. Quoique condamnée par le pape et les évêques, elle infecta l'Italie, l'Espagne, les Gaules, les provinces d'Afrique, et même une partie de l'Orient. Ces sectaires, avons-nous dit, se distinguaient par un rigorisme outré. Lorsqu'un prosélyte passait dans leurs rangs, ils le rebaptisaient, afin d'effacer, disaient-ils, les taches qu'il avait contractées, en communiquant avec les pécheurs. Certains évêques d'Afrique qui, eux aussi, rebaptisaient, se demandèrent s'il était à propos de maintenir un usage qui leur était commun avec les hérétiques. Ils résolurent donc de soumettre cette question au premier concile qui se tiendrait dans la province. Mais, l'un d'eux, nommé Magnus, devança ses collègues et s'adressa à saint Cyprien pour avoir une réponse directe. La lettre de l'évêque de Carthage est la première pièce de ce grand procès qui réclame notre attention.

Magnus n'avait de doute que pour les Novatiens : doute très-fondé, puisque ces hérétiques n'enseignaient rien de contraire au dogme de la Trinité et conservaient intacte la forme du baptême. Il demande *si on doit mettre les Novatiens au rang des autres hérétiques, et les rebaptiser quand ils entrent dans le sein de l'Église.* — La réponse de saint Cyprien est décisive : « Les hérétiques, dit-il, n'ont aucun pouvoir, aucun droit. On doit compter parmi les ennemis du Christ Novatien, qui se tient en dehors de l'Église et en trouble la paix. L'Église est une. A elle seule sont adressées ces paroles de l'apôtre : *Christus dilexit Ecclesiam et tradidit seipsum pro ea, ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ.* Si donc une seule Église jouit de l'amour de Jésus-Christ, si ses membres seuls sont lavés dans le bain salutaire qu'il a institué, comment celui qui n'est pas dans l'Église peut-il être aimé du Christ et être purifié par son baptême (1)? »

Cette argumentation est évidemment fausse. Cyprien confond ici deux choses bien distinctes : l'œuvre de l'homme et l'œuvre de Dieu. Comme cette même confusion d'idées se représentera plus tard, nous y répondrons plus longuement.

La lettre à Magnus renferme une autre question : quelle est la conduite à tenir par rapport à ceux qui, en état de maladie, ont reçu le baptême dans leur lit et portent le nom de cliniques? Faut-il après leur convalescence, réitérer le sacrement et les

(1) Lettre 55e.

baptiser par immersion? — Cyprien répond qu'il est indifférent, en cas de nécessité, de recevoir le baptême par infusion ou par immersion, parce que ce bain salutaire ne lave pas les souillures de l'âme, comme un bain ordinaire nettoie celles du corps. Si la foi est pleine et entière dans celui qui confère le sacrement et dans celui qui le reçoit, il s'y fera une pleine et entière effusion des grâces de Dieu.

Cyprien termine sa lettre en disant que le sentiment qu'il vient d'exprimer lui est personnel et qu'il ne l'impose à personne. Gardons-nous bien, ajoute-t-il, de nous juger les uns les autres, car chacun de nous rendra compte à Dieu de ses actes et ses paroles (1).

(1) Lettre 55e.

XLVI

SUITE DE LA DISCUSSION

Plusieurs évêques de Numidie suivirent l'exemple de Magnus. Les demandes devinrent si nombreuses, que Cyprien prit le parti de réunir un concile dans sa ville métropolitaine. L'assemblée, composée de trente-deux prélats, ouvrit ses séances dans les derniers mois de l'année 255. Cyprien présidait. C'était la cinquième fois qu'il se trouvait appelé à un pareil honneur. On lut une lettre signée par dix-huit évêques de Numidie, qui soumettaient au concile la question du baptême des hérétiques. Après avoir délibéré avec ses collègues, l'évêque de Carthage fit la réponse suivante :

« Réunis en concile, chers Frères, nous avons lu la lettre où vous nous adressez cette question : — Ceux qui paraissent baptisés chez les hérétiques, doivent-ils recevoir le baptême quand ils passent à

l'Église catholique, une et vraie? — Vous êtes, nous le savons, très-fidèles à la loi de l'Église sur ce point; cependant, puisque vous nous consultez en toute charité, nous vous déclarons notre sentiment, sentiment qui n'est pas nouveau, mais que nous tenons de nos prédécesseurs. Nous croyons et nous affirmons que personne ne peut être baptisé hors de l'Église, puisqu'il n'y a qu'un seul baptême institué dans l'Église, et que le Seigneur a dit : *Ils m'ont délaissé, moi la source d'eau vive, et ils se sont creusé des citernes qui ne peuvent contenir l'eau.* »

Cyprien donne ensuite les raisons qui motivent la décision du concile, puis il conclut en ces termes : « Pour nous, qui sommes avec le Seigneur, qui soutenons l'unité de son Église, qui gérons son sacerdoce, nous devons rejeter, répudier, mettre au rang des choses profanes tout ce que font ses ennemis. Lors donc qu'un homme quitte l'erreur pour embrasser la vraie foi, on doit lui conférer, au moyen des sacrements, le bienfait de la grâce et de la régénération (1). »

Quel effet produisirent les décisions du concile de Carthage? Nous l'ignorons. Les évêques de Numidie reçurent sans doute la lettre de saint Cyprien avec le respect dû à son caractère et à sa haute réputation. Mais il y avait dans le corps épiscopal bien des dissentiments. Le souverain pontife Étienne s'alarmait de ces nouveautés imprudentes. Beaucoup

(1) Lettre 56e.

d'évêques, voyant que la doctrine émise par le concile de Carthage ne datait que d'un petit nombre d'années, tandis que l'Église de Rome suivait à l'égard des hérétiques une discipline toute contraire, refusaient de marcher avec Cyprien ou lui demandaient de nouvelles explications. Un évêque de Mauritanie, nommé Quintus, exprima tous ses doutes dans une lettre qui n'est pas arrivée jusqu'à nous. La réponse ne se fit pas attendre. On verra, d'après le style de ce document, que la querelle était déjà échauffée et que l'opinion de Cyprien était loin d'être admise partout.

« Je ne sais quelle est la présomption de certains de nos collègues de penser qu'on ne doit pas conférer un second baptême à ceux qui, l'ayant reçu des mains des hérétiques, passent ensuite dans nos rangs. — Le baptême est *un*, disent-ils. — Eh! sans doute, puisqu'il n'y a qu'une Église et qu'il ne peut y avoir de baptême hors de l'Église. Si donc les hérétiques baptisent validement, ils ont le vrai baptême. Leur accorder ce droit, c'est se dire leur inférieur et reconnaître aux ennemis du Christ le pouvoir de sanctifier l'homme. Pour nous, nous soutenons que ceux qui passent dans nos rangs, en quittant l'hérésie, ne sont pas *rebaptisés*, mais *baptisés*. En effet, que peuvent-ils recevoir là où il n'y a rien? Ils viennent à nous pour trouver la grâce et la vérité là où elles sont dans leur plénitude (1). »

Ce raisonnement ne diffère pas de celui qu'on a vu plus haut. Toujours mêmes affirmations, même

(1) Lettre 57e.

confusion d'idées. Avant de nous engager plus loin dans cette histoire, nous examinerons rapidement les raisons données par l'évêque de Carthage.

XLVII

EXAMEN DE LA DOCTRINE DE SAINT CYPRIEN

Ce n'était ni l'esprit de révolte ni l'amour d'une vaine popularité qui poussait Cyprien dans cette route aventureuse où nous le suivons à regret. Avant ce fatal concours de circonstances qui le mirent en opposition avec le pontife de Rome, il donna assez de gages de son dévouement aux intérêts de l'Église, pour ne laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions. N'est-ce pas lui qui, dans le schisme de Novat, rallia autour de la chaire pontificale tous les évêques d'Afrique? N'est-ce pas lui qui écrivit les pages éloquentes du traité de l'*Unité de l'Église ?* Il croyait son opinion *légitime, salutaire, en rapport avec la foi catholique* (1). Il croyait ne toucher qu'à un point de discipline, abandonné à la discussion. Il usait d'une liberté qu'il laissait volontiers aux

(1) Lettre 59e.

autres, *sauf*, disait-il, *à maintenir les liens de la charité fraternelle et à rendre compte à Dieu de sa conduite* (1). Si, plus tard, emporté par un zèle irréfléchi, nous le voyons s'élever contre l'autorité du pontife suprême, nous nous rappellerons que les saints, même dans les hautes régions où les élève la grâce, participent aux faiblesses de l'humanité. Mais toujours nous retrouverons dans l'évêque de Carthage cette pureté de vues, cette noblesse de caractère, ce culte de la vérité qui en font une des gloires du catholicisme.

Saint Augustin, dans ses longues luttes contre les Donatistes, étudia à fond la doctrine de saint Cyprien sur le baptême. Il nous a semblé que le meilleur moyen de faire ressortir la vérité c'était de mettre en face l'un de l'autre ces deux grands génies.

Le premier argument de saint Cyprien est celui-ci : Il n'y a qu'une Église, seule en possession du baptême véritable ; donc tout baptême conféré hors de l'Église, c'est-à-dire dans le schisme et l'hérésie, est nul.

Le principe sur lequel s'appuie Cyprien est faux, car la grâce de la régénération est attachée à un sacrement, c'est-à-dire à un rite extérieur. Cela étant, peu importe, pour la validité, que le ministre soit hérétique ou orthodoxe. « Dieu, dit saint Augustin, n'est-il pas toujours présent à ses sacrements et aux *paroles* qu'il a établies pour les conférer, sans que la méchanceté des hommes puisse y mettre obstacle ? (2) »

(1) Lettre 57e.

(2) *De Bapt.*, V, 20.

Pour que l'eau baptismale puisse effacer les péchés, dit encore saint Cyprien, il faut qu'elle soit sanctifiée par le prêtre : donc les hérétiques n'ont pas le pouvoir de baptiser, puisqu'ils ne peuvent sanctifier l'eau.

On pourrait conclure tout aussi bien que, dans le baptême, il faut se servir nécessairement d'eau sanctifiée ; que le ministre du baptême doit être nécessairement un prêtre; que ce sacrement, conféré par un pécheur, est nécessairement invalide. Le docteur d'Hippone a parfaitement démêlé la difficulté. Il distingue trois choses dans le baptême des hérétiques : l'élément, l'invocation de la divinité, et cette invocation faite par un profane, un adultère, un sacrilége. L'élément est pur, il est saint; c'est au moins une créature innocente. L'invocation du nom de Dieu est sainte en elle-même; il n'y a donc de profane que le ministre. Mais si le catholique, pour être méchant, adultère, sacrilége, ne rend pas cette eau profane, pourquoi l'hérétique lui enlèverait-il son efficacité? (1)

Saint Cyprien parle ensuite de l'interrogation adressée aux catéchumènes : *Croyez-vous à la rémission des péchés par l'Église ?* Et il en conclut que hors de l'Église cette rémission est impossible.

« Mais, répond saint Augustin, on demande aussi aux catéchumènes : *Renoncez-vous au siècle et à ses pompes?* Supposons qu'un néophyte, résolu de persévérer dans ses mauvaises habitudes, réponde *oui* à cette interrogation; son mensonge annulera-t-il le baptême qu'il reçoit? Non sans doute. Il en est de même pour celui

(2) *De Bapt.*, III, 10.

qui attribue faussement à sa secte le nom et la qualité d'Église. On lui donnera ce qu'il n'a pas, l'Église; mais on ne réitèrera pas ce qu'il possède, le baptême. (1) »

Les effets du sacrement, dit encore saint Augustin, ne dépendent pas de la foi de celui qui le reçoit. Combien baptisons-nous de gens grossiers, qui se font de Dieu l'idée la plus fausse! Ils récitent le symbole qu'ils ne comprennent pas; et là dessus, nous les baptisons. Lorsque dans la suite, aprés bien des lectures et des instructions, ils ont appris à connaître Dieu, reçoivent-ils un nouveau baptême?

La dernière raison de Cyprien peut se réduire à ces termes : *Les hérétiques n'ont pas l'Esprit-Saint; donc ils ne peuvent pas le communiquer.*

Ici encore il y a confusion d'idées. Cyprien ne distingue pas l'œuvre de Dieu de celle de l'homme. Dans le sacrement, Dieu fait tout : *hic est qui baptizat;* l'homme sert de canal à la grâce. L'évêque d'Hippone a saisi, d'un coup-d'œil, les conséquences de cette doctrine. « Mais, dit-il, on peut vous faire à vous-même les mêmes objections. D'après le texte sacré, *celui qui hait son frère est un homicide*. N'avez-vous pas, dans vos rangs, des homicides de cette nature? Dieu n'exaucera donc point leurs prières ; ils ne pourront pas donner le Saint-Esprit, qu'ils ont chassé de leur cœur. Direz-vous que Dieu peut communiquer sa grâce, malgré l'indignité de son ministre? Soit; mais dites la même chose de celui qui est dans l'erreur. A moins qu'un morceau de bois.

(1) *De Bapt.*, V, 20.

mis hors de sa place, ne soit, selon vous, un plus grand obstacle à la puissance divine qu'un cœur pervers et corrompu (1). »

Par des raisons analogues, le saint docteur prouve que la foi du ministre n'est pas nécessaire pour assurer la validité du baptême. Il suffit qu'on le confère *au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,* quoique, sous ces augustes noms, les Marcionites, les Ariens, les Valentiniens entendent tout autre chose que le dogme catholique : « Interrogez, dit-il, une foule de gens simples ; demandez-leur ce que sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit : que d'impertinences et de sottises ne vous répondront-ils pas ? Cette ignorance les empêche-t-elle de conférer le baptême ? — Non. — Ainsi est-il des hérétiques. De même que le sens dépravé qu'ils donnent au texte des Écritures ne préjudicie en rien à leur vérité et n'empèche pas qu'elles leur soient communes avec nous, de même les sacrements, en vertu de l'institution divine, produisent entre leurs mains sacriléges des effets de grâce et de salut (2).

La conclusion de l'évêque d'Hippone, comme on le prévoit, est diamétralement opposée à celle de l'évêque de Carthage. Cependant, il ne veut pas qu'on s'abuse sur les conséquences du baptême des hérétiques. « Ce sacrement, dit-il, ne servira que pour la perte et la confusion de ceux qui le donnent, aussi bien que de ceux qui le reçoivent, à cause de leurs mauvaises dispositions et de l'abus qu'ils font des grâces de Dieu (3). »

(1) *De Bapt.*, V, 21.
(2) *Ibid.*
(3) *De Bapt.*, V. 22.

La divergence d'opinions, que nous venons de retracer, nous suggère une réflexion bien simple. Deux évêques, également remarquables par leur génie et leur sainteté, se trouvent amenés par les circonstances à se prononcer sur la grande question du baptême. Tous les deux connaissent les saintes Écritures, ils les étudient, ils les approfondissent, ils y puisent leurs arguments... et pourtant, après de longues méditations, ils arrivent à des conclusions tout à fait opposées. L'un regarde le baptême des hérétiques comme invalide et veut qu'on le renouvelle; l'autre le regarde comme valide et défend de le renouveler. De quel côté se trouve la vérité ? Qui sera juge entre Cyprien et Augustin ?... L'Écriture ne suffit donc pas pour régler notre foi, puisqu'elle égare un des plus grands génies de l'Église latine. Nous aurions tort de compter sur l'inspiration du Saint-Esprit, puisqu'il fait défaut à Cyprien lui-même. Il doit donc exister une autorité enseignante et souveraine qui, avec cette infaillibilité qu'elle tient de Dieu, définisse nos dogmes, dirige notre foi, et confonde l'erreur en la frappant de ses anathèmes.

XLVIII

LES ADVERSAIRES DE SAINT CYPRIEN

Les lettres de saint Cyprien ne sont pas comme ces feuilles éphémères qui n'ont d'intérêt que pour celui qui les reçoit, et disparaissent entre ses mains. Tout leur donne une haute importance, et le sujet qu'elles traitent, et la science de l'auteur, et le rang qu'il occupait. Ce sont comme autant de traités, dont les copies, rapidement multipliées, circulaient parmi les prêtres et les fidèles. Les esprits s'échauffaient à cette lecture et l'on prenait parti pour ou contre. Les uns, admirateurs passionnés de l'évêque de Carthage, adoptaient, sans hésiter, toutes ses opinions; mais d'autres, frappés de leur peu de solidité, s'attachaient plus fermement à la pratique de l'Église romaine. Cyprien lui-même le reconnaît. « Il est des hommes, dit-il, qui tiennent à leurs opinions, qui ne changent pas facilement d'avis, et qui conservent leurs usages, sans rompre les liens

de la paix et de la concorde. Nous sommes loin de vouloir leur faire la loi. Chaque évêque, dans l'administration de son église, doit conserver sa liberté, sauf à rendre compte à Dieu de ses actes. »

La discipline ancienne comptait donc de nombreux partisans; elle avait aussi ses défenseurs.

De tous les livres composés à cette époque un seul est parvenu jusqu'à nous; encore son origine est-elle un mystère (1). « Toute controverse deviendrait impossible, dit l'auteur de cet écrit anonyme, si chacun de nous, soumis à l'autorité vénérable des églises et ayant l'humilité nécessaire, ne cherchait point à innover. Les choses douteuses et ambiguës, sur lesquelles se partagent les jugements des fidèles, doivent être condamnées, si on les juge contraires aux anciennes pratiques des saints. »

L'antiquité de leur doctrine, tel était le premier argument des orthodoxes, argument redoutable, car, dans le Christianisme, les croyances découlent d'une source commune, et la nouveauté porte avec elle un caractère de réprobation. Cyprien en comprenait toute la force, puisqu'il l'employait lui-même. Mais, malgré tous ses efforts, il ne pouvait remonter qu'à Agrippin, tandis que ses adversaires remontaient jusqu'aux temps apostoliques. Voici en quels termes il répond à cette difficulté :

« Que personne ne dise : l'usage que nous suivons nous le tenons des apôtres; car les apôtres ne

(1) Il a pour titre : *Non debere denuo baptizari qui semel in nomine D. N. J. C. sunt tincti.*

nous ont laissé qu'une Église et un baptême. Nous ne connaissons personne au temps des apôtres qui, baptisé par les hérétiques, ait été admis à la communion sans recevoir un nouveau baptême. Voilà pourtant ce qu'il faudrait prouver (1). »

L'objection est éludée avec beaucoup d'adresse; mais il en est des doctrines comme des propriétés : *la possession vaut titre,* et c'est le novateur qui, au lieu d'exiger des preuves, doit commencer à en fournir. Cyprien avait déjà dit : *Il ne s'agit pas de prescrire par la coutume, mais de vaincre par la raison* (2). Un évêque de son parti ajoutera plus tard : *Jésus-Christ a dit : Je suis la vérité et non la coutume* (3). Ils oubliaient que, si Jésus-Christ est la vérité, il a dit aussi à ses apôtres : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Promesse magnifique, qui frappe à tout jamais l'erreur d'exclusion, et qui imprime à toute coutume générale dans l'Église le sceau de la vérité.

Les autres arguments des orthodoxes se trouvent dans la lettre à Jubaïen.

Jubaïen était évêque. Comme tant d'autres, il écrivit à saint Cyprien pour le consulter sur la grande question de l'époque, et joignit à sa lettre un écrit fort répandu, où l'évêque de Carthage et ceux qui soutenaient son opinion étaient traités avec sévérité. On a attribué cet écrit au pape Étienne. Quoi qu'il en

(1) Lettre 58e.
(2) Lettre 57e.
(3) Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce.

soit, il était l'œuvre d'un défenseur ardent et éclairé de la doctrine catholique (1). Vivement ému par cette lecture, Cyprien réunit, pour ainsi dire, toutes ses forces et entreprit de le réfuter.

1° Les orthodoxes disaient que rebaptiser les hérétiques c'était imiter la conduite des Novatiens.

« Peu nous importe, répond Cyprien ; Novatien est comme les singes qui imitent les actions humaines. S'il croit à la nullité du baptême reçu dans l'Église catholique, qu'il commence par se rebaptiser lui-même. Mais, parce qu'il lui plaît d'agir de la sorte, devons-nous renoncer à nos usages? Il monte en chaire, devons-nous nous en abstenir? Il a un autel, où il fait des offrandes sacriléges, devons-nous renverser les nôtres? Ce serait folie de renoncer à la vérité, parce que Novatien en usurpe l'apparence. »

Cyprien paraît avoir bon marché de ses contradicteurs. Mais a-t-il bien démêlé leur pensée? — Nous ne le croyons pas. Les partisans du souverain pontife ne voulaient pas soumettre les hérétiques à un second baptême parce que le premier était valide. Ils ajoutaient que cette pratique était d'un très-mauvais exemple, puisqu'elle se trouvait chez les ennemis de l'Église, dont les rites ne sauraient inspirer trop d'horreur. L'évêque de Carthage n'a fait que tourner autour de la difficulté.

2° L'écrit dirigé contre saint Cyprien, si nous en jugeons d'après la réfutation, traçait cette règle de conduite : *Il*

(1) Nous ne connaissons cet écrit que par la réfutation de St-Cyprien.

ne faut point rechercher qui a donné le baptême; car celui qui l'a reçu a pu obtenir par sa foi la rémission de ses péchés. Il ne faut pas même baptiser les Marcionites, parce qu'ils paraissent déjà baptisés au nom de Jésus-Christ.

Ce raisonnement ruinait la doctrine de Cyprien. Il y répond en ces termes : « Jésus-Christ est le premier à nous mettre en garde contre ceux qui viennent en disant : *c'est moi qui suis le Christ.* Lorsque, ressuscité d'entre les morts, il envoie ses apôtres au milieu des nations, il leur ordonne de les baptiser *au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit.* Comment peut-on soutenir que, hors de l'Église, bien plus, contre l'Église, un païen baptisé, de quelque manière que ce soit, pourvu qu'il le soit *au nom de Jésus-Christ*, obtient la rémission de ses péchés?... Vous admettez donc que celui qui renie le Christ sera renié par le Christ; mais que celui qui renie le Père sera récompensé par le Fils et obtiendra de lui la rémission de ses péchés? »

Encore une fois, l'auteur a-t-il bien saisi la pensée de ses adversaires? — Non. Baptiser au nom du Christ, c'est employer la formule instituée par le Christ, par conséquent conférer le baptême au nom des trois personnes divines. Le raisonnement de Cyprien ne porte donc que sur une équivoque.

3° Les partisans de l'orthodoxie disaient encore : « Si le baptême des catholiques est absolument nécessaire, que deviendront tant d'âmes droites qui, sorties de l'hérésie, ont été reçues dans le sein de l'Église sans recevoir un nouveau baptême? »

« Que les partisans des hérétiques sachent, répond le saint docteur, que le Seigneur est assez puissant pour

faire participer ces âmes aux biens de son Église. Mais ajoute-t-il, parce qu'on s'est trompé une fois, est-ce une raison pour persévérer dans l'erreur? Ce qui convient à des hommes sages et craignant Dieu c'est d'embrasser la vérité, quand elle se présente et non de combattre en faveur des hérétiques contre des frères. »

Nous n'insisterons pas sur la faiblesse de cette raison : elle est évidente. Si le baptême des hérétiques, conféré au nom de la Trinité, était invalide au temps de Cyprien, il l'était aussi auparavant. Admettre une époque où il n'était pas nécessaire de le renouveler, c'est tomber dans une contradiction flagrante.

Telle est, en substance, la lettre à Jubaïen. Obligé de se débattre sur les limites de l'erreur, l'auteur s'y montre inexact, obscur, embarrassé. On sent que le terrain manque sous ses pieds. Cependant, toujours fidèle à sa ligne de conduite, l'évêque de Carthage respectait la liberté de ses collègues. Malgré la vivacité de sa polémique, il ne cherchait que deux choses : le triomphe de la vérité et le bien de la religion. Qu'on en juge par ses paroles :

« Nous n'imposons notre volonté à personne. Que chacun conserve sa liberté d'action et prenne le parti qu'il voudra. Loin de chercher la discussion, nous voulons, selon le conseil de l'apôtre, maintenir avec nos collègues la paix et la concorde. Persévérer dans la charité, soutenir l'honneur de l'épiscopat, affermir le lien de la foi, cimenter l'union dans le sacerdoce, tel est notre désir et le but de nos efforts (1). »

(1) Lettre 58e.

Ce sont ces dernières paroles que saint Augustin ne pouvait s'empêcher de lire et de relire, tant il y trouvait de douceur et de charité : *tanta ex eis jucunditas fraterni amoris, tanta dulcedo charitatis exuberat* [1]. Malheureusement elles ne produisirent pas les effets qu'en attendait le docteur de Carthage. Loin d'éteindre le feu de la discussion, les écrits lui fournissaient de nouveaux aliments.

(1) *In Crescon.*, III.

XLIX

NOUVEAU CONCILE — TRAITÉ DE LA PATIENCE

Cyprien savait que sa doctrine, privée de l'approbation pontificale, serait frappée de stérilité. Or, il connaissait les sentiments du pontife Étienne ; aussi, afin de donner plus de poids à ses décisions, il résolut de les faire approuver par un nouveau synode, plus nombreux que le précédent. Sur son invitation, soixante-onze évêques africains et numides se réunirent à Carthage, vers la fin de l'année 256. La question du baptême des hérétiques fut de nouveau débattue et on le déclara nul, d'après les principes dont nous avons parlé.

Le concile statua, en outre, que les prêtres et les diacres, ordonnés par les hérétiques, seraient dégradés s'ils passaient à la véritable Église et reçus seulement à la communion laïque. La même peine fut portée contre les prêtres et les diacres qui, ayant été ordonnés dans l'Église, s'étaient ensuite rangés du côté des hérétiques et

avaient élevé autel contre autel. « On ne devait pas, dit le concile, leur laisser entre les mains des armes dont ils s'étaient servis contre l'Église de Dieu [1]. »

Ce fut Cyprien qui rédigea la lettre des Pères de Carthage au souverain pontife. « Cette lettre, dit Fleury, fut confiée à deux évêques ; mais le pape Étienne ne voulut ni leur parler ni les voir, et défendit même aux fidèles de les recevoir et d'exercer envers eux la simple hospitalité [2]. »

Le savant historien confond ici deux faits bien distincts : ce qui se passa à la suite du synode dont nous venons de parler, et ce qui eut lieu après le concile dont nous parlerons bientôt. On ignore par qui la lettre de Cyprien fut portée à Rome ; on ignore comment furent reçus les envoyés ; on peut conjecturer seulement que la réponse du pape se fit un peu attendre.

Cependant l'évêque de Carthage voyait avec inquiétude l'orage se former autour de lui. Il connaissait les sentiments du pape ; il prévoyait que sa doctrine serait réprouvée ; alors, quel serait l'état de l'Église africaine ? Pour calmer les esprits, déjà si fortement excités, il composa le *Traité des avantages de la patience* [3].

Dans ce livre, cité avec éloge par saint Augustin [4], le docteur de Carthage exhorte les fidèles à se supporter les uns les autres, malgré la différence des sentiments et des opinions. La patience des chrétiens, dit-il, diffère de

(1) Lettre 59e.
(2) *Hist. Eccl.*, tome II, p. 283.
(3) *De Bono Patientiæ.*
(4) Ad. Bonif., IV, 8, 9.

celle des philosophes : la seconde n'est souvent que l'orgueil déguisé ; la première vient du ciel et nous est commune avec Dieu.

Nous ne voyons dans ce traité, aucune allusion aux questions irritantes qui divisaient les esprits. C'est une longue suite de sentences et de conseils utiles à toutes les conditions, à tous les âges ; mais qui, à l'époque où nous sommes arrivés, trouvaient naturellement leur application.

C'était un nouvel effort tenté par Cyprien en faveur de la paix de l'Église... Hélas ! les livres ont terminé bien peu de discussions !

I.

DÉCRET DU PAPE ÉTIENNE — LETTRE A POMPÉE

Deux conciles de Phrygie, deux conciles d'Afrique, tant de lettres publiées de part et d'autre n'avaient fait qu'aggraver la querelle, en autorisant l'erreur. Ce qui rendait cette erreur plus séduisante, c'étaient la réputation, les lumières, la sainteté même de ceux qui la soutenaient. Rarement l'Église s'est trouvée dans un aussi grand péril. Le secours lui vint, d'où il lui viendra toujours, de la chaire de saint Pierre. Le pape Étienne rompit enfin le silence, et donna un rescrit qui, ramenant la controverse à la tradition, règle fondamentale du catholicisme, la terminait à tout jamais.

La lettre du saint pontife n'est pas parvenue jusqu'à nous; nous sommes réduits à en chercher les fragments dans les écrits de ses adversaires. Firmilien l'accuse de se *glorifier d'être le successeur de saint Pierre sur qui ont été établis les fondements de l'Église*. Ce qui veut dire,

en langage plus calme, qu'Étienne parlait comme chef suprême du catholicisme. Il décidait ensuite, en ces termes, la question du baptême des hérétiques :

Si quis ergo a quacumque hæresi venerit ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illi imponantur ad pœnitentiam, cum ipsi hæretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum (1).

« Si quelqu'un vient à vous, de quelque hérésie que ce « soit, que l'on se garde de rien innover; qu'on s'attache « à la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la « pénitence. Car les hérétiques eux-mêmes ne baptisent « pas ceux qui passent dans leurs rangs, mais les admet- « tent seulement à la communion. »

Le pape veut montrer, par ces dernières paroles, combien la pratique de ne pas rebaptiser les hérétiques était alors constante et fermement établie. Elle devait être d'origine apostolique, puisqu'on la retrouvait même dans les sectes dissidentes.

Pour préciser sa pensée, le pontife ajoutait : Ne demandez pas par qui le baptême a été conféré, pourvu qu'il l'ait été au nom du *Père et du Fils et du Saint Esprit*, car le catéchumène, par l'invocation de la Trinité sainte, a pu recevoir la grâce divine (2).

Étienne comparait encore l'hérésie à une femme qui engendre des enfants et les expose, et l'Église à une bonne mère qui les recueille et les nourrit comme les siens (3). Il rejetait, en conséquence, la décision du

(1) Lettre 60e.
(2) Lettre Firmilien.
(3) *Ibid.*

concile d'Afrique, et déclarait qu'il ne communiquerait plus avec Cyprien et ses partisans, s'ils ne renonçaient à leur opinion (1).

Voilà donc le décret qui a attiré sur la mémoire d'un pontife martyr tant d'outrages et de calomnies! Que des hérétiques, ennemis déclarés du Saint-Siége, aient crié à la tyrannie et à l'oppression, on devait s'y attendre; mais que des écrivains catholiques aient osé dire *que cette lettre était indigne du pape qui l'avait écrite et de l'évêque à qui elle était adressée* (2)*; qu'elle était pleine d'injures et d'outrages* (3) ; *que la conduite du pape était inhumaine et tyrannique* (4), c'est ce que l'on ne pourrait croire, si l'on ne savait dans quels excès et dans quels errements d'esprit jettent les querelles théologiques.

La condamnation de Cyprien fit du bruit. Pompée, évêque de Sabrate, dans la province de Tripoli, lui écrivit une lettre de condoléance et lui demanda communication du rescrit du pape. L'évêque de Carthage accéda à sa prière et lui écrivit en ces termes :

« Quoique nous ayons réuni tout ce qu'on peut dire sur le baptême des hérétiques dans les lettres dont nous vous adressons une copie, cependant comme vous désirez connaître la réponse qu'Étienne nous a faite, nous vous en envoyons aussi un exemplaire. Après l'avoir lue, vous connaîtrez encore mieux l'erreur de ce pontife, qui soutient la cause des hérétiques contre les chrétiens et

(1) Eusèbe, *Hist.*, VII, 5.
(2) Dom Gervaise.
(3) Lombert.
(4) Dupin.

contre l'Église... Il défend qu'on baptise les hérétiques, quels qu'ils soient : il juge donc que le baptême de toutes les sectes est bon et légitime. Or, comme chaque hérésie a son baptême et ses erreurs particulières, en adoptant le baptême de toutes les sectes, il approuve leurs erreurs et se rend complice de leurs crimes... Il veut qu'on n'innove rien. Est-ce innover que de s'en tenir à l'unité et de reconnaître un baptême unique dans l'Église unique ? Le novateur n'est-il pas celui qui se sépare de l'unité et s'attribue un baptême profane et corrupteur ?

« Il parle de tradition : Quelle tradition ? Vient-elle de l'autorité du Seigneur par l'Évangile, ou des apôtres par les Épîtres ? Dans ce cas, il faut s'y conformer. Mais, si les hérétiques y sont désignés partout sous le nom d'ennemis du Christ, d'hommes pervers qu'il faut éviter, comment ne pas condamner ceux qui, d'après l'apôtre, le sont déjà par leur propre jugement ?...

« Belle tradition que celle que nous propose Étienne ! *Les hérétiques, dit-il, ne baptisent pas ceux qui passent à leur parti*. Ainsi donc l'Église de Dieu, l'épouse de Jésus-Christ, sera réduite à suivre l'exemple des hérétiques dans l'administration des sacrements ! La lumière empruntera des ténèbres sa règle et sa conduite ! Les chrétiens feront ce que font les antechrists !...

« C'est donc en vain qu'on allègue la coutume : la coutume, en dehors de la vérité, n'est qu'une vieille erreur... Quand nous remontons à la source de la tradition, l'erreur cesse, et tout ce qui était caché dans un nuage ténébreux paraît à la lumière de la vérité. Si un aqueduc, qui donnait autrefois de l'eau en abondance, vient à tarir, ne remonte-t-on pas à la source pour découvrir

la cause de ce manque d'eau, pour voir si c'est la source qui est desséchée, ou si l'eau a été arrêtée au milieu du canal ? Si on reconnaît un vice dans le conduit, on le répare, on le raffermit, et l'eau arrive à la ville aussi abondante qu'à sa sortie de la source... Voilà ce que doivent faire les prêtres de Dieu qui observent ses commandements. Si la vérité paraît faible et vacillante, qu'ils remontent à la source évangélique, à la tradition des apôtres, afin de régler leur conduite sur la discipline d'alors. Or, la tradition est qu'il n'y a qu'un Dieu, un Christ, une espérance, une foi, une Église, un baptême dont nous sommes seuls dépositaires. Quiconque s'éloignera de cette unité passera dans les rangs des hérétiques, et, en soutenant leur cause contre l'Église, il se montrera ennemi de la tradition. — Ainsi, cher frère, après avoir cherché et découvert la vérité, nous croyons que tous ceux qui se convertissent à l'Église, de quelque hérésie que ce soit, doivent recevoir le baptême unique et légitime de l'Église (1). »

On vient de lire les principaux passages de la lettre à Pompée ; cette lettre qui, d'après Dom Gervaise, *ne respire que la gloire et la beauté de la maison de Dieu.* Quant à nous, avec Vincent de Lérins, nous plaignons l'évêque de Carthage, d'avoir mis au service d'une si mauvaise cause tant de génie, d'éloquence et d'érudition (2).

Nous n'insisterons pas sur les raisons données par saint Cyprien ; elles ont été déjà réfutées. Qu'il nous suffise de constater à quels déplorables excès conduit la plus légère révolte contre l'autorité légitime.

(1) Lettre 60e.
(2) *Com.* 6.

LI

TROISIÈME CONCILE DE CARTHAGE — LE PAPE REFUSE DE RECEVOIR LES ENVOYÉS DE SAINT CYPRIEN

Cyprien exprimait son avis trop fortement dans la lettre à Pompée, pour qu'il fut disposé à en changer. Le 1er septembre 256, il assembla un troisième concile dans sa ville métropolitaine. Quatre-vingt-cinq évêques y assistèrent en personne, deux se firent représenter par des envoyés. Des prêtres, des diacres et une grande foule de peuple faisaient aussi partie de l'assemblée. On y voyait des confesseurs de la foi, des hommes remarquables par leur science et leur piété. De ce nombre était Théogène, évêque d'Hippone, un des prédécesseurs d'Augustin, qui devait figurer plus tard parmi les martyrs (1). Cyprien présidait le concile. Il commença par donner lecture de toutes les pièces relatives à la question ; puis il prit la parole en ces termes :

(1) Actes du conc.

« Vous venez d'entendre, chers collègues, ce que Jubaïen, notre frère, m'a écrit pour savoir mon avis sur le baptême illicite et profane des hérétiques. Vous venez d'entendre ma réponse : qu'il faut, comme nous l'avons plusieurs fois décidé, soumettre à un second baptême les hérétiques qui viennent dans le sein de l'Église. On vous a lu aussi une seconde lettre de Jubaïen qui, avec cette droiture qui le distingue, non-seulement partage notre avis, mais encore nous remercie de l'avoir éclairé. Il ne nous reste plus qu'à dire, chacun en particulier, notre sentiment sur ce sujet. Ne jugeons personne ; ne retranchons personne de notre communion, malgré la différence de ses sentiments ; car aucun d'entre nous ne s'établit évêque des évêques ; aucun ne veut exercer sur ses collègues un pouvoir tyrannique pour le porter à obéir. Chaque évêque, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Ciel, est libre et indépendant, ne pouvant pas plus juger les autres qu'être jugé lui-même. Attendons tous le jugement de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a préposés au gouvernement de l'Église et qui prononcera sur nos actions (1). »

Ce discours a été diversement jugé. Saint Augustin le trouve plein de douceur et d'humilité (2) ; Tillemont et Baillet y voient d'aigres récriminations contre le pape. « Dès le commencement du concile, dit le premier de ces historiens, Cyprien ne peut s'empêcher de laisser encore sortir quelques étincelles de l'indignation que lui avait causée la réponse du pape ; car il est visible qu'il rapporte à cette lettre ce qu'il y dit : qu'aucun de nous

(1) Conc. de Carth.
(2) *De Bapt.*, liv. III, 3.

ne s'établit évêque des évêques et ne prétend réduire ses collègues, par une terreur tyrannique, à la nécessité d'obéir (1). »

Nous ignorons le mode d'interprétation admis par le savant historien. Pour nous, nous ne voyons dans ce texte aucune récrimination. Cyprien pouvait n'avoir en vue que ses collègues. Tous, en effet, étaient indépendants les uns des autres, et personne n'avait le droit d'imposer sa volonté.

Quant à la liberté laissée par Cyprien à ses collègues, elle ne pouvait s'exercer, selon la remarque de saint Augustin, que sur les questions non encore définies, comme celle du baptême (2). Telle est aussi la pensée de l'évêque de Carthage. Il ne pouvait en avoir d'autre, puisqu'il reconnaissait l'autorité suprême de l'Église en matière de foi. — Mais revenons aux délibérations du concile.

Le premier qui donna son avis fut Cécilien, évèque de Bilta. « Je ne reconnais, dit-il, qu'un baptême dans l'Église ; hors de l'Église, je n'en reconnais pas. Cet unique baptême se trouve avec la véritable espérance et la véritable foi, puisque l'apôtre dit : *Il n'y a qu'une foi, qu'une espérance et qu'un baptême.* Il n'est donc pas parmi les hérétiques, où il n'y a point de véritable espérance, où la foi est fausse, où tout se fait par le mensonge, où un démoniaque exorcise, où un impie interroge sur le sacrement, où un infidèle donne la foi, où un scélérat remet les péchés, où un antechrist baptise au nom de Jésus-Christ, où un maudit se mêle de bénir, où

(1) T. IV, p. 150. — Baillet. *Vie de saint Cyp.*

(2) *De Bapt.*, IV, 7.

un mort promet la vie, où un perturbateur donne la paix, où un blasphémateur invoque le nom de Dieu, où un profane remplit les fonctions du sacerdoce, où un sacrilége dresse des autels, où les pontifes du démon osent produire l'Eucharistie ce qui est la plus grande de toutes les abominations. Il faut donc que ceux qui favorisent les herétiques nous convainquent de mensonge ou partagent notre sentiment. Eh quoi! l'Église serait réduite à cette extrémité, de communiquer avec des gens qui n'ont reçu ni le baptême, ni la rémission de leurs péchés! » Cécilien conclut en exhortant ses collègues à ne reconnaître qu'un *seul* baptême, que Dieu a accordé à l'*Église seule* (1).

Les autres prélats émirent ensuite leur opinion. Tous furent unanimes à condamner la coutume et à repousser le baptême des hérétiques. L'un d'eux, Félix de Byzacium, s'emporta jusqu'à dire : « que personne ne préfère la coutume à la raison et à la vérité; car la raison et la vérité excluent toujours la coutume (2). »

Cyprien donna son avis le dernier. « Mon opinion, dit-il, est exprimée dans ma lettre à notre collègue Jubaïen. Je crois que les hérétiques, appelés ennemis du Sauveur par l'Évangile et les Épîtres, doivent recevoir l'unique baptême de l'Église, s'ils veulent rentrer en grâce avec Dieu. »

(1) Conc. Carth. — Parmi tant d'opinions erronées, nous trouvons d'utiles renseignements : Crescent, évêque de Cirtha, fait mention des exorcismes avant le baptême. Sédat, de Tuburbe, parle de l'eau baptismale sanctifiée par la prière de l'évêque. Lucius de Castrogalba fait allusion au sel dont on se servait pour symboliser la sagesse divine. Cassius de Macomades parle du cierge qu'on mettait entre les mains des nouveaux baptisés.

(2) Conc. Carth.

Lorsque le concile fut terminé, des députés partirent pour Rome, afin de faire part au souverain pontife des décisions qui venaient d'être prises. Étienne devait recevoir avec sévérité de pareils émissaires : il le fit. Si nous en croyons Firmilien, il refusa de les voir, et défendit aux fidèles de Rome de leur donner l'hospitalité (1). Cyprien ne se rendit pas encore. Pour fortifier son parti, il s'adressa à l'évêque de Césarée, qui avait eu aussi avec le pape de sérieux démêlés. Firmilien était très-irrité. Dans sa réponse, il taxe la conduite du Pontife d'inhumanité, de tyrannie; il le rend responsable de tous les troubles de l'Église, et il répète, au sujet du baptême, les erreurs dont nous n'avons déjà que trop parlé (2).

« Avec des hommes de ce caractère, si saints qu'ils fussent d'ailleurs, dit un historien, le Pape Étienne qui, après tout, était leur supérieur et leur juge, a très-bien fait de ne pas descendre à la dispute, mais de commencer par poser la règle inviolable et exiger qu'on se soumît, sauf à chercher ensuite des explications, pour satisfaire une curiosité docile et pieuse. Du reste, content d'avoir proclamé la loi et ajouté la menace contre les récalcitrants, il ne poussa point l'affaire à bout; il laissa quelque chose à faire au temps et à la réflexion, ainsi qu'à la médiation des saints évêques, comme saint Denys

(1) Ep. Firm.

(2) Ep. Firm.

d'Alexandrie, qui travaillaient à concilier les esprits divisés (1). »

(1) Rohrbacher. — *Hist. Eccl*, p. 467. — On doit aussi, dans l'appréciation des lettres de St-Cyprien, tenir compte des circonstances et se rappeler que la langue latine, mise au service d'une nature ardente, devait produire autre chose que ces discours froidement compassés qui sont en vogue de nos jours.

LII

TRAITÉ DE LA JALOUSIE ET DE L'ENVIE

Ici doivent s'arrêter nos investigations. Au moment où la question du baptême des hérétiques excite le plus vif intérêt, tout document historique cesse et l'on se trouve réduit à la ressource des conjectures. La persécution de Valérien amena des préoccupations d'un autre genre. Comment disputer en face des tortures et sous le glaive des persécuteurs (1)?

(1) Au commencement du quatrième siècle, les Donatistes réveillèrent cette discussion avec une nouvelle ardeur et furent condamnés par un concile réuni à Rome, en 313. L'année suivante le concile d'Arles porta le décret suivant : « Si quelqu'un d'entre les hérétiques vient à l'église, on lui demandera le symbole. Si on trouve qu'il a été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit. S'il ne répond pas selon la foi en la Trinité, on le rebaptisera. » — Onze ans plus tard, le concile de Nicée rendit un décret à peu près semblable. Ainsi se trouva terminée cette longue discussion.

Pour ne pas interrompre le récit des faits, nous avons retardé jusqu'à présent l'analyse du traité de *l'Envie*, composé immédiatement après la lettre à Jubaïen (1).

D'après saint Cyprien, le vice que le chrétien doit éviter avec le plus de soin, c'est l'envie. Il n'en est point de plus imperceptible, il n'en est point qui nous cause une mort plus prompte et plus imprévue. Dès l'origine du monde, l'envie perdit le démon et l'homme avec lui. C'est l'envie qui arma Caïn contre Abel, Esaü contre Jacob, Saül contre David, les Juifs contre Jésus-Christ. C'est elle qui donne encore la mort à ceux qui se rendent les imitateurs du démon.

L'envie est la racine de tous les maux; elle est une source de calamités, une semence inépuisable de crimes et d'erreurs. Elle enflamme l'avarice; elle excite l'ambition. Par elle on oublie la crainte de Dieu, les enseignements du Christ, le jour du jugement. De là, l'orgueil avec ses folies, la perfidie avec ses prévarications, la cruauté, l'impatience, la discorde, la colère, avec leurs emportements et leurs fureurs. Aussi, sous l'empire de cette passion, les liens de la paix se brisent; la charité disparaît; la vérité s'efface; l'unité se déchire; on se jette, les yeux fermés, dans l'hérésie et dans le schisme.

Mais le châtiment ne se fait pas attendre : envier dans un autre ou la vertu ou le bonheur, c'est-

(1) St-Jérôme appelle ce traité excellent, *valde optimum*. St-Augustin l'appelle *épître*, c'est en effet une lettre pastorale, comme celles que nous avons déjà vues.

à-dire, haïr en lui ou ses mérites ou les bienfaits divins; faire de la félicité d'autrui un tourment pour soi-même; trouver son supplice dans la prospérité et dans la gloire des autres; attacher à son cœur, à ses sens, à ses pensées comme des bourreaux qui fouillent, déchirent et torturent sans pitié; cette existence est-elle possible?

Les autres fautes ont un terme: quand l'action coupable est consommée, tout est fini. Dans l'adultère le crime cesse avec l'assouvissement de la passion; le voleur s'arrête après avoir frappé sa victime. Mais l'envie ne connaît pas de bornes: c'est un mal permanent, un péché sans fin. Plus un adversaire réussit, plus l'envieux sent brûler dans son sein la flamme qui le dévore. Voyez-vous ce visage menaçant, ces yeux hagards, cette face livide, ces lèvres tremblantes, ces dents qui s'entrechoquent, cette bouche pleine de malédictions et d'injures, ces mains qui se lèvent pour frapper? En ce moment, elles ne portent pas de glaive, c'est vrai; mais elles n'en sont pas moins les instruments d'une aveugle fureur.

La suite du traité est une exhortation vive et pathétique. « Chaque jour, nous courons dans le stade des vertus chrétiennes; chaque jour, nous pouvons recueillir les palmes et les couronnes de la sainteté. Si vous les désirez, vous qui naguère étiez dominé par l'envie et la jalousie, rentrez dans la route qui conduit à la vie éternelle. Arrachez de votre cœur les ronces et les épines, afin que la semence divine y croisse en liberté et vous enrichisse d'une abondante moisson. Rejetez le fiel de

la haine, le poison de la discorde. Purifiez cette âme que la malice du serpent avait infectée ; adoucissez-en l'amertume par la charité du Christ. Puisque le sacrifice de la croix vous sert de nourriture et de breuvage, rappelez-vous que près de Mara il existait un arbre qui adoucissait l'amertume des eaux. Vous possédez l'arbre véritable, dont celui de Mara n'était que la figure : que la croix du Christ rende à votre âme la charité et la douceur. La guérison ne se fera pas attendre et le remède naîtra de la blessure (1) ».

Le traité de *la Patience* et celui de *l'Envie* montrent à quel degré l'évêque de Carthage avait su conserver sa sérénité d'âme au milieu des luttes provoquées par la question du baptême des hérétiques. Les difficultés d'une thèse, peu élucidée jusqu'alors, pouvaient bien entraîner Cyprien dans un conflit regrettable; mais ces dissentiments, en matière de discipline, ne parvenaient point à affaiblir le sens évangélique que nous avons admiré tant de fois chez ce grand homme. Voilà pourquoi une erreur, d'ailleurs si excusable, n'a rien ôté au mérite de sa sainteté; et l'Église a pu offrir ses vertus à l'admiration des siècles, tout en professant, sur ce point particulier, une doctrine différente de la sienne. (2).

(1) *Traité de la Jalousie et de l'Envie.*

(2) Voyez les notes justificatives à la fin de la *Vie de saint Cyprien*.

LIII

MARTYRE DU PAPE ÉTIENNE

Valérien gouvernait l'empire depuis quatre ans environ (1). Aucun de ses prédécesseurs, sans en excepter Philippe, n'avait traité plus favorablement les chrétiens. Son palais en renfermait un si grand nombre, qu'on eut pu le prendre pour une *Église* (2). Aussi l'Évangile fit de grands progrès pendant les premières années de son règne.

Mais, tout à coup, on le vit changer de conduite, signer des édits de persécution, en un mot, traiter les fidèles avec autant de cruauté qu'il leur avait témoigné de bienveillance.

On s'est demandé quelle était la cause de ce changement subit. On ne peut l'attribuer à l'inconstance naturelle à l'homme : Valérien avait alors plus

(1) Il monta sur le trône en 253.

(2) Eusèbe, VII, 10. — Le mot *église* signifie assemblée de fidèles.

de soixante ans ; dès sa jeunesse, il s'était distingué par sa prudence et la gravité de ses mœurs ; il avait toujours rempli avec honneur les emplois confiés par le Sénat (1). Ce serait une erreur plus grande encore de l'attribuer à la conduite des chrétiens. Jamais sujets ne furent plus dociles et plus soumis aux lois. Les païens en étaient si convaincus, que la seule calomnie qu'ils leur aient épargnée c'est celle de trahison et de révolte.

Il faut donc avoir recours à d'autres explications : c'est Denys d'Alexandrie qui va nous les fournir « Le maître des magiciens d'Égypte, dit-il, changea les dispositions de Valérien. Il l'excita à persécuter et à faire mourir les hommes les plus pieux et les plus saints, parce qu'ils détruisaient ses impostures et ses enchantements (2). » Cet homme, sorti d'Égypte, était Macrien.

Il profita de l'ascendant qu'il avait sur l'empereur pour lui inspirer le goût de la magie. « Il le porta, dit Eusèbe, à des sacrifices impies, à des mystères abominables. Il lui fit immoler des enfants, afin d'examiner leurs entrailles, comme si ces horribles forfaits avaient pu le conduire à la félicité (3). » Mais ces opérations ténébreuses étaient souvent contrariées par la présence des chrétiens. « Leur regard, leur parole, leur souffle suffisaient pour dissiper les artifices du démon. » Il fut donc facile à Macrien

(1) Trebel. Pollion, *Vita Val.*
(2) Eusèbe, VII, 10.
(3) *Ibid.*

d'exciter contre eux la haine de l'empereur et de recommencer la persécution (1).

La ville de Rome fut, comme précédemment, le théâtre des premières rigueurs. On s'attacha surtout à surprendre les nouveaux chrétiens et, pour stimuler le zèle des délateurs, on leur promit d'abord la moitié, ensuite la totalité des biens de la victime (2).

Les édits ne prescrivaient pas aux chrétiens de renoncer à leur religion sous peine de mort ; mais on exigeait qu'ils adorassent les fausses divinités de l'empire. On leur défendit de tenir des assemblées, d'entrer dans les cimetières où reposaient les corps des martyrs (3). On fit surtout d'actives recherches pour s'emparer des évêques et des prêtres. Les païens savaient que le meilleur moyen de faire crouler l'édifice de l'Église était d'en ébranler les colonnes.

Le pape Étienne, qui soutint avec tant de vigueur la discipline ecclésiastique, ne pouvait échapper longtemps aux persécuteurs. Tout le désignait à leur haine : sa position, son zèle, sa haute réputation de sainteté. Il s'occupait à réparer les désastres de la persécution, lorsque Valérien envoya des soldats pour le saisir. Étienne ne fit aucune résistance, et se laissa conduire devant l'empereur. « C'est donc toi, lui dit Valérien, qui t'efforces de renverser l'État et qui, par tes conseils, éloignes le peuple du culte des dieux. — Je n'apporte point le trouble dans l'État,

(1) On regarde cette persécution comme la huitième.

(2) Baronius, An. 260.

(3) Les catacombes.

répondit Étienne, mais j'exhorte les chrétiens à abandonner les démons qu'on adore dans les idoles, à reconnaître le vrai Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé. » Alors, Valérien ordonna de le conduire au temple de Mars pour y entendre sa sentence. Le bienheureux Étienne fut donc conduit hors de la ville, sur la voie Appia. Arrivé devant le temple de Mars, il lève les yeux vers le ciel et dit « Seigneur, Dieu le père, qui avez détruit dans Babylone la tour de confusion (1), détruisez ce lieu où le démon séduit le peuple au moyen de la superstition. » Alors l'éclair brille, le tonnerre gronde, et le temple foudroyé s'écroule en partie. Effrayés à la vue de ce prodige, les soldats prennent la fuite et abandonnent leur prisonnier. Le pontife, se voyant seul, se dirige vers la catacombe de Lucille qui était proche. Là, il adresse un long discours aux fidèles pour les exhorter au martyre, puis il commençe le saint sacrifice.

Cependant Valérien, informé de tout, avait envoyé des soldats pour le prendre de nouveau. Ils arrivèrent après la consécration, au moment où le pontife tenait entre ses mains la victime eucharistique. Il ne s'interrompit pas à leur approche. Mais eux, obéissant aux ordres qu'ils avaient reçus, l'arrachèrent de l'autel, le renversèrent sur son siége et lui tranchèrent la tête. Cet événement eut lieu le quatrième jour des nones d'août de l'année 257 (2).

Le deuil des chrétiens fut grand. Ils relevèrent le corps du martyr et l'ensevelirent, avec son siége

(1) Babel.
(2) 2 août 257.

ensanglanté, dans la crypte appelée maintenant le cimetière de Calixte [1].

Le vingt-quatre du même mois, Xiste fut élu pour lui succéder.

(1) Baron., An. 260.

LIV

INTERROGATOIRE DE SAINT CYPRIEN

La persécution ne commenca à Carthage que vers le mois d'août. Les infidèles qui avaient si souvent crié : *Cyprien aux lions*! se souvinrent encore de l'évêque. Lui-même prévoyait le combat et ne cessait de s'y préparer. Le troisième jour des calendes de septembre (1), des soldats se présentèrent chez lui et le conduisirent devant le tribunal du proconsul Paternus. Ce qui se passa alors nous a été transmis par des témoins dignes de foi.

« Les très-sacrés empereurs Valérien et Gallien, dit Paternus, ont daigné m'écrire, afin que j'oblige ceux qui ne reconnaissent pas les cérémonies romaines à s'y conformer.

(1) 20 août.

— Quel est votre nom?

— Je suis chrétien et évêque, répondit Cyprien. Je ne reconnais qu'un Dieu unique et véritable qui a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qu'ils renferment. C'est ce Dieu que nous servons, nous chrétiens; c'est lui que nous prions nuit et jour, pour nous, pour tous les hommes et pour la conservation des empereurs.

— Vous persévérez donc dans votre résolution?

— Une résolution que Dieu inspire ne peut être changée.

— Vous pourrez donc, selon l'ordre des empereurs, aller en exil dans la ville de Curubis.

— J'y vais.

— Les ordres que j'ai reçus des empereurs concernent non-seulement les évêques, mais encore les prêtres : je veux donc savoir de vous quels sont les prêtres qui sont dans cette ville.

— Vos lois poursuivent sagement les délateurs : Je ne puis découvrir et dénoncer les hommes dont vous me parlez; mais on les trouvera chez eux.

— Je veux savoir où ils sont.

— Leurs usages et vos propres lois leur interdisent de se présenter eux-mêmes; mais si vous les cherchez vous les trouverez.

— Je les trouverai..... De plus les empereurs vous interdisent de tenir des assemblées et de pénétrer dans vos cimetières. Si quelqu'un enfreint cet ordre, il sera puni de mort.

— Exécutez les ordres que vous avez reçus. »

L'interrogatoire qu'on vient de lire est traduit textuellement des actes du martyre de saint Cyprien : nous aurions craint, en y ajoutant un seul mot, de profaner la sainte antiquité. C'est ainsi que le vénérable évêque appuyait par l'exemple de sa vie les prédications qu'il ne cessait d'adresser aux fidèles; aussi les confesseurs de la foi lui écrivirent ces paroles, dictées par l'admiration et l'amour : « Vous êtes pour nous le docteur de la vérité. Vous nous avez montré ce que nous devons répondre aux proconsuls. Comme une trompette retentissante, vous avez poussé les chrétiens au combat. Placé vous même au premier rang, vous avez frappé le démon du glaive spirituel. Vous disposez, en habile général, l'armée des fidèles, pour tendre des piéges à l'ennemi, pour le mettre à mort et pour fouler aux pieds son cadavre (1). »

(1) Cette lettre fut écrite par quatre confesseurs de la foi condamnés aux mines.

LV

EXIL DE SAINT CYPRIEN

Curubis était une ville libre, située à quarante milles de Carthage, dans un territoire agréable et fertile (1). Le proconsul, qui estimait Cyprien et ne le frappait qu'à regret, avait sans doute choisi ce lieu pour lui rendre son exil moins pénible. Mais, malgré cette douceur apparente, l'exil du saint évêque était réel, et, après tant de services, il avait droit à une autre récompense (2).

(1) Gibbon, *Déc. et chute de l'emp. Rom.*, XVI. — 40 milles anglais font à peu près 14 lieues de France.

(2) On bannit de la ville, dit Pontius, celui qui avait tant fait pour le salut de la ville, celui qui avait retiré tant de gens d'entre les bras de la mort; celui qui, toujours sur pied, alors que tant d'autres abandonnaient leur patrie en deuil, avait suppléé par sa piété au défaut des riches fugitifs. Mais c'est au monde à répondre de l'exil de Cyprien, puisqu'il met l'exil au nombre des châtiments. Pour le chrétien, ce monde ne forme qu'une

Cyprien arriva à Curubis le treize septembre, c'est-à-dire, plus de vingt jours après sa condamnation. Quelques personnes pieuses, parmi lesquelles nous trouvons le diacre Pontius, le suivirent dans sa retraite. Il fut reçu par les fidèles comme un ange envoyé du Ciel. Ils se pressaient autour de sa demeure; ils écoutaient sa parole avec avidité; ils lui apportaient, non-seulement les choses nécessaires, mais encore ce qui pouvait lui offrir quelque agrément et charmer les ennuis de sa solitude. « Il devait en être ainsi, dit son historien; et si les hommes lui avaient fait défaut, Dieu lui eût envoyé, comme à Elie, des oiseaux pour le servir, ou des anges, comme à Daniel. Si le moindre des hommes, banni pour le nom du Seigneur, ne peut manquer du nécessaire, à plus forte raison un pontife, qui consacre toute sa vie aux bonnes œuvres, peut-il compter sur le secours d'en haut (1). »

La première nuit de son exil, Cyprien eut une vision, qu'il raconta à Pontius dans les termes suivants : « Avant de m'endormir, il m'a semblé voir un jeune homme d'une taille extraordinaire qui me conduisait au prétoire, devant le tribunal du proconsul. Ce dernier jeta les yeux sur moi et se mit à écrire une sentence sur des tablettes. J'ignorais ce qu'il écrivait, car il ne m'avait pas encore interrogé; mais le jeune homme qui se tenait derrière lui, lut

seule maison. Aussi, quoique relégué dans le désert le plus profond, uni à son Dieu, il ne se croira pas proscrit. Il trouve l'exil dans sa propre ville, car, en s'abstenant des désirs charnels, il est étranger au milieu de ses concitoyens. »

(1) Pontius, *Vita Cyp.*, XI.

avec curiosité ce que le proconsul venait d'écrire et, comme il ne pouvait parler, il me le fit connaître par signes. Je le vis étendre sa main en forme de large épée et imiter le geste du bourreau quand il veut trancher une tête. Je compris que mon martyre était proche et je demandai un jour de délai pour mettre ordre à mes affaires. Le proconsul recommença à écrire; mais son visage était changé et je compris que mes prières l'avaient ému. Le jeune homme qui m'avait déjà donné avis de mon martyre me montra, en repliant ses doigts les uns sur les autres, qu'on avait fait droit à ma demande (1). Cependant la sentence ne fut pas lue; aussi la crainte de mal interpréter cet avis du Ciel me causait une émotion très-vive (2). »

Les amis de Cyprien ne comprirent pas d'abord cette vision; mais une année plus tard, à pareil jour, voyant couler le sang du martyr, ils reconnurent que le délai d'un jour signifiait une année. Cyprien profita de cette incertitude pour se tenir prêt à tout événement : il mit ordre aux affaires de l'Église, distribua aux pauvres des secours plus abondants et, après avoir pris ces sages dispositions, il vit arriver sans crainte le mystérieux lendemain (3).

(1) Ce geste, chez les Romains, était le signe d'un délai dans les poursuites. L'action d'incliner le pouce était un signe de condamnation; celle de le tenir droit un signe d'absolution.

(2) *Vita Cyp.*

(3) Pontius, *Vita Cyp.*, XIII.

LVI

CYPRIEN CONSOLE LES CONFESSEURS DE LA FOI

Cependant le proconsul d'Afrique recherchait activement les prêtres dont Cyprien avait refusé d'indiquer la demeure. Bientôt neuf évêques furent présentés devant son tribunal. C'étaient Nemésien de Tubunes Félix de Bagaz, Lucius de Mambrèse, Littée de Gémelles, Pollien de Milève, Félix d'Utines, Victor d'Assur, Jader de Médile et Datif de Badée. Tous ces évêques avaient assisté, l'année précédente, au concile de Carthage. Avec eux étaient des prêtres, des diacres, des laïques; on y voyait même des femmes et des enfants qui s'attachaient aux saints confesseurs et voulaient partager leur martyre. Paternus se montra sévère à leur égard. Il les fit jeter en prison, charger de chaînes, battre de verges; puis, sur leur refus de sacrifier aux idoles, il les condamna au travail des

mines (1). Ce n'était que le prélude de leurs souffrances.

A peine arrivés au lieu de leur destination, on déploya contre eux une rigueur extrême. Ils travaillaient enchaînés; on ne leur donnait qu'une nourriture insuffisante; ils étaient à moitié nus, les cheveux coupés, comme les esclaves. La nuit on les enfermait dans des lieux infects, où ils couchaient sur la terre nue. Plusieurs, ne pouvant tenir contre une telle rigueur, succombèrent; ceux-là furent les plus heureux.

Dieu réservait à ces confesseurs une bien douce consolation. L'évêque de Carthage ne put apprendre sans attendrissement l'étendue de leurs souffrances. Il leur écrivit une lettre où se trouve cette sainte exaltation qu'on pourrait nommer, d'après saint Paul, le délire de la croix. « On vous a frappés à coups de bâton, leur disait-il, ne vous en plaignez pas : l'espérance du Chrétien est dans le bois de la croix. Vous êtes des vases d'or et d'argent : faut-il s'étonner qu'on vous plonge dans les entrailles de la terre? Elle doit tressaillir à votre approche; car elle n'a jamais renfermé des métaux aussi précieux. On vous a mis les fers aux pieds; on a chargé vos membres de lourdes chaînes; mais l'âme n'est pas liée avec le corps et le fer ne peut altérer l'or de la charité. Ces liens sont des ornements pour des hommes dévoués à Dieu; loin d'arrêter leur marche, ils les conduisent plus vite vers

(1) Ces mines, d'après Baronius, étaient situées près de Siga, dans la Mauritanie-Tingitane. Quelques auteurs disent que c'étaient des carrières de marbre : Cyprien donne à entendre que c'étaient des mines d'or.

la couronne. O heureux pieds, qui marchez si librement vers le ciel ! Aujourd'hui vous êtes enchaînés, mais vous serez déliés par Jésus-Christ. Aujourd'hui vous êtes chargés d'entraves ; mais votre course n'en est que plus prompte et plus glorieuse. Oui, malgré la malice et la cruauté des bourreaux, vous arriverez au royaume du Ciel ! [1]. »

Cyprien joignit à cette lettre une aumône considérable et confia l'une et l'autre au sous-diacre Hérennius et aux acolythes Lucain, Maxime, Amance. Les messagers arrivèrent auprès des confesseurs dans les premiers jours de l'année 258, c'est-à-dire au plus fort de l'hiver. Ils purent se rendre compte par eux-mêmes de leur dénûment et de leurs souffrances.

Mais comment dépeindre la joie des captifs ? Ils oublièrent un instant leurs chaînes pour remercier celui qui les consolait du fond de son exil. « Vous avez allégé, disaient-ils, le fardeau qui pesait sur nos cœurs ; vous avez guéri nos membres meurtris par le bâton ; vous avez dégagé nos pieds des liens qui les chargeaient ; vous avez illuminé les ténèbres de notre cachot et fait succéder le doux parfum des fleurs à l'odeur nauséabonde dont il était rempli. »

Les lettres des confesseurs sont datées de trois endroits différents, ce qui prouve qu'on les avait séparés à leur arrivée dans les mines. Les lignes citées plus haut sont la seule allusion qu'ils fassent à leurs souffrances : partout ailleurs, on ne trouve

(1) Lettre 61e.

que l'expression de la foi et de la piété la plus vive. Quand on pense qu'elles ont été écrites dans les profondeurs d'une mine, par des hommes épuisés par la souffrance et succombant aux horreurs d'une lente agonie, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'action de la grâce qui place la surabondance de la joie au sein de la tribulation et des larmes (1).

(1) Cyprien envoya aussi des encouragements et des consolations aux confesseurs détenus en prison, comme on peut le voir dans la lettre 63e.

LVII

NOUVELLES RIGUEURS DE LA PERSÉCUTION

Pendant que les fidèles gémissaient dans les prisons et dans les mines, Dieu châtiait les persécuteurs. Les Perses entamaient les frontières de l'empire. Leurs progrès devinrent si effrayants, que l'empereur fut obligé de quitter sa capitale et d'aller se mettre à la tête de ses armées. Sa présence fut d'un bien faible secours. Alors, comme tous les impies, il s'endurcit dans le mal et, attribuant aux chrétiens les revers qu'il essuyait, il porta contre eux un décret nouveau, dont voici la substance : « Les évêques, les prêtres et les diacres seront mis à mort sans délai. Les sénateurs, les dignitaires de l'empire et les chevaliers perdront leurs charges, leurs biens, leurs revenus ; s'ils persévèrent dans le christianisme, ils seront punis de mort. Les matrones seront dépouillées de leurs

propriétés et condamnées à l'exil. Les Césariens (1) qui ont déjà confessé Jésus-Christ ou qui le confesseront à l'avenir auront leurs biens confisqués ; ils seront inscrits sur le rôle des esclaves et attachés au domaine impérial pour le cultiver (2). » A cet édit était joint un modèle de circulaire, qu'on devait envoyer à tous les gouverneurs des provinces, pour en assurer l'exécution.

L'évêque de Carthage, toujours préoccupé des intérêts de son église, envoya à Rome des messagers, chargés d'apprécier par eux-mêmes la gravité des circonstances : aussi fut-il instruit, avant tous les autres, des dangers qui menaçaient le Christianisme.

Les messagers lui apprirent en même temps le glorieux martyre du pape saint Xiste. Il célébrait la messe, dans une catacombe, lorsque les persécuteurs le mirent à mort avec son diacre Quartus (3).

Ce fut une grande perte pour l'Église. Xiste alliait à un caractère ferme un esprit doux et conciliant. Grâce à ces qualités, il put compléter l'œuvre d'Étienne et étouffer les dernières semences du schisme (4). Après sa mort, le saint Siége demeura vacant pendant plus d'une année.

Les païens n'avaient frappé le pasteur que pour mieux disperser le troupeau. L'empire, selon le témoignage de Lactance, perdit en très-peu de temps un nombre presque

(1) Officiers de la maison de l'empereur.

(2) Lettre 62e.

(3) Cette exécution eut lieu dans les catacombes de St-Calixte, le 6 août 258. Saint Laurent fut au nombre des victimes.

(4) Eusèbe, VII.

infini de sujets, dont le crime était d'adorer le vrai Dieu et d'être plus vertueux que leurs concitoyens.

Cyprien se hâta de transmettre ces nouvelles aux évêques d'Afrique. « Informons-en nos frères, dit-il dans sa lettre à Successus, afin qu'ils se préparent au combat spirituel, qu'ils pensent moins à la mort qu'à l'immortalité et que, dans les épreuves que nous allons subir, ils éprouvent plus de joie que de crainte ; car ils savent que les soldats du Christ ne sont pas tués, mais couronnés (1). »

Ce n'était pas assez pour l'évêque de Carthage de préparer au combat les disciples du Christ. Il voulut que chaque soldat de cette immense armée eût son *manuel*, afin de s'encourager et de se fortifier lui-même. L'*Exhortation au martyre* n'a pas d'autre but. C'est une collection de textes empruntés à la sainte Écriture et divisés en douze chapitres. « Il m'a semblé, dit saint Cyprien, en adressant son livre à l'évêque Fortunat, que ce plan s'adapterait mieux aux besoins de chacun. Si je vous envoyais un habit fait pour moi, il pourrait n'être pas à votre taille et ne pas vous convenir. Mais aujourd'hui, je vous envoie la laine précieuse de l'Agneau à qui nous devons le salut et la vie. Prenez-la, faites-en une tunique proportionnée à votre corps et vous serez heureux de posséder un vêtement que vous devrez à votre travail. Ces matériaux que nous vous envoyons, vous les transmettrez à d'autres ; eux aussi travailleront à couvrir leur ancienne nudité, et, parés des vêtements du Christ, ils

(1) Lettre 62[e].

apparaîtront rayonnants de grâce et de sainteté (1). »
Les prévisions de l'évêque ne tardèrent pas à se réaliser.

(1) Exhortation au martyre.

LVIII

CYPRIEN EST RAMENÉ A CARTHAGE

Grâce à la présence de Cyprien, la ville de Curubis était devenue comme un lieu de pèlerinage, où les fidèles se rendaient en foule. D'ailleurs, le proconsul Aspasius Paternus, qui professait pour l'évêque de Carthage un respect profond, fermait les yeux et le laissait tranquille dans sa solitude. Mais il fut remplacé dans son gouvernement par Galérius Maximus. Ce dernier, moins clément ou chargé de faire exécuter des ordres plus sévères, n'eut pas les mêmes égards pour le saint évêque. A peine arrivé à Carthage, il voulut l'interroger et envoya des soldats pour le ramener dans cette ville. Cet ordre n'eut rien de surprenant pour Cyprien : depuis longtemps, il se préparait au martyre et son vœu le plus ardent était d'être frappé au moment où il parlerait de Jésus-Christ (1). Il résista à ses amis qui lui conseillaient

(1) Pontius, *Cyp. Vita*, XIV.

la fuite, et, pensant que son heure était arrivée, il reprit le chemin de Carthage.

Il se trompait : l'année mystérieuse, dont nous avons parlé plus haut, n'avait pas encore achevé son cours. Au moment où il arrivait à Carthage, le proconsul, appelé par des affaires pressantes, venait de partir pour Utique (1). L'interrogatoire se trouva donc renvoyé.

Pendant son séjour à Carthage, Cyprien résida dans ses jardins, c'est-à-dire dans cette maison de campagne, située aux portes de la ville, qu'il avait déjà vendue au profit des pauvres et qui lui avait été rendue par une disposition particulière de la Providence (2). Il y resta près d'un mois, partageant son temps entre la prière et le soin des âmes ; mais, hélas ! la paix dont il jouissait dans cette solitude était cruellement troublée par les ravages de la persécution.

On ignore le motif qui conduisit à Utique le proconsul Maximus. Il était dans cette ville, lorsqu'il reçut une copie du décret de Valérien, et il s'empressa de le mettre à exécution. Jusque-là les persécuteurs n'avaient frappé les chrétiens qu'isolément et par groupes séparés : Maximus, pour les effrayer ou pour en finir plus vite avec eux, débuta par un acte de barbarie, qui serait incroyable, s'il n'était appuyé sur de graves autorités. Il fit conduire devant son tribunal trois cents chrétiens, tirés des prisons d'Utique et de Carthage, et leur ordonna de reconnaître les dieux de l'empire. Les confesseurs refusèrent. Alors on alluma un vaste four à chaux auprès duquel on dressa un autel consacré aux idoles. Les fidèles y furent

(1) Maintenant Biserte près de Tunis.

(2) Pontius, *Vita Cyp.*, XV.

conduits, et un héraut, prenant la parole au nom du proconsul, leur ordonna ou de sacrifier ou de se jeter dans les flammes. Pas un ne délibéra sur le choix, et bientôt l'assemblée entière, composée d'hommes, de femmes et d'enfants, disparut dans la fournaise. Tels sont les martyrs qu'on désigne sous le nom de *masse blanche*, à cause de la blancheur de la chaux où leurs cendres furent mêlées. Cyprien pleura de joie, en apprenant cette nouvelle. Il fit inscrire sur les dyptiques [1] de Carthage les noms de ces innocentes victimes et bientôt leur martyre fut célébré avec solennité. Nous trouvons dans les œuvres de saint Augustin deux sermons prononcés à l'occasion de cette fête, l'un à Carthage, l'autre à Utique [2]. Dans cette dernière ville, on conserva longtemps une église bâtie en l'honneur des saints martyrs ; elle s'appelait la basilique de la *masse blanche*.

(1) Registre où l'on inscrivait les noms des fidèles.
(2) Augustin, *Sermo*, 306. — In Psal., 144. *Massa candida*.

LIX

CYPRIEN CONDUIT CHEZ LE PROCONSUL

Cette exécution cruelle ne fit qu'accroître la rage du proconsul. Il envoya à Carthage une compagnie de soldats [1] avec l'ordre de s'emparer de Cyprien et de le conduire à Utique. Il espérait que la terreur qui régnait dans les esprits influerait sur l'évêque et qu'il aurait meilleur marché de sa constance. Mais Cyprien, convaincu depuis longtemps qu'un pasteur doit mourir au sein de son troupeau, afin de lui laisser pour instruction dernière l'exemple de sa mort, avait cédé aux conseils de ses amis, et choisi une retraite plus sûre. Ainsi l'espérance du proconsul fut trompée, et ses soldats, après d'inutiles recherches, revinrent à Utique.

(1) Les actes portent *frumentarios*, c'était sans doute un corps de troupe chargé d'escorter les convois de vivres.

Quoique à l'abri du danger, le saint évêque n'était pas tranquille. Il craignait que sa conduite ne fût mal interprétée et qu'on n'attribuât à la peur ce qui était l'effet de la prudence et d'une calme intrépidité. Il écrivit donc au clergé et au peuple de Carthage une lettre touchante où il rendait compte de ses actes et de ses intentions. « Pour vous et pour moi, leur disait-il, je veux confesser Jésus-Christ au milieu de mon peuple; je veux y souffrir et ne le quitter que pour m'envoler vers le Seigneur : c'est là mon devoir; c'est ce que je sollicite par des prières et des vœux continuels. Ici, dans ma retraite, j'attends l'arrivée du proconsul à Carthage, prêt à entendre de sa bouche les ordres de l'empereur au sujet des laïques et des évêques, prêt à dire ce que le Seigneur m'inspirera (1). »

Selon les prévisions de Cyprien, le proconsul arriva à Carthage au commencement du mois de septembre. Averti par un pressentiment secret que son heure était arrivée, l'évêque quitta sa retraite et se rendit dans ses jardins. Il y était depuis quelques jours, lorsque deux officiers vinrent le prendre, le firent monter sur un char et le conduisirent à Sexti où résidait le proconsul, à cause de sa mauvaise santé (2). Comme l'heure était avancée, il fallut remettre l'audience au lendemain. Ainsi le voulait la Providence; car l'année qui devait s'écouler entre la vision et le martyre n'était pas encore révolue (3). Cyprien fut donc

(1) Lettre 64e.

(2) Ces détails sont tirés des *Actes* et de la *Vie de Cyprien* par Pontius. Sexti, *Sexto ab urbe lapide,* était à six milles de Carthage.

(3) Pontius, *Cyp. Vita,* XV.

conduit au village de Saturne, qui était probablement un faubourg de Carthage, et logé dans la maison du capitaine des gardes, entre les rues *Venerea* et *Salutaria*. On le traita avec bonté et les personnes qui l'accompagnaient purent librement communiquer et s'entretenir avec lui.

Cependant le bruit de sa captivité s'était répandu dans la ville. Aussitôt les fidèles accoururent en foule à la maison du capitaine des gardes, et manifestèrent l'intention d'y passer la nuit. Cette circonstance fournit à Cyprien l'occasion d'exercer sa vigilance pastorale et son zèle pour le maintien des mœurs. Ayant appris que plusieurs jeunes filles se trouvaient dans l'assemblée, il ordonna qu'on prît soin d'elles et qu'on veillât à leur sûreté. « Ainsi, dirons-nous avec saint Augustin, son grand cœur s'occupa jusqu'au dernier moment du troupeau qui lui avait été confié. La crainte du bourreau, dont il voyait l'épée levée sur sa tête, ne put lui faire oublier les devoirs d'un fidèle pasteur. Il songeait qu'il allait être martyr; mais il n'oubliait pas qu'il était évêque : le compte qu'il devait rendre au proconsul l'inquiétait moins que celui qu'il faut rendre à Dieu (1). »

(1) *Sermo* 309.

LX

DERNIER INTERROGATOIRE

Enfin ce lendemain si impatiemment attendu arriva. C'était le mardi quatorze septembre. Le ciel était pur et serein et la nature entière, si nous en croyons le diacre Pontius, semblait se préparer à un triomphe (1).

Cyprien partit de bonne heure pour se rendre au prétoire. Une foule immense l'accompagnait et tous semblaient décidés à partager son sort. Dans sa marche, le cortége traversa le stade : touchante circonstance qui rappelait éloquemment le combat et la couronne réservés au martyr (2).

On arriva, dans la matinée, au prétoire. L'évêque, fatigué par la marche, ruisselait de sueur. On l'introduisit dans une salle particulière et on le fit asseoir

(1) *Cyp. Vita*, XVI.

(2) C'était le lieu où on s'exerçait à la course. Saint Paul compare cette vie à un stade.

sur un banc recouvert d'un linge. Ainsi, dit son historien, il jouit jusqu'au dernier moment des insignes de sa dignité (1). Un des soldats qui le gardaient (2) lui proposa de quitter ses vêtements humides pour en prendre de plus secs; il poussa même l'obligeance jusqu'à lui offrir les siens (3). Cyprien refusa : « A quoi bon dit-il avec douceur, remédier à des douleurs qui vont finir? » Il parlait encore, lorsqu'on annonça que le proconsul l'attendait assis sur son tribunal. En voyant paraître un homme dont le nom était célèbre et dont toute la ville de Carthage redisait les bienfaits, Galérius resta quelque temps frappé d'une admiration respectueuse. Mais bientôt la superstition ou la crainte de perdre sa dignité l'emporta et il commença l'interrogatoire en ces termes :

« — Es-tu Thascius Cyprien?

— Je le suis.

— C'est toi qui es le chef de cette secte sacrilége?

— Moi-même.

— Les empereurs t'ordonnent de sacrifier.

— Je ne le ferai pas.

(1) Les siéges des évêques étaient recouverts d'une toile fine.

(2) Le texte porte *tesserarii*. On appelait ainsi les soldats chargés de recevoir et de transmettre le mot d'ordre.

(3) Ce soldat, comme nous l'apprend Pontius, avait été chrétien. A la vue de l'évêque captif, il avait senti la foi se réveiller dans son âme et il voulait conserver ces habits imprégnés d'une sueur sacrée.

— Réfléchis.

— Exécutez les ordres que vous avez reçus. Dans une cause si juste, toute delibération est inutile. »

Alors le proconsul prit l'avis de son conseil et prononça les paroles suivantes d'une voix faible et entrecoupée : « Depuis longtemps, tu vis avec des intentions sacriléges. Tu as réuni autour de toi des hommes pervers, pour tramer la ruine des dieux de Rome et de nos saintes lois, et nos sacrés empereurs Valérien et Gallien n'ont pu te ramener à leur culte. Puisque tu es l'auteur des plus infâmes attentats et le chef d'une secte impie, tu serviras d'exemple à ceux que tes crimes ont séduits et ton sang vengera les lois de l'empire. Ayant dit ces mots, il prit une tablette et lut la sentence suivante : « Que Thascius Cyprien périsse par le glaive. » Le saint évêque répondit : « Dieu soit béni. » Alors un violent murmure s'éleva dans la salle et tous les fidèles s'écrièrent : « Nous voulons mourir avec lui ! »

LXI

MARTYRE

Après avoir entendu sa sentence, Cyprien sortit du prétoire. Le peuple l'accompagnait en foule, et un détachement de soldats, commandé par des centurions et des tribuns, était chargé de maintenir l'ordre. Le supplice devait avoir lieu dans une plaine bordée d'arbres et située aux environs de Sexti. Quand le cortége y arriva, elle était déjà envahie par la multitude : plusieurs même étaient montés sur les arbres, afin de mieux satisfaire leur curiosité. Le saint évêque s'avança au milieu de tout ce peuple dont les regards étaient tournés vers lui. Sa démarche était grave, sa physionomie calme et sereine : on eût dit un athlète qui, après une longue lutte, allait recevoir la palme de la victoire.

Arrivé au lieu du supplice, il se dépouilla de son manteau, se mit à genoux et pria quelque temps en

silence. Ensuite il quitta sa robe, qu'il remit aux diacres, ne garda que sa tunique de lin, et attendit les derniers ordres du bourreau. Le bourreau, en effet, était là, mais si ému et si tremblant, qu'il paraissait incapable de remplir son office. Le saint l'encouragea et lui fit donner vingt-cinq pièces d'or. Cependant les fidèles avaient jeté autour du martyr des linges et des mouchoirs pour recueillir son sang. Lui-même se couvrit les yeux, et comme il ne pouvait attacher le bandeau derrière sa tête, un prêtre et un sous-diacre lui rendirent ce funèbre service. Alors il tendit le cou et expira dans le Seigneur (1).

« Ainsi mourut Cyprien. Après avoir donné l'exemple de toutes les vertus, il fut le premier évêque d'Afrique qui teignit de son sang la couronne épiscopale. Dieu permit que son amour se manifestât par la preuve la plus éclatante et qu'il répandit son sang dans la ville qui fut le théâtre de son zèle et le témoin de ses actions glorieuses (2).

Les fidèles recueillirent avec amour le sang du martyr; mais ils ne purent enlever son corps que plusieurs heures après l'exécution. Tous les habitants de Carthage, sans distinction de culte, se pressaient autour de ces restes précieux; chacun voulait les voir, les toucher, les vénérer une dernière fois. Quand la nuit fut venue, on alluma des cierges et des torches et on les porta en triomphe au lieu qui devait leur servir de sépulture;

(1) Tous ces détails sont tirés des *Actes proconsulaires* et de l'*Histoire de Pontius,* qui assista au martyre de St-Cyprien.
(1) Pontius, *Cyp. Vita*, XIX.

ce lieu faisait partie d'un champ appartenant au procurateur Macrobe Candidien. Il était situé sur la voie de Mappalia, auprès des piscines (1).

On ignore quel âge avait saint Cyprien quand Dieu le retira du monde. Augustin, le plus éloquent de ses panégyristes, l'ignorait lui-même. « Mais, dit-il, à quoi nous servirait de le savoir ? Cyprien ne tire pas sa gloire de cette première naissance qui en a fait un pécheur, un homme condamné à l'exil, à la souffrance, à la mort : sa véritable gloire vient de ce jour où il est entré triomphant dans les cieux, après avoir terrassé la mort et le péché, après avoir vaincu le tyran, désarmé l'enfer et embaumé toute l'Église par l'odeur de ses vertus. C'est ce jour que nous proclamons le jour de sa naissance. Que dis-je, nous ? Le chrétien et le juif, le païen et l'infidèle, l'hérétique et l'athée, sur la terre et sur la mer, en Orient comme en Occident, il n'y a personne qui ne sache et qui ne dise que le dix-huit des calendes d'octobre est le jour de la naissance du martyr Cyprien (2). »

(1) *Actes.* — C'était des réservoirs d'eau destinés à alimenter la ville.

(2) *Sermo,* 310. — Dans l'église catholique on se sert des mots *natalitia, natale, nativitas*, pour désigner le jour de la mort d'un martyr. — On pense que saint Cyprien mourut avant l'âge de 60 ans.

LXII

JUSTICE DE DIEU

A l'époque où les premières persécutions jetaient le trouble dans l'Église, saint Paul écrivait aux fidèles de Rome : « Ne rendez pas le mal pour le mal... Autant qu'il dépendra de vous, soyez en paix avec tout le monde. Laissez à Dieu le soin de vous défendre. Évitez la colère, car il est écrit : la vengeance est à moi; c'est moi qui rends à chacun selon ses œuvres, dit le Seigneur (1). » Si ce langage n'était pas celui du Saint-Esprit, il serait celui de l'histoire. Dieu ne laisse jamais impunies les injures faites à ses élus; et, quoiqu'il ait l'éternité pour châtier les coupables, souvent il les frappe dès ici-bas avec tant de rigueur, qu'il est impossible de méconnaître sa main.

(1) *Rom.*, XII, 16 et suiv.

Quelques jours après la mort de Cyprien, le proconsul Galérius-Maximus, consumé par une maladie lente et douloureuse, le suivait dans la tombe (1).

Valérien, l'auteur des édits de persécution, occupé à repousser les Perses des frontières de l'empire, fut trahi par Macrien son perfide conseiller et tomba entre les mains de Sapor qui, avant de le mettre à mort, lui fit subir les outrages les plus sanglants (2).

Macrien, qui avait trahi son maître pour se revêtir de la pourpre, fut battu par Auréole et massacré par ses soldats (3).

Gallien, aussi cruel envers son père qu'envers les chrétiens (4), vit trente généraux se disputer les lambeaux de son empire et alla se faire tuer sous les murs de Milan (5).

Voilà ce que sont devenus les persécuteurs. Quant à leur mémoire, l'oubli et le mépris public en ont fait justice.

Il n'en est pas de même des saints. Non content de les couronner dans le ciel, Dieu veut encore les honorer sur la terre. Nous avons parlé des hommages dont on entoura les restes de l'évêque de Carthage. Plus tard, quand la paix fut rendue aux chrétiens, deux églises furent bâties

(1) *Act. proc.*

(2) Il le conduisait chargé de chaînes et revêtu de la pourpre. Quand il voulait monter à cheval il le faisait coucher par terre et lui mettait le pied sur le dos comme sur un marche-pied. Enfin, il le fit écorcher vif et sa peau, remplie de paille, fut placée dans un temple comme un monument de la honte des Romains. Eusèbe. — Lact., *De morte Pers.*, 5.

(3) Trébellius Pollion, Macrien.

(4) Gallien ne fit aucune démarche pour délivrer son père.

(5) Trébellius Pollion. — Les trente tyrans.

en son honneur, l'une à l'endroit où fut déposé son corps, l'autre à celui où il reçut la palme du martyre. Cette dernière église s'appelait *mensa Cypriani*, la table de Cyprien (1).

Ce fut dans ce sanctuaire que sainte Monique passa toute une nuit en prières pour demander à Dieu la conversion de son fils (2). Augustin, devenu chrétien et évêque, y prononça plusieurs discours.

Personne, dit un historien, n'allait en Afrique sans visiter les saints lieux, c'est-à-dire, le sépulcre de saint Cyprien. Sa fête se célébrait avec magnificence, non seulement à Carthage, mais dans tout le monde chrétien. Les évêques les plus illustres ont tenu à honneur d'être ses panégyristes : Ambroise à Milan, Augustin à Hippone, Maxime à Turin, Pierre Chrysologue à Ravenne racontaient au peuple ses vertus et son glorieux martyre. Ce martyre devint si célèbre que l'Église Romaine, pour désigner le temps compris entre le quinze septembre et le premier dimanche de l'avent, disait : *les semaines après la saint Cyprien* (3).

Et maintenant est-il dans le monde une seule contrée où le nom de Cyprien ne soit connu et béni? « Il habite le ciel, dirons-nous avec le poëte Prudence, mais il est aussi sur la terre. Il ne nous quitte pas : il parle, il discute, il instruit, il prophétise; son empire ne se borne

(1) Ici *mensa* signifie autel. A cette époque, les autels avaient la forme d'une table. Au temps de saint Augustin, quelques chrétiens, trompés par cette expression, y apportaient du pain et des viandes. L'évêque d'Hippone s'élève contre cet usage. *Ser.*, 310.

(2) Conf., V, 8.

(3) Dom Gervaise, p. 539.

point à l'Afrique, il s'étend de l'Orient à l'Occident. Les Gaulois le reconnaissent ainsi que les Bretons. Cyprien règne en Italie ; il fait connaître le Christ jusques dans les dernières provinces de l'Ibérie. Docteur, il brille sur la terre, martyr dans le ciel. Ici-bas, il instruit les hommes, là-haut, il les protége (1).

(1) *Passio Cyp.*, hym., 13. — Les reliques du saint martyr furent transportées en France sous le règne de Charlemagne. Elles séjournèrent quelque temps à Arles, puis on les transféra à Lyon et de là à Compiègne. Cette dernière translation se fit sous Charles le Chauve. — Adon., 14 sept.

NOTES JUSTIFICATIVES

NOTE Ire

Saint Cyprien a-t-il été excommunié par le Pape ?

Nous n'hésitons pas à répondre : **Non.**

Il est certain qu'Étienne écrivit aux évêques d'Afrique que, s'ils persistaient dans leur opinion, il ne communiquerait plus avec eux. Mais ce n'est là qu'une menace; rien ne prouve qu'elle ait été exécutée.

Firmilien dit qu'après le troisième concile de Carthage, Étienne refusa d'admettre les députés de Cyprien, et défendit de leur donner l'hospitalité (1). Peut-on conclure de là que Cyprien ait été excommunié? Non... La lettre de Firmilien, en la supposant authentique, est écrite avec tant de passion, qu'elle ne peut faire autorité. D'ailleurs, lui donnât-on plus d'importance qu'elle n'en mérite, on ne pourrait jamais conclure l'excommunication de l'évêque de Carthage. Le Pape pouvait refuser audience aux envoyés de Cyprien, il pouvait repousser ses lettres, sans le retrancher lui-même du sein de l'Église.

On invoque encore le témoignage de Firmilien, qui reproche au souverain Pontife de rompre la paix avec l'Orient et l'Afrique.

(1) Ep. Firm.

— Mais ces mots *pacem rumpentem* sont extrêmement vagues, et peuvent signifier toute autre chose qu'une excommunication.

Reste le témoignage de Denys d'Alexandrie.

« Étienne, dit-il, avait déclaré par lettre qu'il ne recevrait plus dans sa communion Hélénus, Firmilien, et les autres évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et des pays circonvoisins, parce qu'ils rebaptisaient les hérétiques. Je lui écrivis moi-même et le priai en leur faveur (1). »

Nous remarquons d'abord que, dans ce document, il n'est pas question des évêques d'Afrique. De plus, cette lettre, selon la remarque de Tillemont, a été écrite à Denys lui-même. Il faut donc n'y voir qu'une communication faite par le Pape à un évêque illustre.

Étienne, qu'on a si souvent accusé de sévérité, agissait en père. Au lieu de frapper des évêques obstinés, il temporisait, employant tour à tour la prière et la menace. S'il s'adressait à l'évêque d'Alexandrie, c'est qu'il voulait s'en faire un auxiliaire pour ramener à la vérité des prélats un instant égarés.

Telles sont les raisons de ceux qui soutiennent que Cyprien fut excommunié. Elles reposent, comme on le voit, sur un fondement bien fragile. Voici des témoignages d'une toute autre valeur.

Saint Augustin, qui eut à combattre des hérétiques, renouvelant l'erreur de Cyprien, dans les lieux même où elle avait pris naissance; saint Augustin qui examine, les unes après les autres, les pièces de ce grand procès; qui, pour réduire ses adversaires au silence, n'aurait pas manqué de citer les anathèmes du souverain Pontife, s'il en avait découvert le moindre vestige; saint Augustin s'exprime ainsi : « Étienne pensait qu'il fallait excommunier ceux qui changeaient l'ancienne discipline relativement aux hérétiques. Mais en face des difficultés que présentait une semblable question, il écouta les conseils de la miséricorde, changea d'avis et résolut de rester uni à ceux dont les sentiments différaient du sien. Ainsi, malgré l'indignation des deux partis, la paix du Christ l'emporta dans leurs cœurs, et cette dispute ne produisit aucun schisme (2).

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 4.
(2) *De Bapt.*, V, 25.

Le docteur d'Hippone revient sur la même idée dans son traité contre Pétilianus (1). Nous pourrions ajouter à cet illustre témoignage celui de saint Jérôme (2), de Facundus (3) et de beaucoup d'autres docteurs; mais pourquoi ces citations? Les lettres de Cyprien ne suffisent-elles pas pour prouver ce que nous avançons? Qu'on lise ces lettres, et nulle part on ne verra que les menaces du Pape aient reçu leur effet. Bien loin de là : on y reconnaîtra le langage d'un homme qui soutient son opinion avec une vivacité blâmable, mais qui veut, avant tout, être uni de communion avec le souverain Pontife et ses collègues dans l'épiscopat. « Nous voulons, dit-il, dans sa lettre à Jubaïen, conserver avec nos frères la concorde et la paix du Seigneur. » Ces paroles, il les répète dans sa lettre à Pompée; il les prononce solennellement au troisième concile de Carthage; et c'est devant de telles autorités qu'on ose dire qu'une des gloires de l'Église catholique fut frappé d'excommunication! En vérité, il faut être bien aveugle pour avancer de semblables erreurs.

NOTE IIe

Saint Cyprien s'est-il rétracté?

Dom Gervaise assure le contraire.

« Puisqu'on ne trouve, dit-il, ni dans les écrits de saint Cyprien, ni dans les monuments de l'antiquité ecclésiastique, aucune trace de cette rétractation, au lieu d'en conclure qu'elle est douteuse et

(1) *De unico bapt.*, I, 14.
(2) Cont. Lucif.
(3) Cont. Mocian.

incertaine, on doit, au contraire, en tirer cette conséquence qu'il ne s'est jamais rétracté; à moins de dire que saint Cyprien était un homme sans conscience, sans piété et sans religion, lequel, après avoir enseigné publiquement une erreur, après avoir séduit une infinité d'évêques, de prêtres, de diacres et de laïques par ses écrits, par ses remontrances, par ses discours et par ses disputes, s'est contenté de se rétracter en secret et de s'humilier seulement devant Dieu, après avoir reconnu qu'il s'était trompé et qu'il était dans l'erreur (1). »

Cette conclusion est de la dernière inexactitude. Pour la justifier, il faudrait des témoignages positifs; or il n'en existe pas un seul. Toutes les autorités, au contraire, se réunissent en faveur du sentiment opposé.

« Saint Cyprien, — c'est l'évêque d'Hippone qui parle, — d'autant plus grand qu'il était plus humble, dit en parlant de Pierre : *Il nous apprend, par sa charité et sa patience, à ne pas nous attacher obstinément à notre avis, mais à écouter les conseils de nos collègues, si nous en reconnaissons la vérité.* — Cyprien montre par là qu'il est disposé à corriger son sentiment, si on lui démontre que les hérétiques sortis de l'Église peuvent baptiser... Peut-être l'a-t-il en effet corrigé; mais nous ne le savons pas, car tout ce que firent les évêques à cette époque n'a pas été écrit et nous ne connaissons pas tout ce qui l'a été (2). »

« On ne trouve nulle part, dit encore saint Augustin, que Cyprien ait corrigé son opinion. C'est vrai; mais il est juste de penser qu'il l'a fait. Peut-être la preuve en a été supprimée par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage (3). »

Saint Jérôme va plus loin. Il affirme que les prélats qui partagèrent l'erreur de saint Cyprien relativement au baptême des hérétiques revinrent ensuite à la coutume ancienne et émirent un nouveau décret qui annulait les précédents (4).

(1) *Vie de saint Cyp.*, p. 468.
(2) *De Bapt.*, L. II, 4.
(3) Ep. 93.
(4) Cont. Lucif., 23.

Nous ajouterons à ces témoignages celui d'un écrivain qui, au septième siècle fut une des lumières de l'Église. « Agissez par esprit de charité, dit le vénérable Bède, et Dieu vous accordera la grâce de sortir de l'erreur, si par hasard vous y êtes. C'est ce qui arriva au bienheureux Cyprien qui, contre la coutume de l'Église, avait décidé, avec les autres évêques d'Afrique, qu'il fallait rebaptiser les hérétiques. Comme dans cette croyance, qui lui paraissait vraie, il pratiqua toujours les bonnes œuvres, il mérita bientôt de corriger son erreur et de revenir à la pratique universelle de l'Église (1). »

Telles sont nos autorités. Saint Jérôme parle du changement opéré parmi les évêques d'Afrique. Pourquoi celui qui les avait, sans le vouloir, entraînés dans l'erreur, ne leur aurait-il pas montré le chemin de la vérité? Saint Augustin regarde la question au moins comme douteuse. Aurait-il parlé de la sorte s'il avait pu craindre un démenti de la part des hérétiques, dont il combattait les erreurs? — Enfin, un saint dont la prudence et l'érudition ont été si souvent admirées; un saint qui, séparé de nous par un intervalle de douze siècles, pouvait avoir entre les mains des documents qui nous manquent, assure, en termes formels, que l'évêque de Carthage modifia ses opinions. Et c'est à de semblables autorités qu'on opposerait les conjectures de quelques historiens modernes (2)?

Que veulent ces auteurs, en soutenant une opinion si erronée? Montrer, sans doute, que Cyprien n'était pas un esprit flottant à tout vent de doctrine. Mais, y a-t-il de la gloire à s'élever contre l'enseignement catholique? » Autant il est honorable, dit saint Augustin, de persévérer dans la vérité, autant il est honteux de s'obstiner dans l'erreur. Le premier titre à l'éloge est de ne jamais y tomber; le second c'est d'avoir le courage de la reconnaître et de la repousser (3). »

Que Cyprien ait manqué de cette première gloire, c'est ce qu'on ne peut nier; mais, du moins, qu'on ne lui conteste pas la seconde, et sous prétexte de le grandir, qu'on ne lui prête pas une obstination qu'il a condamnée chez tant d'autres.

(1) Aliquot quœst., V.

(2) *Ita* Baronius, ann. 258. Rohrbacher, etc.

(3) Cont. Crescon., L. III, 3.

NOTE IIIe

Le Pape Étienne, dans sa lettre à saint Cyprien, a-t-il enseigné l'erreur?

Voici le fragment le plus considérable de cette lettre. *Si quis ergo a quacumque hœresi venerit ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illi imponantur in pœnitentiam, cum ipsi hœritici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum.*

Dom Gervaise trouve, dans ces quelques lignes, trois erreurs capitales. « Les adversaires de saint Cyprien, dit-il, prétendaient : 1° que tout baptême donné par quelque hérétique que ce soit est bon; 2° Que l'invocation de la Trinité n'y était pas nécessaire, mais qu'il suffisait de le donner au nom de Jésus-Christ; 3° Qu'un tel baptême remettait les péchés, nettoyait l'âme de toutes ses souillures et conférait le Saint-Esprit (1). »

Cette interprétation est pour le moins étrange. Quant à nous, nous sommes loin de trouver dans le rescrit du Pape les erreurs que Dom Gervaise relève avec tant d'empressement et de malveillance. Étienne défendait la tradition catholique : *nihil innovetur nisi quod traditum est.* Or, quel est l'enseignement de la tradition? C'est que le baptême doit être conféré au nom des trois personnes divines : le témoignage de l'histoire est formel sur ce point.

Cyprien, il est vrai, faisait ainsi parler ses adversaires : « Les hérétiques sont baptisés *au nom de Jésus-Christ;* c'est par la vertu de ce nom qu'ils reçoivent les effets du baptême. » Il est encore vrai que le saint docteur s'élève fortement contre cette doctrine

(1) *Vie de saint Cyprien,* p, 466.

qu'il regarde comme une erreur grossière. Mais pourquoi cette argumentation, si capable de réduire au silence les partisans du Pape, ne se trouve-t-elle qu'une seule fois dans les lettres de saint Cyprien, tandis que beaucoup d'autres raisons infiniment moins solides, y sont répétées à satiété? C'est que l'évêque de Carthage connaissait parfaitement les doctrines de ses contradicteurs et qu'il était loin de leur supposer les erreurs inventées par Dom Gervaise.

Sa correspondance, d'ailleurs, ne laisse aucun doute à cet égard. Après avoir rappelé les paroles de Jésus-Christ, *baptizantes cos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, il ajoute : « Par ces paroles le divin maître fixe la forme du baptême, c'est-à-dire la Trinité. Est-ce que Marcion croit à cette Trinité? Est-ce qu'il reconnaît le même Père que nous? Le même fils Jésus-Christ, né de la Vierge Marie? Certes, sa foi et celle des autres hérétiques est bien différente. Que dis-je? il n'y a chez eux que perfidie, blasphème, entêtement. Comment donc peut-on prétendre que celui qui reçoit un semblable baptême reçoit en même temps le pardon de ses péchés? Si, comme on l'a dit, un hérétique, placé en dehors de l'Église, peut recevoir à cause de sa foi, il reçoit sans doute ce qu'il croit. Or, sa foi est fausse : il ne peut donc recevoir la vérité (1).

Le langage de Firmilien est à peu près le même : « D'après les partisans d'Étienne, on ne doit pas demander qui a conféré le baptême, parce que le néophyte a pu recevoir la grâce par l'invocation de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. N'est-ce pas une absurdité de croire que l'invocation de ces trois noms suffit seule pour remettre les péchés et accorder la grâce du baptême? Cette formule ne peut servir qu'autant que celui qui baptise possède l'Esprit-Saint et que le baptême ne se trouve pas en dehors de l'action divine (2). »

Pour mieux expliquer sa pensée, Firmilien cite l'exemple d'une femme possédée du démon qui conférait le baptême au nom de la sainte Trinité. « Cette femme, dit-il, employait la formule usitée,

(1) Lettre 58ᵉ.
(2) Ep. Firm.

et paraissait ne s'écarter en rien de la règle de l'Église. Que dire de ce baptême conféré par le démon? Étienne et ses partisans l'approuvent-ils? Tout s'y trouve cependant, et le mystère de la Trinité et l'interrogation usitée dans l'Église. Peut-on croire que la rémission des péchés, que la régénération spirituelle s'opère dans un rite, où tout se fait par le démon, à l'imitation de la vérité? »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que si le pontife Étienne était tombé dans les erreurs grossières que lui reproche Dom Gervaise, Firmilien, dans une lettre aussi violente, ce serait fait un devoir de les relever.

La difficulté ne portait donc pas sur la forme du baptême, mais sur la dignité du ministre. Or, quelques années plus tard, les conciles de Rome, d'Arles et de Nicée confirmaient la doctrine du souverain Pontife.

NOTE IV[e]

Cyprien voyait-il dans l'opinion qu'il soutenait une question de foi ou un point de discipline?

Il existe une grande différence entre le dogme et la discipline. Le dogme est immuable comme Dieu lui-même; la discipline, au contraire, varie selon les besoins des peuples.

L'Église est juge en matière de discipline comme en matière de foi, mais il y a cette différence que lorsqu'un dogme est défini et proclamé par elle, il s'impose à tous les peuples, à toutes les intelligences. Il n'en est pas ainsi des lois disciplinaires : souvent elles sont modifiées par des usages locaux; il est même impossible

d'établir une uniformité complète au milieu de la diversité des peuples et des races.

On comprend où nous voulons en venir. Cyprien a résisté au Pape ; il a refusé d'admettre sa décision; il a opposé à son autorité celle d'un concile provincial. Voilà un fait hors de doute.

Les ennemis de l'autorité pontificale ont dit qu'il s'agissait d'un article de foi; puis ils ont tiré cette conséquence : donc Cyprien ne croyait pas à l'infaillibilité du Pape.

Cette conclusion renferme une erreur évidente.

La question était posée dans des termes tels qu'elle appartenait plus à la discipline qu'au dogme. Qu'on relise les fragments de la lettre d'Étienne; il veut qu'on s'en tienne à l'ancienne coutume, *nihil innovetur nisi quod traditum est;* il semble reculer devant les explications, pour ne pas donner à son décret un caractère dogmatique.

Qu'on relise la correspondance de l'évêque de Carthage, et partout on le verra traiter la question du baptême comme un point de discipline.

Le dogme, avons-nous dit, est éternel si on le considère en lui-même; si on le considère dans sa révélation, il remonte à Jésus-Christ. — Or, quand Cyprien invoque l'antiquité en sa faveur, il ne peut remonter au delà d'Agrippin qui, selon Rohrbacher, ne le précédait que d'une vingtaine d'années.

Le dogme est catholique ou universel. — Or, Cyprien reconnaît que la coutume opposée à celle qu'il veut maintenir est beaucoup plus répandue, et, à défaut de meilleures preuves, il lui oppose la raison et des révélations assez mal définies (1).

Le dogme s'impose à toutes les intelligences; on doit le croire, comme Dieu lui-même dont il émane. — Or, Cyprien laisse à ses collègues la liberté d'admettre et de rejeter son opinion. Loin de se séparer d'eux, il déclare à chaque instant que, malgré la divergence de leurs sentiments, il veut leur être uni par les liens de la charité et partager leur communion. — Aurait-il tenu ce langage s'il avait vu, dans la question du baptême, autre chose qu'un point de discipline?

(1) Lettre 60e.

Les expressions dont se sert le docteur de Carthage achèvent de dissiper tous les doutes. Dans sa lettre à Étienne, il dit que la pratique de rebaptiser les hérétiques est *conforme à la foi*, *propre à assurer l'autorité sacerdotale et l'unité de l'Église catholique* (1). Dans la lettre à Quintus, il la regarde comme *un moyen capable de frapper l'esprit des hérétiques et de leur montrer la nullité de leur baptême* (2). Partout il se sert des mots *coutume*, *usage*, *règle*, *discipline*.

Cyprien, en ordonnant de rebaptiser les hérétiques, n'avait donc en vue qu'un point de discipline (3).

Cependant, il faut le reconnaître, cette question touchait de bien près au dogme. Le sentiment de saint Cyprien tendait à changer l'ancienne croyance de l'Église relativement au ministre et aux effets du baptême. C'est ce qui explique la juste sévérité d'Étienne. Mais, si le Fontife a bien mérité de l'Église en défendant la cause de la vérité, Cyprien, maintenant l'unité catholique dans des contrées menacées par le schisme, a bien aussi sa part de gloire.

« L'Église, dit un saint évêque du sixième siècle, regarde comme ses pères saint Agrippin et les autres évêques qui ont soutenu la réitération du baptême avant qu'elle eût prononcé sur ce point de doctrine, parce qu'ils sont demeurés dans sa communion. Elle honore leur foi, leur doctrine, leur érudition. Elle révère surtout l'incomparable Cyprien, dont la gloire brille dans toutes les parties du

(1) Lettre 59e.

(2) Lettre 57e.

(3) Cette opinion est celle de presque tous les historiens et les théologiens que nous avons eu occasion de consulter. Tournely résume la controverse en ces termes : « Cyprien résiste à Étienne : Pourquoi ? Parce que trop attaché à la liberté de l'Église d'Afrique, irrité d'ailleurs de l'excommunication dont l'avait menacé le Pape, il n'admettait pas que dans les questions de discipline, telle qu'était, selon lui, la question du baptême administré par les hérétiques, le Pape eût le droit d'obliger les autres Églises à suivre son sentiment et ses usages. Le saint martyr est allé certainement bien plus loin qu'il ne devait, et paraît renverser toutes les lois de la subordination et de la juridiction ecclésiastique. On ne peut l'excuser qu'en restreignant ses paroles à la seule question de discipline. » (De Sac., p. 435.)

monde; mais elle n'a que de l'horreur et du mépris pour ceux qui, après sa définition, ont voulu marcher sur les traces de ces saints, aux dépens de l'unité qu'ils avaient si religieusement conservée (1). »

« Quel prodige! s'écrie Vincent de Lérins : les auteurs d'une opinion sont catholiques et les sectateurs hérétiques; les maîtres sont absous, et les disciples condamnés; ceux qui ont écrit les livres seront enfants et héritiers du royaume, et ceux qui croiront ce que renferment les livres iront au feu de l'enfer. Car, qui est assez insensé pour douter que Jésus-Christ ne fasse régner éternellement avec lui le très-heureux Cyprien, la lumière des évêques et la gloire des martyrs, ainsi que les prélats qui se sont trouvés avec lui dans le concile d'Afrique? Qui est assez impie pour douter que les Donatistes et ces autres fléaux, qui se vantent de suivre l'autorité du même concile, ne doivent être condamnés au feu éternel ? (2) »

Saint Augustin se demande pourquoi Dieu, qui favorisait Cyprien de révélations extraordinaires, a permis qu'il tombât dans l'erreur. Il en donne plusieurs raisons.

La première, c'est qu'il voulait nous offrir, dans la conduite de l'évêque de Carthage, un grand exemple de charité (3).

Il voulait nous apprendre, en second lieu, avec quelle fidélité nous devons persévérer dans la communion de l'Église. « Tandis que le corps de l'Église demeure entier, s'il y a quelque membre malade, il peut recouvrer la santé par le moyen des autres; mais lorsqu'un membre est retranché du corps, sa perte est inévitable (4). »

Enfin, Dieu a permis l'erreur de ce grand saint, pour nous instruire et nous inspirer le respect des divines Écritures. N'est-il pas surprenant, en effet, que nous trouvions des erreurs dans les

(1) Facundus.
(2) Comm., VI.
(3) *De Bapt.*, I, 18.
(4) *Ibid.*

ouvrages des orateurs chrétiens les plus pieux et les plus savants, tandis que les livres de ces pauvres pêcheurs, dont Dieu s'est servi pour publier son Évangile, ne renferment aucune inexactitude et étincellent des plus sublimes beautés (1)?

(1) *Ibid.*

FIN DE LA VIE DE SAINT CYPRIEN

LES TÉMOIGNAGES

TESTIMONIORUM

LIBRI TRES

ADVERSUS JUDÆOS

Cypkianus Quirino filio salutem.

Obtemperandum fuit, fili carissime, desiderio tuo spiritali impensissima petitione divina magisteria poscenti quibus nos Dominus per Scripturas Sanctas erudire et instruere dignatus est, ut a tenebris erroris abducti, et luce ejus pura et candida luminati, viam vitæ per salutaria sacramenta teneamus. Et quidem sicut petisti, ita a nobis sermo compositus et libellus compendio breviante digestus est ut quæ scribebantur non copia latiore diffunderem, sed, quantum mediocris memoria suggerebat, excerptis capitulis et annexis necessaria quæque colligerem quibus non tam tractasse quam tractantibus materiam præbuisse videamur. Sed et legentibus brevitas ejusmodi plurimum prodest, dum non intellectum legentis et sensum liber longior spargit, sed subtiliore compendio id quod legitur tenax memoria custodit.

LES

TÉMOIGNAGES

PRÉFACE

DES DEUX PREMIERS LIVRES

Cyprien à Quirinus, son fils, salut :

Vous me priez depuis longtemps, mon très-cher fils, de vous faire connaître les divins préceptes renfermés dans l'Écriture; préceptes éminemment salutaires, qui dissipent les ténèbres de l'erreur, nous éclairent de la lumière céleste et dirigent nos pas dans la voie du salut : je dois vous obéir. Selon vos désirs, je me suis attaché à résumer dans un livre tout ce que pourrait me fournir ma faible mémoire; j'ai divisé par chapitres ces divers sujets, en un mot, j'ai moins fait un traité que réuni les matériaux nécessaires à un ouvrage de ce genre. Ce travail n'est pas sans avantage pour le lecteur : son intelligence s'exerce dans des limites restreintes, et les idées, groupées en faisceau, se gravent plus profondément dans sa mémoire.

Complexus sum vero libellos duos pari æqualitate moderatos. Unum, quo ostendere enisi simus Judæos secundum quæ fuerant ante prædicta a Deo recessisse et indulgentiam Domini, quæ sibi jam pridem data et in posterum promissa fuerat, perdidisse, successisse vero in eorum locum christianos fide Dominum promerentes et de omnibus gentibus ac de toto orbe venientes.

Item libellus alius continet Christi sacramentum, quod idem venerit qui secundum Scripturas annuntiatus est et gesserit ac perfecerit universa quibus intelligi et cognosci posse prædictus est, quæ legentibus interim prosint ad prima fidei lineamenta formanda. Plus roboris dabitur et magis ac magis intellectus cordis operabitur scrutanti scripturas veteres ac novas plenius et universa librorum spiritualium volumina perlegenti. Nam nos nunc de divinis fontibus implevimus modicum quod tibi interim mitteremus. Bibere uberius et saturari copiosius poteris, si tu quoque ad eosdem divinæ plenitudinis fontes nobiscum pariter potaturus accesseris. Opto te, fili carissime, semper bene valere.

J'ai composé deux livres d'une étendue égale. Dans le premier, je me suis efforcé de prouver que les Juifs, selon les antiques prophéties, se sont éloignés de Dieu et ont perdu la grâce dont ils étaient les dépositaires. Les chrétiens qui par la foi se rendent agréables au Seigneur et accourent à l'Église de tous les points du globe ont pris la place des Juifs.

Le second livre contient les mystères du Christ. Il est venu sur la terre selon les saintes Écritures ; il a montré par ses œuvres qu'il est véritablement le Messie promis. Ces diverses autorités serviront à jeter les premières assises de votre foi. Plus vous lirez nos saints Livres et plus vous sentirez s'augmenter vos forces et votre intelligence. Nous puisons, pour vous les envoyer, quelques gouttes de la fontaine divine. Quand vous approcherez avec nous de la source, vous pourrez boire en toute liberté. — Je désire, mon très-cher fils, que vous vous portiez toujours bien.

LIBER PRIMUS

I. — *Judæos in offensam Dei graviter deliquisse quod Dominum dereliquerint et idola secuti sint.*

In Exodo populus ad Aaron : « Exsurge, et fac nobis deos qui nos præcedant, quia Moyses vir hic qui nos ejecit de Ægypto, quid ei acciderit non scimus. »

Item illic Moyses ad Dominum : « Precor ait, Domine, deliquit populus hic delictum grande. Fecerunt sibi deos aureos et argenteos; et nunc si dimittis ei delictum, dimitte; sin autem, dele me de libro quem scripsisti. Et dixit Dominus ad Moysen : Si quis deliquit ante me, deleam illum de libro meo. »

Item in Deuteronomio : « Sacrificaverunt dæmoniis, et non Deo. » Item in libro Judicum : « Et fecerunt filii Israel quod malignum erat coram Domino Deo patrum suorum, qui ejecit eos de terra Ægypti, et secuti sunt deos gentium quæ circa illos sunt, et offenderunt Dominum, et reliquerunt Deum, et servierunt Baal. » Item illic : « Et adjecerunt filii Israel iterum facere malignum coram Domino, et servierunt Baal et diis alienigenarum, et reliquerunt Dominum, et non servierunt illi. »

LIVRE PREMIER

I. — *Les Juifs ont gravement offensé Dieu, en l'abandonnant pour s'attacher à des idoles* (1).

Dans l'Exode, le peuple parle ainsi à Aaron : « Lève-toi et fais-nous des dieux qui marchent à notre tête, car nous ignorons ce qui est arrivé à Moïse qui nous a retirés de l'Égypte (XXXII.) »

« Je vous en prie, dit Moïse au Seigneur, ce peuple a commis une grande faute, en se faisant des idoles d'or et d'argent, pardonnez-lui, sinon effacez moi de votre livre. — Si quelqu'un pèche contre moi, répond le Seigneur, je l'effacerai de mon livre (*Ibid.*) »

Nous lisons dans le Deutéronome : « Ils ont sacrifié aux démons et non à Dieu (XXXII). Dans le livre des Juges : « Les fils d'Israël ont commis le mal devant le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les a retirés de l'Égypte ; ils ont suivi les dieux des nations voisines ; ils ont offensé le Seigneur ; ils l'ont délaissé pour s'attacher à Baal (II). » Au même livre : « Les fils d'Israël ont recommencé à faire le mal devant le Seigneur ; ils ont

(1) Saint Cyprien s'est servi de la version des Livres sacrés connue sous le nom d'*Ancienne Italique* et non de la *Vulgate*, qui n'était pas encore composée. De là, quelques légères différences que le lecteur remarquera facilement.

« Derelictus est Juda, et abominatio facta est in Israel et in Hierusalem, quoniam prophanavit Judas sancta Domini, in quibus dilexit et affectavit deos alienos. Exterminabit Dominus hominem qui facit hæc, et humilis efficietur in tabernaculis Jacob. » Apud Malachiam.

II. — *Item quod prophetis non crediderint et eos interfecerint.*

Apud Hieremiam Dominus dicit : « Misi ad vos servos meos prophetas. Ante lucem mittebam, et non audiebatis me, neque intendebatis auribus vestris, dicens : Convertatur unusquisque a via sua mala et a nequissimis affectationibus vestris; et habitabitis in terra ista quam dedi vobis et patribus vestris a sæculo et usque in sæcula. »

Et iterum : « Nolite ambulare post deos alienos ut serviatis eis, et ne adoraveritis eos, et ne incitetis me in operibus manuum vestrarum ad disperdendos vos, et non audistis me. »

Item in *Basileion* libro tertio Helias ad Dominum : « Æmulando æmulatus sum Domino Deo omnipotenti, quia dereliquerunt te filii Israel, altaria tua demolierunt, et prophetas tuos interfecerunt gladio, et remansi ego solitarius, et quærunt animam meam auferre a me. »

Item in Esdra : « Desciverunt a te, et abjecerunt legem tuam post dorsum suum, et prophetas tuos interfecerunt, qui obtestabantur eos ut reverterentur ad te. »

III. — *Ante prædictum quod Dominum neque cognituri neque intellecturi neque recepturi essent.*

Apud Esaiam : « Audi cœlum, et præbe aurem terra, quoniam Dominus locutus est. Filios generavi et exaltavi, ipsi

servi Baal et les dieux étrangers; ils ont abandonné le Seigneur; ils ont rougi de son culte (*Ibid.*) »

« Judas a été abandonné, dit le prophète Malachie; l'abomination s'est multipliée dans Israël et dans Jérusalem, parce que Juda a violé la loi du Seigneur en s'attachant à des divinités étrangères. Le Seigneur exterminera ceux qui se rendent coupables de ce crime; il les anéantira au milieu des tentes de Jacob (II). »

II. — ***Les Juifs n'ont pas cru à leurs prophètes et les ont mis à mort.***

Le Seigneur parle ainsi dans Jérémie : « Je vous ai envoyé mes serviteurs les prophètes ; je vous les envoyais avant le jour ; je vous disais par leur bouche : quittez vos mauvaises voies ; dépouillez-vous de vos habitudes coupables, et vous habiterez dans la terre que je vous ai donnée ainsi qu'à vos pères, dans toute la suite des siècles. Je parlais, et vous ne m'écoutiez pas (XXV.) »

Dans le même prophète : « Ne vous attachez pas à des dieux étrangers ; ne les servez pas ; ne les adorez pas ; ne me forcez pas, par vos crimes, à vous exterminer : et vous n'écoutiez pas. (*Ibid.*) »

Au troisième livre des Rois, Élie parle ainsi au Seigneur. « Je frémis de colère, ô Dieu tout puissant, parce que les fils d'Israë vous ont abandonné ; ils ont renversé vos autels ; ils ont égorgé vos prophètes : Je reste seul, et ils cherchent à me faire mourir (XIX). »

Dans Esdras : « Ils se sont éloignés de vous; ils ont méprisé votre loi ; ils ont tué les prophètes qui cherchaient à les ramener à vous (IX). »

III. — ***Il était prédit, depuis longtemps, que les Juifs ne reconnaîtraient pas le Seigneur et refuseraient de le recevoir.***

« Écoutez, ô cieux, dit Isaïe, terre prête l'oreille, c'est le Seigneur qui parle. J'ai engendré des enfants, je les ai élevés et

autem me reprobaverunt. Agnovit bos possessorem suum et asinus præsepium domini sui. Israel autem me non cognovit, et populus me non intellexit. Væ, gens peccatrix, et populus plenus peccatis, semen nequam, filii scelesti, reliquistis Dominum, et in indignationem misistis illum sanctum Israel. »

Item apud eumdem Dominus dicit: « Vade, et dic populo isti : Aure audietis, et non intelligetis, et videntes videbitis et non videbitis. Incrassavit enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos concluserunt, ne forte videant oculis et auribus audiant et corde intelligant et revertantur et curem illos. »

Item apud Hieremiam Dominus dicit : « Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et effoderunt sibi lacus detritos, qui non poterunt aquam portare. » Item apud eumdem : « Ecce sermo Domini factus est eis in maledictum, et non volunt illum. »

Item apud eumdem Dominus dicit : « Cognovit milvus tempus suum, turtur et hirundo, ruris passeres custodierunt tempora introitus sui, populus autem meus non cognovit judicium Domini. Quomodo dicitis : sapientes sumus, et lex Domini nobiscum est? Incassum facta est metatura falsa, scribæ confusi sunt, sapientes trepidaverunt et capti sunt, quia verbum Domini reprobaverunt. » Item apud Salomonem : « Quærunt me mali, et non invenient. Odio enim habuerunt sapientiam, sermonem autem Domini non receperunt.

Item in psalmo XXVII. « Redde eis retributionem eorum, quoniam non intellexerunt, in operibus Domini. »

Item in psalmo LXXXI. « Non cognoverunt neque intellexerunt, in umbra deambulabunt. »

Item in evangelio *kata* Joannem : « In sua propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot eum receperunt, dedit illis potestatem ut filii Dei fierent, qui credunt in nomine ejus. »

ils m'ont repoussé. Le bœuf connaît son maître, l'âne connaît la crèche où il trouve sa nourriture ; Israël ne me connaît pas, mon peuple ne me comprend pas. Malheur à cette nation pécheresse, à ce peuple chargé d'iniquités ! Race perverse, fils ingrats, vous avez abandonné le Seigneur; vous avez irrité le Saint d'Israël (I). »

Le Seigneur s'adresse au même prophète : « Va, et dis à ce peuple : vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez pas ; vous ouvrirez vos yeux, et vous ne verrez pas. Le cœur de ce peuple s'est endurci ; il a fermé ses yeux et ses oreilles; il n'a pu ni entendre, ni voir, ni comprendre pour se convertir et mériter sa guérison (VI). »

Dans Jérémie : « Ils m'ont quitté, moi, la fontaine d'eau vive, et ils se sont creusé des réservoirs crevassés qui ne peuvent contenir l'eau (II). »

Dans le même prophète : « La tourterelle et l'hirondelle connaissent le temps de leurs migrations ; les passereaux connaissent les saisons de l'année; mais mon peuple ne connaît pas mes jugements. Comment pouvez-vous dire : nous sommes sages, la loi de Dieu est avec nous ? — C'est en vain que vous vous servez d'une mesure fausse ; vos docteurs sont confondus ; vos sages chancellent; ils sont dans les ténèbres, parce qu'ils ont repoussé la parole du Seigneur (VIII). »

Le psaume vingt-septième tient le même langage : « Punissez-les, Seigneur, comme ils le méritent, car ils n'ont pas connu vos œuvres. »

Il en est de même du psaume quatre-vingt-unième : « Ils n'ont pas connu Dieu ; ils ne l'ont pas compris ; ils marchent dans les ténèbres de la nuit. »

Aussi, saint Jean a pu dire : « Il est venu dans sa propre demeure, et les siens ne l'ont pas reçu ; mais à ceux qui l'ont reçu et qui croient en son nom, il a donné le privilége d'être les enfants de Dieu (I). »

IV. — *Quod Scripturas sanctas intellecturi Judæi non essent, intelligi autem haberent in novissimis temporibus postea quam Christus venisset.*

Apud Esaiam : « Et erunt vobis hi omnes sermones sicut sermones libri qui signatus est, quem si dederis homini scienti litteras ad legendum, dicet : Non possum legere. Signatus est enim. Sed in illa die audient surdi sermones libri; et qui in tenebris et qui in nebula sunt oculi cæcorum videbunt. »

Item apud Hieremiam : « In novissimo dierum cognescetis ea. »

Item apud Danielem : « Muni sermones et signa librum usque ad tempus consummationis, quoad discant multi, et impleatur agnitio; quoniam cum fiet dispertio, cognoscent omnia hæc. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Nolo enim vos ignorare, fratres, quia patres nostri omnes sub nube fuerunt. »

Item in epistola ad Corinthios secunda : « Obtusi sunt sensus eorum usque in hunc diem, hoc eodem velamento in lectione veteris testamenti manente quod non revelatur, quia in Christo evacuatur ; et usque in hodiernum, si quando legitur Moyses, velamentum est super cor eorum. Mox autem ut conversi fuerint ad Dominum, auferetur velamentum. »

In evangelio Dominus post resurrectionem dicit : « Isti sunt sermones quos locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum, quia oportet adimpleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi et prophetis et psalmis de me. Tunc adaperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas, et dixit illis : Quia sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati et resurgere a mortuis tertia die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissam peccatorum usque in omnes gentes. »

IV. — *Les Juifs, dans le principe, ne devaient pas comprendre les saintes Écritures. Ils ne devaient en avoir l'intelligence qu'après la venue du Christ.*

Dans Isaïe : « Ces paroles seront pour vous comme les paroles d'un livre scellé. Donnez-le à un homme qui sait lire, il vous dira : Je ne puis lire dans ce livre, car il est scellé. Mais, plus tard, les sourds eux-mêmes entendront les paroles du livre, et les yeux des aveugles s'ouvriront à la lumière (XXIX). »

Dans Jérémie : « A la fin des temps, vous connaîtrez tous ces mystères (XVIII). »

Dans Daniel : « Renfermez vos paroles dans le livre ; scellez-le, jusqu'au temps où tous ces événements seront accomplis : alors ils comprendront. Dispersés parmi les peuples, ils connaîtront toutes ces choses (XII). »

Dans la première épître de saint Paul aux Corinthiens : « Vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos pères ont été sous la nuée (X). »

Dans la deuxième : « Leurs yeux ont été obscurcis jusqu'à ce jour ; car un voile leur cache les écritures de l'ancienne alliance, et ce voile n'est ôté que par le Christ. Jusqu'à ce jour, quand ils lisent les écrits de Moïse, le voile est sur leur cœur ; mais dès qu'ils se convertiront au Seigneur, il sera enlevé (III). »

L'Évangile rapporte ces paroles de Jésus-Christ, après sa résurrection : « Voilà ce que je vous ai dit, lorsque j'étais avec vous. Il faut que tout ce qui est écrit sur moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, reçoive son accomplissement. Alors il leur ouvrit l'intelligence pour comprendre l'Écriture, et il leur dit : Il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour, et que la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées en son nom à tous les peuples (*Luc*, XXIV). »

V. — *Nihil posse Judæos intelligere de Scripturis, nisi prius crediderint in Christum.*

Apud Esaiam : « Et si non credideritis, neque intelligetis. »

Item Dominus in evangelio : « Si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccatis vestris. »

Fide autem stare justitiam et illic esse vitam prædictum est apud Abacuc : Justus autem ex fide mea vivet. » Inde Abraham pater gentium credidit. In Genesi : « Credidit Abraham Deo, et deputatum est ei ad justitiam. » Item Paulus ad Galatas : « Abraham credidit Deo, et deputatum est ei ad justitiam. Cognoscitis ergo quia qui ex fide sunt hi sunt filii Abrahæ. Providens autem Scriptura divina quia ex fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahæ quia benedicentur in illo omnes gentes. Igitur qui ex fide sunt, benedicti sunt cum fideli Abraham. »

VI. — *Quod Hierusalem perdituri essent et terram quam acceperant relicturi.*

Apud Esaiam : « Terra vestra deserta, civitates vestræ igni exustæ; regionem vestram, in conspectu vestro, alieni commedent eam, et deserta et subversa a populis alienis derelinquetur filia Sion, sicut casa in vinea, et sicut custodiarium in cucumerario, quasi civitas quæ expugnatur. Et nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, quasi Sodoma fuissemus, et quasi Gomorra similaremur. »

Item in evangelio Dominus dicit : Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas missos ad te, quoties volui congregare filios tuos sicut gallina pullos sub alas suas, et noluisti ? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. »

V. — *Les Juifs ne peuvent rien comprendre aux Écritures, s'ils ne croient auparavant au Christ.*

Nous lisons dans Isaïe : « Si vous ne croyez, vous ne comprendrez pas (VII). »

De là ces paroles du Seigneur dans l'Évangile : « Si vous ne croyez pas que je suis le Messie, vous mourrez dans vos péchés (*Joan.*, VIII). »

Habacuc enseigne que la foi sert de base à la sainteté, et que là se trouve la vie véritable (II). C'est ainsi qu'Abraham devint père des croyants. « Abraham crut en Dieu et sa foi lui fut imputée à justice (*Gal.*, III). Vous voyez, continue saint Paul, que ceux qui naissent de la foi sont les fils d'Abraham. » L'Écriture, voulant nous montrer que Dieu justifie les peuples par la foi, cite ces paroles adressées à Abraham : « En toi seront bénies toutes les nations. » Donc, ceux qui naissent dans la foi ont été bénis avec le fidèle Abraham.

VI. — *Les Juifs devaient perdre Jérusalem et le pays qui leur avait été donné.*

« Votre terre sera désolée, dit Isaïe, vos cités seront consumées par le feu. Les étrangers ravageront votre pays sous vos yeux. Tombée du faîte de sa gloire, la fille de Sion sera abandonnée comme une cabane au milieu des vignes, comme une tente au milieu d'un jardin, comme une cité en ruines. Si le Dieu des armées ne nous avait laissé un germe, nous aurions disparu comme Sodome et Gomorrhe (I). »

Le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois j'ai voulu réunir tes enfants, comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ! Voilà que votre demeure sera complétement abandonnée (*Mat.*, XXIII). »

VII. — *Item quod essent amissuri lumen Domini.*

Apud Esaiam : « Venite, ambulemus in lumine Domini. Dimisit enim populum suum domum Israel. »

Item in evangelio suo *kata* Joannem. « Fuit lumen verum quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In hoc mundo fuit, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. »

Item illic : « Qui non crediderit, jam judicatus est, quia non credidit in nomine unici filii Dei. Hoc autem est judicium, quoniam lux venit in sæculum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem. »

VIII. — *Quod circumcisio prima carnalis evacuata sit, et secunda spiritualis repromissa sit.*

Apud Hieremiam : « Hæc dicit Dominus viris Juda et qui inhabitant Hierusalem : Renovate inter vos novitatem, et ne seminaveritis in spinis ; circumcidite vos Deo vestro, et circumcidite præputium cordis vestri, ne exeat sicut ignis ira mea et exurat, et non sit qui exstinguat. »

Item Moyses dicit : « In novissimis diebus circumcidet Deus cor tuum et cor seminis tui ad Dominum Deum amandum. »

Item apud Jesum Nave : « Et dixit Dominus ad Jesum : Fac tibi cultellos petrinos nimis acutos, et assidens circumcide secundo filios Israel. »

Item Paulus ad Colossenses : « Circumsisi estis circumcisione non manufacta in expoliatione carnis, sed in circumcisione Christi. »

Item quod Adam primus a Deo factus incircumcisus, et Abel justus, et Enoch, qui Deo placuit et translatus est, et Noe, qui terris hominibusque ob delicta pereuntibus solus in quo

VII. — *Ils devaient perdre la lumière du Seigneur.*

« Venez, dit Isaïe, marchons à la lumière du Seigneur ; car, ajoute le prophète, le Seigneur a abandonné son peuple, la maison d'Israël (II). »

Et dans saint Jean : « Il (le Messie) fut la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu (I). »

« Celui qui ne croit pas, continue l'apôtre, est déjà jugé parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. Ils seront condamnés, car la lumière est venue et ils lui ont préféré les ténèbres (III). »

VIII. — *La circoncision de la chair devait disparaître, pour faire place à celle de l'esprit.*

Écoutez Jérémie : « Voici ce que dit le Seigneur aux hommes de Juda et aux habitants de Jérusalem : Menez une nouvelle vie et ne semez plus au milieu des épines. Soumettez-vous, pour votre Dieu, à une circoncision nouvelle : c'est votre cœur qu'il faut circoncire, de peur que ma colère ne s'élance comme le feu, qu'elle ne vous brûle et qu'il n'y ait personne pour l'éteindre (IV). »

Moïse parle ainsi dans le Deutéronome : « A la fin des temps, Dieu circoncira votre cœur et celui de vos enfants, pour vous inspirer son amour (XXX). »

Le Seigneur parle ainsi à Josué : « Prépare des couteaux de pierre très-aigus et circoncis de nouveau les fils d'Israël (V). »

Aussi saint Paul dit aux Colossiens : « Vous avez reçu, non cette circoncision humaine qui s'arrête à la chair, mais celle du Christ (II). »

Adam, la première créature humaine, ne fut pas circoncis. Il en est de même d'Abel le juste, d'Hénoch qui fut agréable à Dieu et transporté dans le ciel, de Noë qui survécut seul au

humanum genus servaretur electus est, et Melchisedech sacerdos secundum cujus ordinem Christus repromissus est, tum quod illud signaculum fœminis non proficit, signo autem Domini omnes signantur.

IX. — *Quod lex prior quæ per Moysen data est cessatura esset.*

Apud Esaiam : « Tunc manifesti erunt qui signant legem, ne discant. Et dicet : Exspecto Deum, qui avertit faciem suam a domo Jacob, et fidens ero in illum. »

Item in evangelio : « Omnes prophetæ et lex usque ad Joannem prophetaverunt. »

X. — *Quod lex nova dari haberet.*

Apud Micheam : « Quoniam lex de Sion proficiscetur, et sermo Domini de Hierusalem. Et judicabit inter plurimos populos, et revincet et deteget validas nationes. »

Item apud Esaiam : « De Sion enim procedet lex, et verbum Domini de Hierusalem, et judicabit inter gentes. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Et ecce vox de nube dicens : Hic est filius meus dilectissimus, in quo bene sensi, ipsum audite. »

XI. — *Quod dispositio alia et testamentum novum dari haberet.*

Apud Hieremiam : « Ecce dies veniunt dicit Dominus, et consummabo domui Israel et domui Juda testamentum novum, non secundum testamentum quod disposui patribus eorum in die qua apprehendi manus eorum ut educerem eos de terra Ægypti, quia non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus. Quia hoc testamentum quod disponam

genre humain détruit par le déluge, de Melchisédech, le grand prêtre, qui fut une des figures du Christ. D'ailleurs la loi de la circoncision ne regarde pas les femmes; mais tous doivent porter le caractère du Seigneur.

IX. — *L'ancienne loi, donnée par Moïse, devait avoir un terme.*

Dans Isaïe : « Alors la fraude de ceux qui tiennent la loi renfermée, pour en dérober la connaissance au peuple, sera découverte et on dira : J'attends le Dieu qui a détourné sa face de Jacob et je mettrai en lui ma confiance (VIII). »

Dans l'Évangile : « Tous les prophètes et la loi ont prophétisé jusqu'à Jean (*Mat.* II). »

X. — *Une nouvelle loi devait être donnée.*

« La loi sortira de Sion, dit Michée, et la parole du Seigneur de Jérusalem. Il jugera les peuples et soumettra à son empire les nations les plus puissantes (IV). »

Isaïe tient le même langage : « La loi sortira de Sion et la parole du Seigneur de Jérusalem, et il jugera les nations (II). »

Aussi nous lisons dans l'Évangile selon saint Mathieu : « Une voix sortit du nuage : celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances; écoutez-le (III). »

XI. — *Une nouvelle alliance devait succéder à l'ancienne.*

« Voici le jour, dit le Seigneur par la bouche de Jérémie, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et celle de Juda. Elle ne sera pas comme celle que je fis avec leurs pères, quand je les pris par la main pour les retirer de la terre d'Égypte. Ils l'ont violée, et je les ai abandonnés. Je graverai ma loi dans leurs cœurs; je serai leur Dieu et ils seront mon

domui Israel post dies illos, dicit Dominus : dans leges meas, in sensum illorum scribam illas, et ero illis in Deum, et ipsi erunt mihi in plebem, et non docebunt unusquisque fratrem suum dicentes : Dinosce Dominum, quia omnes scient me a minimo usque ad maximum eorum, quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum eorum non ero memor amplius. »

XII. — *Quod baptisma vetus cessaret et novum inciperet.*

Apud Esaiam : « Nolite ergo priora meminisse, et antiqua nolite reputare. Ecce facio nova quæ nunc orientur, et cognoscetis, et faciam in deserto viam et flumina in loco inaquoso adaquare genus meum electum, plebem meam quam acquisivi ut virtutes meas exponeret. »

Item apud eumdem : « Si sitierint, per deserta adducet illos, aquam de petra producet illis, findetur petra et fluet aqua et bibet plebs mea. »

Item in evangelio *kata* Matthæum Joannes dicit : « Ego quidem vos baptizo in aqua in pœnitentiam. Qui venit autem post me fortior me est, cujus non sum idoneus calceamenta portare. Ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni. »

Item *kata* Joannem : « Nisi quis natus fuerit ex aqua et spiritu non potest introire in regnum Dei. Quod enim natum est de carne caro est, et quod natum est de Spiritu Spiritus est. »

XIII. — *Quod jugum vetus evacuaretur et jugum novum daretur.*

In psalmo secundo : « Ad quid tumultuatæ sunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terræ, et principes collecti sunt in unum adversus Dominum et adversus

peuple. Ils cesseront de s'instruire mutuellement et de se dire : Apprenez à connaître le Seigneur. Tous me reconnaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; car je pardonnerai leurs iniquités et j'oublierai leurs fautes (XXXI). »

XII. — *L'ancien baptême devait cesser pour faire place au nouveau.*

Le Seigneur parle ainsi dans Isaïe : « Oubliez le passé ; n'y pensez plus. Je vais fonder des institutions nouvelles et vous apprendrez à me connaître. Je tracerai une route dans le désert et je ferai couler des fleuves dans la solitude, pour abreuver mon peuple, ce peuple que j'ai choisi pour manifester ma puissance (XLIII). »

« S'ils ont soif, continue le prophète, le Seigneur les conduira dans le désert ; il fera jaillir l'eau de la pierre ; l'eau coulera en abondance de la pierre entrouverte, et le peuple sera désaltéré (LXXXIV). »

Dans l'Évangile selon saint Matthieu, Jean prononce ces paroles : « Pour moi, je vous baptise dans l'eau, afin de vous exciter à la pénitence ; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi et je ne suis pas digne de porter sa chaussure. C'est lui qui vous baptisera dans l'Esprit-Saint et dans le feu (IV). »

De même dans saint Jean : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui naît de la chair est chair ; ce qui naît de l'Esprit est Esprit (III). »

XIII. — *Un joug nouveau devait prendre la place de l'ancien.*

On lit dans le psaume deuxième : « Pourquoi les nations se sont-elles réunies en tumulte ? pourquoi les peuples ont-ils enfanté de vains complots ? Les rois de la terre se sont levés, ils ont formé une ligue insensée contre le Seigneur et contre

Christum ejus. Dirumpamus vincula eorum, et abjiciamus a nobis jugum eorum. »

Item in evangelio *kata* Matthæum Dominus dicit : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos requiescere faciam. Tollite jugum meum super vos, et discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum bonum est et sarcina levis. »

Apud Hieremiam : « In illa die contribulabo jugum a cervice illorum, et vincula illorum disrumpam; et non operabuntur aliis, sed operabuntur Domino Deo, et David regem suscitabo ipsis. »

XIV. — *Quod pastores veteres cessaturi essent et novi inciperent.*

Apud Ezechielem : « Propterea hæc dicit Dominus : Ecce ego super pastores, et inquiram oves meas de manibus eorum, et avertam eos ut non pascant oves meas, et jam non pascent eas, et extraham oves meas de ore eorum, et pascam eas cum judicio. »

Apud Hieremiam Dominus dicit : « Et dabo vobis pastores secundum cor meum, et pascent vos pascentes cum disciplina. »

Item apud Hieremiam : « Audite verbum Domini, gentes, et nuntiate insulis quæ longe sunt. Dicite : Qui disperdit Israel congregabit illum, et custodiet sicut pastor gregem suum, qui eruit Dominus Jacob, et eruit de manu fortioris illius. »

XV. — *Quod domus et templum Dei Christus futurus esset, et cessaret templum vetus, et novum inciperet.*

In *Basileion* secundo : « Et fuit verbum Domini ad Nathan dicens : Vade, et dic servo meo David : Hæc dicit Dominus : Non

son Christ. Brisons leurs chaînes, disent-ils, et jetons loin de nous le joug qu'ils veulent nous imposer. »

Dans saint Matthieu, le Seigneur tient un autre langage : « Venez à moi vous tous qui souffrez et qui êtes chargés et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vos épaules, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes; car mon joug est salutaire et mon fardeau léger (xi). »

Dans Jérémie : « Alors je repousserai le joug qui pèse sur leurs têtes ; je briserai leurs fers; ils ne travailleront plus pour les autres, mais pour le Seigneur, leur Dieu, et je leur donnerai un roi, fils de David (xxx). »

XIV. — *Le ministère des anciens pasteurs devait finir et d'autres devaient les remplacer.*

Dans Ézéchiel : « Voici ce que dit le Seigneur : Je m'adresserai aux pasteurs et je leur demanderai compte de mes brebis. Je les éloignerai pour qu'ils ne les conduisent plus; je les arracherai de leurs mains et je les dirigerai moi-même dans les voies de la justice (xxxiv). »

Dans Jérémie : — C'est toujours le Seigneur qui parle : — « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous dirigeront selon les règles de la justice (iii). »

« Écoutez la parole du Seigneur, ô nations, répétez-la aux peuples les plus éloignés ; dites : Celui qui a dispersé Israël le réunira de nouveau; il le gardera, comme un berger garde son troupeau; car le Seigneur délivrera Jacob des mains de ses oppresseurs (*Ibid.* xxxi). »

XV. — *Le temple ancien devait être ruiné et remplacé par un nouveau temple, c'est-à-dire par le Christ.*

Le Seigneur s'adresse à Nathan et lui dit : « Va dire à David, mon serviteur : Voici la parole du Seigneur : ce n'est pas toi

tu ædificabis mihi domum ad inhabitandum; sed erit, cum impleti fuerint dies tui et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, qui erit de utero tuo, et parabo regnum ejus. Hic ædificabit mihi domum in nomine meo, et erigam thronum ejus in sæcula, et ego ero et in patrem, et ipse erit mihi in filium, et fidem consequetur domus ejus et regnum ejus usque in sæcula in conspectu meo. »

Item in evangelio Dominus dicit : « Non relinquetur in templo lapis super lapidem qui non dissolvatur, et post triduum aliud excitabitur sine manibus. »

XVI. — *Quod sacrificium vetus evacuaretur, et novum celebraretur.*

Apud Esaiam : « Quo mihi multitudinem sacrificiorum vestrorum, dicit Dominus? Plenus sum; holocautomata arietum et pinguamina agnorum et sanguinem taurorum et hircorum nolo. Quis enim exquisivit ista de manibus vestris? »

Item in psalmo XLIX. « Non edam carnes taurorum, aut sanguinem hircorum bibam. Sacrifica Deo sacrificium laudis, et redde Altissimo vota mea. Invoca me in die pressuræ, et eruam te, et clarificabis me. »

Item in psalmo eodem : « Sacrificium laudis clarificabit me, illic via est in qua ostendam illi salutare Dei. »

Item in psalmo quarto : « Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Dominum. »

Item Apud Malachiam : « Non est mihi voluntas circa vos, dicit Dominus, et sacrificium acceptum non habebo ex manibus vestris. Quoniam a solis ortu et usque in occasum clarificatum est nomen meum apud gentes, et in omni loco odores

qui me bâtiras une demeure. Lorsque tes jours seront accomplis et que tu dormiras avec tes pères, je choisirai ton fils, le fils né de ton sang, et je préparerai son règne. C'est lui qui me bâtira un temple. J'élèverai son trône pour les siècles. Je serai pour lui un père; il sera pour moi un fils. Sa maison sera stable et son règne durera, en ma présence, jusqu'à la fin des siècles (II, *Reg.* VII). »

Le Seigneur dit, dans l'Évangile : « Ce temple sera complètement ruiné, on n'y laissera pas pierre sur pierre. (*Marc*, XIII). »

Il ajoute : « Un autre temple sera élevé dans trois jours, sans le secours des hommes. (*Ibid.*, XIV). »

XVI. — *Un nouveau sacrifice devait remplacer l'ancien.*

Dans Isaïe : « Qu'ai-je à faire de la multitude de vos sacrifices ? dit le Seigneur : en moi se trouve la plénitude de tous les biens. Je repousse les holocaustes des béliers, la graisse des agneaux, le sang des taureaux et des boucs. Qui vous les a jamais demandés ? (I). »

Au psaume quarante-neuvième : « Je ne mangerai pas la chair des taureaux ; je ne boirai pas le sang des boucs. Offrez à Dieu un sacrifice de louanges ; accomplissez vos vœux, puis invoquez-moi, au jour de l'affliction, je vous délivrerai, et vous me glorifierez. »

Dans le même psaume : « Le sacrifice de louanges m'honorera ; c'est la voie par laquelle je montrerai à l'homme le salut de Dieu. »

Au psaume quatrième : « Offrez un sacrifice de justice, et espérez dans le Seigneur. »

Dans Malachie : « Mon amour n'est plus pour vous, dit le Seigneur, et vos sacrifices ne me seront plus agréables. Du levant au couchant, mon nom est grand au milieu des nations, et, en tout lieu, on offre à mon nom l'odeur de l'encens

incensi offeruntur nomini meo, et sacrificium mundum, quoniam magnum est nomen meum apud gentes, dicit Dominus. »

XVII. — *Quod sacerdotium vetus cessaret et novus sacerdos veniret qui in æternum futurus esset.*

In psalmo CIX : « Ante Luciferum genui te. Juravit Dominus, et non pœnitebit eum, tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. »

Item in *Basileion* primo Deus ad Heli sacerdotem : « Et suscitabo mihi sacerdotem fidum, qui omnia quæ sunt in corde meo faciet, et ædificabo ei domum fidelem, et transibit in conspectu Christorum meorum omnibus diebus; et erit, qui remanserit in domo tua, veniet adorare in obolo pecuniæ et in pane uno. »

XVIII. — *Quod propheta alius, sicut Moyses, promissus sit, scilicet qui testamentum novum daret, et qui magis audiri deberet.*

In Deuteronomio Deus ad Moysen : « Et dixit Dominus ad me : Prophetam excitabo eis de fratribus eorum sicut te, et dabo verbum meum in ore ejus, et loquetur ad eos ea quæ præcepero ei. Et quisquis non audierit quæcumque locutus fuerit propheta ille in nomine meo, ego vindicabo. »

De quo et Christus in evangelio *kata* Joannem : « Scrutamini Scripturas, in quibus putatis vos vitam æternam habere. Hæ sunt quæ testimonium perhibent de me; et non vultis venire ad me ut vitam habeatis. Nolite putare quia ego vos accuso apud patrem. Est qui vos accuset, Moyses, in quem vos speratis. Si enim credidissetis Moysi, crederetis et mihi. De me enim ille scripsit. Si autem illius scripturis non creditis, quomodo verbis meis credetis ? »

et un sacrifice sans tache, car mon nom est grand au milieu des nations, dit le Seigneur (I). »

XVII. — *L'ancien sacerdoce devait cesser et faire place à un prêtre nouveau dont les fonctions dureront éternellement.*

Le Seigneur dit, au livre des Psaumes : « Je t'ai enfanté avant l'astre du jour. Le Seigneur l'a juré, et il ne rétractera pas son serment : Tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech (CIX). »

Dans le premier livre des Rois, le Seigneur s'adresse en ces termes au grand prêtre Héli : « Je me choisirai un prêtre selon mon cœur, qui exécutera toutes mes volontés ; je lui donnerai une maison fidèle ; il résidera au milieu de mon peuple, et ceux qui resteront de votre famille, confondus avec le reste du peuple, viendront offrir au Seigneur un pain et une pièce d'argent. (II). »

XVIII. — *Dieu a promis d'envoyer un prophète plus puissant que Moïse, pour renouveler son alliance.*

Dans le Deutéronome, le Seigneur parle ainsi au législateur d'Israël : « Je susciterai du milieu de mon peuple un prophète comme toi ; je mettrai ma parole dans sa bouche, et il parlera en mon nom. Si on refuse de l'entendre, c'est moi qui punirai les coupables. »

Or, il s'agit ici du Christ, comme il l'atteste lui-même : « Examinez les Écritures, en qui vous croyez avoir la vie éternelle : elles rendent témoignage de moi, et vous ne voulez pas venir à moi pour posséder la vie ! Ne croyez pas que je vous accuse auprès de mon Père ; il en est un autre qui vous accusera : c'est Moïse en qui vous mettez votre espérance. Si vous croyiez en Moïse, vous croiriez en moi, car il a écrit sur moi. Si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croiriez-vous à ma parole ? (*Joan.*, V) ? »

XIX. — *Quod duo populi prædicti sint, major et minor, id est, vetus Judæorum, et novus, qui esset ex nobis futurus.*

In Genesi : « Et dixit Dominus Rebeccæ : « Duæ gentes in utero tuo sunt, et duo populi de ventre tuo dividentur, et populus populum superabit, et major serviet minori. »

« Item apud Osee : « Vocabo non populum meum populum meum, et non dilectam dilectam. Erit enim quo loco dicetur non populus meus, illo loco vocabuntur filii Dei vivi. »

XX. — *Quod Ecclesia, quæ prius sterilis fuerat, plures filios habitura esset ex gentibus quam quot synagoga ante habuisset.*

Apud Esaiam : « Jucundare sterilis quæ non paris, erumpe et exclama quæ non parturis, quia multi filii desertæ magis quam ejus quæ habet virum. Dixit enim Dominus : Dilata locum tabernaculi tui et aulæorum tuorum et fige. Noli parcere, longas fac mensuras tuas, et palos tuos confirma. Adhuc in dexteram tuam et in sinistram extende, et semen tuum gentes possidebit, et civitates desertas inhabitabit. Noli timere, quia revinces. Neque verearis, quia maledicta es, quoniam confusionem æternam oblivisceris. »

Sic et Abrahæ cum de ancilla natus esset prior filius, Sara sterilis diu mansit, et sero in senecta de pollicitatione peperit filium Isaac, qui fuit typus Christi.

Sic et Jacob accepit uxores duas, majorem Liam oculis infirmioribus typum Synagogæ, minorem speciosam Rachel typum Ecclesiæ, quæ et sterilis diu mansit, et postea peperit Joseph, qui et ipse fuit typus Christi. Et in *Basileion* primo legitur Helcana habuisse uxores duas, Fenennam cum filiis, et Annam

XIX. — *Les prophéties ont annoncé deux peuples, l'un moins nombreux, c'est-à-dire les Juifs; l'autre plus nombreux, c'est-à-dire les Chrétiens.*

Le Seigneur parle ainsi à Rébecca, au livre de la Genèse: « Tu portes dans ton sein deux peuples; tous les deux naîtront de toi; l'un soumettra l'autre et l'aîné sera le serviteur du plus jeune (XXV). »

Dans Osée : « Celui qui n'était pas mon peuple, je l'appellerai mon peuple; je donnerai le nom d'ami à celui que je n'aimais pas, et alors on dira partout: voici les fils du Dieu vivant (I). »

XX. — *L'Église, d'abord stérile, devait avoir plus d'enfants parmi les nations que la Synagogue.*

Dans Isaïe: « Réjouis-toi, ô femme stérile; tressaille d'allégresse, toi qui n'enfantais pas; car les enfants de l'épouse abandonnée surpasseront en nombre les enfants de celle qui avait un époux. Dilate l'emplacement de ta tente, dit le Seigneur; qu'elle s'étende au loin; attache-la solidement au sol; n'épargne rien: ajoute encore à ses dimensions, fortifie ses appuis; qu'elle s'élargisse à droite et à gauche, car ta race possédera tous les peuples et remplira les cités abandonnées. Cesse de craindre, car tu remporteras la victoire. Que la malédiction dont tu fus frappée ne t'inspire aucune terreur, car tu oublieras ton ancien opprobre (LIV). »

Abraham eût son fils aîné d'une servante, tandis que Sara restait stérile; mais, dans sa vieillesse, elle enfanta Isaac, qui fut la figure du Christ (*Gen.*, XXI).

Jacob prit deux épouses : l'aînée, Lia, avait les yeux malades et représentait la Synagogue; la plus jeune, Rachel, représentait l'Église. Elle demeura longtemps stérile; enfin elle enfanta Joseph qui fut aussi la figure du Christ. (*Gen.*, XXIX).

sterilem, ex qua nascitur Samuel, non secundum ordinem generandi, sed secundum Dei miserationem et promissionem, cum illa orasset in templo; et natus Samuel typus fuit Christi.

Item in *Basileion* primo : « Sterilis septem peperit, et quæ plurimos habebat infirmata est. » Filii autem septem sunt ecclesiæ septem. Unde et Paulus septem ecclesiis scripsit, et Apocalypsis ecclesias septem ponit ut servetur septenarius numerus, ut dies septem quibus Deus mundum fecit, ut angeli septem qui assistunt et conversantur ante faciem Dei, sicut Raphael angelus in Tobia dicit, et lucerna septiformis in tabernaculo martyrii, et oculi Domini septem qui mundum speculantur, et lapis cum oculis septem, ut Zacharias dicit, et spiritus septem, et candelabra in Apocalypsi septem, et columnæ septem super quas ædificavit domum sapientia apud Salomonem.

XXI. — *Quod gentes magis in Christum credituræ essent.*

In Genesi : « Et dixit Dominus Deus ad Abraham : Exi de terra tua et de cognatione tua et de domo patris tui, et vade in illam terram quam tibi ostendero, et faciam te in gentem magnam, et benedicam te, et magnificabo nomen tuum, et eris benedictus, et benedicam qui te benedixerit, et maledicam qui te maledixerit, et benedicentur in te omnes tribus terræ. »

De hoc ipso in Genesi : « Et benedixit Isaac Jacob : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni quem benedixit Dominus. Et det tibi Deus de rore cœli et de fertilitate terræ multitudinem frumenti et vini et olei, et servient tibi gentes, et adorabunt te principes, et eris dominus fratris tui,

Helcana avait aussi deux épouses, comme le rapporte le premier livre des Rois. Fénenna lui donna des enfants; Anna était stérile, mais elle donna le jour à Samuel, après avoir prié dans le temple, et Samuel, venu au monde selon la promesse divine et en dehors des lois ordinaires de la nature, fut encore une figure du Christ (I).

Ainsi, la femme qui possédait de nombreux enfants devint stérile, et celle qui était stérile devint sept fois mère. Les sept enfants d'Anna représentent les sept églises. Saint Paul écrit aux sept églises; saint Jean en fait mention dans l'Apocalypse. Ce nombre sept, d'ailleurs, est un nombre mystérieux et sacré : témoins les sept jours de la création; les sept anges qui se tiennent en présence de Dieu, comme l'ange Raphaël le révèle à Tobie, le chandelier à sept branches placé dans le tabernacle; les sept yeux du Seigneur qui examinent la terre, la pierre avec les sept yeux dont parle Zacharie; les sept esprits, les sept chandeliers qui se trouvent dans l'Apocalypse, les sept colonnes sur lesquelles, d'après Salomon, la sagesse bâtit sa demeure (Prov., IX).

XXI. — *Les peuples idolâtres devaient croire au Christ plus que les Juifs.*

Le Seigneur dit à Abraham : « Quitte ton pays, ta famille, la maison de ton père et va dans la contrée que je te montrerai ; je te placerai à la tête d'un grand peuple, et je te bénirai, et je glorifierai ton nom, et tu seras béni, et je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront, et en toi seront bénies toutes les nations de la terre (*Gen.*, XII).

Isaac bénit Jacob en disant : « Voici que l'odeur de mon fils est semblable à celle d'un champ fertile et béni du Seigneur. Que Dieu te donne la rosée du ciel, la fertilité de la terre, l'abondance du froment, du vin et de l'huile. Les peuples te serviront; les princes t'adoreront; tu seras le maître de ton frère, et les fils de ton père se prosterneront devant toi. Celui

et adorabunt te filii patris tui; et qui te maledixerit erit maledictus, et qui te benedixerit benedictus. »

De hoc ipso in Genesi : « Ubi autem vidit Joseph quoniam superposuit pater suus manum dexteram super caput Effraim, grave illi visum est, et apprehendit Joseph manum patris sui auferre eam a capite Effraim ad caput Manasse. Dixit autem Joseph ad patrem suum : Non sic, pater, hic est primitivus meus, superpone dexteram tuam super caput ejus. Ille autem noluit, et dixit : Scio, fili, scio; et hic erit in populum, et hic exaltabitur, sed frater ejus junior major illo erit, et semen erit in multitudinem gentium. »

Item in Genesi : « Juda, te laudabunt fratres tui; manus super dorsum inimicorum tuorum. Adorabunt te filii patris tui; catulus leonis Juda. De frutice, fili mi, ascendisti, recubans obdormisti velut leo et velut catulus leonis. Quis excitabit illum? Non deficiet princeps de Juda et dux de femoribus ejus quoadusque veniant deposita illi, et ipse est spes gentium. Deligans ad vitem pullum suum, et ad cilicium pullum asinæ suæ. Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvæ amictum suum. Formidolosi oculi ejus a vino, et candidi dentes ejus magis quam lac. »

Inde in Numeris de populo nostro scriptum est : « Ecce populus quasi populus leoninus exsurget. »

In Deuteronomio : « Eritis gentes in caput, incredulus autem populus in caudam. »

Item apud Hieremiam : « Audite vocem tubæ; et dixerunt : Non audiemus. Propter hoc audient gentes et qui pascent pecora in eis. »

In psalmo XVII. « Constitues me in caput gentium. Populus quem non cognovi servivit mihi, in auditu aris obedivit mihi.

qui te maudira sera maudit, et celui qui te bénira sera béni. (*Ibid*, XLVIII).

Joseph, voyant que Jacob avait placé sa main droite sur la tête d'Éphraïm, en eut de la peine; il prit la main de son père pour la transporter de la tête d'Éphraïm à celle de Manassé, et il lui dit: N'agissez pas ainsi, mon père; voici mon aîné, placez votre main droite sur sa tête. Le vieillard refusa, en disant: Je le sais, mon fils, je le sais. Celui-ci deviendra également le chef d'un peuple; il sera grand; mais son frère plus jeune sera plus grand que lui, et sa race formera des nations nombreuses (*Ibid*, XLVIII). »

Nous lisons encore dans la Genèse: « Juda, tes frères te loueront; tu subjugueras tous tes ennemis; tu recevras les adorations des fils de ton père. Juda est un jeune lionceau. Tu es sorti de la forêt, ô mon fils! tu te couches, tu dors comme un lion, comme le fils du lion. Juda aura toujours des princes, des chefs qui naîtront de sa race, jusqu'à ce que se réalisent les promesses dont il est le dépositaire, jusqu'à ce que vienne celui qui sera l'espérance des nations. Il attache son cheval à la vigne, son âne aux pampres de la vigne. Il lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le sang du raisin. Ses yeux sont plus brillants que le vin; ses dents plus blanches que le lait. (XLIX). »

C'est pour cela que le livre des Nombres parle ainsi de notre peuple : « Ce peuple se lèvera comme un peuple de lions (XXIII). »

Et dans le Deutéronome : « Les nations seront à la tête et les peuples incrédules à la queue (XXVIII). »

On lit dans Jérémie : « Écoutez le son de la trompette. Et ils ont répondu : Nous n'écouterons pas. C'est pour cela que les nations et ceux qui les gouvernent entendront (VI). »

Au livre des Psaumes : « Vous me placerez à la tête des nations. Le peuple que je ne connaissais pas est devenu mon serviteur ; il obéit à ma parole (XVII). »

De hoc ipse apud Hieremiam Dominus dicit: « Prius quam te formarem in utero novi te, et prius quam exires de vulva sanctificavi te et prophetam in gentibus posui te. »

Item apud Esaiam : « Ecce testem illum nationibus manifestavi, principem et imperantem gentibus. »

Item apud eumdem : « Gentes quæ non noverunt te invocabunt te, et populi qui ignorabant te ad te confugient. » Item apud eumdem : « Et erit in illa die radix Jesse qui surget imperare omnibus gentibus; in illum gentes sperabunt, et erit requies ejus honor. » Item apud eumdem: « Terra Zabulon et terra Neptalim via maris et cæteri qui maritima inhabitatis et trans Jordanem gentium populus ambulans in tenebris, videte lumen magnum qui habitatis in regione umbræ mortis, lumen lucebit super vos. » Item apud eumdem: « Sic dicit Dominus Deus Christo meo Domino cujus teneo dexteram, ut exaudiant eum gentes. Et fortitudinem regum disrumpam. Aperiam ante ipsum portas, et civitates non claudentur. » Item apud eumdem: « Venio colligere omnes gentes et linguas, et venient et videbunt claritatem meam, et dimittam super eos signum, et mittam ex eis conservatos in gentes quæ longe sunt, quæ non audierunt nomen meum, neque viderunt gloriam meam, et nuntiabunt claritatem meam in gentes. » Item apud eumdem : « Et in omnibus his non sunt conversi. Igitur extollet signum in gentes quæ sunt longe, et attrahet illos a summo terræ. » Item apud eumdem : « Quibus non est nuntiatum de eo videbunt, et qui non audierunt intelligent. » Item apud eumdem : « Manifestus factus sum eis qui me non quærunt, inventus sum ab eis qui me non interrogabant. Dixi: Ecce sum genti quæ non invocavit nomen meum. »

De hoc ipso in Actibus apostolorum Paulus : « Vobis primum oportuerat indicari verbum Dei. Sed quia expulistis illud, nec vos dignos vitæ æternæ judicastis, ecce convertimus

Le Seigneur, dans Jérémie, parle de ce chef en ces termes : « Avant de te former dans le sein de ta mère, je te connaissais; avant ta naissance, je t'ai sanctifié ; je t'ai établi prophète au milieu des nations (I). »

Dans Isaïe : « Je l'ai placé comme un témoin au milieu des peuples ; j'ai soumis les nations à son empire (LV).... Les nations qui ne te connaissent pas t'invoqueront ; les peuples qui te sont étrangers se réfugieront auprès de toi (XI)... Dans ce jour, continue le prophète, le rejeton de Jessé s'élèvera au-dessus des nations pour les dominer. Elles espèreront en lui et jouiront d'un glorieux repos.... Terre de Zabulon et de Nephtali, peuples des bords de la mer, vous qui habitez au delà du Jourdain et qui marchez dans les ténèbres, ouvrez vos yeux à la lumière. Vous êtes dans l'ombre de la mort; mais la lumière luira sur vous.... Le Seigneur a dit au Christ mon maître : Je tiens ta main, pour te soumettre les nations. Je briserai la puissance des rois ; j'ouvrirai les portes devant toi et les remparts des villes seront abattus (LV).... Je viens pour réunir tous les peuples et toutes les langues ; ils verront ma gloire et je leur donnerai un signe. Après les avoir sauvés, je les enverrai au sein des nations lointaines à qui mon nom et ma gloire sont inconnus, et ils leur manifesteront ma puissance.... Malgré tant de prodiges, les Israélites ne se sont pas convertis; le Seigneur lèvera son étendard au milieu des nations lointaines, et il les appellera à lui des extrémités de la terre.... Ceux qui n'ont pas entendu parler de lui verront sa gloire, ils apprendront à le connaître (LII).... Je me suis montré à ceux qui ne me cherchaient pas; j'ai été découvert par ceux qui ne s'informaient pas de moi; au peuple qui n'invoquait pas mon nom, j'ai dit : Me voici (LXV). »

Aussi, dans les Actes des Apôtres, saint Paul parle en ces termes : « C'est à vous d'abord que devait être prêché le royaume de Dieu ; mais, puisque vous l'avez repoussé et que vous ne

nos ad gentes. Sic enim dixit per Scripturas Dominus : Ecce lucem posui te inter gentes, ita ut sis in salvationem usque ad fines terræ. »

XXII. — *Quod panem et calicem Christi et omnem gratiam ejus amissuri essent Judæi, nos vero accepturi et quod christianorum novum nomen benediceretur in terris.*

Apud Esaiam sic dicit Dominus : « Ecce qui serviunt mihi manducabunt, vos autem esurietis. Ecce qui mihi serviunt bibent, vos autem sitietis. Ecce qui mihi serviunt jucundabuntur, vos autem confundemini, vos interficiet Dominus. Eis autem qui serviunt mihi, nomen nominabitur novum, quod benedicetur in terra. » Item illic : « Igitur extollet lignum in gentes quæ sunt longe, et attrahet illos a summo terræ. Et ecce cito leviter venient, non esurient, neque sitient. »

Item illic : « Ecce itaque dominator Dominus sabaoth auferet a Juda et ab Hierusalem valentem et validum, valentiam panis, et valentiam aquæ. »

Item in psalmo xxxiii. « Gustate et videte quoniam dulcis est Dominus. Felix est vir qui sperat in eum. Timete Dominum Deum omnes sancti ejus, quoniam non est inopia eis qui eum metuunt. Divites eguerunt et esurierunt. Qui autem inquirunt Dominum non indigebunt omni bono. »

Item in evangelio *kata* Joannem Dominus dicit : « Ego sum panis vitæ. Qui venit ad me non esuriet, et qui in me crediderit non sitiet unquam. » Item illic ipse : « Si quis sitit, veniat et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. » Item illic ipse : « Nisi ederitis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. »

vous êtes pas jugés dignes de la vie éternelle, nous nous tournons vers les nations; car le Seigneur a dit : « Je t'ai placé comme un flambeau au milieu des peuples, afin que tu apportes le salut jusqu'aux extrémités de la terre (XIII). »

XXII. — *Le pain, le calice et la grâce du Christ repoussés par les Juifs, devaient passer entre nos mains. Le nom chrétien devait être béni sur la terre.*

Le Seigneur parle ainsi dans Isaïe : « Ceux qui me servent mangeront, et vous aurez faim ; ceux qui me servent boiront, et vous aurez soif; ceux qui me servent seront dans la joie, et vous serez confondus. Le Seigneur vous frappera de mort; mais ceux qui me servent recevront un nom nouveau qui sera béni dans tout l'univers (LXV). » « Le Seigneur lèvera son étendard en face des nations lointaines; il les attirera à lui des extrémités de la terre; elles accourront et ne souffriront plus ni la faim ni la soif (V). »

« Le Seigneur, dieu des armées, enlèvera à Juda et à Jérusalem tout homme fort et robuste, toute ressource de pain et d'eau (*Ibid.* III). »

Au psaume trente-troisième : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux : heureux l'homme qui espère en lui! Craignez le Seigneur, ô vous tous qui êtes ses saints, car ceux qui le craignent sont à l'abri de l'indigence. Les riches ont eu faim et soif; mais ceux qui recherchent le Seigneur jouiront de tous les biens. »

Aussi le Seigneur dit dans l'Évangile : « Je suis le pain de vie; celui qui vient à moi n'aura plus faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif. Si quelqu'un a soif, dit-il encore, qu'il vienne et qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein... Si vous ne mangez la chair, si vous ne buvez le sang du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous (*Joan.* VI)

XXIII. — *Quod ad regnum cœlorum magis gentes quam Judæi perveniant.*

In evangelio Dominus dicit: « Multi venient ab oriente et occidente, et recumbent cum Abraham et Isaac et Jacob in regno cœlorum, filii autem regni exibunt in tenebras exteriores. Illic erit ploratio et stridor dentium. »

XXIV. — *Quod solo hoc Judæi accipere veniam possint delictorum suorum, si sanguinem Christi occisi baptismo ejus abluerint et in Ecclesiam ejus transeuntes præceptis ejus obtemperaverint.*

Apud Esaiam Dominus dicit: « Jam non laxabo peccata vestra. Cum extenderitis manus, avertam faciem a vobis; et si multiplicaveritis preces, non exaudiam vos. Manus enim vestræ sanguine plenæ sunt. Lavamini, mundi estote, auferte nequitias ab animis vestris a conspectu oculorum meorum; cessate a nequitiis vestris. Discite bonum facere, exquirite judicium, conservate eum qui injuriam patitur, judicate pupillo, et justificate viduam, et venite, disputemus, dicit Dominus, et si fuerint peccata vestra ut phœniceum, ut nivem exalbabo; et si fuerint quasi coccinum, ut lanam inalbabo. Et si volueritis et audieritis me, bona terræ edetis. Si autem nolueritis et non audieritis me, gladius vos consumet. Os enim Domini locutum est ista. »

XXIII. — *Les gentils arriveront au royaume du ciel en plus grand nombre que les Juifs.*

« Beaucoup, dit le Seigneur, viendront de l'orient et de l'occident ; ils prendront place dans le royaume du ciel avec Abraham, Isaac et Jacob. Les fils du royaume seront rejetés dans les ténèbres extérieures : là il y aura des pleurs et des grincements de dents (*Mat.* VIII). »

XXIV. — *Les Juifs ne peuvent obtenir le pardon de leurs péchés qu'en lavant leur conscience avec le sang du Christ, en prenant place dans son Église et en obéissant à ses préceptes.*

Dans Isaïe : « Désormais je ne pardonnerai pas vos péchés, dit le Seigneur. Quand vous étendrez vos mains, je détournerai de vous mon visage ; si vous multipliez vos prières, je ne vous écouterai pas, car vos mains sont pleines de sang. Purifiez vos âmes, bannissez-en le péché, mettez un terme à vos iniquités. Apprenez à faire le bien, cherchez la justice, défendez l'opprimé, soyez justes envers l'orphelin et la veuve, puis venez en ma présence et défendez votre cause. Quand vos âmes seraient rouges comme la pourpre et le carmin, je leur donnerai la blancheur de la farine et de la neige. Si vous voulez m'entendre, vous mangerez les biens de la terre ; si vous refusez de m'obéir, vous périrez par le glaive, car la bouche du Seigneur a parlé (1). »

LIBER SECUNDUS

I. — *Christum primogenitum esse sapientiam Dei, per quem omnia facta sunt.*

Apud Salomonem in proverbiis : « Dominus condidit me in initio viarum suarum, in opera sua ante sæculum fundavit me. In principio antequam terram faceret et antequam abyssos constitueret, prius quam procederent fontes aquarum, antequam montes collocarentur, ante omnes colles genuit me Dominus. Fecit regiones et inhabitabilia et fines inhabitabiles sub cœlo. Cum pararet cœlum, aderam illi, et cum secerneret suam sedem. Cum super ventos validas faceret desuper nubes, et cum confirmatos ponebat fontes sub cœlo, quando fortia faciebat fundamenta terræ, eram penes illum disponens. Ego eram cui adgaudebat. Quotidie autem jucundabar ante faciem ejus in omni tempore cum lætaretur orbe perfecto. »

Item apud eumdem in Ecclesiastico : « Ego ex ore Altissimi prodivi primogenita ante omnem creaturam. Ego in cœlis feci ut oriretur lumen indeficiens, et nebula texi omnem terram. Ego in altis habitavi, et thronus meus in columna nubis. Gyrum cœli circuivi, et in profundum abyssi penetravi, et in

LIVRE DEUXIÈME

A QUIRINUS.

1. — *Le Christ est le fils de Dieu, la sagesse suprême. C'est par lui que tout a été fait.*

Nous lisons au livre des Proverbes de Salomon : « Le Seigneur m'a établi au commencement de ses voies; il m'a placé, avant l'origine des temps, à la tête de tous ses ouvrages. Dans le principe, avant de produire la terre, avant de creuser les abîmes, avant de faire jaillir les sources des eaux, avant d'asseoir sur leur base les montagnes et les collines, le Seigneur m'a engendré. Lorqu'il tirait du néant les régions habitables et les déserts qui se trouvent sous le ciel, lorsqu'il préparait les cieux et qu'il y établissait son trône, j'étais avec lui. Lorsqu'il plaçait, sur l'aile des vents, les nuages comme une source céleste, lorsqu'il affermissait les fondements de la terre, j'étais auprès de lui, disposant toutes choses. Il trouvait en moi ses délices; et moi j'étais heureux en sa présence, quand il se réjouissait d'avoir créé l'univers (VIII). »

Dans l'Ecclésiastique : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, — c'est la sagesse incréée qui parle, — avant toute créature. J'ai fait briller dans les cieux une lumière qui ne s'éteindra jamais et, comme une nuée, j'ai enveloppé toute la terre. J'habite les hauteurs célestes et mon trône est une colonne de nuée. J'ai parcouru le cercle du ciel, j'ai pénétré la

fluctibus maris ambulavi, et in omni terra steti, et in populo et in omni gente primatum habui, et omnium excellentium et humilium corda propria virtute calcavi. In me omnis spes vitæ et virtutis. Transite ad me omnes qui concupiscitis me. »

Item in psalmo LXXXVIII. « Et ego primogenitum ponam eum altissimum apud reges terræ. In æternum servabo illi misericordiam meam et testamentum meum fidele illi, et ponam in sæculum sæculi semen ejus. Si dereliquerint filii ejus legem meam, et in judiciis meis non ambulaverint, si justificationes meas prophanaverint, et præcepta mea non observaverint, visitabo in virga facinora eorum et in flagellis delicta eorum. Misericordiam autem meam non dispergam ab eis. »

Item in evangelio *kata* Joannem Dominus dicit : « Hæc autem est vita æterna, ut cognoscant te solum et verum Deum et quem misisti Jesum Christum. Ego te clarificavi in terra, opus perfeci quod dedisti mihi ut faciam. Et nunc tu clarifica me apud te ipsum claritate quam habui apud te prius quam mundus fieret. »

Item Paulus ad Colossenses : « Qui est imago Dei invisibilis et primogenitus totius creaturæ. » Item illic : « Primogenitus a mortuis, ut fieret in omnibus ipse primatum tenens. »

Item in Apocalypsi : « Ego sum α et ω, initium et finis. Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis. »

Quod idem sit et sapientia et virtus Dei. Paulus ad Corinthios prima : « Quoniam Judæi signa desiderant, et Græci prudentiam quærunt. Nos autem prædicamus Christum crucifixum,

profondeur de l'abîme, j'ai marché sur les flots de la mer et j'ai fait le tour du globe terrestre. Mon empire s'est étendu sur tous les peuples et sur toutes les nations et, par ma propre puissance, j'ai subjugué les cœurs des grands et des petits. En moi se trouve l'espérance de la vie et de la vertu. Venez à moi, vous tous qui m'aimez (XXIV). »

Au livre des Psaumes : « Je l'établirai mon premier né ; il dominera les rois de la terre. Je lui conserverai ma miséricorde pour l'éternité ; l'alliance que je fais avec lui sera fidèle et j'affermirai sa race pour les siècles des siècles. Si ses enfants abandonnent ma loi, s'ils cessent de marcher selon mes préceptes, s'ils violent la justice de mes ordonnances, s'ils n'observent point mes commandements, je visiterai avec la verge leurs iniquités et je punirai leurs prévarications par des fléaux ; mais je ne leur retirerai pas entièrement ma miséricorde (LXXXVIII). »

Dans l'Évangile selon saint Jean, le Christ adresse ces paroles à son Père : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous seul Dieu véritable et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ. Je vous ai glorifié sur la terre ; j'ai accompli l'œuvre que vous m'avez confiée. Et maintenant, ô Père, glorifiez-moi, rendez moi cet éclat que j'avais en vous, avant la création du monde (XVII). »

Saint Paul écrit aux Colossiens : « C'est lui (le Christ) qui est l'image du Dieu invisible ; son origine précède toutes les créatures (I). »

Il l'appelle encore le premier né d'entre les morts, afin qu'il occupât en toutes choses la première place.

Dans l'Apocalypse : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. A celui qui a soif, je donnerai gratuitement l'eau de la fontaine de vie (XXI). »

Dans sa première épître aux Corinthiens, saint Paul appelle le Christ la science et la vertu de Dieu : « Les Juifs, dit-il, demandent des prodiges, les Grecs recherchent la sagesse ; pour nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les

Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam, ipsis autem vocatis Judæis et Græcis Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. »

II. — *Quod sapientia Dei Christus, et de sacramento incarnationis ejus et passionis et calicis et altaris et apostolorum qui missi prædicaverunt.* »

Apud Salomonem in Proverbiis : « Sapientia ædificavit sibi domum, et subdidit columnas septem. Mactavit suas hostias, miscuit in cratera vinum suum, et paravit suam mensam, et misit servos suos convocans cum excelsa prædicatione ad craterem dicens : Qui est insipiens declinet ad me. Et egentibus sensu dixit : Venite, edite de meis panibus et bibite vinum quod miscui vobis. Derelinquite stultitiam, et quærite prudentiam, et corrigite scientiam in intellectu. »

III. — *Quod Christus idem sit sermo Dei.*

In psalmo XLVI : « Eructavit cor meum sermonem bonum, dico ego opera mea regi. » Item in psalmo XXXII : « Sermone Dei cœli solidati sunt, et spiritu oris ejus omnis virtus eorum. »

Item apud Esaiam : « Verbum consummans et brevians in justitia; quoniam sermonem breviatum faciet Deus in toto orbe terræ. »

Item in psalmo CVI : « Misit sermonem suum, et curavit illos. »

Item in evangelio *kata* Joannem : « In principio erat sermo, et sermo erat apud Deum, et Deus erat sermo. Hic erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est. In illo vita erat, et vita erat lux hominum ; et lux lucet in tenebris, et tenebræ illam non

Juifs, folie pour les gentils; mais pour ceux d'entre les Juifs et les Grecs qui sont appelés à la lumière véritable, vertu et sagesse de Dieu (I). »

II. — *Le Christ est la sagesse de Dieu.*

C'est ce qu'affirme Salomon au livre des Proverbes. Il parle aussi du mystère de son incarnation, de ses souffrances, du sacrifice Eucharistique, de la mission et de la prédication des Apôtres : « La Sagesse s'est bâti une demeure reposant sur sept colonnes; elle a immolé les victimes, versé le vin dans la coupe, préparé la table. Elle a envoyé ses serviteurs pour appeler le peuple et pour lui dire : « que celui qui manque de sens vienne à moi. » Elle a dit aux insensés : « venez, mangez le pain, buvez le vin que je vous ai préparé. Ne suivez plus les sentiers de la folie; attachez-vous à la sagesse; faites-en la règle de votre conduite (IX). »

III. — *Le Christ est le Verbe*, *la parole de Dieu.*

Au livre des Psaumes : « Mon cœur a produit une excellente *parole*; c'est au roi que s'adressent mes chants (XLIV)... La *parole* de Dieu a consolidé les cieux; le souffle de sa bouche leur a donné tous leurs ornements (XXXII). »

Dans Isaïe : « Le Verbe du Seigneur est la consommation de toute justice; Dieu abrégera sa *parole* pour la manifester à l'univers (X). »

Dans le psaume cent-sixième : « Dieu a envoyé son Verbe et il les a guéris. »

Dans l'Évangile selon saint Jean : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu. Dès le principe, il était en Dieu. Tout a été fait par lui; sans lui, rien de ce qui existe n'a été produit. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas comprise (I). »

comprehenderunt. » Item in Apocalypsi : « Et vidi cœlum apertum, et ecce equus albus, et qui sedebat super eum vocabatur fidelis et verus, æquum justumque judicans, et præliabatur; eratque coopertus veste conspersa sanguine ; et dicitur nomen ejus sermo Dei. »

IV. — *Quod Christus idem manus et brachium Dei sit.*

Apud Esaiam : « Num quid non valet manus Dei ut salvos faciat, aut gravavit aurem ut non exaudiat ? Sed peccata vestra inter vos et Deum separant, et propter peccata vestra avertit faciem suam a vobis ne misereatur. Manus enim vestræ iniquinatæ sunt sanguine, et digiti vestri in peccatis. Labia autem vestra locuta sunt facinus, et lingua vestra injustitiam meditatur. Nemo loquitur vera, neque est judicium verum. Fidunt in vanis et loquuntur inania qui parturiunt dolorem et pariunt facinus. » Item illic : « Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Dei cui revelatum est? » Item apud eumdem : « Sic dicit Dominus : Cœlum mihi thronus, et terra suppedaneum pedum meorum. Quam mihi sedem ædificabitis, aut quis locus ad requiem mihi ? Omnia enim ista fecit manus mea. »

Item apud eumdem : « Domine Deus, altum est brachium tuum, et non sciebant; cum cognoverint autem, confundentur. » Item apud eumdem · « Revelavit Dominus brachium suum illum sanctum in conspectu omnium gentium. Videbunt omnes gentes ipsa suprema terræ salutem a Deo. » Item illic : « Ecce feci te sicut rotas vehiculi triturantis novas in se retornatas; et triturabis montes, et extenuabis colles, et sicut lanuginem pones et ventilabis, et ventus occupabit illos, et procella disperget. Tu autem jucundaberis in sanctis Israel, et exultabunt inopes et egeni. Quærent enim aquam, et non erit. Lingua

Dans l'Apocalypse : « Je vis le ciel ouvert, et dans le ciel un cheval blanc, et celui qui le montait était appelé fidèle et véridique, jugeant selon les lois de la justice, et il combattait, et il était couvert d'un habit teint de sang, et son nom est le Verbe de Dieu (VI). »

IV. — *Le Christ est la main et le bras de Dieu.*

Dans Isaïe : « Est-ce que la main du Seigneur n'est pas capable de vous sauver? A-t-il endurci son oreille pour ne pas vous entendre? Mais vos péchés établissent une séparation entre Dieu et vous; il détourne sa face pour ne pas vous faire miséricorde, car vos mains sont souillées de sang et vos doigts sont plongés dans le péché. Vos lèvres profèrent des paroles criminelles, votre langue distille l'injustice. Parmi vous, il n'y a que mensonge et fausseté. Ils se confient dans la vanité, ils profèrent le mensonge; aussi ils enfantent la douleur et le crime (LIX). »

« Seigneur, dit encore Isaïe, qui a cru à notre parole? à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé (LIII)? »

Le Seigneur parle en ces termes par la bouche du même prophète : « Le ciel est mon trône, la terre est l'escabeau où j'appuie mes pieds. Quelle demeure me bâtirez-vous? Dans quel lieu pourrai-je résider? Ma main a créé toutes ces choses (LXVI). »

« Seigneur, votre bras est puissant; le peuple l'ignore; mais lorsqu'il le connaîtra, il sera confondu.... Le Seigneur a manifesté la sainteté de son bras en présence de tous les peuples; toutes les nations, jusqu'aux extrémités de la terre, verront le salut de Dieu (LII).... Je vous ai rendu semblable aux roues d'un char qui triture le blé. Vous renverserez les montagnes, vous aplanirez les collines, vous les disperserez comme des flocons de neige; elles deviendront le jouet des vents et des orages. Pour vous, vous trouverez vos délices parmi les saints d'Israël; les pauvres et les indigents seront dans la joie : les

enim eorum a siti siccabit. Ego Dominus Deus, ego exaudiam Deus Israel, et non derelinquam eos, sed aperiam inter montes flumina et in mediis campis fontes. Faciam deserta in nemora aquosa et sitientem terram in aquæductus. Ponam in inaquosam terram cedrum et buxum et myrtum et cypressum et ulmum et populum, ut videant et cognoscant et sciant et credant simul quia manus Domini fecit ista et sanctus Israel ostendit. »

V. — *Quod idem angelus et Deus Christus.*

In Genesi ad Abraham : « Et eum vocavit angelus Domini de cœlo, et dixit illi : Abraham, Abraham. Ille autem dixit : Ecce ego. Et dixit : Noli imponere manum tuam super puerum, neque feceris illi quidquam. Nunc enim cognovi quoniam times Deum tuum, et non pepercisti filio tuo dilectissimo propter me. » Item illic ad Jacob : « Et dixit mihi angelus Domini in somnis : Ego sum Deus quem vidisti in loco Dei, ubi unxisti mihi titulum lapideum, et vovisti mihi votum. »

Item in Exodo : « Deus autem præibat vos, die quidem per columnam nubis ostendere illis iter, noctu autem in columna ignis. » Et postea illic : Promovit autem angelus Dei qui præcedebat exercitum filiorum Israel. » Item illic : Ecce ego præmitto angelum meum ante faciem tuam ad custodiendum te in itinere, ut te inducat in terram quam tibi præparavi. Observa eum, et obaudi eum, et ne fueris inobaudiens ei, et non deerit tibi. Nomen enim meum in illo est. » Unde ipse in evangelio dicit : Ego veni in nomine patris mei, et non recepistis me. Cum

autres chercheront de l'eau sans pouvoir en trouver, et leur langue séchera de soif. Je suis le Seigneur Dieu ; j'exaucerai Israël, je ne l'abandonnerai pas; mais je ferai couler des fleuves parmi les montagnes, des sources au milieu des champs. Ainsi je transformerai le désert en un bosquet arrosé d'eaux rafraîchissantes et la terre aride en un champ sillonné par de nombreux ruisseaux. Quant à celle qui produisait le cèdre, le buis, le myrthe, le cyprès, le peuplier, je la rendrai stérile, afin que tous les peuples voient, sachent, croient que c'est la main du Seigneur qui a fait toutes ces choses et qu'elles sont l'œuvre du Saint d'Israël (XLI). »

V. — *Le Christ est l'ange du Seigneur, il est lui-même Dieu.*

Dans la Genèse : L'ange du Seigneur appela Abraham du haut du ciel et il lui dit : Abraham, Abraham. Me voici, répondit-il. Et l'ange lui dit : ne place pas ta main sur l'enfant, ne lui fais aucun mal; maintenant je sais que tu crains ton Dieu, puisque, à cause de lui, tu n'as pas épargné ton fils bien-aimé (XXII). »

Au même livre, ces paroles sont adressées à Jacob : « Je suis le Dieu que vous avez reçu sur la colline où vous avez consacré une pierre en forme d'autel et où vous m'avez offert un sacrifice (XXXI). »

Dans l'Exode : « Le Seigneur marchait à votre tête, le jour dans une colonne de nuée et la nuit dans une colonne de feu, pour vous montrer la route (XIV)... Plus loin : l'ange de Dieu, qui précédait l'armée des fils d'Israël, s'avança..... J'envoie mon ange, dit le Seigneur, il marchera devant ta face pour te garder pendant le voyage et pour te conduire dans la contrée que je t'ai préparée. Exécute ses ordres, ne lui désobéis pas et il sera toujours avec toi, car mon nom est en lui (XXIII). »

Aussi le Christ parle en ces termes dans l'Évangile : « Je suis venu au nom de mon Père et vous ne m'avez pas reçu; si un

alius venerit in nomine suo, illum accipietis. » Et iterum in psalmo CXVII : « Benedictus est qui venit in nomine Domini. »

Item in Malachia : « Testamentum meum fuit cum vita et pace, et dedi illi timorem ut timeret me, a facie nominis mei proficisci illum. Lex veritatis fuit in ore ejus, et injustitia non est inventa in labiis ejus. In pace linguæ corrigens ambulavit nobiscum, et multos avertit ab injustia. Quoniam labia sacerdotis servabunt scientiam, et legem exquirent ab ore ejus, quoniam angelus omnipotentis est. »

VI. — *Quod Deus Christus.*

In Genesi : « Dixit autem Deus ad Jacob : Exsurge, et ascende in locum Bethel, et habita illic, et fac illic altare illi Deo qui tibi apparuit cum fugeres a facie Esau fratris tui. »

Item apud Esaiam : « Sic dicit Dominus Deus sabaoth : Fatigata est Ægyptus, et negotiatio Æthiopum, et Sabaim viri alti ad te transgredientur, et tui erunt servi, et post te ambulabunt vincti compedibus, et adorabunt te, et in te precabuntur; quoniam in te Deus est, et non est Deus alius præter te. Tu enim es Deus, et non sciebamus, Deus Israel salvator. Confundentur et reverebuntur omnes qui adversantur tibi, et cadent in confusionem. »

Item apud eumdem : « Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas Dei nostri. Omnis rivus implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur, et erunt omnia tortuosa in directum et aspera in campum, et videbitur claritas Domini, et videbit omnis caro salutare Dei, quoniam Dominus locutus est. »

Item apud Hieremiam : « Hic Deus noster, et non deputabitur alius absque illo, qui invenit omnem viam prudentiæ,

autre vient en son propre nom, vous le recevrez (*Joan.* xv). »

Au livre des psaumes : « Il est béni celui qui vient au nom du Seigneur (cxvii). »

Dans Malachie : « J'ai fait avec Lévi une alliance de vie et de paix ; je lui ai inspiré la crainte et le respect de mon nom. La loi de la vérité a été dans sa bouche et l'injustice n'a pas été trouvée sur ses lèvres. Fidèle à la loi de la paix, il a marché avec moi et a détourné le peuple de l'injustice. Les lèvres du prêtre garderont la science, on demandera à sa bouche les préceptes de la loi, car il est l'ange du Tout-Puissant (ii). »

VI. — *Le Christ est Dieu.*

Dans la Genèse, le Seigneur dit à Jacob : « Monte jusqu'à Béthel; établis ta demeure dans ce lieu; dresses-y un autel à ce Dieu qui t'apparut lorsque tu fuyais devant Esaü, ton frère (xxxv). »

Dans Isaïe : Voici la parole du Dieu des armées : « L'Égypte succombe ainsi que l'Éthiopie; les orgueilleux habitants de Saba viendront vers toi; il seront tes esclaves et marcheront à ta suite chargés de fers. Ils t'adresseront leurs adorations et leurs prières, car Dieu est en toi et il n'y a pas d'autre Dieu que toi. Vous êtes notre Dieu, diront-ils, et nous ne le savions pas, Dieu sauveur d'Israël. Tous tes ennemis seront confondus; ils seront pénétrés de crainte et de honte (xlv). »

Dans le même prophète : « La voix qui crie dans le désert : Préparez la route au Seigneur, rendez droits les sentiers de notre Dieu. Toute vallée sera comblée; toute montagne et toute colline sera abaissée; les chemins tortueux seront redressés; les chemins escarpés seront aplanis; la lumière du Seigneur apparaîtra, et toute chair verra le salut de Dieu, car le Seigneur a parlé (xl). »

« C'est notre Dieu, il n'en est pas d'autre; il a découvert toutes les voies de la sagesse, et il les a données à Jacob, son

et dedit eam Jacob puero suo et Israel dilecto sibi. Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. »

Item apud Zachariam Deus dicit: « Et transibunt per mare angustum, et percutient in mari fluctus, et arefacient omnes altitudines fluminum, et confundetur omnis injuria Assyriorum, et sceptrum Ægypti auferetur, et confortabo eos in Domino Deo ipsorum, et in nomine ejus gloriabuntur, dicit Dominus. »

Item apud Osee dicit Dominus: « Non faciam juxta iram indignationis meæ, non sinam deleri Effraim : quoniam Deus ego sum, et non homo in te sanctus, et non introibo in civitatem ; post Deum ibo. »

Item in psalmo XLIV : « Thronus tuus, Deus, in sæcula sæculorum, virga æquitatis, virga regni tui. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem. Propterea unxit te Deus tuus oleo exsultationis super participes tuos. » Item in psalmo XLV : « Vacate et cognoscite quoniam ego sum Deus. Exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra. » Item in psalmo LXXXI. « Non cognoverunt neque intellexerunt, in umbra deambulabunt. » Item in psalmo LXVII : Cantate Deo, psallite nomini ejus, viam facite ei qui ascendit in occasum, Deus nomen illi. »

Item in evangelio *kata* Joannem : « In principio erat sermo, et sermo erat apud Deum, et Deus erat sermo. »

Item in eodem Dominus ad Thomam : « Injice huc digitum tuum, et vide manus meas, et noli esse incredulus, sed fidelis. Respondit Thomas, et dixit illi : Dominus meus et Deus meus. Dicit illi Jesus : Quia vidisti me, credidisti. Felices qui non viderunt et crediderunt. »

Item Paulus ad Romanos: « Optabam ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus cognatisque meis secundum carnem, qui sunt Israelitæ, quorum adoptio et claritas testamentum et legis constitutio et famulatus et promissiones, quo-

fils, à Israël, son élu. Après cela, il a paru sur la terre et il a conversé avec les hommes (*Bar.* III). »

Dans Zacharie : « Ils traverseront les détroits de la mer ; ils en frapperont les flots; ils dessécheront les fleuves jusque dans leurs profondeurs. L'injustice des Assyriens sera confondue ; le sceptre de l'Égypte sera brisé; je les rendrai forts dans le Seigneur leur Dieu, et ils seront glorifiés en son nom, dit le Seigneur (X). »

Dans Osée : « Je ne suivrai pas le mouvement de ma colère, dit le Seigneur, je ne permettrai pas la perte d'Ephraïm, car je suis son Dieu et non pas un homme. Oui, je suis le saint qui habite au milieu de vous. Je n'entrerai pas dans vos villes pour les exterminer. Vous direz tous : Je marcherai à la suite de Dieu (XI). »

Au livre des Psaumes : « Réfléchissez et voyez que je suis votre Dieu; je serai élevé au milieu des nations, au-dessus de la terre (XLV).... Ils n'ont su ni me connaître ni me comprendre; ils marcheront dans les ténèbres (LXXXI).... Chantez un cantique au Seigneur; célébrez son nom; frayez une route à celui qui s'avance vers l'occident, Dieu est son nom (LXVII). »

Dans l'Évangile selon saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu (I). »

Dans le même Évangile, le Seigneur parle ainsi à Thomas : « Place ici ton doigt, et regarde mes mains : ne sois plus incrédule, mais fidèle. Thomas répondit : vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. Jésus lui dit : parce que vous m'avez vu vous avez cru ; heureux ceux qui ne me verront pas et qui croiront (XX). »

Saint Paul parle ainsi aux Romains : « Je sacrifierais volontiers le bonheur que me réserve Jésus-Christ, dans l'intérêt de mes frères selon la chair, ces Israëlites que Dieu a faits ses enfants d'adoption, pour mettre entre leurs mains sa gloire, son alliance, sa loi, son culte, ses promesses; ces Israëlites dont les pères ont été selon la chair les ancêtres du Christ, qui

rum patres, ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. »

Item in Apocalypsi : « Ego sum α et ω, initium et finis. Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis. Qui vicerit possidebit ea et eorum hereditatem, et ero ejus Deus, et ille erit mihi filius. »

Item in psalmo LXXXI : « Deus stetit in synagoga deorum, in medio autem deos discernens. » Et iterum illic : Ego dixi : dii estis et filii altissimi omnes, vos autem sicut homines moriemini. » Quod si justi qui fuerint et præceptis divinis obtemperaverint dii dici possunt, quanto magis Christus Deus Dei filius ? Sic ipse in evangelio cata Joannem dicit : « Nonne scriptum est in lege quoniam ego dixi dii estis ? Si illos dixit deos ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi scriptura, quem pater sanctificavit et misit in sæculum vos dicitis quoniam blasphemas, quia dixi filius Dei sum. Quo si non faciam facta patris, nolite mihi credere; quod si facio, et mihi non vultis credere, factis credite, et cognoscite quoniam in me est pater, et ego in illo. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Et vocabitis nomen « ejus Emmanuel, quod est interpretatum nobiscum Deus. »

VII. — *Quod Christus Deus venturus esset illuminator et salvator generis humani.*

Apud Esaiam : « Confortamini manus resolutæ et genua debilia, exhortamini. Qui estis pusillanimes, nolite metuere. Deus noster judicium retribuet, ipse veniet et salvos faciet nos. Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum audient. Tunc saliet claudus sicut cervus, et plana erit lingua mutorum : quia rupta est in deserto aqua, et rivus in terra sitienti. » Item

est au-dessus de toutes choses, le Dieu béni dans la suite des siècles (IX). »

Dans l'Apocalypse : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. A celui qui a soif je donnerai pour rien l'eau de la fontaine de vie. Celui qui remportera la victoire aura ne héritage les biens célestes ; je seraison Dieu et il sera mon fils (XXI). »

Dans le psaume quatre-vingt-unième : « J'ai dit : Vous êtes des dieux, vous êtes tous les fils du Très-Haut ; cependant vous mourrez comme des hommes. » — Les justes, obéissant aux préceptes divins peuvent être appelés dieux, à plus forte raison le Christ, fils de Dieu, mérite-t-il ce nom. Aussi, dans l'Évangile selon saint Jean, il parle en ces termes : « N'est-il pas écrit dans la loi : J'ai dit, vous êtes dieux ? Si Dieu appelle ainsi ceux à qui il adresse sa parole, et si l'Écriture est immuable, pourquoi accusez-vous de blasphème celui que le Père a sanctifié et qu'il a envoyé dans ce monde, parce qu'il se dit le fils de Dieu ? Si je n'accomplis pas les œuvres de mon Père, ne croyez pas en moi ; mais si je les accomplis et si vous ne voulez pas croire à mes paroles, croyez du moins à mes actes et reconnaissez que mon Père est en moi et que je suis en lui (X). »

Dans l'Évangile selon saint Mathieu : « Vous donnerez à l'enfant qui naîtra de la Vierge le nom d'Emmanuël, ce qui veut dire Dieu avec nous (I). »

VII. — *Le Christ Dieu devait venir pour éclairer et sauver le genre humain.*

Dans Isaïe : « Mains faibles, réconfortez-vous ; genoux débiles, raffermissez-vous ; cœurs pusillanimes, cessez de craindre. Notre Dieu va nous faire justice ; il viendra nous sauver : alors les yeux des aveugles seront ouverts ; les oreilles des sourds entendront. Alors le boiteux bondira comme le cerf, la langue des muets sera déliée, parce que l'eau a jailli dans le

illic : « Non senior, neque angelus, sed ipse Dominus liberabit illos; quia diliget eos et parcet eis, et ipse redimet eos. Item illic : « Ego Dominus Deus vocavi te in justitia, ut teneam manum tuam, et confortabo te; et dedi te in testamentum generis mei, in lumen gentium, aperire oculos cæcorum, producere a vinculis vinctos, et de domo carceris sedentes in tenebris. Ego Dominus Deus, hoc mihi nomen est. Claritatem meam alii non dabo, neque virtutes meas sculptilibus. » Item in psalmo XXIV. « Vias tuas, Domine, ostende mihi, et semitas tuas edoce me, et deduc me ad veritatem tuam, et doce me, quoniam tu es Deus salvator meus. »

Unde in evangelio *kata* Joannem Dominus dicit : « Ego sum lumen mundi. Qui me secutus fuerit non ambulabit in tenebris, sed habebit lumen vitæ. »

Item *kata* Matthæum Gabriel angelus ad Joseph : « Joseph fili David, ne metueris assumere Mariam uxorem tuam. Quod enim ex illa natum fuerit de Spiritu Sancto est. Pariet autem filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. »

Item *kata* Lucam : « Et Zacharias impletus est spiritu sancto, et prophetavit dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, qui prospexit redemptionem populo suo, et excitavit nobis cornu salutis in domo David pueri sui. » Item illic angelus ad pastores : « Nec timueritis. Ecce enim adnuntio vobis quoniam natus est vobis hodie salvator, qui est Christus Jesus, in civitate David. »

VIII. — *Quod cum a principio filius Dei fuisset, generari denuo haberet secundum carnem.*

In psalmo secundo : Dominus dixit ad me : filius meus es tu, ego hodie genui te. Postula a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam et possessionem tuam terminos terræ. »

désert et que les ruisseaux arrosent la terre stérile (xxxv).... Ce n'est pas un vieillard, ce n'est pas un ange, c'est le Seigneur qui vient nous délivrer. Il aimera son peuple, il lui pardonnera, il le rachètera (LXIII).... Je suis le Seigneur Dieu. Je t'ai appelé dans ma justice, pour te prendre par la main et te fortifier. C'est par toi que je fais alliance avec mon peuple; tu seras la lumière des nations, tu ouvriras les yeux des aveugles, tu briseras les fers des captifs, tu retireras de la prison ceux qui sont assis dans les ténèbres. Je suis le Seigneur Dieu : c'est là mon nom; je ne donnerai pas ma gloire à un autre, et je ne communiquerai pas ma puissance aux idoles (XLII). »

Aussi, dans l'Évangile selon saint Jean, le Seigneur dit : « Je suis la lumière du monde : celui qui me suivra ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie (VIII). »

Dans saint Mathieu, l'ange Gabriel dit à Joseph : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie, ton épouse. Ce qui naîtra d'elle vient du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus; car il sauvera son peuple du péché (I). »

Dans saint Luc : « Zacharie, inspiré par l'Esprit-Saint, prophétisa en ces termes : « Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a résolu le rachat de son peuple et qui nous a préparé le principe du salut dans la maison de David, son serviteur (I). » L'ange dit aux bergers : « Ne craignez pas, je vous annonce une grande nouvelle; il vous est né aujourd'hui un sauveur, qui est le Christ Jésus, dans la cité de David (I). »

VIII. — ***Le Messie, Fils de Dieu, dès le principe devait naître selon la chair.***

« Le Seigneur m'a dit : tu es mon fils, aujourd'hui même je t'ai engendré. Demande, et je te donnerai en héritage les nations, et je soumettrai à ton empire les extrémités de la terre (*Psal.*, II). »

Item in evangelio *kata* Lucam : « Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exsultavit infans in utero ejus, et impleta est Spiritu Sancto, et exclamavit voce magna et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui. Et unde hoc mihi contingit ut veniat mater Domini mei ad me? »

Item Paulus ad Galatas : « At ubi advenit impletio temporis, misit Deus filium suum natum de muliere. »

Item in epistola Joannis : « Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse de Deo est. Qui autem negat in carne venisse, de Deo non est, sed est de antichristi spiritu. »

IX. — ***Quod hoc futurum esset signum nativitatis ejus ut de virgine nasceretur homo et Deus, hominis et Dei filius.***

Apud Esaiam : « Et adjecit Dominus loqui ad Achaz dicens : Pete tibi signum a Domino Deo tuo in altitudinem sursum et in altitudinem deorsum. Et dixit Achaz : Non petam, et non tentabo Dominum Deum meum. Et dixit : Audite itaque domus David. Non pusillum vobis certamen cum hominibus, quoniam Deus præstat agonem. Propter hoc dabit Deus ipse vobis signum. Ecce virgo in uterum accipiet, et pariet filium, et vocabitis nomen ejus Emmanuel. Butyrum et mel manducabit prius quam sciat reprobare malum et eligere bonum. »

Hoc semen prædixerat Deus de muliere procedere, quod calcaret caput diaboli. In Genesi : « Tunc dixit Deus ad serpentem : Quia tu hoc fecisti, maledictus tu ab omni genere bestiarum terræ. Pectore tuo et ventre repes, et erit tibi terra cibus in omnibus diebus vitæ tuæ. Et ponam inimicitiam inter te et mulierem et inter semen ejus. Ipse tuum observabit caput, et tu observabis calcaneum ejus. »

Dans l'Évangile selon saint Luc : « Lorsque Élisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant qu'elle portait dans son sein tressaillit ; elle fut remplie de l'Esprit-Saint et s'écria : Vous êtes bénie entre les femmes et le fruit de votre sein est béni. D'où me vient ce bonheur que la mère de mon Sauveur arrive jusqu'à moi (I) ? »

Saint Paul dit aux Galates : « Lorsque les temps furent accomplis, Dieu envoya son fils né de la femme (II)). »

Dans la première épître de saint Jean : « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu ; celui qui nie que Jésus-Christ est venu dans la chair n'est pas de Dieu, mais il est inspiré par l'antechrist (I). »

IX — *Un des signes de sa naissance c'est que, homme et Dieu, fils de l'homme et fils de Dieu, il devait naître d'une vierge.*

Dans Isaïe : « Le Seigneur parla de nouveau à Achaz en ces ces termes : Demande un signe au Seigneur ton Dieu, soit dans les hauteurs des cieux, soit dans les profondeurs de l'abîme. Achaz répondit : Je ne le demanderai pas et je ne tenterai pas le Seigneur, mon Dieu. Écoutez-donc, ô maison de David, reprit le prophète ; n'est-ce pas assez pour vous d'être en opposition avec les hommes ; faut-il que vous le soyez encore avec Dieu? Le Seigneur vous donnera un signe : voilà que la Vierge concevra dans son sein, elle enfantera un fils et vous lui donnerez le nom d'Emmanuël ; il mangera le lait et le miel, avant de savoir condamner le mal et choisir le bien (VII). »

Dieu avait déjà prédit que cet enfant, né de la femme, écraserait la tête du serpent. « Alors le Seigneur dit au serpent : Puisque tu as fait cela,tu seras maudit au milieu des troupeaux et des animaux de la terre. Tu ramperas sur ta poitrine et sur ton ventre, et la terre sera ta nourriture tous les jours de ta vie. J'établirai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne. Le rejeton de la femme écrasera ta tête et tu dresseras des embûches sous son talon. (*Gen.*, III). »

X. — *Quod et homo et Deus Christus, ex utroque genere concretus, ut mediator esse inter nos et patrem posset.*

Apud Hieremiam : « Et homo est, et quis cognoscet eum ? »

Item in Numeris : « Orietur stella ex Jacob, et exsurget homo ex Israel. » Item illic : « Procedet homo de semine ejus, et dominabitur multarum gentium, et exaltabitur tanquam Gog regnum ipsius, et augebitur regnum ejus, et Deus eduxit eum ex Ægypto; quasi claritas unicornis ei, et edet gentes inimicorum suorum, et crassitudines illorum emedullabit, et balistis suis configet inimicum. » Recubans requievit quasi leo et quasi catulus leonis. Quis suscitabit eum? « Qui benedicunt te benedicti sunt, et qui maledicunt te maledicti sunt. »

Item apud Esaiam : « Spiritus Domini super me. Propter quod unxit me, bene nuntiare pauperibus misit me, curare contribulatos corde, prædicare captivis remissionem et cæcis visum, vocare annum Domini acceptabilem et diem retributionis. »

Unde in evangelio *kata* Lucam Gabriel ad Mariam : « Et respondens angelus dixit ad illam : Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus altissimi obumbrabit te. Quapropter quod nascetur ex te sanctum vocabitur filius Dei. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios priore : « Primus homo de terræ limo, secundus homo de cœlo. Qualis ille de limo, tales et qui de limo; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Quomodo portavimus imaginem ejus qui de limo est, portemus et imaginem ejus qui de cœlo est. »

XI. — *Quod de semine David secundum carnem nasci haberet.*

In *Basileion* secundo : « Et fuit verbum Domini ad Nathan « dicens : Vade, et dic servo meo David : Hæc dicit Dominus :

X. — *Le Christ, homme et Dieu, prit les deux natures pour servir de médiateur entre nous et son Père.*

Dans Jérémie : « Il est aussi homme : qui le reconnaîtra? (XVII). »

Au livre des Nombres : Une étoile naîtra de Jacob, un homme sortira d'Israël.... Cet homme, né de la race d'Israël, dominera des nations nombreuses ; son royaume s'étendra, il s'élèvera au-dessus de tous les autres. Dieu le retirera de l'Égypte. Sa force sera celle du rhinocéros. Il renversera ses ennemis, brisera leurs os et les transpercera de ses armes. Il se repose comme le lion, comme le fils du lion : qui donc osera le réveiller? Ceux qui te bénissent seront bénis, ceux qui te maudissent seront maudits (XXIV). »

Dans Isaïe : « L'Esprit du Seigneur est au-dessus de moi ; il m'a donné l'onction sainte ; il m'envoie pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir les cœurs brisés par la souffrance, pour rendre la liberté aux captifs, la vue aux aveugles, pour annoncer l'année des miséricordes du Seigneur et le jour de sa justice (LXI). »

Aussi, dans l'Évangile, l'ange Gabriel parle ainsi à Marie : « L'Esprit du Seigneur descendra sur toi, la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre, c'est pourquoi le saint qui naîtra de toi sera appelé le Fils de Dieu. (*Luc*, I). »

Saint Paul disait aux Corinthiens : « Le premier homme est né du limon de la terre, le second du ciel. Ceux qui naissent du limon ressemblent au premier, ceux qui naissent du ciel, au second. De même que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons l'image de l'homme céleste (I, *Cor.* XV). »

XI. — *Le Christ devait naître de la race de David.*

Au deuxième livre des Rois, la parole du Seigneur se fait entendre à Nathan : « Va et dis à mon serviteur David : Voici

Non tu ædificabis mihi domum ad inhabitandum; sed erit, cum impleti fuerint dies tui, et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, qui erit de utero tuo, et parabo regnum ejus. Hic ædificabit mihi domum in nomine meo, et erigam thronum ejus usque in sæculum. Et ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium; et fidem consequetur domus ejus, et regnum ejus usque in sæculum in conspectu meo. »

Item apud Esaiam : « Et exibit virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet; et requiescet super eum spiritus Domlni, spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et implebit eum spiritus timoris Domini. »

Item in psalmo cxxxi. « Juravit Deus ipsi David veritatem, et non reprobavit eam: De fructu ventris tui ponam super thronum meum. »

Item in evangelio *kata* Lucam : « Et dixit angelus ad illam : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam ante Deum. Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit magnus, et filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus Deus thronum David patris sui, et regnabit super domum Jacob in sæcula, et regni ejus non erit finis. »

Item in Apocalypsi : « Et vidi librum in dextera Dei sedentis super thronum scriptum intus et retro, signatum signis septem; et vidi angelum fortem prædicantem voce magna : » Quis dignus est accipere librum et aperire signa ejus? Nec quisquam poterat neque in cœlo, neque super terram, neque sub terra aperire librum, sed neque perspicere eum. Et ego flebam multum quod nemo dignus repertus esset qui aperiret librum aut videret illum. Et unus ex senioribus dixit mihi : Ne fleveris, ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum et solvere septem signa ejus. »

ce que dit le Seigneur : « Ce n'est pas toi qui me bâtiras la demeure où je dois habiter. Mais quand tes jours seront accomplis et que tu dormiras avec tes pères, j'élèverai l'enfant né de ton sang et j'établirai les fondements de son empire. C'est lui qui érigera un temple à mon nom et j'affermirai son trône dans la suite des siècles. Je serai pour lui un père ; il sera pour moi un fils. Ma miséricorde s'étendra sur sa maison et son royaume subsistera en ma présence jusqu'à la fin des temps (VII). »

Dans Isaïe : « Une tige sortira de la racine de Jessé ; une fleur naîtra de cette tige, et l'Esprit du Seigneur se reposera sur elle : esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété, et l'esprit de la crainte du Seigneur complétera tous ces dons (XII). »

Au livre des Psaumes : « Le Seigneur a fait à David un serment véritable, qu'il ne trahira pas : Je placerai sur mon trône l'enfant né de ton sang (CXXXI). »

Dans l'Évangile selon saint Luc, l'ange du Seigneur parle ainsi à Marie : « Ne crains pas, Marie, tu as trouvé grâce devant Dieu. Tu concevras dans ton sein, tu enfanteras un fils et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera grand ; il sera appelé le fils du Très-Haut ; le Seigneur lui donnera le trône de David son père ; il règnera dans la suite des siècles sur la maison de Jacob, et son règne n'aura pas de fin (I). »

Dans l'Apocalypse : « Dieu était assis sur son trône. Je vis à sa droite un livre écrit au dedans et au dehors, scellé de sept sceaux. Et je vis l'ange du Seigneur qui disait à haute voix : Qui est digne de prendre le livre et d'en briser les sceaux ? Et personne, soit dans le ciel, soit sur la terre, soit dans l'abîme, n'était capable d'ouvrir le livre et de le regarder. Et je pleurais beaucoup, parce que personne n'était digne d'ouvrir le livre et de le voir. Et un des vieillards me dit : Ne pleure pas ; le lion de la tribu de Juda, le Fils de David a remporté la victoire : C'est lui qui ouvrira le livre et en brisera les sceaux (V). »

XII. — ***Quod in Bethleem nasceretur.***

Apud Micheam : « Et tu Bethleem, domus Effrata, non exigua es ut constituaris in millibus Juda. Ex te mihi procedet ut sit princeps apud Israel, et processiones ejus a principio a diebus sæculi. »

Item in Evangelio : « Et cum Jesus natus esset in Bethleem Judæ in diebus Herodis regis, ecce magi ab oriente venerunt Hierosolymam dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum ? Vidimus enim stellam ejus in oriente, et venimus cum muneribus adorare illum. »

XIII. — ***Quod humilis in primo adventu suo veniret.***

Apud Esaiam : « Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui revelatum est ? Annuntiavimus coram ipso sicut pueri, sicut radix in terra sitienti. Non est figura ejus neque claritas; et vidimus illum, et non habuit figuram neque speciem ; sed figura ejus sine honore et deficiens præter cæteros homines. Homo in plaga positus et sciens ferre imbecillitatem; quia aversa est facies ejus, inhonoratus est, et non est computatus. Hic peccata nostra portat et pro nobis dolet, et nos putavimus illum esse in dolore et in plaga et in vexatione; ipse autem vulneratus est propter facinora nostra, et infirmatus est propter peccata nostra. Doctrina pacis nostræ super illum, et livore ejus sanati sumus. Omnes sicut oves erravimus, homo a vita sua erravit. Et Deus tradidit illum pro peccatis nostris, et ipse propterea quod vexatus est non aperuit os suum. »

Item apud eumdem : « Non sum contumax, neque contradico; dorsum meum posui ad flagella, et maxillas meas ad palmas, faciem autem meam non averti a fœditate sputorum, et fuit Deus auxiliator meus. »

XII. — *Le Christ devait naître à Bethléhem.*

Dans Michée : « Et toi Bethléhem Ephrata, tu peux être comptée parmi les villes de Juda, car c'est de toi que naîtra le chef d'Israël, et son origine se perd dans l'éternité (v). »

Aussi nous lisons dans l'Évangile : « Quand Jésus fut né à Bethléhem de Juda, sous le règne du roi Hérode, voilà que des Mages vinrent d'orient à Jérusalem, disant : « Où est né le roi des Juifs ? car nous avons vu son étoile dans l'orient et nous sommes venus l'adorer (*Mat.* II.). »

XIII. — *Le prèmier avénement du Christ devait être sans gloire.*

Dans Isaïe : « Seigneur, qui a cru à notre parole? à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé? Il a paru devant Dieu comme un enfant ordinaire, comme un rejeton qui croît dans un terrain stérile. Il n'a ni éclat ni beauté : nous l'avons vu, il n'avait pas même la forme humaine ; il passait sans honneur au milieu des hommes ; il paraissait le dernier de tous. Il a été en butte à tous les châtiments ; il a supporté toutes les infirmités humaines ; son visage a été défiguré, couvert de mépris, et nous n'avons pu le reconnaître. Il porte le fardeau de nos péchés, il souffre pour nous : aussi nous l'avons vu exposé à toutes sortes de douleurs et d'outrages. Il a été blessé pour nos crimes ; il a souffert pour nos péchés ; il vient nous donner la paix avec son Père et nous sommes guéris par ses plaies. Nous étions tous égarés comme des brebis ; chacun s'éloignait du chemin véritable : Dieu l'a livré pour nos péchés et, malgré les outrages dont on l'accablait, il n'a pas ouvert la bouche pour se plaindre (LIII). »

Dans le même prophète : « Je me suis soumis sans résistance aux ordres du Très-Haut : j'ai présenté mes épaules aux fouets, mes joues aux soufflets ; je n'ai pas détourné ma face des crachats qui venaient la couvrir et Dieu a été mon soutien (L). »

Item apud eumdem : « Non clamabit neque audiet quis in plateis vocem ejus. Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans non exstinguet, sed in veritate proferet judicium. Fulgebit et non quassabitur quoadusque ponat in terra judicium, et in nomine ejus gentes credent. »

Item in psalmo XXI : « Ego autem sum vermis, et non homo, maledictum hominis, et abjectio populi. Omnes qui me videbant despiciebant me, et locuti sunt in labiis, et moverunt caput. Speravit in Domino, eripiat eum ; salvum faciat eum, quoniam vult eum. » Item illic : « Aruit velut testa virtus mea, et lingua « mea adglutinata est faucibus meis. »

Item apud Zachariam : « Et ostendit mihi Dominus Jesum sacerdotem illum magnum stantem ante faciem angeli Domini, et diabolus stabat ad dexteram ejus adversari ei. Et Jesus erat indutus vestimenta sordida, et stabant ante faciem ipsius angeli, et respondit et ait ad eos qui stabant ante faciem ejus dicens : Auferte vestimenta sordida ab eo. Et dixit ad eum : Ecce abstuli iniquitates tuas. Et induite eum poderem, et imponite cidarim mundam super caput ejus. »

Item Paulus ad Philippenses : « Qui in figura Dei constitutus non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo. Humiliavit se, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum, et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei patris. »

« Il ne criera pas, dit le même prophète en parlant du Messie, sa voix ne sera point entendue sur les places publiques; il ne brisera pas le roseau chancelant, il n'éteindra pas la mèche qui fume encore; mais il exercera son jugement en toute vérité. Il brillera et il ne sera pas ébranlé jusqu'à ce qu'il ait jugé la terre, et les nations croiront en son nom (XLI). »

Au psaume vingt-unième : « Je suis un ver et non un homme, l'objet des malédictions et du mépris du peuple. Ceux qui me voyaient me méprisaient; ils disaient en secouant la tête : « Il a espéré dans le Seigneur; que le Seigneur le délivre; qu'il le sauve, s'il a de l'amour pour lui.... Ma force s'est flétrie, comme la terre exposée au feu; ma langue s'est attachée à mon palais. »

Dans Zacharie : « Le Seigneur me montra le grand-prêtre Jésus, debout en face de l'ange du Seigneur. A sa droite était le démon prêt à l'accuser. Or, Jésus était couvert d'un vêtement souillé et il se tenait en face de l'ange, et l'ange dit à ceux qui étaient présents : enlevez les habits souillés dont il est revêtu; puis il dit au grand-prêtre : J'ai effacé votre iniquité. Allons, continua-t-il, revêtez-le d'un robe et placez sur sa tête une tiare éclatante de blancheur (III). »

Saint Paul écrit aux Philippiens : « Le Christ ayant la forme et la nature de Dieu pouvait sans injustice s'égaler à Dieu; mais il s'est anéanti lui-même, prenant la forme d'un esclave et se rendant en tout semblable à l'homme. Il s'est humilié, en se faisant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et il lui a donné un nom au-dessus de tout nom; en sorte qu'au nom de Jésus tout genou fléchit et dans le ciel et sur la terre et dans les enfers, et tout le monde confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son père (II). »

XIV. — *Quod ipse sit justus quem Judæi occisuri essent.*

In Sapientia Salomonis : « Circumveniamus justum, quoniam insuavis est nobis, et contrarius est operibus nostris, et exprobrat nobis peccata legis. Promittit scientiam Dei se habere, et filium Dei se nominat. Factus est nobis in traductione cogitationum nostrarum, gravis est nobis etiam ad videndum, quoniam dissimilis est aliis vita illius, et mutatæ sunt viæ illius. Tanquam nugaces æstimati sumus ab illo, et continet se a viis nostris quasi ab immunditiis, et præfert novissima justorum, et gloriatur patrem se habere Deum. Videamus ergo si sermones illius veri sunt, et tentemus quæ ventura sunt illi. Contumelia et tormento interrogemus eum, ut sciamus reverentiam illius, et probemus patientiam illius. Morte turpissima condemnemus eum. Hæc cogitaverunt, et erraverunt. Excæcavit enim illos malitia ipsorum, et nescierunt sacramenta Dei. »

Item apud Esaiam : Videte quomodo justus perit, et nemo intelligit, et viri justi tolluntur, et nemo recognoscit. A facie enim injustitiæ sublatus est justus, et erit in pace sepultura ejus. »

De hoc ipso in Exodo ante prædictum : « Innocentem et justum non occides. »

Item in evangelio : « Judas pœnitentia ductus sacerdotibus et senioribus dixit : Peccavi tradens sanguinem justum. »

XV. — *Quod ipse dictus sit ovis et agnus qui occidi haberet, et de sacramento passionis.*

Apud Esaiam : « Sicut ovis ad victimam ductus est, et sicut agnus coram tondente se sine voce sic non aperuit os suum. In humilitate judicium ejus sublatum est. Nativitatem ejus quis

XIV. — *Il est le Juste que les Juifs devaient mettre à mort.*

Dans la Sagesse de Salomon : « Dressons des embûches au juste puisqu'il nous déplaît, puisqu'il s'oppose à nos œuvres et nous reproche nos prévarications. Il se flatte d'avoir la science divine et prend le titre d'enfant de Dieu. Il est devenu le censeur de nos pensées ; sa vue seule nous est insupportable, car sa vie ne ressemble point à celle des autres et il suit une voie différente. Il nous regarde comme des insensés ; il s'abstient de notre manière de vivre comme d'une chose impure ; il préfère la destinée du juste et il se glorifie d'avoir Dieu pour père. Voyons donc si ses discours sont vrais et mettons-le à l'épreuve. Employons contre lui les outrages et les tourments, afin de voir jusqu'où vont sa fidélité et sa patience. Condamnons-le à une mort ignominieuse.... Tels ont été leurs desseins, mais ils se sont trompés ; aveuglés par leur propre malice, ils ont ignoré les secrets de Dieu (I). »

Dans Isaïe : « Voyez, comme le juste périt, et personne n'y pense ; les saints sont enlevés, et personne ne les reconnaît. Dieu appelle le juste pour le soustraire aux traits des méchants, et son sépulcre sera en paix (LVII). »

Nous lisons au livre de l'Exode : « Tu ne mettras pas à mort l'innocent et le juste (XXIII). »

Dans l'Évangile : « Judas, poussé par le repentir, dit aux prêtres et aux vieillards : « J'ai péché, en livrant le sang du juste (*Mat.* XXVII). »

XV. — *Le Christ était cette brebis et cet agneau qui devaient être immolés.*

Isaïe parle du mystère de la Passion : « Il est conduit à la boucherie comme la brebis ; semblable à l'agneau devant celui qui enlève sa toison, il n'ouvre pas même la bouche pour se plaindre. La sentence injuste le frappe au sein de son humilité.

enarrabit? Quoniam auferetur a terra vita ejus, a facinoribus populi mei adductus est ad mortem, et dabo malos pro sepultura ejus et ipsos divites pro morte ejus, quia facinus non fecit, neque insidias ore suo. Propterea ipse consequetur multos, et fortium dividet spolia, propterea quod tradita est ad mortem anima ejus, et inter facinorosos deputatus est. Et ipse peccata multorum pertulit, et propter facinora illorum traditus est. »

Item apud Hieremiam : « Domine, significa mihi, et cognoscam, tunc vidi meditationes eorum. Ego sicut agnus sine malitia perductus sum ad victimam; in me cogitaverunt cogitatum dicentes : Venite, mittamus lignum in panem ejus, et eradamus a terra vitam ejus, et nomen ejus non erit in memoria amplius. »

Item in Exodo Deus ad Moysen : « Accipiant sibi singuli ovem per domos tribuum, ovem sine vitio, perfectum, masculum, anniculum erit vobis. Ab agnis et ab hædis accipietis, et occident illum omne vulgus synagogæ filiorum Israel ad vesperam; et accipient de sanguine ejus, et ponent super duos postes et super limen in domibus, in quibus eum edent in ipsis; et edent carnes ipsa nocte assatas igni, et azyma cum picridibus edent. Non edetis de eis crudam, neque coctam in aqua, nisi assatam igni, caput cum pedibus et interaneis; nihil derelinquetis ex eis in mane, et os non confringetis ex eo. Quæ autem relicta fuerint de eo usque in mane, igni crementur. Sic autem comedetis eum. Lumbi vestri præcincti et caligæ vestræ in pedibus vestris, et bacula vestra in manibus vestris, et edetis eum festinanter. Pascha est enim Domini. »

Item in Apocalypsi : « Et vidi in medio throni et quatuor animalium et in medio seniorum agnum stantem quasi occisum, habentem cornua septem et oculos septem, qui sunt septem spiritus Dei missi per orbem terræ. Et venit, et accepit librum de dextera Dei sedentis in throno. Et cum accepisset

Qui racontera son origine? Il sera retranché de la terre des vivants et conduit à la mort, à cause des crimes de mon peuple. Mais, en récompense, je lui donnerai les pécheurs pour le prix de sa sépulture et les riches pour celui de sa mort, parce qu'il n'a pas commis le crime et que sa bouche ne s'est jamais ouverte à la fraude. Il aura les peuples en héritage et partagera les dépouilles des puissants de la terre, parce qu'il s'est livré à la mort et qu'il a été rangé parmi les scélérats. Il a porté sur ses épaules les iniquités des peuples et a été livré pour leurs crimes (LIII). »

Dans Jérémie : « Vous m'avez fait connaître, ô mon Dieu, les desseins de mes ennemis. Ils m'ont conduit à la boucherie, comme un agneau sans malice, en disant : Venez, mettons du bois dans son pain, exterminons-le de la terre des vivants et que son nom périsse à jamais (XI). »

Dans l'Exode, le Seigneur parle ainsi à Moïse : « Que chacun des fils d'Israël prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison. Cet agneau sera sans tache, mâle, âgé d'un an. Ils pourront prendre aussi un chevreau. Le soir, tout le peuple immolera cette victime et marquera de son sang les portes et le seuil des maisons. On mangera les chairs rôties au feu, avec des azymes et des laitues sauvages. Vous n'en mangerez aucune partie crue ou cuite dans l'eau; tout devra être rôti au feu. Vous mangerez aussi la tête avec les pieds et les intestins; vous n'en laisserez rien pour le lendemain et vous ne briserez aucun des os de la victime. Ce qui en restera sera brûlé dans le feu. Vous mangerez l'agneau de cette manière : une ceinture aux reins, des chaussures aux pieds, un bâton à la main; vous mangerez à la hâte, car c'est le passage du Seigneur (XII). »

Dans l'Apocalypse : « Je vis, au milieu du trône, des quatre animaux et des vieillards, un agneau qui paraissait immolé et qui pourtant se tenait debout. Il avait sept cornes et sept yeux qui sont les sept esprits de Dieu envoyés dans toute la terre. Il vînt et prit le livre de la main de celui qui était assis sur le

librum, quatuor animalia et viginti quatuor seniores prostraverunt se ante agnum, habentes singuli citharas et pateras aureas plenas odoramentis supplicationum, quæ sunt orationes sanctorum; et cantaverunt canticum novum dicentes : Dignus es, Domine, accipere librum et aperire signa ejus, quoniam occisus es et redemisti nos sanguine tuo ex omni tribu et lingua et populo et natione, et fecisti nos regnum Deo nostro, sacerdotesque fecisti, et regnabunt super terram. »

Item in Evangelio : « Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce agnus Dei, et ecce qui aufert peccata mundi. »

XVI. — *Quod idem et lapis dictus sit.*

Apud Esaiam sic dicit Dominus : « Ecce ego immitto in fundamenta Sion lapidem pretiosum, electum, summum, angularem, honoratum; et qui crediderit in eum, non confundetur. »

Item id psalmo CXVII : « Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. A Domino factus est iste, et est admirabilis in oculis nostris. Iste dies quem fecit Dominus, exsultemus et jucundemur in eo. O Domine, salva igitur, o Domine dirige igitur. Benedictus est qui venit in nomine Domini. »

Item apud Zachariam : « Ecce ego adduco puerum meum. Oriens nomen est ei : quoniam lapis quem dedi ante faciem Jesu, super lapidem ipsum unum septem oculi sunt. »

Item in Deuteronomio : « Et scribes super lapidem omnem legem hanc manifeste nimis. »

Item apud Jesum Nave : « Et accepit lapidem magnum, et statuit eum illic contra Dominum, et ait Jesus ad populum : Ecce lapis iste erit vobis in testimonium quia iste audivit

trône. Et lorsqu'il eut pris le livre, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, ayant tous des lyres et des coupes d'or pleines des parfums de la prière des saints; et ils chantèrent un cantique nouveau, disant : Vous êtes digne, Seigneur, de recevoir le livre et d'en briser les sceaux; car vous avez été immolé et, par votre sang, vous nous avez rachetés de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation, et vous nous avez faits rois et prêtres pour notre Dieu, et nous règnerons sur la terre (VI). »

Dans l'Évangile : « Le jour suivant, Jean vit venir Jésus vers lui et il dit : « Voilà l'agneau de Dieu; voilà celui qui efface les péchés du monde (*Joan.* I). »

XVI. *Le Christ est la pierre mystérieuse prédite par les prophètes.*

Le Seigneur parle ainsi dans Isaïe : « Je placerai dans les fondements de Sion une pierre angulaire, précieuse, large, choisie, honorée, et celui qui croira en elle ne sera pas confondu (XXVIII). »

Au livre des Psaumes : « La pierre que les ouvriers ont rejetée a été placée à l'angle de l'édifice. Elle a été faite par le Seigneur, aussi est elle admirable à nos yeux. C'est le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous, livrons-nous à l'allégresse. Seigneur, sauvez-nous; Seigneur, dirigez-nous; bienheureux celui qui vient au nom du Seigneur (CXVII). »

Dans Zacharie : « Je vais faire paraître mon Fils; son nom est Orient : il est figuré par cette pierre que j'ai placée en présence du prêtre Jésus et sur laquelle sont sept yeux (III). »

Dans le Deutéronome : « Vous écrirez sur cette pierre toute la loi en caractères très-lisibles (XXVII). »

Dans Josué : « Josué prit une pierre très-grande, il la plaça en face du Seigneur et dit au peuple : Cette pierre sera pour vous un témoignage; elle sait tout ce que le Seigneur a dit,

omnia quæ dicta sunt a Domino, quanta locutus est ad vos hodie, et erit ipse vobis in testimonium in novissimo dierum, quando recesseritis a Deo vestro. »

Item in Actibus apostolorum Petrus : « Principes populi et seniores Israel audite : Ecce nos hodie interrogamur a vobis super benefacto hominis infirmi in quo iste salvatus est. Sit vobis omnibus notum et omni populo Israel quia in nomine Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit a mortuis, in illo iste in conspectu vestro sanus adstat, in alio autem nullo. Hic est lapis qui contemptus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli. Non est enim nomen aliud sub cœlo datum hominibus in quo oportet salvari nos. »

Hic est lapis in Genesi quem ponit Jacob ad caput suum, quia caput viri Christus; et dormiens videt scalam ad cœlum pertingentem, in qua constitutus erat Dominus, et angeli ascendebant et descendebant; quem lapidem consecravit et unxit sacramento unctionis Christum significans.

Hic est lapis in Exodo super quem sedit Moyses in cacumine collis quando Jesus Nave contra Amalech dimicavit, et sacramento lapidis et stabilitate sessionis Amalech superatus est ab Jesu, id est, diabolus a Christo victus est. Hic est lapis magnus in *Basileion* primo super quem posita est arca testamenti, quando eam ab allophylis remissam et redditam in plaustro boves reportaverunt.

Item hic est lapis in *Basileion* quo David frontem Goliæ percussit et occidit, significans diabolum et servos ejus inde prosterni, victa scilicet ea capitis parte quam signatam non habent. Quo signo nos et tuti semper sumus et vivimus.

Hic est lapsis quem cum alienigenas Israel vicisset statuit Samuel, et appellavit nomen ejus Abennezer, id est, lapis auxiliator.

toutes les paroles qu'il vous a adressées en ce jour. Elle protestera contre vous le jour où vous abandonnerez votre Dieu (XXIV). »

De là ces paroles de saint Pierre, aux Actes des Apôtres : « Princes du peuple et vous vieillards d'Israël, écoutez : Vous nous interrogez au sujet de la grâce accordée à ce paralytique : Sachez donc, vous et tout le peuple, que si cet homme est maintenant en votre présence, debout et plein de santé, c'est au nom de Jésus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité d'entre les morts. C'est la pierre que vous avez repoussée et qui a été placée à l'angle de l'édifice; car, il n'y a pas sous le ciel d'autre nom accordé aux hommes pour opérer leur salut (IV). »

C'est cette pierre que Jacob plaça sous sa tête; car, le Christ est la tête de l'homme. En dormant, il vit une échelle qui s'élevait jusqu'au ciel. Le Seigneur était au sommet de l'échelle et et les anges montaient et descendaient, et il consacra et oignit cette pierre, figurant par ce mystère l'oint du Seigneur (*Gen.* XXVIII). »

C'est la pierre sur laquelle s'assit Moïse au sommet de la colline, alors que Josué combattit contre Amalec. Grâce à cette pierre et à l'immobilité de Moïse, Amalec fut vaincu par Josué. Figure de la victoire que le Christ devait remporter sur le démon (*Exod.* XVII).

C'est la pierre sur laquelle fut déposée l'arche d'alliance, lorsque les infidèles la renvoyèrent sur un char attelé de deux génisses (I. *Reg.* IV).

C'est la pierre avec laquelle David brisa le front de Goliath. Figure de la défaite du démon et des esclaves du démon, qui succombent parce que leur front ne porte pas le signe du salut. Nous, au contraire, protégés par ce signe, nous jouissons de la vie véritable (I. *Reg.* XVII).

C'est la pierre que Samuel dressa, après la défaite des infidèles, et qu'il appela Abennezer, c'est-à-dire, pierre du salut. (I. *Reg.* VII).

XVII. — *Quod deinde idem lapis mons fieret et impleret totam terram.*

Apud Danielem : « Et ecce imago nimis magna, et contemplatio ejus imaginis metuenda et elata stabat contra te, cujus caput fuit ex auro bono, pectus et brachia ejus argentea, venter et femora ærea, pedes autem ex parte quidem ferrei, ex parte autem fictiles, quoadusque abscisus est lapis de monte sine manibus concidentium, et percussit imaginem super pedes ferreos et fictiles, et comminuit eos minutatim, et factum est simul ferrum et testa et æramentum et argentum et aurum; et facta sunt minuta quasi palea aut pulvis in area æstate, et ventilavit illa ventus, ita ut nihil remanserit ex illis; et lapis qui percussit imaginem factus est mons magnus, et implevit totam terram. »

XVIII. — *Quod in novissimis temporibus idem mons manifestaretur, super quem gentes venirent, et in quem justi quique ascenderent.*

Apud Esaiam : « Erit in novissimis temporibus manifestus mons Domini et domus Dei super vertices montium, et exaltabitur super colles, et venient super illum omnes gentes, et ambulabunt multi, et dicent : Venite, ascendamus in montem Domini et in domum Dei Jacob, et nuntiabit nobis viam ejus, et ambulabimus in illa. De Sion enim procedet lex et verbum Domini ab Hierusalem; et judicabit inter gentes, et redarguet populum multum, et concident gladios suos in aratra et lanceas suas in falces, et jam non discent pugnare. »

Item in psalmo XXIII : « Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde. Qui non accepit in vano animam suam, et non

XVII. — *Cette même pierre devait ensuite devenir une montagne et remplir toute la terre.*

Voici ce que dit Daniel : « Je vis une statue gigantesque et d'un aspect redoutable. Elle se tenait devant moi. Sa tête était d'or, sa poitrine et ses bras d'argent, son ventre et ses cuisses d'airain, ses pieds en partie de fer et en partie de boue. Or une pierre se détacha de la montagne, sans le secours d'aucune main; elle frappa le fer et la boue qui composaient les pieds de la statue; elle les réduisit en poudre et la statue elle-même devint un amas confus de fer, d'argile, d'airain, d'argent et d'or. Tous ces débris ressemblaient à la paille hachée ou à la poussière qui se trouve sur l'aire pendant l'été. Ils furent balayés par le vent, et il n'en resta rien. Mais la pierre qui frappa la statue devint une montagne énorme et remplit toute la terre (II). »

XVIII. — *Plus tard, les peuples devaient accourir à cette montagne et les justes devaient en gravir le sommet.*

« Dans les derniers temps, dit Isaïe, la montagne du Seigneur se manifestera à tous les peuples; la maison du Seigneur s'élèvera sur le sommet des collines; elle les dominera et toutes les nations accourront vers elle en disant : Venez, montons à la montagne du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob. Il nous montrera le chemin, et nous le suivrons fidèlement : car la loi viendra de Sion, et la parole du Seigneur sortira de Jérusalem. Il jugera les nations, il réprimera les excès des peuples et ils changeront leurs glaives en socs de charrue, leurs lances en faucilles et ils n'apprendront plus à combattre (II). »

Au livre des Psaumes : « Qui montera à la montagne du Seigneur? qui se tiendra debout dans son sanctuaire? L'homme aux mains innocentes, au cœur pur; l'homme qui connaît le prix de son âme et qui n'a pas fait à son prochain un serment

juravit subdole proximo sibi, iste accipiet benedictionem a Domino et misericordiam a Deo salutari suo, ista nativitas eorum qui eum quærunt, qui quærunt faciem Dei Jacob. »

XIX. — *Quod ipse sit sponsus Ecclesiam habens sponsam, de qua filii spiritales nascerentur.*

Apud Johel. « Canite tuba in Sion, sanctificate jejunium, et indicite curationem, aggregate populum, sanctificate ecclesiam, excipite majores natu, colligite parvulos lactentes, procedat sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo. »

Item apud Hieremiam : « Et auferam de civitatibus Juda et de quadriviis Hierusalem vocem lætantium et vocem gaudentium, vocem sponsi et vocem sponsæ. »

Item in psalmo XVIII : « Et ipse velut sponsus egrediens de thalamo suo. Exsultavit ut gigas viam currere. A summo cœli egressio ejus, et decursio ejus usque ad summum ejus, et non est qui lateat a calore ejus. »

Item in Apocalypsi : « Veni, ostendam tibi novam nuptam uxorem agni; et duxit me in spiritu in montem magnum, et ostendit mihi civitatem sanctam Hierusalem descendentem de cœlo a Deo habentem claritatem Dei. »

Item in evangelio *kata* Joannem : « Vos mihi testes estis quoniam dixi eis qui missi sunt ab Hierosolymis ad me quia non sum Christus, sed quoniam missus sum ante illum. Qui enim habet sponsam sponsus est. Amicus autem sponsi est qui stat et audit eum et gaudio gaudet propter vocem sponsi. »

Hujus rei mysterium ostensum est apud Jesum Nave, quando jussus est excalciare se, quod scilicet sponsus non ipse esset. Erat enim in lege ut quisquis nuptias recusaret, calceamentum

trompeur. Celui-là recevra la bénédiction du Seigneur et la miséricorde de Dieu, son Sauveur. Telle est la race de ceux qui le cherchent, de ceux qui cherchent la face du Dieu de Jacob (XXIII). »

XIX. — *Le Christ est l'époux, ayant pour épouse l'Église, de laquelle devaient naître des enfants spirituels.*

Dans Joël : « Sonnez de la trompette au milieu de Sion, proclamez le jeûne, annoncez la purification, convoquez le peuple, sanctifiez-le; réunissez les vieillards, recueillez les enfants à la mamelle; que l'époux sorte de son lit et l'épouse de sa chambre nuptiale (II). »

Dans Jérémie : « J'enlèverai aux villes de Juda et aux carrefours de Jérusalem les cris de joie et d'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse (XVI). »

Au psaume dix-huitième : « Il ressemble à l'époux qui sort de sa chambre nuptiale. Il s'élance comme un géant pour fournir sa carrière; il parcourt l'infini des cieux d'une extrémité à l'autre, et personne ne peut se soustraire à ses rayons. »

Dans l'Apocalypse, un ange parle ainsi à Jean : « Viens, je vais te montrer l'épouse nouvellement unie à l'agneau. Et, continue l'apôtre, il me conduisit en esprit sur une haute montagne et il me montra la cité sainte, Jérusalem, descendant du ciel et revêtue de l'éclat de Dieu (XXI). »

Dans l'Évangile, Jean-Baptiste parle en ces termes : « Vous êtes témoins que j'ai dit à ceux qui ont été envoyés vers moi de Jérusalem : Je ne suis pas le Christ, mais je précède ses pas. Celui qui est uni à l'épouse est l'époux. L'ami de l'époux, qui se tient à ses côtés et qui écoute sa parole, partage la joie de l'époux (*Joan.* III). »

Nous trouvons la figure de ce mystère dans l'ordre donné à Josué d'ôter sa chaussure parce qu'il n'était pas l'époux. La loi portait que celui qui refusait le mariage devait se déchausser et

deponeret, calcearetur vero ille qui sponsus futurus esset. « Et factum est cum esset Jesus in Jericho, circumspexit oculis et vidit hominem stantem ante faciem suam et frameam tenentem in manu ejus, et dixit : Noster es, an adversariorum? Ille autem dixit : « Ego sum dux virtutis Domini ; nunc adveni. » Et Jesus cecidit in faciem ad terram, et ait illi : « Domine, quid imperas famulo tuo? » Et ait dux virtutis Domini : Solve calceamentum de pedibus tuis. Locus enim in quo stas terra sancta est. »

Item in Exodo Moyses jubetur calceamentum deponere, quod nec ipse sponsus esset : « Et apparuit ei angelus Domini in flamma ignis de rubo, et vidit quoniam rubus arderet igni, rubus autem non cremabatur. Et dixit Moyses : Transiens videbo hoc grande visum, cur utique non crematur rubus. Ut vidit autem quoniam accedit videre, vocavit eum Dominus Deus de rubo dicens : « Moyses, Moyses. » Qui dixit : Quid est ? Et dixit : Ne accesseris huc nisi solveris calceamentum de pedibus tuis. Locus enim in quo stas terra sancta est. Et dixit ei : « Ego sum Deus patris tui, Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob. »

Hoc autem manifestatum est in evangelio *kata* Joannem : « Et respondit illis Joannes : Ego quidem baptizo in aqua. In medio autem vestrum stat quem vos nescitis. Ipse est enim de quo dixi : Post me veniens homo ante me factus est, cujus non sum dignus corrigiam calceamenti solvere. »

Item *kata* Lucam : « Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes, et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum quando veniat a nuptiis, ut cum venerit et pulsaverit aperiant ei. Beati servi illi quos adveniens dominus invenerit vigilantes. »

Item in Apocalypsi : « Regnavit Dominus Deus omnipotens, gaudeamus et exsultemus, et demus ei gloriæ claritatem, quoniam venerunt nuptiæ agni, et uxor ejus se præparavit. »

que celui qui acceptait le titre d'époux devait prendre sa chaussure (*Deut.* xxv). Lorsque Josué était dans Jéricho, il porta ses regards autour de lui et il vit en sa présence un jeune homme debout et tenant dans sa main une épée. Êtes-vous des nôtres, lui dit-il, ou bien êtes-vous un ennemi? Et le jeune homme lui répondit : « Je suis le chef de l'armée de Dieu; approche. » Et Josué tomba la face contre terre en disant : « Seigneur, que commandez-vous à votre serviteur? » Et le chef de l'armée du Seigneur : « Otez votre chaussure, lui dit-il, car le lieu où vous êtes est une terre sainte (*Jos.* v). »

Dans l'Exode, Moïse reçoit le même ordre, parce qu'il n'était pas l'époux. L'ange du Seigneur lui apparut dans le buisson enflammé, et il vit que le buisson brûlait et ne se consumait pas, et il se dit à lui-même : « J'irai et je verrai ce prodige, pourquoi ce buisson ne se consume pas. » Voyant qu'il s'approchait, le Seigneur l'appela du milieu du buisson : « Moïse, Moïse. Me voici, répondit-il. N'approche pas, lui dit le Seigneur, avant d'avoir ôté ta chaussure. Le lieu où tu te trouves est une terre sainte. » Et il ajouta : « Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob (*Ex.* III). »

Aussi nous lisons dans l'Évangile : « Jean répondit aux Juifs : « Je baptise dans l'eau; mais au milieu de vous se trouve celui que vous ignorez, celui dont j'ai dit : Il viendra après moi, mais il a été fait avant moi; et je ne suis pas digne de délier la courroie de sa chaussure (*Joan.* I). »

Dans saint Luc : « Ayez une ceinture à vos reins, dans vos mains des lampes allumées, car vous êtes comme des serviteurs attendant leur maître à son retour des noces, prêts à lui ouvrir la porte dès qu'il frappera. Bienheureux les serviteurs que le maître, à son arrivée, trouvera éveillés (XII)! »

Dans l'Apocalypse : « Il règne le Seigneur Dieu tout puissant; réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse, rendons lui gloire, car les noces de l'agneau sont arrivées, et son épouse est prête à le recevoir (XIX). »

XX. — *Quod cruci illum fixuri essent Judei.*

Apud Esaiam. « Expandi manus meas tota die ad plebem contumacem et contradicentem mihi, qui ambulant vias non bonas, sed post peccata sua. »

Item apud Hieremiam : « Venite, mittamus lignum in panem ejus, et eradamus a terra vitam ejus. »

Item in Deuteronomio : « Et erit pendens vita tua ante oculos tuos, et timebis die et nocte, et non credes vitæ tuæ. »

Item in psalmo xxi : « Effoderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea. Ipsi autem contemplati sunt, et viderunt me, et diviserunt vestimenta mea sibi, et super vestem meam sortem miserunt. Tu autem, Domine, ne elongaveris auxilium tuum a me, in auxilium meum attende. Libera a gladio animam meam et de manu canis unicam meam. Salva me ex ore leonis et a cornibus unicornium humilitatem meam. Enarrabo nomen tuum fratribus meis, in medio ecclesiæ laudabo te. »

Item in psalmo cxviii. Confige clavis de metu tuo carnes meas. Item in psalmo cxl : « Allevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. »

De quo sacrificio Sophonias dixit : « Metuit ea facie Domini Dei, quoniam prope est dies ejus : quia apparavit Dominus sacrificium suum, sanctificavit electos suos. »

Item apud Zachariam : « Et intuebuntur in me, in quem transfixerunt. »

Item in psalmo lxxxvii. « Exclamavi ad te, Domine, tota die, extendi ad te manus meas. »

Unde in Evangelio Dominus dicit : « Sicut Moyses exaltavit serpentem in eremo, ita exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui crediderit in Filium habeat vitam æternam. »

XX. — *Il devait être crucifié par les Juifs.*

« Pendant tout le jour, j'ai étendu mes mains vers ce peuple rebelle, qui résiste à ma volonté, qui cesse de marcher dans la droite voie pour s'égarer dans celle de l'iniquité (*Isa.* LXV). »

Dans Jérémie : « Venez, plaçons du bois dans son pain, faisons-le disparaître de la terre des vivants (XI). »

Dans le Deutéronome : « Ta vie sera incertaine et suspendue devant tes yeux ; tu craindras jour et nuit, et tu ne croiras pas à ta propre existence (XXVIII). »

Au livre des Psaumes : « Ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os. Ils m'ont contemplé ; ils ont vu mes souffrances ; ils se sont partagé mes vêtements et ont jeté le sort sur ma robe. Pour vous, Seigneur, ne me refusez pas votre secours ; venez à mon aide. Arrachez mon âme au glaive, ma vie à la rage des chiens. Sauvez-moi de la gueule du lion ; protégez ma faiblesse contre la fureur de mes ennemis. Je ferai connaître votre nom à mes frères ; je vous louerai au milieu de l'assemblée des fidèles (XXI).... Inspirez-moi votre crainte ; qu'elle s'enfonce, comme un clou, dans ma chair (CXVIII).... J'élève vers vous mes mains pour vous offrir le sacrifice du soir (CXL). »

Le prophète Sophonie parle de ce sacrifice : « Craignez la face du Seigneur, car son jour est proche : le Seigneur a préparé son sacrifice ; il a sanctifié ses élus (I). »

Dans Zacharie : « Ils tourneront leurs regards vers moi, qu'ils ont transpercé (XII). »

Au psaume quatre-vingt-septième : « J'ai crié vers vous, Seigneur, pendant tout le jour ; j'ai étendu mes mains vers vous. »

Aussi le Seigneur dit dans l'Évangile : « Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, il faut que le Fils de l'homme soit élevé entre le ciel et la terre, afin que tous ceux qui croiront en lui aient la vie éternelle (*Joan.* III). »

XXI. — *Quod in Passione crucis et signo virtus omnis sit et potestas.*

Apud Abacuc : « Texit cœlos virtus ejus, et laudis ejus plena est terra, et splendor ejus ut lux erit ; cornua in manibus ejus erunt. Et illic constabilita est gloriæ virtus ejus, et constituit dilectionem validam. Ante faciem suam ibit verbum, et procedet in campos secundum gressus suos. »

Item apud Isaiam : « Ecce natus est nobis puer, et datus est nobis filius, cujus imperium super humeros ejus; et vocatum est nomen ejus magnæ cogitationis nuntius. »

Hoc signo crucis et Amalech victus est ab Jesu per Moysen. In Exodo dixit Moyses ad Jesum : « Elige tibi viros, et exi, et constitue cum Amalech in crastinum. Ecce ego stabo in cacumine collis, et virga Dei in manu mea. Et factum est cum levabat manus Moyses, prævalebat Israel. Ubi autem submiserat manus Moyses, invalescebat Amalech. Sed manus Moysi erant graves, et accepto lapide supposuerunt sub eo, et sedebat super eum ; et Aaron et Ur sustentabant manus ejus hinc et inde, et factæ sunt manus Moysi stabiles usque in occasum solis, et fugavit Jesus Amalech et omnem populum ejus. Et dixit Dominus ad Moysen : » « Scribe hoc ut sit memoria in libro, et da in aures Jesu quoniam deletione deleam memoriam Amalech de sub cœlo. »

XXII. — *Quod in hoc signo crucis salus sit omnibus qui in frontibus notentur.*

Apud Ezechielem dicit Dominus : « Transi mediam Hierusalem, et notabis signum super frontes virorum qui ingemunt et mœrent ob iniquitates quæ fiunt in medio ipsorum. » Item illic : « Vadite et cædite, et nolite parcere oculis vestris. Nolite misereri senioris et juvenis et virginis, et parvulos et mu-

XXI. — *Dans la Passion du Sauveur, toute vertu et toute puissance ont été données au signe de la croix.*

Dans Habacuc : « Sa puissance remplit les cieux ; la terre est pleine de sa gloire ; son éclat est comme la lumière ; sa force est dans ses mains. C'est par là qu'il manifeste son pouvoir et qu'il attire à lui l'amour des peuples. Sa parole marche devant sa face ; elle précède tous ses pas (III). »

Dans Isaïe : « Voilà qu'un enfant nous est né ; un fils nous a été donné ; il porte sur ses épaules les insignes de son autorité, et son nom est le messager de la pensée divine (IX). »

C'est par ce signe de la croix que Josué et Moïse vainquirent Amalec : « Choisis tes guerriers, dit Moïse à Josué, et demain va attaquer Amalec. Je me tiendrai au sommet de la colline et la verge de Dieu sera dans ma main. » Et il arriva que lorsque Moïse levait ses mains, Israël avait l'avantage ; lorsque Moïse abaissait ses mains, Amalec était vainqueur à son tour. Mais les mains de Moïse étaient appesanties par la fatigue ; Aaron et Ur le firent donc asseoir sur une pierre, et, placés à ses côtés, ils soutenaient ses mains ; et les mains de Moïse demeurèrent étendues jusqu'au coucher du soleil, et Josué mit en fuite Amalec avec toute son armée. Et le Seigneur dit à Moïse : « Écrivez cela, afin que le souvenir s'en conserve dans le livre ; faites-le connaître à Josué, car je détruirai sous le ciel la mémoire d'Amalec (*Ex.* XVII). »

XXII. — *La croix est le signe du salut pour tous ceux qui la portent gravée sur leurs fronts.*

Le Seigneur parle ainsi dans Ézéchiel : « Traverse Jérusalem et grave un signe sur le front des hommes qui gémissent et pleurent sur les iniquités du peuple.... Marchez, frappez, n'épargnez personne, n'ayez pitié ni du vieillard, ni du jeune homme, ni de la jeune fille. Exterminez les enfants et les

lieres interficite, ut perdeleantur. Omnem autem super quem signum scriptum est ne tetigeritis, et ab ipsis sanctis meis incipite. »

Item in Exodo Deus ad Moysen : « Et erit sanguis in signo vobis super domos in quibus ibi eritis; et videbo sanguinem, et protegam vos, et non erit in vobis plaga diminutionis cum percutiam terram Ægypti. »

Item in Apocalypsi : « Et vidi agnum stantem in monte Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia, et habebant nomen ejus et nomen patris ejus scriptum in frontibus suis. »

Item illic : « Ego sum α et ω, primus et novissimus, initium et finis. Felices eos qui faciunt præcepta ejus, ut sit potestas eorum super lignum vitæ. »

XXIII. — *Quod medio die in Passione ejus tenebræ futuræ essent.*

Apud Amos : « Et erit in illo die, dicit Dominus, occidet sol meridie, et obtenebrabitur dies lucis; et convertam dies festos vestros in luctum et omnia cantica vestra in lamentationem. »

Item apud Hieremiam : « Exterrita est quæ parit, et tæduit anima ejus. Subiit sol ei cum adhuc medius dies esset, confusa est et maledicta. Reliquos eorum in gladio dabo in conspectu inimicorum eorum. »

Item in Evangelio : « A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super totam terram usque ad horam nonam. »

XXIV. — *Quod a morte non vinceretur, nec apud inferos remansurus esset.*

In psalmo XXIX : « Domine, reduxisti ab inferno animam meam. » Item in psalmo XV : « Non derelinques animam meam

femmes ; mais tout homme qui portera le signe sacré, ne le touchez pas ; épargnez mes saints (IX). »

Dans l'Exode, Dieu parle ainsi à Moïse : « Le sang de l'agneau, placé à la porte de vos demeures, sera pour vous un signe ; je verrai ce sang et je vous protégerai, et vous ne perdrez aucun de vos enfants, quand je frapperai la terre d'Égypte (XII). »

Dans l'Apocalypse : « Je vis, et voilà que l'agneau se tenait debout sur la montagne de Sion, et avec lui se trouvaient cent-quarante-quatre mille personnes qui portaient son nom et le nom de son Père écrit sur leur front (XIV). »

Au même livre : « Je suis Alpha et Oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin. Heureux ceux qui accomplissent les préceptes de l'agneau, afin qu'ils aient droit à l'arbre de vie (XXII). »

XXIII. —*Pendant la Passion du Christ, des ténèbres devaient avoir lieu au milieu du jour.*

Dans Amos : « En ce jour, dit le Seigneur, le soleil se couchera à son midi; le jour se changera en ténèbres; je changerai vos jours de fête en jours de deuil et tous vos cantiques en lamentations (VIII). »

Dans Jérémie : « Celle qui enfante a été effrayée; son âme est pleine d'amertume; le soleil s'est couché pour elle au milieu du jour; elle a eu en partage la malédiction et la honte. Je livrerai au glaive les restes de ce peuple; ils succomberont en face de leurs ennemis (XV). »

Dans l'Évangile : « Depuis la sixième heure, des ténèbres couvrirent la terre jusqu'à la neuvième heure (*Mat.* XVII). »

XXIV. — *Le Christ ne devait pas être vaincu par la mort, ni demeurer dans le séjour des morts.*

Au livre des Psaumes : « Seigneur, vous avez retiré mon âme du tombeau (XXIX).... Vous ne laisserez pas mon âme dans les

apud inferos, neque dabis sanctum tuum videre corruptionem.» Item in psalmo III : « Ego dormivi, et somnum cepi, et resurrexi, quoniam Dominus auxiliatus est mihi.»

Item *kata* Joannem : « Nemo aufert animam meam a me, sed ego a me pono eam; potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterum sumendi eam. Hoc enim mandatum accepi a patre meo. »

XXV. — *Quod ab inferis tertio die resurgeret.*

Apud Osee : « Vivificabit nos post biduum, die tertio resurgemus. »

Item in Exodo : « Et dixit Dominus ad Moysen : Descende et testificare populo, et sanctifica illos hodie et cras et lavent vestem suam, et sint parati in perendinum diem. Die enim tertio descendet Dominus in montem Sina. »

Item in Evangelio : « Progenies nequam et adultera signum quærit, et signum non dabitur illi nisi signum Jonæ prophetæ. Quomodo enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, ita erit filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus. »

XXVI. — *Quod cum resurrexisset, acciperet a patre omnem potestatem et potestas ejus æterna sit.*

Apud Danielem : « Videbam in visu nocte; et ecce in nubibus cœli quasi filius hominis veniens venit usque ad veterem dierum, et stetit in conspectu ejus, et qui assistebant ei obtulerunt eum; et data est ei potestas regia, et omnes reges terræ per

enfers et vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption (xv).... J'ai dormi, je me suis livré au sommeil, et je me suis relevé, car le Seigneur est venu à mon aide (III). »

Dans l'Évangile selon saint Jean : « Personne, dit Jésus-Christ, ne m'enlève ma vie; je la quitte de moi-même, car j'ai le pouvoir de la quitter et de la reprendre : cet ordre, je l'ai reçu de mon Père (x). »

XXV. — *Le Christ devait ressusciter d'entre les morts le troisième jour.*

Dans Osée : « Après deux jours, il nous rendra la vie et nous ressusciterons le troisième (VI). »

Dans l'Exode : « Le Seigneur dit à Moïse : Descends de la montagne, adresse toi au peuple et sanctifie-le aujourd'hui et demain; qu'ils lavent leurs vêtements et qu'ils soient prêts pour le troisième jour; car, dans trois jours, le Seigneur descendra sur la montagne de Sinaï (XIX). »

Dans l'Évangile : « Cette race perverse et infidèle demande un prodige et on ne lui donnera d'autre prodige que celui du prophète Jonas. Car de même que le prophète Jonas est resté trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre (*Mat.* XII). »

XXVI. — *Le Christ, après sa résurrection, devait recevoir de son Père toute puissance, et cette puissance devait être éternelle.*

« J'eus une vision pendant la nuit, dit le prophète Daniel, et, sur les nuées du ciel, il me sembla voir le Fils de l'homme. Il s'avança jusqu'à l'ancien des jours et s'arrêta en sa présence. Ceux qui l'accompagnaient le présentèrent, et la puissance royale lui fut donnée, et tous les rois de la terre et toutes les gloires d'ici-bas furent soumis à son empire, et sa puissance

genus, et omnis claritas serviens ei; et potestas ejus æterna, quæ non auferetur, et regnum ejus non corrumpetur. »

Item apud Esaiam: « Nunc exsurgam, dicit Dominus, nunc clarificabor, nunc exaltabor; nunc videbitis, nunc intelligetis, nunc confundemini. Vana erit fortitudo spiritus vestri, ignis vos consumet. »

Item in psalmo CIX : « Dixit Dominus Domino meo, sede ad dexteram meam quoadusque ponam inimicos tuos suppedaneum pedum tuorum. Virgam virtutis tuæ mittet Deus a Sion, et dominaberis in medio inimicorum tuorum. »

Item in Apocalypsi: « Et conversus respexi, ut viderem vocem quæ mecum loquebatur. Et vidi septem candelabra aurea, et in medio candelabrorum similem filio hominis vestitum podere, et erat præcinctus supra mamillas zonam auream. Caput autem ejus et capilli erant albi velut lana aut nix, et oculi ejus ut flamma ignis, et pedes ejus similes aurichalco, sicut de fornace ignis, et vox ejus ut sonus aquarum multarum; et habebat in dextera sua septem stellas, et ex ore ejus gladius utraque parte acutus exibat, et facies ejus splendebat ut sol in virtute sua. Et cum vidissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus, et imposuit super me dexteram suam dicens: Noli timere, ego sum primus et novissimus, et vivus qui fueram mortuus; et ecce sum vivens in sæcula sæculorum, et habeo claves mortis et inferorum. »

Item in Evangelio Dominus post resurrectionem discipulis dicit : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Ite ergo, et docete omnes gentes, tingentes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, docentes eos observare omnia quæcumque præcepi vobis. »

sera éternelle. Elle ne lui sera pas enlevée, et son règne ne finira jamais (VII). »

Dans Isaïe : « Maintenant, dit le Seigneur, je me lèverai, je serai glorifié, je serai exalté; vous le verrez, vous le comprendrez et vous serez confondus; votre force sera vaine et vous serez consumés par le feu (XXXIII). »

Au livre des Psaumes : « Le Seigneur dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau où s'appuient vos pieds. Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance, et vous dominerez au milieu de vos ennemis (CIX). »

Dans l'Apocalypse : « Je me tournai pour reconnaître la voix qui me parlait, et je vis sept chandeliers d'or, et au milieu des chandeliers, quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, revêtu d'une longue robe et ceint, au haut de la poitrine, d'une ceinture d'or. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme la laine et la neige; ses yeux ressemblaient à la flamme, ses pieds à l'airain qui sort de la fournaise; sa voix égalait le bruit des grandes eaux. Il avait dans sa main droite sept étoiles, de sa bouche sortait un glaive à deux tranchants, et son visage resplendissait comme le soleil dans tout son éclat. Et après l'avoir vu, je tombai à ses pieds comme mort, et il étendit sur moi sa main droite en disant : Ne crains pas, je suis le premier et le dernier; j'ai été mort, mais me voici vivant. Je vivrai dans les siècles des siècles et je tiens en main les clés de la mort et de l'enfer (I). »

Dans l'Évangile, le Seigneur, après sa résurrection, parle ainsi à ses disciples : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; allez donc et instruisez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et apprenez-leur à observer tous les préceptes que je vous ai laissés (XXVIII). »

XXVII. — *Quod perveniri non possit ad Deum patrem nisi per filium ejus Jesum Christum.*

In Evangelio : « Ego sum via et veritas et vita. Nemo venit ad patrem nisi per me. » Item illic : « Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur. » Item illic : « Multi prophetæ et justi cupierunt videre quæ videtis, et non viderunt, et audire quæ auditis, et non audierunt. » Item illic : « Qui credit in filium habet vitam æternam. Qui dicto non audiens est in filium non habet vitam, sed ira Dei manebit super eum. »

Item Paulus apud Ephesios : « Et cum venisset, annuntiavit vobis pacem his qui longe et pacem iis qui prope, quia per ipsum habemus accessum ambo in uno spiritu ad patrem. »

Item ad Romanos : « Omnes enim peccaverunt et egent claritate Dei, justificantur autem dono ipsius et gratia per redemptionem quæ est in Christo Jesu. »

Item in epistola Petri apostoli : « Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Deo. » Item illic : In hoc enim et mortuis prædicatum est ut suscitentur. »

Item in epistola Joannis : « Qui negat filium neque patrem habet. Qui confitetur filium et filium et patrem habet. »

XXVIII. — *Quod ipse judex venturus sit.*

Apud Malachiam : « Ecce dies Domini venit ardens velut clibanus; eruntque omnes alienigenæ et omnes iniqui stipula, et succendet illos adveniens dies, dicit Dominus. »

Item in psalmo XLIX : « Deus deorum Dominus locutus est, et vocavit terram. A solis ortu usque ad occasum ex Sion spe-

XXVII. — *On ne peut arriver à Dieu le Père, que par Jésus-Christ, son Fils.*

Dans l'Évangile : « Je suis la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient à mon Père, si ce n'est par moi (*Joan.* XIV).... Je suis la porte : si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé (*Mat.* XIII).... Plusieurs prophètes et justes ont désiré voir ce que vous voyez et ils ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez et ils ne l'ont pas entendu.... Celui qui croit dans le Fils possède la vie éternelle ; celui qui n'écoute pas le Fils ne possède pas la vie, mais la colère de Dieu s'appesantira sur lui (*Joan.* III). »

Saint Paul dit aux Éphésiens : « En venant au milieu de vous, le Christ a annoncé la paix à ceux qui sont proche et à ceux qui sont éloignés car, par lui, animés d'un seul esprit, nous avons tous accès auprès du Père (II). »

Il dit aux Romains : « Tous ceux qui pèchent sont privés de la gloire de Dieu ; mais ils sont justifiés par le don de sa grâce, par la rédemption de Jésus-Christ (III). »

Dans l'épître première de l'apôtre saint Pierre : « Le Christ est mort une fois pour nos péchés ; juste, il est mort pour les pécheurs, afin de nous offrir à Dieu..... Il a été prêché aux morts, afin de les rappeler à la vie (III). »

Dans l'épître première de saint Jean : « Celui qui nie le Fils ne possède pas le Père ; celui qui reconnaît le Fils possède et le Fils et le Père (II). »

XXVIII. — *Le Christ est le juge qui doit venir.*

Dans Malachie : « Le jour du Seigneur arrive, ardent comme une fournaise ; tous les étrangers et tous les pécheurs seront comme la feuille et le jour du jugement les consumera (IV). »

Au livre des Psaumes : « Le Dieu, maître des Dieux a parlé ; il a appelé la terre. L'éclat de sa gloire part de Sion et brille

cies decoris ejus. Deus manifeste veniet, Deus noster, et non silebit. Ignis ante eum ardebit, et in circuitu ejus procella nimia. Vocavit cœlum sursum et terram ut separet populum suum. Colligite illi justos ejus, eos qui disponunt testamentum ejus in sacrificiis, et annuntiabunt cœli justitiam ejus, quoniam Deus judex est. »

Item apud Esaiam : « Dominus Deus virtutum prodibit, et comminuet bellum. Excitabit certamen, et clamabit super inimicos suos cum fortitudine. Tacui, numquid semper tacebo. »

Item in psalmo LXVII : « Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant a facie ejus qui oderunt eum. Sicut deficit fumus, deficiant. Sicut tabescit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei, et justi jucundentur et exsultent in conspectu Dei et lætentur in jucunditate. Cantate Deo, psallite nomini ejus, iter facite ei qui ascendit in occasum ; Deus nomen illi. Turbabuntur a facie ejus patris orphanorum et judicis viduarum. Deus in loco sancto suo, Deus qui inhabitare facit unanimes in domo, producens vinctos in virtute, similiter eos qui in iram provocant, qui inhabitant in monumentis. Deus, dum prodires in conspectu populi tui, in transeundo in eremum. » Item in psalmo LXXXI. « Exsurge, Deus, judica terram, quoniam tu exterminabis in omnibus gentibus. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Quid nobis et tibi, fili David ? Quid huc venisti ante tempus punire nos ? »

Item *kata* Joannem : « Nihil pater judicat, sed judicium omne filio dedit, ut omnes honorificent filium sicut honorificant patrem. Qui non honorificat filium, non honorificat patrem qui eum misit. »

de l'orient à l'occident. Notre Dieu viendra au grand jour ; il ne gardera pas le silence. Devant lui brûlera le feu ; autour de lui grondera la tempête. Il appelle le ciel et la terre pour faire la séparation de son peuple. Réunissez autour de lui ses élus qui conservent son alliance dans leurs sacrifices. Les cieux feront connaître sa justice, car Dieu est un juge (XLIX). »

Dans Isaïe : « Le Seigneur, le Dieu des vertus, marchera entouré d'un appareil de guerre ; il attaquera ses ennemis et criera avec force : « Je me suis tu ; est-ce que je me tairai toujours (XLIII) ? »

Dans les Psaumes : « Que le Seigneur se lève et que ses ennemis soient dispersés; qu'ils fuient devant sa face ceux qui le haïssent. Que les pécheurs se dissipent comme la fumée; qu'ils se fondent, en présence du Seigneur, comme la cire devant le feu. Que les justes, au contraire, se livrent à la joie; qu'ils tressaillent d'allégresse en présence de Dieu. Chantez le Seigneur, célébrez son nom, frayez un passage à celui qui monte vers l'occident : son nom est Dieu. Les pécheurs se troubleront en sa présence, car il est le père des orphelins et le juge des veuves. Dieu habite son sanctuaire, Dieu qui rassemble sous le même toit ceux qui sont unis par les liens de la concorde; Dieu qui, dans sa puissance, brise les fers des captifs; Dieu qui délivra nos pères, malgré leur rébellion, et les plongea ensuite dans la nuit du tombeau. O Dieu, lorsque vous marchiez en tête de votre peuple, quand vous traversiez le désert (LXVII).... Levez-vous, Seigneur, jugez la terre, dispersez vos ennemis au milieu des nations (LXXXI). »

Dans l'Évangile selon saint Matthieu : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous, fils de David ? pourquoi êtes-vous venu avant le temps pour nous punir (VIII) ? »

Dans l'Évangile selon saint Jean : « Le Père ne juge rien; mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé (V). »

Item in epistola Pauli ad Corinthios secunda : « Omnes nos manifestari oportetante tribunal Christi, ut reportet unusquisque sui corporis propria secundum quæ egit, sive bona, sive mala. »

XXIX. — *Qnod ipse, sit rex in æternum regnaturus.*

Apud Zachariam: « Dicite filiæ Sion : Ecce rex tuus venit tibi justus et salvans, mitis, sedens super asinum indomitum. »

Item apud Esaiam : « Quis nuntiavit vobis locum illum æternum? Ambulans in justitia, et manus abstinens a muneribus, gravans aures ne audiat judicium sanguinis, et comprimens oculos suos ne videat injustitiam, hic inhabitabit in alta spelunca petræ fortis. Panis illi dabitur, et aqua ejus fidelis. Regem cum claritate videbitis. »

Item apud Malachiam: « Rex magnus sum ego, dicit Dominus, et nomen meum illustre est apud gentes. »

Item in psalmo secundo : « Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, adnuntians imperium ipsius. »

Item in psalmo xx : « Commemorabuntur et convertentur ad Dominum omnes termini terræ, et adorabunt in conspectu tuo omnes patriæ gentium; quoniam Domini est regnum , et ipse dominabitur omnium gentium. « Item in psalmo XXIII : « Auferte portas, principes vestras, et extollimini portæ æternales, et introibit rex claritatis. Quis est iste rex claritatis? Dominus fortis et potens, Dominus fortis in prælio. Auferte portas principes vestras, et extollimini portæ æternales, et introibit rex claritatis. Quis est iste rex claritatis? Dominus virtutum ipse est rex claritatis. » Item in psalmo XLIV : « Eructavit cor meum sermonem bonum, dico ego opera mea regi. Lingua mea calamus scriptoris acute scri-

Dans la deuxième épître de saint Paul aux Corinthiens : « Il faut que nous soyons tous présents devant le tribunal du Christ, afin que chacun soit traité selon ses œuvres bonnes ou mauvaises (v). »

XXIX. — *Il est le roi dont le règne n'aura pas de fin.*

Dans Zacharie : « Dites à la fille de Sion : « Ton roi vient à toi pour exercer sa justice et pour te sauver ; il s'avance plein de douceur, assis sur un âne où personne n'est encore monté (ix). »

Dans Isaïe : « Qui viendra nous parler de ce feu dévorant? qui nous annoncera les supplices éternels?.... Celui qui marche dans les voies de la justice et qui s'abstient de recevoir des présents, celui qui ferme ses oreilles pour ne pas entendre des paroles de sang, qui ferme ses yeux pour ne pas voir l'injustice, celui-là habitera dans la caverne profonde creusée dans le rocher, son pain sera abondant, sa source fidèle ; vous verrez le roi dans tout l'éclat de sa gloire (xxxiii). »

Dans Malachie : « Je suis le grand roi, dit le Seigneur, et mon nom est illustre au milieu des nations (i). »

Dans les Psaumes : « Le Seigneur m'a établi roi sur Sion, sa montagne sainte, pour manifester sa puissance (ii).... »

Tous les peuples de la terre rentreront en eux-mêmes et se convertiront au Seigneur ; toutes les nations se prosterneront devant lui, car la puissance appartient au Seigneur, et c'est lui qui dominera sur les nations (xx).... O princes, ouvrez vos portes ; élevez-vous, portes éternelles, et le roi de gloire entrera. Quel est ce roi de gloire ? Le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats. O princes, ouvrez vos portes ; portes éternelles, élevez-vous, et le roi de gloire entrera. Quel est ce roi de gloire? Le Dieu des vertus est le roi de gloire (xxiii).... Ma bouche entonne un chant d'allégresse ; ce chant, je le consacre au Seigneur. Ma langue ressemble à la

bentis, decorus specie super filios hominum. Effusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in sæcula. Accingere ense tuo ad femur potentissime. Decori et speciei tuæ et intende et dirige et regna propter veritatem et mansuetudinem et justitiam. « Item in psalmo v : « Rex meus et Deus meus, quoniam ad te orabo, Domine, mane exaudies vocem meam; mane assistam tibi, et contemplabor te. Item in psalmo xcvi. Dominus regnavit, exsultet terra, jucundentur insulæ multæ. » Item in psalmo xliv : « Astitit regina ad dexteram tuam in veste inaurata, amicta est varietate. Audi filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populi tui et domus patris tui, quoniam desideravit rex speciem tuam, quia ipse est Dominus Deus tuus. » Item in psalmo lxxiii. « Deus autem rex noster ante sæculum, operatus est salutem in medio terræ. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Et cum Jesus natus esset in Bethleem Judæ in diebus Herodis regis, ecce magi ab oriente venerunt Hierosolymam dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum ? Vidimus enim stellam ejus in oriente, et venimus adorare eum. »

Item *kata* Joannem dixit Jesus : « Regnum meum non est de isto sæculo. Si de isto sæculo esset regnum meum, ministri mei turbarentur ne traderer Judæis. Nunc autem regnum meum non est hinc. Dixit Pilatus : Ergo rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis quoniam rex sum. Ego in hoc natus sum et in hoc veni in sæculum ut testimonium perhibeam veritati. Omnis qui est de veritate audit vocem meam. »

XXX. — *Quod ipse sit judex et rex.*

In psalmo lxxiv. « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis, judicare populum tuum in justitia. »

plume de l'écrivain, qui court rapidement. Votre beauté surpasse celle de tous les fils des hommes; la grâce a été répandue sur vos lèvres, aussi le Seigneur vous a béni pour toute la durée des siècles. Ceignez votre glaive, ô Tout-Puissant, manifestez votre gloire et votre beauté; régnez par la vérité, la douceur, la justice (XLIV).... Vous êtes mon roi et mon Dieu; je vous prierai, Seigneur, et le matin vous entendrez ma voix. Dès le matin, je me tiendrai devant vous et je vous contemplerai (V).... Le Seigneur règne, que la terre tressaille, que les îles s'abandonnent à la joie (XCVI).... A votre droite se tient la reine, couverte d'un voile brillant des plus riches couleurs. Écoute ma fille, regarde, prête l'oreille, oublie ton peuple et la maison de ton père. Car le roi aime ta beauté, ce roi c'est le Seigneur ton Dieu (XLIV).... C'est Dieu qui est notre roi avant l'origine des âges; il a opéré le salut au milieu de la terre (LXXIII). »

Dans l'Évangile selon saint Matthieu : « Lorsque Jésus fut né dans Béthléhem de Juda, aux jours du roi Hérode, des Mages vinrent d'Orient à Jérusalem, disant : « Où est né le roi des Juifs? car nous avons vu son étoile dans l'Orient et nous sommes venus l'adorer (II) ? »

Dans l'Évangile selon saint Jean, Jésus parle en ces termes : « Mon royaume ne vient pas de ce monde. Si mon royaume venait de ce monde, mes soldats m'arracheraient des mains des Juifs; mais mon royaume ne vient pas d'ici-bas. Pilate dit : Tu es donc roi? » Jésus répondit : « Tu dis vrai, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans ce monde pour rendre témoignage à la vérité. Tout homme né de la vérité écoute ma voix (XVIII). »

XXX. — *Le Christ est à la fois roi et juge.*

Au livre des Psaumes : « O Dieu, donnez votre jugement au roi et votre justice au fils du roi, pour juger votre peuple selon l'équité (LXXIV). »

Item in Apocalypsi: « Et vidi cœlum apertum; et ecce equus albus, et qui sedebat super eum vocabatur fidelis et verus, æquum justumque judicat, et præliatur. Oculi autem ejus erant tanquam flamma ignis, et super caput ejus diademata multa, et portabat nomen scriptum nemini alii nisi sibi notum Et erat coopertus vestem aspersam sanguine, et dicitur nomen ejus verbum Dei; et exercitus qui sunt in cœlo sequebantur eum in equis albis, induti byssinum album mundum; et de ore ejus exibat gladius utrinque acutus, ut ex eo percuteret nationes quas ipse pasciturus est in virga ferrea, et ipse calcabit torcular vini iræ Dei omnipotentis. Habet etiam in veste et in femore suo nomen scriptum : Rex regum et dominus dominantium. »

Item in Evangelio : « Cum venerit filius hominis in claritate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit in throno claritatis suæ, et colligentur ante eum omnes gentes, et segregabit illos ab invicem, quemadmodum pastor segregat oves ab hædis; et statuet oves ad dexteram suam, hædos autem ad sinistram. Tunc dicet rex eis qui ad dexteram ejus erunt : Venite benedicti patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et potastis me; hospes fui, et adduxistis me; nudus, et texistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere fui, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem et pavimus, sitientem et potavimus; quando autem te vidimus hospitem et adduximus , nudum et vestivimus? quando autem te vidimus infirmum et in carcere, et venimus ad te? Et respondens rex dicet eis : Amen dico vobis, quandiu fecistis uni horum ex fratribus meis minimis, mihi

Dans l'Apocalypse : « Le ciel s'ouvrit et je vis un cheval blanc ; et celui qui le montait avait nom Fidèle et Véridique ; il juge et il combat selon la justice et l'équité. Ses yeux étaient comme la flamme ; plusieurs diadèmes ornaient son front ; il portait écrit un nom qu'il connaissait seul. Son vêtement était couvert de sang et il se nommait le Verbe de Dieu. A sa suite, marchait l'armée céleste, montée sur des coursiers blancs et revêtue de robes de lin d'une éclatante blancheur. De sa bouche sortait un glaive à deux tranchants, dont il doit frapper les nations qui lui sont confiées et qu'il doit conduire avec une verge de fer. C'est lui, en effet, qui foulera le pressoir rempli du vin de la colère du Dieu tout-puissant. Il porte son nom écrit sur sa robe et sur sa cuisse : Roi des rois, Seigneur des Seigneurs (xix). »

Dans l'Évangile : « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, tous ses anges seront avec lui. Il prendra place sur son trône et tous les peuples se réuniront en sa présence. Alors, il les séparera les uns des autres. Semblable au berger qui sépare les brebis des boucs, il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche. Alors il dira à ceux qui seront à sa droite : Venez les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde ; car, j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai été étranger, et vous m'avez recueilli ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous êtes venu à moi. Alors les justes répondront : Seigneur, quand avez-vous souffert la faim et la soif ? Quand vous avons-nous donné à manger et à boire ? Quand vous avons-nous vu étranger pour vous accueillir dans nos demeures ? Quand avons-nous couvert votre nudité ? Quand vous avons-nous visité dans votre maladie ou dans votre prison ? Et le roi leur répondra : En vérité je vous le dis : Quand vous avez fait ces choses à quelques-uns d'entre vos frères les plus petits, c'est à moi que vous les avez faites, alors, s'adressant à

fecistis. Tunc dicet illis qui ad sinistram ejus erunt : Discedite a me maledicti in ignem æternum quem paravit pater meus diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non potastis me; hospes fui, et non adduxistis me; nudus, et non vestistis me; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Tunc respondebunt et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi? Et respondebit illis : Amen dico vobis, quandiu non fecistis uni ex minimis his, neque mihi fecistis. Et abibunt isti in ambustionem æternam, justi autem in vitam æternam. »

ceux qui sont à gauche : Éloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, que mon Père a préparé pour le démon et pour ses anges ; car, j'ai eu faim, vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai été étranger, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'ai été nu et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. Ils répondront à leur tour : Seigneur, quand vous avons-nous vu souffrant la faim et la soif ? Quand avez-vous été étranger, nu, malade, en prison et avons-nous refusé de vous secourir ? Et il leur répondra : En vérité je vous le dis : Quand vous avez refusé ces choses à un de ces hommes les plus petits, c'est à moi que vous les avez refusées. Alors, les méchants iront dans les feux éternels et les justes dans la vie éternelle (*Mat.* xxv). »

LIBER TERTIUS

CYPRIANUS Quirino filio salutem.

Pro fide ac devotione tua quam Domino Deo exhibes, fili carissime, petisti ut ad instruendum te excerperem de Scripturis sanctis quædam capitula ad religiosam sectæ nostræ disciplinam pertinentia, lectionis divinæ succinctam diligentiam quærens, ut animus Deo deditus non longis aut multis librorum voluminibus fatigetur, sed eruditus breviario præceptorum cœlestium habeat ad fovendam memoriam suam salubre et grande compendium. Et quia tibi plenum dilectionis obsequium debeo, feci quod petisti, ut laborarem semel, ne tu semper laborares. Quantum potuit itaque mediocritas nostra complecti, collecta sunt a me quædam præcepta dominica et magisteria divina, quæ esse facilia et utilia legentibus possint, dum in breviarium pauca digesta et velociter perleguntur et frequenter iterantur. Opto te, fili carissime, semper bene valere

LIVRE TROISIÈME

PRÉFACE

Cyprien à son fils Quirinus, salut :

Vous me demandez, mon très-cher fils, d'extraire des Saintes Écritures quelques sentences qui servent à vous instruire et à guider vos pas dans la voie de la perfection. Je reconnais là votre foi et votre piété. Vous voulez avoir sous la main un résumé des Livres sacrés, afin que votre esprit, tout entier consacré à Dieu, ne s'égare pas dans de nombreux volumes. Pour l'éclairer et pour le nourrir il suffit de la substance des préceptes divins. Mon amitié pour vous m'a fait accepter cette tâche : je me suis mis une fois au travail, pour vous éviter un travail continuel. J'ai donc collectionné, autant que l'a permis ma faiblesse, les préceptes et les enseignements du Seigneur. Vous les lirez facilement et avec utilité; vous pourrez même revenir souvent sur cette lecture, vu le peu d'étendue du livre. — Je souhaite, mon très-cher fils, que vous vous portiez toujours bien.

I. — ***De bono operis et misericordiæ.***

Apud Esaiam : « Exclama, inquit, in fortitudine, et noli parcere, sicut tuba exalta vocem tuam, adnuntia plebi meæ peccata ipsorum et domui Jacob facinora eorum. Me de die in diem quærunt, et cognoscere vias meas concupiscunt, quasi plebs quæ justitiam fecerit et judicium Dei non deseruerit. Postulant me nunc judicium justum, et appropinquare Deo concupiscunt dicentes : Quid, quia jejunavimus et non vidisti, humiliavimus animas nostras et non cognovisti ? In diebus enim jejunii inveniuntur voluntates vestræ. Aut enim subjectos vobis subpungitis, aut ad judicia et lites jejunatis, aut proximos cæditis pugnis. Ut quid mihi jejunatis, ut hodie audiatur vox vestra in clamore? Non hoc jejunium ego elegi, nisi humiliet homo animam suam. Et si contorseris quasi circulum collum tuum, et saccum et cinerem substraveris, nec sic vocabitur jejunium acceptum. Non tale jejunium elegi, dicit Dominus. Sed solve omnem nodum injustitiæ, resolve suffocationes impotentium commerciorum. Dimitte quassatos in requiem, et omnem consignationem injustam dissipa. Frange esurienti panem tuum, et egenos sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, vesti, et domesticos seminis tui non despicies. Tunc erumpet temporaneum lumen tuum, et vestimenta tua cito orientur. Et præibit ante te justitia, et claritas Dei circumdabit te. Tunc exclamabis, et Deus exaudiet te. Dum adhuc loqueris dicet : Ecce adsum. »

De hoc ipso apud Job : « Conservavi egenum de manu potentis, et pupillo cui non erat adjutor auxiliatus sum. Os viduæ benedixit me, cum essem oculus cæcorum, pes quoque claudorum ego essem, et invalidorum pater. »

I. — *Des œuvres de miséricorde.*

Dans Isaïe : « Crie de toutes tes forces, dit le Seigneur; n'épargne personne; que ta voix retentisse comme la trompette; fais connaître ses péchés à mon peuple, et ses crimes à la maison de Jacob. Ils me cherchent tous les jours; ils veulent connaître mes voies, comme un peuple fidèle à l'équité, qui n'aurait pas abandonné les préceptes du Seigneur. Ils me prient maintenant de leur rendre justice; ils veulent s'approcher de moi, en disant : Nous avons jeûné, et vous ne l'avez pas vu; nous avons humilié nos âmes et vous ne l'avez pas reconnu. — Non, parce que dans vos jours de jeûne vous ne cherchez que l'accomplissement de votre volonté. Vous persécutez vos inférieurs; vous jeûnez pour poursuivre d'injustes querelles; vous êtes sans cesse en lutte avec le prochain. Pourquoi donc jeûnez-vous, si, aujourd'hui même, l'air doit retentir de vos clameurs? Si vous n'humiliez vos âmes, votre jeûne n'est pas celui que j'ai choisi. Vous aurez beau tordre votre cou comme un cercle; vous aurez beau coucher sur le sac et la cendre; ce n'est pas le jeûne qui me plaît; ce n'est pas le jeûne que j'ai choisi, dit le Seigneur. Mais brisez les liens de l'injustice; déchirez les titres usuraires; accordez le repos à ceux qui sont battus par la tempête; anéantissez les obligations injustes; partagez votre pain avec celui qui a faim; introduisez dans votre maison les pauvres sans asile; si vous voyez un homme nu, revêtez-le, et ne méprisez pas votre propre sang. Alors votre lumière brillera comme le jour; vos vêtements seront pleins de magnificence; la justice marchera devant vous, et la clarté de Dieu vous environnera. Alors vous crierez et Dieu vous entendra; pendant votre prière, il vous dira : Me voici (LVIII). »

La même vérité se trouve dans Job : « J'ai protégé le pauvre contre la main du puissant; j'ai secouru l'orphelin privé de tout secours. La bouche de la veuve m'a béni; j'étais l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des infirmes (XXIX). »

De hoc ipso apud Tobiam : « Et dixi Tobiæ filio meo : « Vade et adduc quemcumque pauperem inveneris ex fratribus nostris, qui tamen in mente habeat Deum ex toto corde suo. Hunc adduc, et manducabit pariter meum prandium hoc. Ecce sustineo te, fili, donec venias. » Item illic : « Omnibus diebus vitæ tuæ, fili, Deum in mente habe, et noli præterire præcepta ejus. Justitiam fac omnibus diebus vitæ tuæ, et noli ambulare viam iniquitatis, quoniam agente te ex veritate, erit respectus operum tuorum. Ex substantia tua fac eleemosynam, et noli avertere faciem ab ullo paupere. Ita fiet ut nec a te avertatur facies Dei. Quomodo habueris, fili, sic fac. Si tibi fuerit copiosa substantia, plus ex illa fac eleemosynam. Si exiguum habueris, ex hoc ipso exiguo communica. Et ne timueris cum facis eleemosynam, præmium bonum reponis tibi in diem necessitatis, quoniam eleemosyna a morte liberat et non patitur ire in tenebras. Munus bonum est eleemosyna omnibus qui faciunt eam coram summo Deo. »

De hoc ipso apud Salomonem in Proverbiis : « Qui pauperi miseretur Deo fœnerat. » Item illic : « Qui dat pauperibus nunquam indigebit. Qui autem avertit oculum suum in multa penuria erit. » Item illic : « Eleemosynis et fide peccata purgantur. »

Item illic : « Si esurierit inimicus tuus, ciba eum; et si sitierit, potabis eum. Hoc enim faciens carbones vivos superfundes in caput ejus. »

Item illic : « Sicut aqua exstinguit ignem, sic eleemosyna extinguit peccatum. »

Apud eumdem in Proverbiis : « Ne dixeris, abi et revertere, cras ego dabo, cum possis continuo bene facere. Non enim scis quid contingat sequenti die. » Item illic : « Qui obturat aures suas ne audiat imbecillum, et ipse invocabit Deum, et

C'est ainsi qu'agissait Tobie : « Va, disait-il à son fils, et si tu trouves quelqu'un de nos frères, pauvre et craignant Dieu de tout son cœur, amène-le ici, et il partagera notre repas. J'attends ton retour, mon fils (II).... Mon fils, disait-il encore, mon fils, aie Dieu présent à ton esprit tous les jours de ta vie et ne transgresse pas ses préceptes. Accomplis sans cesse des œuvres de justice; évite le chemin de l'iniquité; car, si tu agis avec vérité, tes œuvres seront considérées. Fais l'aumône de ton bien et ne détourne ta face d'aucun pauvre; il arrivera ainsi que Dieu ne détournera pas sa face de dessus toi. Donne selon tes ressources : si tu as beaucoup, fais des aumônes plus abondantes; si tu as peu, que le pauvre en ait aussi sa part. Ne crains pas : en faisant l'aumône, tu te crées une ressource pour le jour de la nécessité, car l'aumône délivre de la mort et nous empêche de tomber dans les ténèbres. L'aumône est une œuvre excellente pour tous ceux qui la font en présence de Dieu (IV). »

Dans les Proverbes de Salomon : « Celui qui a pitié du pauvre prête à Dieu (XIX).... Celui qui donne aux pauvres ne sera jamais dans l'indigence; mais celui qui en détourne ses yeux connaîtra les rigueurs de la pauvreté (XXVIII).... L'aumône et la foi expient les fautes (XV). »

Saint Paul dit aux Romains : « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire : en agissant ainsi vous amasserez sur sa tête les charbons de la charité (XII). »

Dans l'Ecclésiastique : « De même que l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché (III). »

Dans les Proverbes : « Ne dites pas au pauvre : Va et reviens, demain je te ferai l'aumône, alors que vous pouvez la faire sur-le-champ; car vous ne savez pas ce qui arrivera demain (III).... Celui qui ferme son oreille pour ne pas entendre le pauvre invoquera Dieu, et personne ne l'entendra

non erit qui exaudiat eum. » Item illic : « Qui conversatur sine vituperatione in justitia beatos filios relinquit. »

Apud eumdem in Ecclesiastico : « Fili, si habes, bene fac tecum, et Deo dignas oblationes offer; memorare quoniam mors non tardat. » Item illic : « Conclude eleemosynam in corde pauperis, et hæc pro te orabit ab omni malo. »

De hoc ipso in psalmo xxxvi : Misericordiam et posteris prodesse : « Junior fui, etenim senui, et non vidi justum derelictum nec semen ejus quærens panem. Tota die miseretur et fœnerat, et semen ejus in benedictione est. » De hoc ipso in psalmo LX : « Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die malo liberabit illum Deus. » Item in psalmo cxi... « Distribuit, dedit pauperibus, justitia ejus manebit in sæculum sæculi. »

De hoc ipso apud Osee : « Misericordiam volo magis quam sacrificium, et agnitionem Dei plus quam holocaustomata. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quia ipsi saturabuntur. » Item illic : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. « Item illic : « Thesaurizate vobis thesauros in cœlo, ubi neque tinea neque comestura exterminat, et ubi fures non effodiunt et furantur. Ubi enim fuerit thesaurus tuus, illic erit et cor tuum. » Item illic : « Simile est regnum cœlorum homini negotianti quærenti bonas margaritas ; ubi autem invenit pretiosam margaritam, abiit et vendidit omnia quæ habuit et emit illam. »

Etiam modicum opus prodesse. Item illic : « Et qui potaverit unum ex minimis istis calicem aquæ frigidæ in nomine discipuli, amen dico vobis, non peribit merces ejus. » Nemini negandam eleemosynam. Item illic : « Omni poscenti te da, et ab

(xxi).... Celui dont la vie s'écoule sans reproche et en accomplissant des œuvres de miséricorde, laissera ses enfants heureux (xx). »

Dans l'Ecclésiastique : « Mon fils, si vous êtes riche, faites le bien; offrez à Dieu des dons convenables et souvenez-vous que la mort ne tarde pas (xiv).... Renfermez votre aumône dans le sein du pauvre et elle vous délivrera de tout mal (xix). »

Les œuvres de miséricorde servent même aux enfants de celui qui les fait : « J'ai été jeune, me voici vieux; je n'ai jamais vu le juste abandonné et sa race mendiant son pain. Tous les jours, il acquiert des mérites par ses aumônes et sa race sera bénie (*Psal.* xxxvi).... Bienheureux celui qui sait comprendre l'indigent et le pauvre ! Dieu le délivrera aux jours mauvais (xl).... Il partage son bien; il le donne aux pauvres; sa justice subsistera dans la suite des siècles (iii). »

Dans Osée : « Je préfère la miséricorde aux sacrifices, dit le Seigneur, et l'amour de Dieu aux holocaustes (vi). »

La même doctrine se retrouve dans saint Matthieu : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.... Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde (v).... Amassez-vous des trésors dans le ciel : là, ils échapperont aux ravages des vers et de la rouille, et les voleurs ne viendront point vous les enlever; car, là où est votre trésor, là aussi est votre cœur (vi).... Le royaume des cieux est semblable à un marchand qui cherche des perles excellentes; en ayant trouvé une d'un grand prix, il vend ce qu'il possède pour l'acheter (xiii). »

Les œuvres les plus petites ont leur utilité : « Celui, dit l'Évangile, qui donnera une coupe d'eau froide à un de ces hommes les plus petits, parce qu'il est mon disciple, je vous le dis en vérité, il ne perdra pas sa récompense (*Mat.* x). »

Le même évangéliste nous dit qu'on ne doit refuser l'aumône à personne : « Donnez à tous ceux qui vous demandent, et ne refusez pas votre argent à celui qui veut emprunter (v).... Si

eo qui eo qui volueri mutuari ne aversatus fueris. » Item illic : « Si vis ad vitam venire, serva mandata. Dicit ille, quæ? Dicit illi Jesus: Non occides, non mœchaberis, non falsum testimonium dices, honora patrem et matrem, et diliges proximum tibi tanquam te. Dicit illi juvenis : Omnia ista observavi. Quid adhuc mihi deest? Dicit illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade et vende omnia tua, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo et veni sequere me. »

Item illic : « Cum venerit filius hominis in majestate sua et omnes angeli cum eo, tunc sedebit in throno claritatis suæ, et colligentur ante eum omnes gentes. Et segregabit illos ab invicem, quemadmodum pastor segregat oves ab hædis. Et statuet oves ad dexteram, hædos autem ad sinistram. Tunc dicet rex eis qui ad dexteram suam sunt : Venite benedicti patri mei, percipite regnum quod vobis paratum es ab origine mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et potastis me; hospes fui, et adduxistis me; nudus, et texistis me; infirmatus sum, et visitastis; in carcere fui, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi dicentes : Domine, quando te vidimus hospitem et adduximus, nudum et vestivimus? Quando autem te vidimus infirmum et in carcere et venimus ad te? Et respondens rex dicet eis : Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni horum ex fratribus meis minimis, et mihi fecistis. Tunc dicet illis qui a sinistris ejus sunt : Discedite a me maledicti in ignem æternum quem præparavit pater meus diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non potastis

vous voulez arriver à la vie éternelle disait Jésus-Christ à un jeune homme, observez les commandements. Lesquels? répondit le jeune homme. Jésus reprit : Tu ne tueras pas; tu ne commettras point d'adultère; tu ne porteras pas de faux témoignage ; honore ton père et ta mère, et tu aimeras ton prochain comme toi-même. Le jeune homme répondit : J'ai accompli tous ces préceptes; que me reste-t-il encore? Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres et tu auras un trésor dans le ciel; puis, viens et suis moi (XIX). »

Nous lisons dans le même évangile : « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa majesté et accompagné de ses anges, il prendra place sur un trône éclatant de lumière et tous les peuples se réuniront autour de lui. Alors il les séparera, comme le berger sépare les brebis des boucs. Il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche. Puis il dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai été étranger, et vous m'avez recueilli; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu, j'ai été malade, et vous m'avez visité; j'ai été en prison, et vous êtes venus à moi. Alors les justes répondront : Seigneur, quand avez-vous souffert la faim et la soif? Quand vous avons-nous donné à manger et à boire? Quand vous avons-nous recueilli dans votre abandon? Quand avons-nous couvert votre nudité? Quand vous avons-nous visité dans vos maladies ou dans votre captivité? » Et le roi leur dira : « En vérité je vous le dis, toutes les fois que vous avez fait ces choses à un de mes frères les plus petits, c'est à moi que vous les avez faites. Alors il dira à ceux qui seront à gauche : éloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel que mon père a préparé pour le démon et pour ses anges; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne

me; hospes fui, et non adduxistis me; nudus fui, et non vestistis me; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Tunc respondebunt et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem aut sitientem aut hospitem aut nudum aut infirmum aut in carcere, et non ministravimus tibi? Et respondebit illis : Amen dico vobis, quandiu non fecistis uni ex minimis his, neque mihi fecistis. Et abibunt isti in ambustionem æternam, justi autem in vitam æternam. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Lucam : « Res vestras vendite, et date eleemosynam. » Item illic: « qui fecit quod est intus, fecit et quod foris est. Verumtamen date eleemosynam, et ecce vobis omnia sunt munda. » Item illic : « Ecce dimidium ex substantia mea do egenis ; et si cui quid fraudavi, quadruplum reddo. Dixit autem Jesus quia salus hodie domui huic facta est, quoniam et ipse filius est Abrahæ. »

De hoc ipso ad Corinthios secunda : « Vestra abundantia illorum inopiam suppleat, ut et illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut sit æqualitas, sicut scriptum est : Qui multum habuit non abundavit, et qui modicum non indiguit. » Item illic : « Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictione de benedictione et metet. Unusquisque autem sicut corde proposuit, non quasi ex tristitia vel ex necessitate. Hilarem enim datorem diligit Deus. » Item illic, sicut scriptum est : « Distribuit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in æternum. » Item illic : « Qui autem administrat semen seminanti , et panem ad edendum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et augebit incrementa frugum justi-

m'avez pas donné à boire; j'ai été étranger, et vous ne m'avez pas recueilli; j'ai été nu, et vous ne m'avez pas revêtu; j ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. » Les pécheurs répondront : « Seigneur, quand vous avons-nous vu souffrir la faim, la soif, l'exil, la nudité, la maladie, la captivité sans venir à votre secours? » Et il répondra : « En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à un de ces hommes les plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites. » Et les pécheurs iront dans les feux éternels et les justes dans la vie éternelle (xxv). »

Dans saint Luc : « Vendez vos biens et faites l'aumône.... Celui qui a fait l'intérieur de l'homme, c'est-à-dire son âme, a fait aussi l'extérieur de l'homme, c'est-à-dire son corps. Faites l'aumône, et toutes les choses seront pures pour vous (xi, xii). ».... « Je donne aux pauvres la moitié de mon bien, disait Zachée, et si j'ai porté tort à quelqu'un, je lui rendrai quatre fois autant. » Jésus répondit : « Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison, car cet homme est fils d'Abraham (xix). »

« Que votre abondance, écrivait saint Paul aux Corinthiens, soulage l'indigence des pauvres, afin que leurs mérites suppléent à votre pauvreté spirituelle. Ainsi, il y aura égalité entre vous, d'après ces paroles de l'Écriture : « Celui qui possédait beaucoup n'a pas été dans l'abondance, et celui qui possédait peu n'a pas senti les rigueurs de la pauvreté (II, *Cor.*, viii)... Celui qui sème peu, dit encore l'apôtre, recueillera peu; celui qui sème dans la bénédiction recueillera la bénédiction. Que chacun suive le mouvement de son cœur, qu'il ne donne pas avec tristesse et par nécessité, car Dieu aime celui qui donne avec joie. Il est écrit : Il a distribué aux pauvres d'abondantes aumônes; ses mérites vivront dans l'éternité. Celui qui donne la semence au laboureur nous donnera aussi du pain à manger : il multipliera votre semence, il augmentera la somme de vos mérites, afin que vous soyez riches en toutes choses.

tiæ vestræ, ut in omnibus locupletemini. » Item illic : « Administratio hujus officii non tantum supplevit ea quæ sanctis desunt, sed abandavit per multam gratiarum actionem in Deum. »

De hoc ipso in epistola Joannis : « Qui habuerit substantiam mundi, et viderit fratrem suum desiderantem et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in illo? »

De hoc ipso in evangelio *kata* Lucam : « Cum facis prandium aut cœnam, noli vocare amicos tuos neque fratres, neque vicinos, neque divites, ne forte et illi reinvitent, et fiat tibi retributio. Sed cum facis epulum, voca pauperes, debiles cæcos et claudos, et beatus eris, quoniam non habent retribuere tibi, retribuetur autem tibi in resurrectione justorum. »

II. — *In opere et eleemosynis, etiamsi per mediocritatem minus fiat, ipsam voluntatem satis esse.*

In epistola Pauli ad Corinthios secunda : « Si voluntas prompta est, secundum quodcumque habuerit, acceptabile est, non secundum quod non habuerit; neque sit aliis refrigerium, vobis autem pressura. »

III. — *Agapen et dilectionem fraternam religiose et firmiter exercendam.*

Apud Malachiam : « Nonne Deus unus condidit nos? Nonne pater unus est omnium nostrum? Quid utique dereliquistis unusquisque fratrem suum? »

De hoc ipso *kata* Joannem : « Pacem vobis remitto, pacem meam do vobis. » Item illic : « Hoc est mandatum meum, ut diligatis invicem, quemadmodum dilexi vos. Majorem hac caritatem nemo habet quam ut animam suam quis ponat pro amicis suis. »

Accomplir le devoir de l'aumône, ce n'est pas seulement donner au pauvre ce qui lui manque, mais c'est faire monter vers Dieu de solennelles actions de grâces (*Ib.* IX). »

« Celui qui possède les biens de ce monde, dit saint Jean, et qui, voyant son frère dans le besoin, endurcit son cœur, peut-il conserver la charité de Dieu (I. *Joan.* III)? »

Dans saint Luc : « Si vous donnez un dîner ou un souper, n'invitez pas vos amis, vos frères, vos voisins; n'invitez pas les riches, de peur qu'ils ne vous invitent à leur tour et que vous ne soyez récompensé de votre bonne action. Au contraire, lorsque vous donnez un festin, appelez les pauvres, les infirmes, les aveugles, les boiteux, et vous serez heureux, parce qu'ils sont hors d'état de vous rendre votre bienfait. Mais, à la résurrection des justes, vous recevrez votre récompense (XIV). »

II. — *Quand il s'agit de l'aumône, peu importe la somme donnée, la volonté suffit.*

Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Si vous donnez selon vos ressources, Dieu aura égard à votre volonté et ne demandera pas ce qu'il vous est impossible de donner. Il n'est pas juste, qu'en secourant les autres, vous tombiez vous-même dans la gêne (II. *Corint.* VIII). »

III. — *Nous devons exercer constamment la charité fraternelle.*

Dans Malachie : « N'est-ce pas Dieu qui nous a créés? n'est-il pas notre père à tous? pourquoi donc délaissez-vous vos frères (V)? »

Dans saint Jean : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix.... Le commandement que je vous donne, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés. Le comble de la charité, c'est de sacrifier sa vie pour ses amis (XIV).... »

Item illic : « Beati pacifici, quoniam ipsi filii Dei vocabuntur. » Item illic : « Amen dico vobis , quoniam si duobus ex vobis convenerit in terra, de omni re quamcumque petieritis continget vobis a patre meo qui in cœlis est. Ubicumque enim fuerint duo aut tres collecti in nomine meo, ego cum eis sum. »

De hoc ipso ad Corinthios prima : « Et ego quidem, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus; quasi infantibus in Christo lac vobis potum dedi, non escam. Dum enim adhuc pusilli eratis, non poteratis, sed neque nunc potestis, adhuc enim estis carnales. Ubi enim in vobis æmulatio et contentio et dissensiones, nonne carnales estis et secundum hominem ambulatis ? » Item illic : « Et si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, caritatem autem non habeam, nihil sum. Et si in cibos distribuero omnia mea, et si tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil proficio. Caritas magnanima est, caritas benigna est, caritas non æmulatur, caritas non agit perperam, non inflatur, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super injustiam, conlætatur autem in veritate. Omnia diligit, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. Caritas numquam excidet. »

De hoc ipso ad Galatas : « Diliges proximum tibi tanquam te. Si autem mordetis et incusatis invicem, videte ne consummamini ab invicem. »

De hoc ipso in epistola Joannis : « In hoc apparent filii Dei et filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est de Deo, et qui non diligit fratrem suum. Qui enim fratrem suum odit homicida est. Et scitis quia omnis homicida non habet in se vitam

Dans saint Matthieu : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu (v).... En vérité, en vérité, je vous le dis, si deux d'entre vous s'entendent sur la terre pour demander une grâce au Père céleste, mon Père qui est dans le ciel la leur accordera. Là où se trouvent deux ou trois personnes réunies en mon nom, je suis au milieu d'elles (XVIII). »

Dans la première épître aux Corinthiens : « Mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels. Je vous ai donné, comme à des enfants, du lait et non une nourriture solide. A cause de votre grande faiblesse, vous n'auriez pu la supporter et vous ne le pouvez pas encore, car vous êtes encore charnels. Du moment que je trouve parmi vous des jalousies, des contestations, des discordes, ne dois-je pas conclure que vous êtes charnels et que vous suivez les penchants de la nature (III)?... Quand j'aurais, continue l'apôtre, une foi capable de transporter les montagnes ; si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Quand je distribuerais tout mon bien aux pauvres, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, je ne gagne rien. La charité est magnanime, bienfaisante, exempte de jalousie; elle n'est ni téméraire, ni orgueilleuse, ni emportée; elle ne soupçonne pas le mal, elle ne trouve pas sa joie dans l'injustice, mais dans la vérité. Elle aime tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. La charité ne périra jamais. »

Le même apôtre disait aux Galates : « Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes. Si vous vous critiquez, si vous vous accusez mutuellement, prenez garde à périr tous ensemble (v). »

La première épître de saint Jean renferme la même doctrine : « Voici le signe qui fait distinguer les enfants de Dieu de ceux du démon. Tout homme qui n'est pas juste et qui n'aime pas son frère n'est pas de Dieu. Car celui qui hait son frère est homicide; et vous savez que l'homicide ne possède pas la vie

æternam in se manentem. » Item illic : « Si quis dixerit quoniam diligit Deum, et fratrem suum odit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere ? »

De hoc ipso in Actibus Apostolorum : « Turba autem eorum qui crediderant anima ac mente una agebant, nec fuit inter illos discrimen ullum, nec quicquam suum judicabant ex bonis quæ eis erant, sed fuerunt illis omnia communia. »

De hoc ipso in Evangelio cata Matthæum : « Si obtuleris munus tuum ad altare, et illic recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque illic munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo, et tunc veni et offer munus tuum ad altare. »

Item in epistola Joannis : « Deus caritas est, et qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo. » Item illic : « Qui dicit se in luce esse et fratrem suum odit, mendax est, et in tenebris ambulat usque adhuc. »

IV. — *In nullo gloriandum, quando nostrum nihil sit.*

In evangelio *kata* Joannem : « Nemo potest quidquam accipere, nisi datum fuerit illi de cœlo. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Quid enim habes quod non acceperis ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis ? »

Item in *Basileion* primo : « Nolite gloriari, neque loquamini elata, et non procedat magniloquentia ex ore vestro, quia Deus scientiarum dominus. » Item illic : « Invalidus factus est arcus potentium, et infirmi accincti sunt virtute. »

De hoc ipso in Machabæis : « Justum est subditum Deo esse et mortalem non paria Deo sentire. » Item illic : « Et verba

éternelle (III).... Si quelqu'un dit qu'il aime Dieu, tout en haïssant son frère, il ment. Il voit son frère et il ne l'aime pas; comment donc peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas (IV)? »

Les Actes des Apôtres nous disent que la multitude des fidèles ne formait qu'un cœur et qu'une âme. Parmi eux, il n'y avait aucune différence de condition; ils ne regardaient pas comme leur appartenant en propre les biens qu'ils possédaient; mais tout était commun entre eux (IV).

Dans l'Évangile selon saint Mathieu : « Lorsque vous offrez votre présent à l'autel, si vous vous rappelez qu'un de vos frères a quelque chose contre vous, laissez votre présent devant l'autel et allez vous réconcilier avec votre frère; puis revenez et faites votre offrande (V). »

« Dieu est charité, dit saint Jean, et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu (I. *Joan.* IV).... Celui qui hait son frère et qui se vante d'être dans la lumière ment : jusqu'à présent, il marche dans les ténèbres (*Ib.* II).

IV. — *Nous ne devons nous glorifier de rien, puisque nous ne possédons rien.*

Dans l'Évangile : « Personne ne peut rien recevoir, s'il ne lui est donné du ciel (*Joan.* III).

Dans la première épître de saint Paul aux Corinthiens : « Qu'avez-vous, que vous ne l'ayez reçu? si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu (I)? »

Au premier livre des Rois : « Ne vous glorifiez pas; évitez les paroles orgueilleuses; que la fierté soit toujours éloignée de votre bouche, car le Seigneur est le Dieu des sciences.... L'arc des puissants a perdu sa force, et les faibles se sont revêtus de puissance (II). »

Dans le deuxième livre des Machabées : « Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu et qu'un mortel n'enfante pas des pensées divines (IX).... Ne craignez pas les paroles du pécheur,

viri peccatoris ne timueritis, quia gloria ejus in stercora erit et in vermes. Hodie extolletur, et cras non invenietur; quoniam conversus est in terram suam et cogitatio ejus periit. »

V. — *Humilitatem et quietem in omnibus tenendam.*

Apud Esaiam sic dicit Dominus Deus: « Cœlum mihi thronus et terra scabellum pedum meorum. Quam mihi sedem ædificabitis, aut quis locus ad requiem mihi? Omnia enim ista fecit manus mea, et sunt mea omnia ista. Et super quem aspiciam alium nisi super humilem et quietum et trementem sermones meos? »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Beati mites, quoniam ipsi hæreditabunt terram. »

De hoc ipso *kata* Lucam : « Qui minimus erit in omnibus vobis hic erit magnus. » Item illic : « Qui se extollit humiliabitur; et qui se humiliaverit exaltabitur. »

De hoc ipso ad Romanos : « Noli altum sapere, sed time; si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat. » De hoc ipso in psalmo xxxiii. « Et humiles spiritu salvabit. » Item ad Romanos: « Reddite omnibus quæ debentur, cui tributum tributum, cui vectigal vectigal, cui timorem timorem, cui honorem honorem. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis. »

Item in evangelio *kata* Matthæum: « Diligunt primum recumbendi locum in cœnis et primam sessionem in synagogis et salutationes in foro et vocari ab hominibus Rabbi. Vos autem ne vocaveritis Rabbi. Unus est enim vobis magister. »

Item in evangelio *kata* Joannem : Non est servus major domino suo, neque apostolus major eo qui se misit. Hæc scientes beati eritis, si ea feceritis. »

Item in psalmo LXXXI « Humilem et pauperem justificate. »

car sa gloire sera la proie de la pourriture et des vers. Aujourd'hui il s'élève, demain il aura disparu ; il retournera dans la terre et ses projets périront (I. *Mach.* II). »

V. — *En toutes choses, on doit conserver l'humilité et le calme.*

Dans Isaïe : « Le ciel est mon trône et la terre l'escabeau de mes pieds. Quelle demeure me bâtirez-vous? quel sera le lieu de mon repos? C'est moi qui ai créé toutes ces choses; elles m'appartiennent toutes. Sur qui arrêterai-je mes regards? n'est-ce pas sur l'homme humble et pacifique qui tremble au bruit de ma parole (LVI)? »

Dans l'Évangile selon saint Mathieu : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils auront la terre en héritage (V). »

Dans saint Luc : « Le plus petit d'entre vous sera le plus grand. Celui qui s'élève sera abaissé et celui qui s'abaisse sera élevé (XVIII). »

Dans l'épître aux Romains : « N'ayez pas de pensées orgueilleuses; mais tremblez. Si Dieu n'a pas épargné les rameaux naturels, peut-être ne vous épargnera-t-il pas (II).... Rendez à chacun ce que vous lui devez : le tribut à qui mérite le tribut, le salaire à qui mérite le salaire, le respect à qui mérite le respect, l'honneur à qui mérite l'honneur. Vous ne devez à votre prochain que la charité fraternelle (XIII). »

Dans l'Évangile selon saint Mathieu : « Les Pharisiens aiment la première place dans les festins, le premier siége dans les synagogues, les salutations dans le forum; ils aiment à s'entendre appeler Rabbi. Pour vous, ne prenez pas le titre de Rabbi, car vous n'avez qu'un maître (XXIII). »

Dans saint Jean : « Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître, l'apôtre au-dessus de celui qui l'envoie. Rappelez-vous ces paroles, mettez-les en pratique et vous serez heureux (XIII). »

Au livre des Psaumes : « Protégez le pauvre humble et abandonné (LXXXI). »

VI. — ***Bonos quosque et justos plus laborare, sed tolerare debere, quia probantur.***

Apud Salomonem : « Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis. »

Item in psalmo quinquagesimo : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. » Item in psalmo XXXIII. « Proximus est Dominus contritis corde, et humiles spiritu salvabit. » Item illic : « Multæ pressuræ justorum, sed ex omnibus illis liberabit eos Dominus. »

De hoc ipso apud Job : Nudus exivi de utero matris meæ, nudus etiam ibo sub terram. Dominus dedit, Dominus abstulit. Sicut Domino placuit ita factum est. Sit nomen Domini benedictum. In his omnibus quæ contigerunt ei nihil peccavit Job labiis suis in conspectu Domini. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Beati plangentes, quoniam ipsi consolabuntur. « Item *kata* Joannem : « Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis, in sæculo autem pressuram habebitis ; sed fidite, quoniam ego vici mundum. »

De hoc ipso ad Corinthios secunda : « Datus est mihi stimulus carnis meæ angelus satanæ, qui me colaphizet, ut non extollar. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me, et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea. Nam virtus in infirmitate perficitur. »

De hoc ipso ad Romanos : « Gloriamur in spe claritatis Dei. Non solum autem, sed et gloriamur in pressuris, scientes quoniam pressura tolerantiam operatur, tolerantia autem probationem, probatio autem spem. Spes autem non confundit, quia dilectio Dei infusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis. »

De hoc ipso *kata* Matthæum : « Quam lata et spatiosa via est quæ ducit ad interitum, et multi sunt qui intrant per eam !

VI. — *Les justes et les hommes de bien souffrent plus que les méchants ; mais ils doivent supporter l'épreuve.*

Dans Salomon : « Les vases du potier sont éprouvés par le feu, et les hommes justes par la tribulation (*Eccl.* XXVII). »

Dans les Psaumes : « Le sacrifice agréable à Dieu est un cœur en butte à la tribulation. Dieu ne repousse pas le cœur contrit et humilié (L).... Dieu est près des cœurs en proie à la souffrance ; il sauvera les âmes humbles. Les épreuves des justes sont nombreuses, mais Dieu les délivrera (XXXIII). »

Dans Job : « Je suis sorti nu du sein de ma mère, nu je descendrai dans la terre. Le Seigneur m'avait tout donné, il m'a tout ôté ; il m'est arrivé ce qui a plu au Seigneur : que son nom soit béni. Dans tous ces événements, Job ne pécha pas par ses lèvres en présence du Seigneur (I). »

Dans l'Évangile : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés (*Mat.* V).... Je vous ai dit ces choses, afin qu'en moi vous possédiez la paix. Dans le siècle, vous trouverez toutes sortes d'épreuves ; mais, ayez confiance, j'ai vaincu le monde (*Joan.* X). »

Dans la seconde épître aux Corinthiens : « Pour réprimer en moi l'orgueil, je trouve dans mon corps l'aiguillon de la chair et un ange de Satan me donne des soufflets. C'est pourquoi, trois fois j'ai prié le Seigneur d'éloigner de moi cet ennemi, et il m'a répondu : ma grâce te suffit, car la vertu se perfectionne dans l'infirmité (XII). »

Dans l'épître aux Romains : « Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire du Seigneur. Ce n'est pas assez, nous nous glorifions dans nos malheurs, sachant que le malheur produit la patience, la patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance : or, l'espérance ne nous trompe pas, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné (V). »

Dans saint Mathieu : « Quelle est large et spacieuse la voie qui conduit à la perdition, et qu'ils sont nombreux ceux qui la

Quam arcta et angusta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui eam inveniunt! »

De hoc ipso in Tobia : « Ubi sunt justitiæ tuæ? Ecce quæ pateris. »

Item in Sapientia Salomonis : « In locis impiorum gemunt justi. In illorum autem perditionem abundabunt justi. »

VII. — *Non contristandum Spiritum Sanctum, quem accepimus.*

Paulus apostolus ad Ephesios : « Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, in quo signati estis in die redemptionis. Omnis amaritudo et ira et indignatio et clamor et blasphemia auferantur a vobis. »

VIII. — *Iracundiam vincendam esse, ne cogat delinquere.*

Apud Salomonem in Proverbiis : « Melior est vir patiens forti. Qui enim iracundiam continet melior est quam qui urbem capit. » Item illic : « Imprudens eadem die enuntiat iram suam, abscondit autem inhonorationem suam astutus. »

De hoc ipso ad Ephesios : « Irascimini, et nolite peccare. Sol non occidat super iracundiam vestram. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Audistis quia dictum est antiquis : non occides; qui autem occiderit, reus erit judicio. Ego autem dico vobis quia omnis qui irascitur fratri suo sine causa reus erit judicio. »

IX. — *Invicem se fratres sustinere debere.*

Ad Galatas : « In contemplatione habentes unusquisque, ne et vos tentemini. Alter alterius onera sustinete, et sic adimplebitis legem Christi. »

suivent ! Quelle est étroite et difficile la voie qui conduit à la vie, et qu'ils sont rares ceux qui la trouvent (VII) !

L'épouse de Tobie disait à son mari : « Où sont tes mérites ? vois ce que tu souffres (II). »

Dans la Sagesse de Salomon : « Les justes gémissent au milieu des impies; mais quand les impies périront, les justes seront dans l'abondance (IV). »

VII. — *Nous ne devons pas contrister l'Esprit-Saint que nous avons reçu.*

Ne contristez pas l'Esprit de Dieu, disait saint Paul aux Éphésiens, cet Esprit dont vous avez été marqués au jour de la régénération. Loin de vous l'amertume, la colère, l'indignation, les cris, les blasphèmes (IV). »

VIII. — *Il faut vaincre la colère qui nous entraîne sans cesse au mal.*

L'homme patient, dit Salomon, vaut mieux que l'homme courageux. Celui qui retient sa colère est supérieur à celui qui prend une ville... L'insensé laisse éclater sa colère; l'homme prudent sait cacher son déshonneur (*Pro.* XII). »

Saint Paul disait aux Éphésiens : « Sachez comprimer votre ressentiment; que le soleil ne se couche pas sur votre colère (IV). »

Dans l'Évangile : « Vous savez, dit Jésus-Christ, qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras pas; celui qui tuera son prochain sera passible du jugement. Et moi je vous dis que tout homme qui se met en colère contre son frère sera sévèrement jugé (*Mat.* V). »

IX. — *Les frères doivent se supporter mutuellement.*

« Veillez à ne pas succomber à la tentation ; supportez-vous les uns les autres, et vous accomplirez la loi du Christ (*Gal.* VI). »

X. — *In Deum solum fidendum et in ipso gloriandum esse.*

Apud Hieremiam : « Non glorietur sapiens in sapientia sua, neque glorietur fortis in fortitudine sua, neque glorietur dives in divitiis suis, sed in hoc glorietur qui gloriatur intelligere et nosse quoniam ego sum Dominus qui facio misericordiam et judicium et justitiam super terram, quoniam in his est voluntas mea, dicit Dominus. ».

De hoc ipso in psalmo LIV. « In Domino speravi, non timebo quid faciat mihi homo. » Item illic : « Non nisi soli Deo subjecta est anima mea. » Item in psalmo CXVII : « Non metuam quid faciat mihi homo, Dominus mihi auxiliator est. » Item illic : « Bonum est confidere in Domino quam fidere in homine. Bonum est sperare in Dominum quam sperare in principibus. »

De hoc ipso aqud Danielem : « Responderunt autem Sidrac, Misac, et Abdenago, et dixerunt regi Nabuchodonosor : Rex, non opus est nobis de hoc verbo respondere tibi. Est enim Deus, cui nos servimus, potens eripere nos de camino ignis ardentis; et de manibus tuis, rex, liberabit nos. Et si non, notum sit tibi quia diis tuis non servimus, et imaginem auream quam statuisti non adoramus. »

Item apud Hieremiam : « Maledictus homo qui spem habet in homine; et benedictus homo qui fidit in Domino, et erit in Deo spes ejus. »

De hoc ipso apud Joannem : « Major est qui in vobis est quam qui in hoc mundo. »

XI. — *Eum qui fidem consecutus est exposito priore homine cœlestia tantum et spiritualia cogitare debere, nec attendere ad sæculum, cui jam renuntiavit.*

Apud Esaiam : « Quærite Dominum; et cum inveneritis, invocate eum. Cum autem appropinquaverit vobis, relinquat impius vias suas, et vir facinorosus cogitationes suas, et convertatur ad Dominum, et misericordiam consequetur, quia in multum remittet peccata vestra.

X. — *Nous devons mettre en Dieu notre confiance et notre gloire.*

Dans Jérémie : « Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas de sa force, le riche de ses richesses. Si vous vous glorifiez, que ce soit de connaître que je suis le Seigneur qui exerce sur la terre la miséricorde, le jugement et la justice : telle est ma volonté, dit le Seigneur (IX). »

Dans les Psaumes : « J'espère dans le Seigneur ; je ne craindrai pas ce que l'homme pourra me faire (LIV).... Mon âme n'est soumise qu'à Dieu seul.... (LV).... Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai pas l'homme... Il vaut mieux mettre sa confiance en Dieu que dans l'homme ; il vaut mieux espérer dans le Seigneur que dans les princes de la terre (CXVII). »

Dans Daniel : « Sidrac, Misac et Abdénago répondirent à Nabuchodonosor : O roi, nous n'avons pas de réponse à vous faire. Le Dieu que nous servons est assez puissant pour nous arracher à cette fournaise ardente et il nous délivrera de vos mains. Quand bien-même, sachez que nous ne servons pas vos dieux et que nous n'adorons pas la statue d'or que vous avez dressée (III). »

Dans Jérémie : « Maudit l'homme qui place son espérance dans l'homme. Bienheureux celui qui se confie dans le Seigneur (XVIII). »

Nous lisons dans saint Jean : « Celui qui est en vous est plus grand que celui qui est dans le monde (1. *Joan.* IV). »

XI. — *Celui qui a reçu la foi doit dépouiller le vieil homme, oublier le siècle et ne penser qu'aux biens éternels.*

Dans Isaïe : « Cherchez le Seigneur et, après l'avoir trouvé, invoquez-le. Lorsqu'il sera près de vous, que l'impie abandonne ses voies, que le pécheur renonce à ses projets criminels, qu'il se convertisse au Seigneur et il obtiendra miséricorde, car le Seigneur remettra tous vos péchés (LV). »

De hoc ipso apud Salomonem : « Vidi universa opera quæ facta sunt sub sole, et ecce omnia vanitas. »

De hoc ipso in Exodo : « Sic autem comedetis eum. Lumbi vestri præcincti, et calceamenta vestra in pedibus vestris, et bacula vestra in manibus vestris, et edetis eum festinanter. Pascha est enim Domini. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Nolite cogitare dicentes : Quid edemus, aut quid bibemus, aut quid vestiemur? Hæc enim nationes inquirunt. Scit autem pater vester quia horum omnium indigetis. Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et omnia ista apponentur vobis. » Item illic : « Nolite cogitare in crastinum. Crastinus enim dies ipse cogitabit sibi. Sufficit diei malitia sua. » Item illic : « Nemo retro attendens et superponens manum suam super aratrum aptus est regno Dei. » Item illic : « Aspicite volatilia cœli, quoniam non seminant, neque metunt, neque colligunt in horrea, et pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos pluris estis illis? »

De hoc ipso *kata* Lucam : « Sint lumbi vestri accincti, et lucernæ ardentes, et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum quando veniat a nuptiis, ut cum venerit et pulsaverit aperiant illi. Beati servi illi quos adveniens dominus invenerit vigilantes. »

De hoc ipso apud Matthæum : « Vulpes foveas habent, et volucres cœli diversoria, Filius autem hominis non habet ubi caput suum inclinet. » Item illic : « Qui non renuntiat omnibus quæ sunt ejus non potest meus discipulus esse. »

De hoc ipso ad Corinthios prima : « Non estis vestri. Empti enim estis pretio magno. Clarificate et portate Deum in corpore vestro. » Item illic : « Tempus collectum superest ergo ut et qui habent uxores, quasi non habentes sint, et qui plangunt, quasi non plangentes, et qui gaudent, quasi non gaudentes, et qui emunt, quasi non ementes, et qui possident, quasi non possidentes, et qui hoc mundo utuntur, quasi non utantur. Præterit enim figura hujus mundi. » Item illic : « Primus homo de terræ limo, secundus homo de cœlo. Qualis

Dans Salomon : « J'ai vu tout ce qui se passe sous le soleil, et tout n'est que vanité. »

Dans l'Exode : « Ayez vos reins ceints, une chaussure à vos pieds, un bâton à la main, et mangez l'agneau à la hâte, car c'est la Pâque du Seigneur. »

Dans saint Matthieu : « Ne vous demandez pas à vous-mêmes : que mangerons-nous? que boirons-nous? de quoi nous vêtirons-nous? Les nations recherchent toutes ces choses; mais votre Père sait que vous en avez besoin. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa sainteté et tout le reste viendra par surcroît.... Ne vous inquiétez pas du lendemain; le lendemain s'occupera de lui-même; à chaque jour suffit son mal (vi).... Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas propre au royaume de Dieu.... Voyez les oiseaux du ciel : ils ne sèment pas; ils ne moisonnent pas; ils ne ramassent pas leurs récoltes dans des greniers, et pourtant votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas plus qu'eux? (vi) »

Dans saint Luc : « Ayez une ceinture à vos reins, un flambeau ardent dans votre main; car vous ressemblez à des hommes qui attendent leur maître au retour d'un festin, afin de lui ouvrir la porte dès qu'ils frappera. Bienheureux les serviteurs que le maître, à son arrivée, trouvera éveillés (xii). »

Dans saint Matthieu : « Les renards ont des tanières, les oiseaux du ciel des nids; le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.... Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple (xii). »

« Vous ne vous appartenez plus, disait saint Paul aux Corinthiens, car vous avez été achetés bien cher : glorifiez Dieu et portez-le dans votre corps (vi).... Le temps est court : donc, ceux qui ont des épouses doivent être comme n'en ayant pas; ceux qui pleurent comme ne pleurant pas; ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas; ceux qui achètent comme n'achetant pas; ceux qui possèdent comme ne possédant pas; ceux qui usent de ce monde comme n'en usant pas; car la figure de ce monde passe (vii).... Le premier homme est né du

ille e limo, tales et qui de limo; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Quomodo portavimus imaginem ejus qui de limo est, portemus et imaginem ejus qui de cœlo est. »

De hoc ipso ad Philippenses : « Omnes sua quærunt, et non quæ sunt Christi; quorum finis est interitus, quorum Deus venter est, et gloria in confusionem eorum qui terrena sapiunt. Nostra autem conversatio in cœlis est; unde et salvatorem exspectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui transformabit corpus humilitatis nostræ conformatum corpori claritatis suæ. »

De hoc ipso ad Galatas: « Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. »

De hoc ipso ad Timotheum : « Nemo militans Deo obligat se molestiis sæcularibus, ut possit placere ei cui se probavit. Sed et si certaverit quis, non coronabitur, nisi legitime pugnaverit. »

De hoc ipso ad Colossenses : « Si mortui estis cum Christo ab elementis mundi, quid tanquam viventes in mundo vana sectamini? » Item de hoc ipso: « Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens; quæ sursum sunt sapite, non quæ terrena sunt. Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Cum autem Christus apparuit vita vestra, tunc et vos cum eo apparebitis in gloria. »

De hoc ipso ad Ephesios : « Exponite prioris conversationis veterem hominem, qui corrumpitur secundum concupiscentias deceptionis. Innovamini autem spiritu sensus vestri, et induite novum hominem, eum qui secundum Deum constitutus est in justitia et sanctitate et veritate. »

De hoc ipso in epistola Petri : « Quasi hospites et peregrini, abstinete vos a carnalibus desideriis, quæ militant adversus ani-

limon de la terre, le second du ciel : au premier, ressemblent les hommes terrestres, au second, les hommes célestes. Comme nous avons porté l'image de l'homme de la terre, portons aussi l'image de l'homme du ciel (xv).

Le même apôtre disait aux Philippiens : « Tous recherchent leurs propres intérêts et non ceux du Christ. En faisant un dieu de leur ventre, ils courent à leur perte et leur gloire se changera en confusion. Pour nous, notre conversation est dans le ciel, d'où nous attendons Jésus-Christ, notre Sauveur, qui transformera notre corps mortel en le rendant semblable à son corps glorieux (III).

Il disait au Galates : « Loin de moi la pensée de me glorifier d'autre chose que de la croix de Jésus-Christ, par qui le monde a été crucifié pour moi et moi pour le monde (VI). »

Il disait à Timothée : « L'homme engagé au service de Dieu ne s'embarrasse pas des soins terrestres, pour plaire à son chef. Celui-là seul sera couronné qui aura légitimement combattu (II. *Tim.* II). »

Il disait aux Colossiens : « Si, en mourant avec le Christ, vous vous êtes séparés des choses de ce monde, pourquoi poursuivez-vous la vanité, comme si vous viviez dans le monde ?... Si vous êtes ressuscités avec le Christ, cherchez les choses du ciel, là où le Christ est assis à la droite de Dieu ; ayez du goût pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Lorsque le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez avec lui dans la gloire (III). »

Il disait aux Éphésiens : « Rompez avec votre première vie ; dépouillez le vieil homme en proie à la corruption et à l'erreur. Ouvrez votre esprit à des pensées nouvelles et revêtez l'homme nouveau qui a été créé, selon Dieu, dans la justice, dans la sainteté, dans la vérité (IV). »

Saint Pierre tient le même langage : « Vous êtes comme des étrangers et des voyageurs : abstenez-vous donc des désirs

mam, conversationem autem habentes inter gentes bonam, ut dum detrectant de vobis quasi de malignis, bona opera vestra aspicientes magnificent Deum. »

De hoc ipso in epistola Joannis : « Qui dicit se in Christo manere debet quomodo ille ambulavit et ipse ambulare. » Item illic : « Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt. Si quis dilexerit mundum, non est caritas Patris in illo : quoniam omne quod in mundo est concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et ambitio sæculi, quæ non est, a Patre, sed ex concupiscentia sæculi; et mundus transibit, et concupiscentia ejus. Qui autem fecerit voluntatem Dei manet in æternum, quomodo Deus manet in æternum. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Nam et pascha nostrum immolatus est Christus. Itaque festa celebremus non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. »

XII. — *Non jurandum.*

Apud Salomonem : « Vir multum jurans replebitur iniquitate, et non discedet a domo ejus plaga; et si vane juraverit non justificabitur. »

De hoc ipso *kata* Matthæum : « Ego dico vobis non jurare omnino. Sit sermo vester : est est, non non. »

De hoc ipso in Exodo : Non accipies nomen Domini Dei tui in vanum. »

XIII. — *Non maledicendum.*

In Exodo : « Non maledices, neque principi populi tui detraxeris. »

charnels qui font la guerre à votre âme. Menez, au milieu des peuples infidèles, une vie irréprochable : il pourront vous regarder comme des hommes pervers et vous poursuivre de leurs calomnies; mais, en voyant vos bonnes œuvres, ils glorifieront Dieu (I. *Pet.* II). »

C'est ce que nous lisons dans saint Jean : « N'aimez ni le monde ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est plus en lui. Car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, ambition du siècle; or, tout cela ne vient pas du Père mais de la concupiscence du siècle. Le monde passera avec sa concupiscence; mais celui qui accomplit la volonté de Dieu demeure éternellement comme Dieu (I. *Joan.* II). »

Dans l'épître première de saint Paul aux Corinthiens : « Éloignez le vieux levain, afin d'être une pâte nouvelle, comme vous êtes des azymes; car le Christ, notre Pâque, a été immolé. Célébrons donc nos solennités, non avec le vieux levain, avec le levain de la malice et de l'iniquité, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité (V). »

XII. — *Ne jurez pas.*

Dans l'Ecclésiastique : « L'homme qui fait beaucoup de serments sera couvert d'iniquités et le châtiment de Dieu tombera sur sa maison. S'il jure en vain, il ne sera pas justifié. (XXIII). »

Dans saint Mathieu : « Je vous recommande, dit Jésus-Christ, de vous abstenir de tout serment. Contentez-vous de dire : oui, si la chose est vraie; non, si elle est fausse (V). »

Dans l'Exode : « Tu ne prendras pas le nom du Seigneur ton Dieu en vain (XX). »

XIII. — *Ne maudissez pas.*

Dans l'Exode : « Tu ne prononceras aucune malédiction contre le prince de ton peuple; tu ne feras peser sur lui aucune accusation calomnieuse (XXII). »

Item in psalmo xxxiii. « Quis est homo qui vult vitam et amat videre dies bonos ? Contine linguam tuam a malo, et labia tua ne loquantur dolum. »

De hoc ipso in Levitico : « Et locutus est Dominus ad Moysen dicens : Produc eum qui maledixerit foras extra castra, et imponent omnes qui audierunt manus suas super caput ejus, et lapidabit eum omnis synagoga filiorum Israel.

De hoc ipso in epistola Pauli ad Ephesios : « Omnis sermo malus de ore vestro non procedat, sed bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus. »

De hoc ipso ad Romanos : « Benedicentes, et non maledicentes. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Qui dixerit fratri suo : fatue, reus erit in gehennam ignis. » De hoc ipso *kata* eumdem Matthæum : « Dico autem vobis quia omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines reddent pro eo rationem in die judicii. De sermonibus enim tuis justificaberis, et de sermonibus tuis condemnaberis. »

XIV. — ***Nunquam mussitandum , sed circa omnia quæ accidunt benedicendum Deum.***

Apud Job : « Dic verbum aliquod in Dominum , et morere. At ille intuitus eam dixit : Tanquam una ex ineptis mulieribus locuta es. Si bona excepimus de manu Domini , mala cur non tolerabimus ? In his omnibus quæ acciderunt ei nihil peccavit Job labiis suis in conspectu Domini.» Item illic : « Animadvertisti ad puerum meum Job? Non enim est similis illi quisquam in terris, homo sine querela , verus Dei cultor, abstinens se ab omni malo. »

De hoc ipso in psalmo xxxiii. « Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo. »

De hoc ipso in Numeris : « Desinat murmuratio eorum a me, et non morientur. »

Dans les Psaumes : « Quel est l'homme qui veut jouir d'une longue et heureuse vie? Que votre langue s'abstienne du mal et que vos lèvres ne prononcent aucune parole artificieuse (xxxiii). »

Dans le Lévitique, le Seigneur parle ainsi à Moïse : « Conduisez hors du camp celui qui sera coupable de malédiction. Ceux qui l'auront entendu mettront leurs mains sur sa tête, et l'assemblée des fils d'Israël le lapidera (xxiv). »

Saint Paul écrit aux Éphésiens : « Qu'aucune parole mauvaise ne sorte de votre bouche; que tous vos discours soient bienveillants et capables d'édifier le prochain (iv). »

Aux Romains : « Bénissez et ne maudissez pas (xii). »

Telles sont aussi les paroles de Jésus-Christ : « Celui qui dira à son frère : Fou, sera passible de la géhenne du feu.... Au jour du jugement, dit-il encore, vous rendrez compte de toute parole oiseuse. Vous serez justifié ou condamné d'après vos paroles (*Mat.* v). »

XIV. —*Ne murmurez jamais; mais, dans tous les événements de ce monde, bénissez Dieu.*

L'épouse de Job lui disait : « Blasphème et meurs. » Job la regarda et lui dit : « Vous parlez comme une insensée : si nous avons reçu des biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi des maux? » Dans tous ces événements, Job ne pècha pas par ses lèvres en présence du Seigneur; aussi Dieu lui rendit ce témoignage : « As-tu remarqué mon serviteur Job? Il n'a pas son semblable sur la terre : c'est un homme exempt de tout murmure, un vrai serviteur de Dieu, s'abstenant de tout mal (ii). »

Le Psalmiste dit : « Je bénirai le Seigneur dans tous les temps; sa louange sera toujours dans ma bouche (xxxiii). »

Le Seigneur parle ainsi au livre des Nombres : « Qu'ils cessent de murmurer contre moi et ils ne mourront pas (ii). »

De hoc ipso in Actibus Apostolorum : « Circa mediam autem noctem Paulus et Silas orantes gratias agebant Deo. Audiebant autem eos vincti. »

Item in epistola Pauli ad Philippenses : « Omnia autem pro dilectione facientes sine murmurationibus et reputationibus, ut sitis sine querela et immaculati filii Dei. »

XV. — *Ad hoc tentari homines a Deo ut probentur.*

In Genesi : « Et tentavit Deus Abraham, et dixit ad illum : « Accipe filium tuum unicum quem diligis Isaac, et vade in terram altam, imponens illum ibi in holocaustum hostiam in unum ex montibus de quo tibi dixero. »

De hoc ipso in Deuteronomio : « Tentat Dominus Deus vester vos, ut sciat si diligitis Dominum Deum vestrum ex toto corde vestro et ex tota anima vestra. »

De hoc ipso in Sapientia Salomonis : « Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes eorum immortalitate plena est ; et in paucis vexati in multis bene disponentur, quoniam Deus tentavit illos et invenit illos dignos se. Tanquam aurum in fornace probavit illos, et quasi holocausta hostiæ accepit illos, et in tempore erit respectus illorum. Judicabunt nationes et dominabuntur populis et regnabit dominus eorum in perpetuum. »

De hoc ipso in Machabæis : « Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis, et deputatum est ei ad justitiam ? »

XVI. — *De bono martyrii.*

In Proverbiis Salomonis : « Liberat de malis animam martyr fidelis. »

Item illic : « Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt et qui abstulerunt labores eorum. Videntes turbabuntur timore horribili, dicentes inter se, pœnitentiam habentes, et per angustiam spiritus gementes : Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum et in similitudinem improperii. Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam et finem

Nous lisons dans les Actes des Apôtres que Paul et Silas, jetés en prison, priaient vers le milieu de la nuit, rendaient grâce à Dieu, et les captifs les entendaient (xvi). »

De là ce conseil de saint Paul aux Philippiens : « Agissez en toutes choses par esprit de charité, sans plainte, sans murmure, afin d'être purs et sans tache devant Dieu (ii). »

XV. — *Dieu tente les hommes pour les éprouver.*

Dieu tenta Abraham et lui dit : « Prends ton fils unique, que tu aimes, Isaac ; va sur la montagne que je te montrerai et offre-le moi en holocauste (xxii). »

Le Seigneur votre Dieu vous tente, pour voir si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme (*Deut.* xiii).

Les justes éprouvent des tourments devant les hommes ; mais leur espérance est pleine d'immortalité. Leurs épreuves ne sont rien ; mais leur récompense sera magnifique, car Dieu les a tentés et les a trouvés dignes de lui. Il les a éprouvés comme l'or dans la fournaise ; il les agrée comme la victime offerte en sacrifice ; au temps fixé, ils se souviendra d'eux. Ils jugeront les nations, ils domineront les peuples, et le Seigneur, leur maître, règnera dans l'éternité (*Sap.* iii).

Abraham fut trouvé fidèle dans la tentation et sa fidélité lui fut imputée à justice (*Mac.* ii).

XV. — *Le martyre est un bien.*

Au livre des Proverbes : « Le témoin fidèle délivre son âme du mal (xiv). »

Dans la Sagesse : « Au dernier jour, les justes se lèveront contre leurs ennemis ;.. ceux-ci seront troublés à cette vue et diront : « Les voilà ces hommes que nous avons poursuivis de nos outrages. Nous pensions que leur vie était une folie, et maintenant ils sont placés parmi les fils de Dieu, au nombre des saints (iii). »

illorum sine honore. Quomodo computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est?

De hoc in psalmo cxv. « Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. » Item in psalmo cxxv. « Qui seminant in lacrymis in exsultatione metent. Ambulantes ambulabant et plorabant mittentes semina sua, venientes autem venient in exsultatione tollentes gremia sua. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Joannem : « Qui amat animam suam perdet illam; et qui odit animam suam in isto sæculo, in vitam æternam inveniet illam. »

Item illic : « Cum autem tradiderint vos, nolite cogitare quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. »

Item illic : « Veniet hora ut omnis qui interficit vos arbitretur officium se Deo facere. Sed et hoc facient quoniam non cognoverunt patrem neque me. »

De hoc ipso *kata* Matthæum : « Beati qui persecutionem passi fuerint propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. » Item illic : « Ne timueritis eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. Magis autem metuite eum qui potest animam et corpus occidere in gehennam. » Item illic : « Quicumque me confessus fuerit coram hominibus, et ego confitebor illum coram patre meo qui in cœlis est. Qui autem me negaverit coram hominibus, et ego negabo eum coram patre meo qui in cœlis est. Qui autem sustinuerit usque in finem, hic salvus erit. »

De hoc ipso *kata* Lucam : « Beati eritis cum vos oderint homines, et separaverint vos et expulerint, et maledixerint nomini vestro quasi nequam propter Filium hominis. Gaudete in illa die et exsultate. Ecce enim merces vestra multa est in cœlis. »

Item illic : « Amen dico vobis, nemo est qui relinquat domum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter regnum Dei, et non recipiat septies tantum in isto tempore, in sæculo autem futuro vitam æternam. »

Dans les Psaumes : « La mort des saints est précieuse devant Dieu (cxv).... Ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie. Ils marchaient et confiaient en pleurant leur semence à la terre ; mais ils viendront avec joie en recueillir les fruits (cxxv). »

Dans saint Jean : « Celui qui aime son âme la perdra ; celui qui hait son âme dans ce siècle la trouvera dans la vie éternelle (xii). »

Dans saint Matthieu : « Lorsqu'ils vous conduiront devant les tribunaux, ne vous inquiétez pas de ce que vous devrez répondre : ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'esprit de votre père qui parlera en vous (x). »

Dans saint Jean : « Il viendra un temps où tout homme qui vous mettra à mort croira accomplir la volonté divine. Ils agiront ainsi parce qu'ils ne connaissent ni mon Père, ni moi (xvi). »

Dans saint Matthieu : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux (v).... Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer le corps et l'âme (x).... Celui qui me reconnaîtra devant les hommes, moi aussi je le reconnaîtrai devant mon Père qui est dans le ciel ; celui qui me reniera devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est dans le ciel. Celui qui soutiendra l'épreuve jusqu'à la fin sera sauvé (x). »

Dans saint Luc : « Vous serez heureux lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous repousseront, lorsqu'ils vous chasseront, lorsqu'ils maudiront votre nom comme mauvais ; réjouissez-vous alors, tressaillez d'allégresse, car votre récompense est grande dans le ciel (xviii). »

Dans saint Marc : « En vérité, je vous le dis : tout homme qui abandonnera sa maison, ses parents, ses frères, son épouse, ses enfants pour le royaume de Dieu recevra sept fois autant sur cette terre et, dans le siècle futur, la vie éternelle (x). »

De hoc ipso in Apocalypsi : « Et cum aperuisset quintum signum, vidi sub ara Dei animas occisorum propter verbum Dei et martyrium suum, et clamaverunt magna voce dicentes : Quousque, Domine sanctus et verus, non judicas et vindicas sanguinem nostrum de his qui in terris inhabitant? Et datæ sunt eis singulis stolæ albæ, et dictum est eis ut requiescerent brevi adhuc tempore donec impleatur numerus conservorum et fratrum eorum, quique postea occidentur exemplo ipsorum. » Item illic : « Post hæc vidi turbam multam, quam dinumerare ex his nemo poterat, ex omni gente, et ex omni tribu, et ex omni populo et lingua, stantes in conspectu throni et in conspectu agni, et erant amicti stolas albas, et palmæ fuerunt in manibus eorum, et magno clamore dicebant : Salus Deo nostro sedenti super thronum et agno. Et respondit unus ex senioribus dicens mihi : Qui amicti sunt stolis albis qui sunt et unde venerunt? Et dixi ei : Domine mi, tu scis. Et ait mihi : Hi sunt qui venerunt ex magna tribulatione, et laverunt stolas suas, et candidas eas fecerunt in sanguine agni. Ideo sunt in conspectu throni Dei, et serviunt ei diebus et noctibus in templo ejus, et is qui sedet in throno inhabitabit super eos. Neque esurient neque sitient unquam, sed neque sol super eos cadet, neque ullum æstum patientur : quoniam agnus qui in medio throni est teget eos, et deducet eos ad fontes vitæ aquarum, et absterget Deus omnem lacrymam ex oculis eorum. » Item illic : « Qui vincet, dabo illi edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei. » Item illic : « Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. Beati erunt qui vigilabunt et servabunt vestimenta sua ne nudi ambulent et videant turpitudinem suam. »

De hoc ipso Paulus ad Timotheum in secunda : « Ego jam delibor, et tempus instat meæ assumptionis. Bonum agonem certavi, cursum perfeci, fidem servavi. Jam superest mihi corona justitiæ, quam mihi reddet Dominus in illo die justus judex, non solum autem mihi, sed et omnibus qui dilunt adventum ejus. »

Dans l'Apocalypse : « Lorsque l'ange eut ouvert le cinquième sceau, je vis, sous l'autel de Dieu, les âmes de ceux qui furent mis à mort pour lui rendre témoignage, et ils disaient : « Quand donc, Seigneur, nous rendrez-vous justice; quand vengerez-vous notre sang sur les habitants de la terre ; » Et ils reçurent tous des manteaux blancs et on leur ordonna de rester en repos encore quelque temps, jusqu'à ce que le nombre des victimes qui devaient partager leur sort fût comblé (VI)... Ensuite, continue l'apôtre, je vis une grande multitude, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue. Tous se tenaient en présence du trône et de l'agneau ; ils étaient revêtus de robes blanches; ils portaient des palmes dans leurs mains et ils criaient : « Salut à notre Dieu assis sur son trône, et à l'agneau. » Et un des vieillards me dit : « Ceux qui sont revêtus de robes blanches, qui sont-ils et d'où viennent-ils? » Et je lui dis : « Seigneur, vous le savez. » Et il me dit : « Ce sont ceux qui viennent d'une grande tribulation et qui ont lavé et purifié leurs robes dans le sang de l'agneau. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu, et qu'ils servent jour et nuit dans son temple. Celui qui est assis sur le trône sera au milieu d'eux ; ils n'auront ni faim ni soif; ils seront à l'abri des rayons du soleil et ne souffriront aucune chaleur (VII)... Je donnerai au vainqueur du fruit de l'arbre de vie qui est dans le paradis de Dieu (II)... Soyez fidèles jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie.... Bienheureux ceux qui veillent et conservent leurs vêtements, pour ne pas paraître nus et couverts d'ignominie (*Ib.*). »

Dans la seconde épître à Timothée : « Ma vie s'écoule et le temps de la séparation est venu pour moi. J'ai combattu un bon combat ; j'ai achevé ma course ; j'ai conservé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de vie que le juste Juge me donnera au dernier jour : non pas seulement à moi, mais à tous ceux qui désirent son arrivée (IV). »

De hoc ipso ad Romanos : « Sumus filii Dei. Si autem filii, et hæredes Dei, cohæredes autem Christi; siquidem compatiamur, ut et commagnificemur. »

De hoc ipso in psalmo cxviii. « Beati qui immaculati sunt in via et qui ambulant in lege Domini. Beati qui perscrutantur martyria ejus. »

XVII. — *Minora esse quæ in sæculo patimur quam sit præmium quod promissum est.*

In epistola Pauli ad Romanos : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad superventuram claritatem quæ revelabitur in nobis. »

XVIII. — *Dilectioni Dei et Christi nihil præponendum.*

In Deuteronomio : « Diliges Dominum Deum tuum de toto corde tuo et de tota anima tua et de tota virtute tua. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Qui amat patrem aut matrem super me non est me dignus; et qui amat filium aut filiam super me non est me dignus; et qui non accipit crucem suam et sequitur me non est meus discipulus. »

Item in epistola Pauli ad Romanos : « Quis nos separabit a caritate Christi, pressura, an angustia, an persecutio, an fames, an nuditas, an periculum, an gladius? sicut scriptum est : Quoniam causa tui occidimur tota die, deputati sumus ut oves victimæ; sed in his omnibus supervincimus pro eo qui dilexit nos. »

XIX. — *Voluntati non nostræ, sed Dei, obtemperandum.*

In evangelio *kata* Joannem : « Non descendi de cœlo ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui me misit. »

Dans l'épître aux Romains : « Nous sommes les fils de Dieu. Si nous sommes ses fils, nous sommes aussi ses héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, si du moins nous partageons ses souffrances pour partager sa gloire (VIII). »

Dans les Psaumes : « Bienheureux ceux qui sont immaculés dans leurs voies et qui marchent dans la loi du Seigneur. Bienheureux ceux qui approfondissent ses témoignages (CXVIII). »

XVII. — *Les souffrances de ce monde sont bien inférieures à la récompense qui nous est promise.*

« Non, dit l'apôtre saint Paul aux Romains, les souffrances de cette vie ne sont rien en comparaison de la gloire qui sera manifestée en vous (VIII). »

XVIII. — *On ne doit rien préférer à l'amour de Dieu et du Christ.*

Dans le Deutéronome : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces (VI). »

Dans saint Matthieu : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils et sa fille plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui n'a pas le courage de prendre sa croix et de me suivre n'est pas mon disciple (X). »

Dans l'épître aux Romains : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? La souffrance, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, le péril, le glaive ? Car il est écrit : « Pour vous, nous sommes mis à mort tous les jours ; on nous regarde comme des brebis vouées au sacrifice. Mais, dans toutes ces épreuves, nous triomphons, grâce à celui qui nous a aimés (V). »

XIX. — *Nous devons accomplir la volonté divine et non la nôtre.*

Dans saint Jean : « Je suis descendu sur la terre, dit Jésus-Christ, pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé (VI). »

De hoc ipso *kata* Matthæum : « Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste; verumtamen non quod ego volo, sed quod tu. »

Item in prece quotidiana : « Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra. »

Item *kata* Matthæum : « Non omnis qui mihi dicit, Domine, Domine, introibit in regnum cœlorum, sed is qui facit voluntatem patris mei qui in cœlis est, ipse introibit in regnum cœlorum. »

In epistola Joannis : « Qui autem fecerit voluntatem Dei manet in æternum, quomodo et ipse manet in æternum. »

XX. — *Fundamentum et firmamentum spei et fidei esse timorem.*

In psalmo cx. « Initium sapientiæ timor Domini. » De hoc ipso in Sapientia Salomonis : « Initium sapientiæ metuere Deum. »

Item in Proverbiis ejusdem : « Beatus homo est qui veretur omnia per metum. »

De hoc ipso apud Esaiam : « Et super quem alium respiciam nisi super humilem et quietum et trementem sermones meos? »

De hoc ipso in Genesi : « Et vocavit eum angelus Domini de cœlo, et dixit illi : Abraham, Abraham. Ille autem dixit : Ecce ego. Et dixit : Noli imponere manum tuam super puerum, neque feceris illi quicquam. Nunc enim cognovi quoniam times Deum tuum et non pepercisti filio tuo dilectissimo propter me. »

Item in psalmo secundo : « Servite Domino in timore et exsultate ei in tremore. »

Item in psalmo xxxiii. « Timete Dominum omnes sancti ejus, quoniam non est inopia eis qui eum metuunt. »

Item in psalmo xviii. Timor Domini castus perseverans in sæcula sæculorum. »

XXI. — *Non temere de altero judicandum.*

In evangelio *kata* Lucam : « Nolite judicare, ne judicemini; nolite condemnare, ne condemnemini. »

Dans saint Matthieu : « Mon père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi : cependant non ce que je veux, mais ce que vous voulez (xxvi). »

Tous les jours nous disons dans notre prière : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Dans saint Matthieu : « Ce n'est pas celui qui me dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume du ciel ; mais celui qui fait la volonté de mon Père céleste (xii). »

« Celui qui fait la volonté de Dieu, dit saint Jean, demeure éternellement comme Dieu lui-même (I. *Joan.* ii). »

XX. — *La crainte est le fondement et l'appui de l'espérance et de la foi.*

Le commencement de la sagesse, c'est de craindre Dieu (*Eccl.* i). »

Bienheureux l'homme qui, en toutes choses, observe la crainte de Dieu (*Prov.* xxviii). »

« Sur qui arrêterai-je mes regards? dit le Seigneur, dans Isaïe : sur l'homme humble, pacifique, craignant ma parole (xxviii). »

L'ange du Seigneur appela Abraham et lui dit : « Épargne ton enfant ; maintenant je sais que tu crains Dieu, puisque tu n'as pas épargné ton fils unique (*Gen.* xxii). »

Servez le Seigneur avec crainte et avec tremblement (*Psal.* ii).

Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints, car ceux qui le craignent n'ont pas à redouter l'indigence (xxxiii).

La crainte du Seigneur est sainte ; elle durera jusqu'à la fin des siècles (xviii).

XXI. — *On ne doit pas juger témérairement le prochain.*

Dans saint Luc : « Ne jugez pas pour n'être pas jugés ; ne condamnez pas pour n'être pas condamnés (vi). »

De hoc ipso ad Romanos : « Tu qui es qui judicas alienum servum ? Domino suo stat aut cadit. Stabit autem. Potens est enim Deus statuere eum. » Et iterum : « Quare sine excusatione es, o homo omnis qui judicas. In quo enim judicas alium, te ipsum condemnas. Eadem enim agis quæ judicas. Speras autem tu qui judicas eos qui mala agunt et eadem facis quia ipse effugies judicium Dei? »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Et qui se putat stare, videat ne cadat. » Et iterum : « Si quis se putat scire aliquid, nondum sit quemadmodum oporteat eum scire. »

XXII. — *Accepta injuria remittendum et ignoscendum.*

In Evangelio in prece quotidiana : « Remitte nobis debita nostra, sicut et nos remittimus debitoribus nostris. »

Item *kata* Marcum : « Et cum steteritis ad orationem, remittite si quid habetis adversus aliquem, ut et pater vester qui in cœlis est remittat vestra peccata vobis. Si autem vos non dimiseritis, neque pater vester qui in cœlis est dimittet vobis peccata vestra. » Item illic : « In qua mensura mensi fueritis, in ea remetietur vobis. »

XXIII. — *Vicem malis non reddendam.*

In epistola Pauli ad Romanos : « Nemini malum pro malo reddentes. » Item illic : « Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. »

De hoc ipso in Apocalypsi : « Et dixit mihi : ne signaveris verba prophetiæ libri hujus, quia jam tempus in proximo est, et hi qui perseverant nocere noceant, et qui in sordibus est sordescat adhuc, justus autem adhuc justiora faciat, similiter et sanctus sanctiora. Ecce venio cito, et merces mea mecum est reddere unicuique secundum facta sua. »

Dans l'épître aux Romains : « Qui êtes-vous pour juger l'esclave d'autrui ? Qu'il tombe ou qu'il se tienne debout, cela regarde son maître. Or, il se tiendra debout, car Dieu est assez puissant pour l'affermir (xiv).... Vous êtes donc sans excuse, ô homme qui jugez ; en jugeant le prochain, vous vous condamnez vous-même, car vous faites ce que vous condamnez. Croyez vous donc éviter le jugement de Dieu, vous qui jugez ceux qui font le mal et qui imitez leur conduite (ii)? »

Le même apôtre disait aux Corinthiens : « Que celui qui se croit debout prenne garde de tomber (I *Cor.* x)... Si quelqu'un croit savoir quelque chose, il ignore encore comment on doit savoir (*Ib.* viii). »

XXII. — *On doit pardonner les injures reçues.*

Nous disons chaque jour dans notre prière : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons les dettes à nos débiteurs (*Mat.* v). »

« Lorsque vous commencez votre prière, dit le Seigneur, si vous avez quelque chose contre un de vos frères, pardonnez-le, afin que votre père qui est dans le ciel vous pardonne vos péchés. Si vous ne pardonnez pas, votre père qui est dans le ciel ne vous pardonnera pas non plus vos péchés (*Marc.* xi).... On se servira envers vous de la mesure dont vous aurez usé envers vos frères (*Ib.* ix). »

XXIII. — *On ne doit pas rendre le mal pour le mal.*

Saint Paul disait aux Romains : « Ne rendez à personne le mal pour le mal... Ne vous laissez pas vaincre par le mal; mais surmontez le mal par le bien (xii). »

Dans l'Apocalypse, l'ange parle ainsi à saint Jean : « Ne scelle pas les prophéties renfermées dans ce livre, car le temps est proche. Que ceux qui veulent nuire nuisent encore; que ceux qui sont souillés se souillent encore ; que le juste devienne plus juste et le saint plus saint. J'arrive, tenant dans ma main la récompense, pour rendre à chacun selon ses œuvres (xxii). »

XXIV. — *Non posse ad patrem perveniri nisi per filium ejus Jesum Christum.*

In evangelio *kata* Joannem : « Ego sum via, veritas, et vita. Nemo venit ad patrem nisi per me. » Item illic : « Ego sum ostium. Per me si quis introierit salvabitur. »

XXV. — *Ad regnum Dei nisi baptizatus et renatus quis fuerit pervenire non posse.*

In evangelio *kata* Joannem : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu non potest introire in regnum Dei. Quod enim natum est de carne caro est, et quod natum est de spiritu spiritus est. » Item illic : « Nisi ederitis carnem Filii hominis et biberitis sanguinem ejus, non habebitis vitam in vobis. »

XXVI. — *Parum esse baptizari et eucharistiam accipere, nisi quis factis et opere proficiat.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Nescitis quia qui in stadio currunt omnes quidem currunt, unus tamen accipit palmam? Sic currite ut occupetis Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos vero incorruptam. »

In evangelio *kata* Matthæum : « Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittetur. » Item illic : « Multi mihi dicent in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia exclusimus, et in tuo nomine virtutes magnas fecimus? Et tunc dicam illis : Nunquam vos novi, recedite a me qui operamini iniquitatem. » Item illic : « Luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videant bona opera vestra et clarificent patrem vestrum qui in cœlis est. »

Item Paulus ad Philippenses : « Lucete sicut luminaria in mundo. »

XXIV. — *On ne peut arriver au Père que par son Fils Jésus-Christ.*

« Je suis la voie, la vérité et la vie, dit le Seigneur ; c'est par moi seul qu'on arrive au Père (*Joan.* XIV).... Je suis la porte : si quelqu'un entre par moi il sera sauvé (X). »

XXV. — *Pour arriver au royaume de Dieu, il faut renaître par le baptême.*

Le Seigneur parle en ces termes, dans l'Évangile selon saint Jean : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair ; ce qui est né de l'esprit est esprit (III). Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous (*Ib.* VI). »

XXVI. — *Le baptême et l'eucharistie ne suffisent pas ; il faut encore les bonnes œuvres.*

« Ne savez-vous pas, dit saint Paul, que ceux qui se livrent dans le stade à l'exercice de la course courent tous, mais qu'un seul reçoit la couronne ? Courez de manière à la conquérir. Ils ont en vue une couronne corruptible ; mais nous, nous ambitionnons une couronne immortelle (I. *Cor.* IX). »

Dans l'Évangile selon sait Matthieu : « Tout arbre qui ne portera pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu (III).... Plusieurs, continue le divin maître, me diront au dernier jour : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, chassé les démons, fait de nombreux prodiges ? Et je leur dirai : Je ne vous connais pas ; éloignez-vous de moi artisans d'iniquité (*Ib.* VII).... Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans le Ciel (*Ib.* V). »

Saint Paul disait aux Philippiens : « Brillez comme des flambeaux dans le monde (II).

XXVII. — *Baptizatum quoque gratiam perdere quam consecutus sit, nisi innocentiam servet.*

In evangelio *kata* Joannem : « Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne quid tibi deterius fiat. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis? Si quis templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. »

De hoc ipso in Paralipomenon : « Deus vobiscum est, dum estis vos cum ipso. Si dereliqueritis eum, derelinquet vos. »

XXVIII. — *Non posse in Ecclesia remitti ei qui in Deum deliquerit.*

In evangelio *kata* Matthæum : « Qui dixerit verbum adversus Filium hominis, remittetur illi. Qui autem dixerit adversus Spiritum Sanctum, non remittetur illi neque in isto sæculo neque in futuro. »

Item *kata* Marcum : « Omnia peccata remittentur filiis hominum et blasphemiæ. Qui autem blasphemaverit in Spiritum Sanctum, non remittetur illi, sed reus erit æterni peccati. »

De hoc ipso in *Basileion* primo : « Si delinquendo peccet vir adversus virum, orabunt pro eo Dominum. Si autem in Deum peccet homo, quis orabit pro eo ? »

XXIX. — *De odio nominis ante prædictum.*

In evangelio *kata* Lucam : « Et eritis odibiles omnibus hominibus propter nomen meum. »

Item *kata* Joannem : « Si sæculum vos odit, scitote quoniam me primo odiit. Si de sæculo essetis, sæculum quod suum esset amaret; sed quia de sæculo non estis, et ego elegi vos de

XXVII. — *Le chrétien perd la grâce qu'il a acquise par le baptême, s'il ne conserve son innocence.*

Jésus disait au paralytique qu'il venait de guérir : « Te voilà sain et sauf, ne pèche plus, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire (*Joan.* v). »

« Ne savez-vous pas, écrivait saint Paul aux Corinthiens, que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit-Saint habite en vous? Si quelqu'un viole le temple de Dieu, le Seigneur l'exterminera (I. *Cor.* III). »

Dieu est avec vous pendant que vous êtes avec lui : si vous l'abandonnez, il vous abandonnera (II. *Par.* xv).

XXVIII. — *Le pécheur endurci, qui repousse la grâce divine, ne peut obtenir dans l'Église le pardon de ses péchés.*

Dans saint Matthieu : « Celui qui blasphème contre le Fils de l'homme obtiendra la rémission de son péché; mais celui qui blasphème contre l'Esprit-Saint ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre (XII). »

Dans saint Marc : « Tous les péchés et tous les blasphèmes seront remis aux fils des hommes; mais celui qui blasphèmera contre l'Esprit-Saint ne sera pas pardonné et son crime pèsera éternellement sur sa conscience (III). »

Au premier livre des Rois : « Si l'homme pèche contre son semblable, on priera pour lui le Seigneur; mais s'il pèche contre Dieu, qui priera pour lui (II)? »

XXIX. — *La haine du nom chrétien était prédite.*

Dans saint Luc : « Vous serez un objet de haine pour tous les hommes à cause de mon nom (XXI).

Dans saint Jean : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a d'abord haï. Si vous étiez du monde, le monde aimerait en vous ce qui est de lui; mais, comme vous n'êtes pas du monde et

sæculo, propterea odit vos sæculum. Mementote sermonis quem dixi vobis : Non est major servus domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. »

XXX. — *Quod quis Deo voverit cito reddendum.*

Apud Salomonem : « Prout voveris votum Deo, ne moram feceris reddere illud. »

Item in Deuteronomio : « Si autem voveris votum Domino Deo tuo, non tardabis reddere illud; quia inquirens quæret illud Dominus Deus tuus a te, et erit in peccatum. Ea quæ egredientur per labia tua observabis et facies donum quod locutus ex ore tuo. »

De hoc ipso in psalmo XLIX. « Sacrificium laudis, et redde altissimo vota tua. Invoca me in die pressuræ, et eximam te, et clarificabis me. »

De hoc ipso in Actibus Apostolorum : « Cur implevit satanas cor tuum mentiri te Spiritui Sancto, cum esset fundus in tua potestate? Non hominibus mentitus es, sed Deo. »

Item apud Hieremiam : « Maledictus qui facit opera Dei negligenter. »

XXXI. — *Eum qui non crediderit jam judicatum esse.*

In evangelio *kata* Joannem : « Qui non crediderit jam judicatus est, quia non credidit in nomine unici Filii Dei. Hoc autem est judicium, quoniam lux venit in sæculum, et magis dilexerunt homines tenebras quam lucem. »

De hoc ipso in psalmo primo : « Propterea non resurgent impii in judicio, neque peccatores in consilio justorum. »

que je vous ai retirés du monde, le monde vous hait. Rappelez-vous la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître : ils m'ont persécuté, il vous persécuteront aussi (xv). »

XXX. — *Quand on fait un vœu, on doit l'accomplir tout de suite.*

Dans l'Ecclésiastique : « Si vous faites un vœu au Seigneur, accomplissez-le de suite (v). »

Dans le Deutéronome : « Si vous vouez quelque chose au Seigneur, acquittez votre dette ; car le Seigneur l'exige, et tout retard serait un péché. Observez donc vos paroles et accomplissez fidèlement votre promesse (xxiii). »

Au livre des Psaumes : « Offrez à Dieu un sacrifice de louange et accomplissez les vœux faits au Très-Haut. Invoquez-moi au jour de l'épreuve, et je vous délivrerai et vous me glorifierez (xlix (. »

Dans les Actes des Apôtres, saint Pierre parle en ces termes à Ananie : « Pourquoi Satan vous a-t-il porté à mentir au Saint-Esprit ? Votre terre ne vous appartenait-elle pas ? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu (v). »

Dans Jérémie : « Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence (xlviii). »

XXXI. — *Celui qui ne croit pas est déjà jugé.*

« Il est jugé, dit Jésus-Christ, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. Le motif de sa condamnation c'est que la lumière est venue dans ce monde et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière (*Joan.* iii). »

« Les impies ne jouiront pas de la résurrection bienheureuse, et les pécheurs ne seront pas placés dans l'assemblée des justes au jour du jugement (*Psal.* i). »

XXXII. — *De bono virginitatis et continentiæ.*

In Genesi : « Multiplicans multiplicabo tristitias tuas et gemitus tuos; et in tristitia paries filios, et erit conversio tua ad virum tuum, et ipse tui dominabitur. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Matthæum : « Non omnes capiunt verbum, sed illi quibus datum est. Sunt enim spadones qui ex utero matris nati sunt, et sunt spadones qui coacti sunt ab hominibus, et sunt spadones qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere capiat.

Item *kata* Lucam : « Filii sæculi hujus generant et generantur. Qui autem habuerunt dignationem sæculi illius et resurrectionis a mortuis non nubunt neque nubuntur. Neque enim incipient mori. Æquales enim sunt angelis Dei, cum sint filii resurrectionis. » Resurgere autem mortuos Moyses significat cum dicit in rubo : « Dominus Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, non est Deus mortuorum, sed vivorum. Omnes enim illi vivunt. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Bonum est homini mulierem non contingere. Propter fornicationem autem unusquisque uxorem suam habeat, et unaquæque virum suum habeat. Uxori vir debitum reddat, similiter et uxor viro. Uxor corporis sui potestatem non habet, sed vir. Similiter et vir corporis sui potestatem non habet, sed uxor. Nolite fraudare invicem nisi ex conventione ad tempus ut vacetis orationi, et iterum revertimini ad id ipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram. Hoc dico secundum veniam non secundum imperium. Volo autem omnes homines esse sicut et me. Sed unusquisque proprium habet donum a Deo, alius sic, alius autem sic. » Item illic : « Cœlebs cogitat ea quæ sunt Domini,

XVXII. — *Des avantages de la virginité et de la continence.*

Dieu dit à la première femme : « Je multiplierai tes tristesses et tes gémissements ; tu enfanteras tes fils dans la douleur ; tu sera soumise à ton époux et il sera ton maître (*Gen.* III). »

« Tous ne comprennent pas cette parole, dit Jésus-Christ ; mais ceux à qui il a été donné de la comprendre. Il est des eunuques de naissance ; d'autres ont été faits ainsi par la main des hommes ; d'autres se privent des plaisirs de la chair pour le royaume des cieux (*Mat.* XIX). »

« Les fils de ce siècle, dit encore le divin Maître, engendrent et sont engendrés ; mais ceux qui participent à la résurrection glorieuse et à la vie éternelle n'épousent pas et ne sont pas épousés. Ils ne mourront pas ; mais étant fils de la résurrection ils sont semblables aux anges de Dieu dans le Ciel. Moïse parle de la résurrection lorsque, citant les paroles de Dieu au sein du buisson ardent, il dit : Le Seigneur Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et Dieu de Jacob. Il n'est donc pas le Dieu des morts mais des vivants, puisque tous les hommes viennent à lui (*Luc.* XX). »

Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme ; cependant, pour éviter la fornication, que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari. Que l'époux rende le devoir à son épouse et l'épouse à son époux. L'épouse n'est plus maîtresse de son corps, il appartient à son époux ; l'époux n'est plus maître de son corps, il appartient à son épouse. Ne vous éloignez l'un de l'autre qu'avec votre consentement mutuel, pour vaquer quelque temps à la prière ; puis reprenez votre vie ordinaire, pour éviter les tentations charnelles que satan ne manquera pas de vous susciter. Ces paroles renferment une concession et non un précepte ; car je voudrais que tous les hommes fussent comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu un don particulier, les uns d'une façon, les autres d'une autre (I. *Cor.* VII)..... Celui qui vit seul pense aux choses du Seigneur, comment il plaira à Dieu ; celui

quomodo placeat Deo. Qui autem matrimonium contraxit, cogitat ea quæ sunt mundi hujus quomodo placeat uxori. Sic et mulier et virgo innupta cogitat ea quæ sunt Domini, ut sit sancta et corpore et spiritu. Quæ autem nupsit cogitat de iis quæ sunt mundi hujus, quomodo placeat viro. »

Item in Exodo, cum præcepisset Dominus Moysi ut sanctificaret populum in diem tertium, sanctificavit ille, et adjecit: « Estote parati : tribus diebus non accedetis ad mulieres. »

« Item in *Basileion* primo : « Et respondit sacerdos ad David et dixit : Non sunt panes prophani in manu mea, nisi panis sanctus unus. Si observati sunt pueri a muliere, manducabunt. »

Item in Apocalypsi : « Hi sunt qui cum mulieribus se non coinquinaverunt. Virgines enim permanserunt. Hi sunt qui sequuntur agnum quocumque ierit. »

XXXIII.—*Nihil Patrem judicare, sed Filium, et Patrem ab eo non honorificari a quo non honorificatur Filius.*

In evangelio *kata* Joannem : « Nihil Pater judicat, sed judicium omne Filio dedit, ut omnes honorificent Filium sicut honorificant Patrem. Qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui eum misit. »

Item in psalmo LXXI. « Deus judicium tuum Regi da, et justitiam tuam Filio Regis, judicare populum tuum in justitia. »

Item in Genesi : « Et pluit Dominus super Sodomam et Gomorram sulphur et ignem de cœlo a Domino. »

XXXIV. — *Fidelem gentiliter vivere non oportere.*

Apud Hieremiam : « Hæc dicit Dominus : Secundum viam gentilium ne ambulaveritis. »

qui est marié pense aux choses du monde, comment il plaira à son épouse De même la femme non mariée pense aux choses du Seigneur; elle cherche à devenir sainte de corps et d'esprit; mais la femme mariée pense aux choses de ce monde, comment elle plaira à son mari (*Ib.*) »

Dans l'Exode, Moïse d'après l'ordre du Seigneur, sanctifie le peuple pour le troisième jour : « Préparez-vous, leur dit-il, et pendant trois jours abstenez-vous de tout rapport avec les femmes (*Ex.* XIX). »

Au premier livre des Rois, le Grand-Prêtre parle ainsi à David : « Il ne me reste plus de pains profanes; je n'ai que du pain consacré au Seigneur. Si vos serviteurs sont purs de tout contact avec les femmes, ils pourront en manger. (XIX). »

« Ceux-là, dit saint Jean, ne se sont jamais souillés avec les femmes; ils sont vierges; ils suivent l'agneau partout où il va (*Apoc.* XIV). »

XXXIII. — *C'est le Fils qui juge et non le Père, et le Père n'est honoré que par celui qui honore le Fils.*

Dans l'Évangile selon saint Jean: « Le Père ne juge rien; mais il a confié tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé (V). »

Dans les Psaumes : « O Dieu, donne ton jugement au Roi et ta justice au Fils du Roi pour juger ton peuple selon l'équité (LXXI). »

Dans la Genèse : « Le Seigneur fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe le souffre et le feu du Ciel, par l'ordre du Seigneur (XIX). »

XXXIV. — *Le chrétien ne doit pas vivre à la manière des gentils.*

Voici ce que dit le Seigneur : « Ne marchez pas dans la voie des peuples idolâtres (*Jér.* X). »

In Apocalypsi : « Et audivi aliam vocem de cœlo dicentem : Exi de ea populus meus, ne particeps sis delictorum ejus, et ne perstringaris plagis ejus : quoniam delicta ejus usque ad cœlum pervenerunt, et meminit Dominus Deus iniquitatum ejus. Ideo reddidit ei dupla, et in quo poculo miscuit, duplum remixtum est ei ; et in quantum se clarificavit et deliciarum habuit, in tantum datus est ei et cruciatus et luctus, quoniam in corde suo dicit : Regina sum, et vidua esse non possum, nec luctum visura sum, propterea una hora plagæ ejus advenient, mors, luctus et fames, et igni cremabitur, quoniam fortis est Dominus Deus qui eam judicabit. Et flebunt et plangent se in ea reges terræ qui cum ea fornicati sunt et in delictis conversati sunt. »

Item apud Esaiam : « Exite de medio eorum qui fertis vasa Domini. »

XXXV. — *Deum ad hoc patientem esse ut nos pœniteat peccati nostri et reformemur.*

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Ne dixeris, peccavi, et quid accidit mihi triste? Est enim Altissimus patiens redditor. »

Item Paulus ad Romanos : « An numquid opulentiam bonitatis ejus et sustinentiam et patientiam contemnis, ignorans quia bonitas Dei in pœnitentiam te adducit? Tu autem secundum duritiam tuam et cor impœnitens thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua. »

XXXVI. — *Mulierem ornari sæculariter non debere.*

In Apocalypsi : « Et venit unus ex septem angelis habentibus phialas, et aggressus est me dicens : Veni, ostendam tibi

Dans l'Apocalypse, l'apôtre nous exhorte a nous séparer des gentils pour ne pas participer à leurs fautes et aux châtiments qui doivent les frapper : Sors de Babylone, ô mon peuple ; ne partage pas ses crimes, afin de n'être pas enveloppé dans le châtiment ; car ses excès sont montés jusqu'au Ciel et Dieu se souvient de ses iniquités. Il la frappera d'une double peine ; la coupe qu'elle a présentée aux nations sera deux fois remplie de la colère divine ; autant elle s'est livrée à la vanité et au plaisir, autant elle aura à essuyer de souffrances et de larmes. Car elle a dit dans son cœur : Je suis reine ; je ne puis devenir veuve ; je ne connaîtrai jamais le deuil. Mais, en un instant, le châtiment arrivera : la mort, le deuil, la famine fondront sur elle ; elle deviendra la proie des flammes ; car c'est le Seigneur, le Dieu fort, qui la jugera. Ils pleureront, ils gémiront les rois de la terre qui ont commis la fornication avec elle et qui se sont abandonnés à toute sorte d'excès (XVIII). »

Le Seigneur dit encore : « Sortez du milieu des impies, vous qui portez les vases du Seigneur (*Is.* LII). »

XXXV. — *Le Seigneur est patient, afin que nous nous repentions de nos péchés et que nous nous en corrigions.*

Dans l'Ecclésiastique : « Ne dites pas : j'ai péché, et que m'est-il arrivé de triste ? Car Dieu est patient, mais il punit toujours (V). »

De là ces paroles de saint Paul aux Romains : « Est-ce que vous méprisez les trésors de sa bonté, de sa patience et de sa miséricorde, ignorant que son amour vous invite au repentir ? Mais vous, par la dureté et l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour du jugement, où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres (II). »

XXXVI. — *La femme ne doit pas se parer d'une façon mondaine.*

Un des sept anges qui tenaient les fioles s'approcha de moi, dit saint Jean, et me parla en ces termes : « Viens, je te mon-

damnationem meretricis magnæ sedentis super aquas multas, cum qua fornicati sunt reges terræ. Et vidi mulierem sedentem super bestiam. Et mulier illa amicta erat pallium purpureum et coccineum, et adornata erat auro et lapidibus pretiosis et margaritis, tenens poculum aureum in manu sua plenum execrationum et immunditiæ et fornicationis totius terræ. »

Item ad Thimotheum : « Sint mulieres vestræ cum verecundia et pudicitia, componentes se, non in tortis crinibus, neque auro, neque margaritis, aut veste pretiosa, sed ut decet mulieres promittentes castitatem per bonam conversationem. »

De hoc ipso in epistola Petri ad Ponticos : « Sit in muliere non exterior ornamenti aut auri aut vestis cultus, sed cultus cordis. »

Item in Genesi : « Thamar cooperuit se pallio, et adornavit; et cum aspexisset eam Judas, visum est ei meretricem esse. »

XXXVII. — *Fidelem non oportere ob alia delicta nisi ob nomen solum puniri.*

In epistola Petri ad Ponticos : « Nec quisquam vestrum tanquam fur aut homicida patiatur, aut tanquam maleficus, aut curas alienas agens, sed tanquam christianus. »

XXXVIII. — *Servum Dei innocentem esse debere, ne incidat in pœnam sæcularem.*

In epistola Pauli ad Romanos : « Vis non timere potestatem? Bonum fac, et habebis laudem ex illa. »

XXXIX. — *Datum nobis esse exemplum vivendi in Christo.*

In epistola Petri ad Ponticos : « Christus enim passus est pro nobis, relinquens vobis exemplum ut sequamini vestigia ejus,

trerai la condamnation de la grande courtisane, assise sur des eaux nombreuses, qui a commis la fornication avec tous les rois de la terre. Et je vis une femme assise sur la bête; et cette femme était couverte d'un manteau de pourpre et d'écarlate; elle portait des ornements d'or, de diamants et de perles; elle tenait dans sa main une coupe d'or remplie des blasphèmes, des impuretés, des fornications de toute la terre (*Ap.* XVII). »

« Que les femmes, dit saint Paul, s'habillent avec pudeur et modestie; qu'elles ne portent ni cheveux bouclés, ni or, ni perles, ni habit précieux, comme il convient à des personnes qui manifestent à l'extérieur la pureté de leur âme (II. *Tim.* II). »

« Que la femme, dit saint Pierre, évite les ornements extérieurs, l'or et les étoffes précieuses; il lui suffit de la beauté de l'âme (I. *Pet.* III). »

Dans la Genèse, Thamar se couvre d'ornements affectés et Judas, en la voyant, la prend pour une courtisane (XXXVIII). »

XXXVII. — *Le chrétien ne doit pas être puni pour ses délits; mais seulement à cause du nom qu'il porte.*

« Que personne d'entre vous, dit saint Pierre, ne soit puni comme voleur, homicide, malfaisant, envieux du bien d'autrui, mais comme chrétien (I. *Pet.* IV). »

XXXVIII. — *Le serviteur de Dieu doit être innocent pour ne pas être puni conformément aux lois.*

Saint Paul écrit aux Romains : « Voulez-vous ne pas craindre le pouvoir? faites le bien, et vous en recevrez des éloges (XIII). »

XXXIX. — *Nous trouvons dans le Christ l'exemple de notre conduite.*

Dans l'épître de saint Pierre : « Le Christ à souffert pour nous; mais il nous laisse un exemple, afin que nous marchions

qui peccatum non fecit, nec dolus inventus est in ore ejus : qui cum malediceretur, non remaledixit, cum pateretur, non minabatur; tradebat autem se judicanti injuste. »

Item Paulus ad Philippenses : « Qui in figura Dei constitutus non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed se exinanivit, formam servi accipiens in similitudinem hominis factus, et habitu inventus ut homo. Humiliavit se, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen ut sit super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu curvetur cœlestium, terrestrium, et infernorum, et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei patris. »

De hoc ipso in evangelio *kata* Joannem : « Si ego lavi pedes vestros magister et dominus, et vos debetis aliorum pedes lavare. Exemplum enim dedi vobis ut sicut ego feci, et vos aliis faciatis. »

XL. — *Non jactanter nec tumultuose operandum.*

In evangelio *kata* Matthæum : « Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua, ut sit eleemosyna tua in abscondito; et pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. » Item illic : « Cum facis eleemosynam, noli buccinare ante te quomodo hypocritæ faciunt in vicis et synagogis ut clarificentur ab hominibus. Amen dico vobis, compleverunt mercedem suam. »

XLI. — *Inepte et scurriliter non loquendum.*

In epistola Pauli ad Ephesios : « Stultiloquium et scurrili-

sur ses traces. Il n'a pas fait le mal, et la ruse n'a pas été découverte sur ses lèvres. Il ne répondait pas à la malédiction par la malédiction, à la souffrance par la menace; mais il se livrait au Juge inique (I. *Pet.* II). »

Dans l'épître de saint Paul aux Philippiens : « Jésus, possédant tous les attributs de la divinité, n'a pas regardé comme une usurpation de se dire l'égal de Dieu ; mais il s'est anéanti, prenant la forme d'un esclave, se faisant semblable à l'homme; en sorte qu'on ne voyait en lui que l'homme. C'est pourquoi Dieu l'a exalté, il lui a donné un nom au-dessus de tout nom, en sorte que, au nom de Jésus, tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et toute langue confesse que Jésus est dans la gloire de Dieu le Père (II). »

Dans l'Évangile selon saint Jean : « Si j'ai lavé vos pieds, moi votre maître et Seigneur, dit Jésus à ses apôtres, vous aussi vous devez laver les pieds de vos frères. Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez ce que j'ai fait moi-même (XIII). »

XL. — ***Évitez, dans les bonnes œuvres, l'orgueil et la publicité.***

« Que votre main gauche, dit Jésus-Christ, ne sache pas ce que donne la droite, afin que votre aumône se fasse dans le secret; et votre Père qui voit dans le secret vous la rendra.... Lorsque vous faites l'aumône, ne sonnez pas de la trompette, comme les hypocrites, sur les places et dans les synagogues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous dis en vérité, ils ont reçu leur leur récompense (*Mat.* VI). »

XLI. — ***Évitez, dans vos conversations, la frivolité et la bouffonnerie.***

Saint Paul écrit aux Éphésiens : « Que les plaisanteries déplacées, les bouffonneries, toutes ces choses, en un mot,

tas, quæ ad rem non pertinent, nec nominentur quidem in vobis. »

XLII. — *Fidem in totum prodesse, et tantum nos posse quantum credimus.*

In Genesi : « Et credidit Abraham Deo, et deputatum est ei ad justitiam. »

Item apud Esaiam : « Et si non credideritis, neque intelligetis. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Modicæ fidei, quare dubitasti? » Item illic : « Si habueritis fidem quasi granum sinapis, dicetis monti huic, transi hinc illo, et transibit, et nihil impossibile erit vobis. »

Item *kata* Marcum : Omnia quæcumque oratis et petitis credite quia accipietis et erunt vobis. » Item illic : « Omnia possibilia credenti. »

Apud Abacuc : « Justus autem ex fide mea vivit. » Item in Daniele Ananias, Azarias, Misahel credentes Deo liberati sunt de flamma ignis.

XLIII. — *Posse eum statim consequi qui vere crediderit.*

In Actibus Apostolorum : « Ecce aqua, quid est quod me impedit baptizari? Tunc dixit Philippus : Si credis ex toto corde tuo, licet. »

XLIV. — *Fideles inter se disceptantes non debere gentilem judicem experiri.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Audet quisquam vestrum adversus alterum negotium habens disceptare apud injustos, et non apud sanctos? An nescitis quia sancti hunc mundum judicabunt? » Et iterum : « Jam quidem in totum delictum in vobis est, quia judicia habetis cum invicem. Quare

indignes d'un chrétien, ne soient pas même nommées parmi vous (v). »

XLII. — *La foi est utile à tout : plus nous croyons, plus nous sommes forts.*

« Abraham crut en Dieu et sa foi devînt pour lui la source de la sainteté (*Gen.* xv). »

« Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas (*Is.* vii). »

« Homme de peu de foi, disait Jésus-Christ à Pierre, pourquoi as-tu douté?.... Si vous aviez gros de foi comme un grain de sénevé, dit encore le divin Maître, vous diriez à cette montagne : passe d'ici là; et rien ne vous serait impossible (*Mat.* xiv). »

« Lorsque vous demandez quelque chose dans la prière, croyez que vous le recevrez, et vos vœux seront exaucés.... Tout est possible à celui qui croit (*Marc.* xi). »

« Le juste vit de la foi (*Hab.* ii).... Ananias, Azarias, Misaël crurent en Dieu et furent délivrés de la flamme (*Dan.* iii). »

XLIII. — *Celui qui croit véritablement peut obtenir de suite l'objet de sa demande.*

L'eunuque dont parlent les Actes des apôtres dit : « Voici de l'eau; qui empêche que je ne sois baptisé? — Si tu crois de tout ton cœur, lui dit Philippe, la chose est possible (viii). »

XLIV. — *Lorsqu'il s'élève quelque discussion parmi les chrétiens, ils ne doivent pas recourir à un juge païen.*

Nous lisons dans la première épître de saint Paul aux Corinthiens : « Certains d'entre vous, en discussion avec leurs frères, osent plaider leur cause devant les infidèles et non devant les saints. Vous ignorez donc que les saints jugeront ce monde?... C'est déjà un mal d'être en procès. Pourquoi ne souffrez-vous

non magis injuriam patimini, aut quare non magis fraudamini? Sed vos injuriam facitis et fraudatis, et hoc fratribus. An nescitis quoniam injusti regnum Dei non consequentur. »

XLV. — *Spem futurorum esse, et ideo fidem nostram circa quæ promissa sunt patientem esse debere.*

In epistola Pauli ad Romanos : « Spe salvati sumus. Spes autem quæ videtur non est spes. Quod enim videt quis quid sperat? Si autem quod non videmus speramus, per patientiam speramus. »

XLVI. — *Mulierem in ecclesia tacere debere.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Mulieres in ecclesia taceant. Si quæ autem quid dicere volunt, domi viros suos interrogent. »

Item ad Timotheum : « Mulier cum silentio discat in omni subjectione. Docere autem mulierem non permitto, neque præpositam esse viro, sed esse in silentio. Adam enim primus formatus est, deinde Eva; et Adam seductus non est, mulier autem seducta est. »

XLVII. — *Delicto et merito nostro fieri ut laboremus, nec Dei opem in omnibus sentiamus.*

Apud Osee : « Audite sermonem Domini, filii Israel, quia judicium est Domino adversus incolas terræ, quod neque misericordia, neque veritas, neque agnitio Dei sit super terram, sed execratio, et mendacium, et cædes, et furtum, et adulterium diffusum est super terram. Sanguinem sanguini supermiscent. Idcirco terra lugebit cum universis incolis suis, cum bestiis

pas plutôt les fraudes et les injustices? mais vous vous rendez coupables de ces crimes, et cela envers vos frères. Ignorez-vous donc que les injustes ne possèderont pas le royaume de Dieu (v)? »

XLV. — *Nous devons espérer les biens futurs et les attendre avec patience.*

Dans l'épître de saint Paul aux Romains : « Nous sommes sauvés par l'espérance. Or, l'espérance qui se voit n'est plus l'espérance ; comment espérer ce qu'on voit ? Si nous espérons ce que nous ne voyons pas, notre espoir devient une attente (VIII). »

XLVI. — *Les femmes doivent garder le silence dans l'église.*

Dans la première épître de saint Paul aux Corinthiens : « Que les femmes se taisent dans l'Église. S'il en est qui veulent apprendre, qu'elles interrogent leurs maris chez elles (XIV). »

Dans la première épître à Timothée : « Que la femme s'instruise en silence et avec soumission. Je ne permets pas à une femme d'enseigner et d'avoir le pas sur son mari ; elle doit garder le silence. Adam fut créé le premier ; Ève vint ensuite. Ève fut séduite par le démon, et non Adam (II). »

XLVII. — *C'est par notre faute que nous souffrons ; souvent même Dieu semble nous refuser son secours.*

Dans Osée : « Écoutez la parole du Seigneur, enfants d'Israël ; il va juger les habitants de la terre, car, sur la terre, il n'y a plus ni miséricorde, ni vérité, ni respect de Dieu. Partout la malédiction, le mensonge, le meurtre, le vol, l'adultère, partout le sang confondu avec le sang. C'est pourquoi la terre pleurera sur tous ses habitants, avec les bêtes des champs,

agri, cum serpentibus terræ, cum volucribus cœli, et deficient pisces maris, ut nemo judicet, nemo revincat. »

De hoc ipso apud Esaiam : « Numquid non valet manus Domini ut salvos faciat, aut gravavit aurem ut non exaudiat? Sed peccata vestra inter vos et Deum separant, et propter delicta vestra avertit faciem a vobis ne misereatur. Manus enim vestræ inquinatæ sunt sanguine, et digiti vestri in peccatis. Labia autem vestra locuta sunt facinus, et lingua vestra injustitiam meditatur. Nemo loquitur vera, neque est judicium verum. Fidunt in vanis et loquuntur inania qui parturiunt dolorem et pariunt facinus. »

Item apud Sophoniam : « Defectione deficiat a facie terræ, dicit Dominus. Deficiat homo, et pecudes deficiant, volucres cœli et pisces maris, et auferam iniquos a facie terræ. »

XLVIII. — *Non fenerandum.*

In psalmo XIII. « Qui pecuniam suam non dedit in fenore, et munera super innocentes non accepit. Qui ista fecerit, non commovebitur, in æternum. »

Item apud Ezechielem : « Homo autem qui erit justus hominem non opprimet, et pignus debitoris reddet, et rapinam non faciet, et panem suum esurienti dabit, et nudum operiet, et pecuniam suam in usuram non dabit. »

Item in Deuteronomio : « Non fenerabis fratri tuo usura pecuniæ et usura ciborum. »

XLIX. — *Inimicos quoque diligendos.*

In evangelio *kata* Lucam : « Si diligitis qui vos diligunt, quæ est vobis gratia? Et peccatores enim diligunt eos qui se diligunt. » Item *kata* Matthæum : « Diligite inimicos vestros,

avec les serpents de la terre et les oiseaux du ciel. Les poissons de la mer disparaîtront pour punir les hommes de leurs jugements iniques et de leurs révoltes (IV). »

Dans Isaïe : « La main de Dieu n'est-elle plus assez puissante pour nous sauver, ou bien a-t-il endurci son oreille pour ne pas nous entendre ? Mais vos péchés établissent une séparation entre Dieu et vous; à cause de vos péchés, il détourne sa face pour ne pas vous faire miséricorde. Vos mains sont souillées de sang; l'iniquité en découle sans cesse; vos lèvres énoncent des projets criminels, et votre langue trame l'injustice. La vérité a disparu; plus de justice dans les jugements; on se confie dans la vanité; on débite le mensonge; on enfante de toutes parts la douleur et le crime (LIX). »

Dans Sophonie : « Que tout ce qui couvre la terre s'anéantisse, dit le Seigneur; que l'homme disparaisse, ainsi que les troupeaux, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer. J'exterminerai les pécheurs sur la face de la terre (I). »

XLVIII. — *On ne doit pas prêter à usure.*

« Celui qui n'a pas prêté son argent à usure et qui n'a pas fait peser sur des innocents des charges onéreuses, celui-là ne sera jamais ébranlé (*Psal.* XIII). »

« L'homme juste n'opprimera pas son semblable; il rendra son gage au débiteur; il ne commettra pas de vol; il partagera son pain avec l'indigent, revêtira le pauvre et ne prêtera pas son argent à usure (*Ezech.* XVIII). »

« Vous ne prêterez à intérêt à votre frère ni argent, ni denrées (*Deut.* XXIII.) »

XLIX. — *On doit aimer ses ennemis.*

« Si vous aimez ceux qui vous aiment, dit Jésus-Christ, quel mérite avez-vous? les pécheurs ont aussi de l'affection pour leurs amis (*Luc.* VI)... » Et dans saint Matthieu : « Aimez vos

et orate pro his qui vos persequuntur, ut sitis patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. »

L. — *Sacramentum fidei non esse prophanandum.*

Apud Salomonem in Proverbiis : « In aures imprudentis noli quidquam dicere; ne quando audierit, irrideat sensatos sermones tuos. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Ne dederitis sanctum canibus, neque miseritis margaritas vestras ante porcos, ne forte inculcent ea pedibus suis et conversi elidant vos. »

LI. — *Quod nemo in opere suo extolli debeat.*

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Noli te extollere in faciendo opere tuo. »

Item in evangelio *kata* Lucam : « Quis vestrum habens servum arantem et pastorem, et venienti de agro dicit continuo, transi, recumbe? Sed dicit illi, para aliquid quod cœnem, et accingere, et ministra mihi donec manducem et bibam, et postea tu manducabis et bibes. Numquid habet gratiam servo illi quia fecit quæ ei imperata sunt? Sic itaque et vos, cum perfeceritis quæ vobis imperata sunt, dicite : Servi supervacui sumus, quod habuimus facere fecimus. »

LII. — *Credendi vel non credendi libertatem in arbitrio positam.*

In Deuteronomio : « Ecce dedi ante faciem tuam vitam et mortem, bonum et malum. Elige vitam tibi, ut vivas. »

ennemis; priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être les fils de votre père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber sa pluie sur les justes et les pécheurs (v). »

L. — *On ne doit pas profaner les mystères de la foi.*

Dans les Proverbes : « Ne dites rien à l'oreille de l'insensé, de peur qu'après avoir entendu, il ne rie de vos sages paroles (XXXIII). »

Jésus tient le même langage : « Ne donnez pas aux chiens les choses saintes; ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds et qu'ensuite, se tournant contre vous, ils ne vous déchirent (*Mat.* VII). »

LI. — *Personne ne doit se glorifier de ses œuvres.*

Dans l'Ecclésiastique : « Ne vous glorifiez pas en accomplissant vos œuvres (X). »

« Qui de vous, dit Jésus-Christ, ayant un serviteur occupé dans la campagne à labourer ou à garder les troupeaux, lui dit à son retour du travail, entre et mets toi à table? Ne lui dites-vous pas plutôt : prépare mon souper; ceins tes reins et sers moi pendant que je mangerai et que je boirai; ensuite tu pourras boire et manger. Est-ce que vous êtes reconnaissant envers votre serviteur de ce qu'il accomplit vos ordres? De même vous, lorsque vous aurez fait ce qui vous est commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles; ce que nous devions faire, nous l'avons fait (*Luc.* XVII). »

LII. — *Nous avons la liberté de croire et de ne pas croire.*

Le Seigneur dit dans le Deutéronome : « J'ai placé sous vos yeux la vie et la mort, le bien et le mal. Choisissez la vie, afin que vous puissiez vivre (XXX). »

Item apud Esaiam : « Et si volueritis et audieritis me, bona terræ edetis. Si autem nolueritis, et non audieritis me, gladius vos consumet. Os enim Domini locutum est ista. »

Item in evangelio *kata* Lucam : « Regnum Dei intra vos est. »

LIII. — ***Dei arcana perspici non posse, et ideo fidem nostram simplicem esse debere.***

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc scio ex parte, tunc autem cognoscam sicut ego cognitus sum. »

Item apud Salomonem in Sapientia : « Et in simplicitate cordis quærite illum. »

Item apud eumdem : « Qui ambulat simpliciter ambulat fidenter. » Item apud eumdem : « Altiora te ne quæsieris, et fortiora te ne scrutatus fueris. » Item in Salomone : « Noli esse multum justus, et noli argumentari plusquam oportet.

Item apud Esaiam : « Væ qui arguti sunt in semetipsis. »

Item in Machabæis : « Daniel in sua simplicitate liberatus est de ore leonum.

Item in epistola Pauli ad Romanos : « O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et quam investigabiles viæ ejus ! Quis enim cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit, vel quis prior dedit ei, et retribuetur illi ? Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia ; ipsi claritas in sæcula sæculorum. »

Item ad Thimothæum. « Stultas autem et ineruditas quæstiones devita, sciens quia lites generant. » Servum autem Dei

Dans Isaïe : « Si vous voulez m'entendre, vous mangerez les biens de la terre. Si vous ne voulez pas m'entendre, le glaive vous dévorera; car la bouche du Seigneur a dit ces choses (I). »

Et dans saint Luc : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous (XVII). »

LIII. — *Nous ne pouvons pas pénétrer les secrets de Dieu ; par suite, notre foi doit être simple.*

Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Nous voyons maintenant à travers un miroir, et comme dans une énigme; mais alors, nous verrons face à face. Maintenant je ne connais qu'en partie; mais alors je connaîtrai, comme je suis connu (1, *Cor.*, XIII). »

Nous lisons dans la Sagesse : « Cherchez Dieu dans la simplicité de votre cœur (I). »

Dans les Proverbes : « Celui qui marche simplement marche avec sécurité (X) »

Dans l'Ecclésiastique : « Ne cherchez pas à atteindre ce qui est au-dessus de vous et à comprendre ce qui dépasse votre portée (III).... Ne cherchez pas à être trop juste, et ne raisonnez pas plus qu'il ne faut (VII). »

Dans Isaïe : « Malheur à ceux qui paraissent sages à leurs propres yeux (V). »

Dans le premier livre des Machabées : « Daniel, par sa simplicité, fut délivré de la gueule des lions (II). »

Dans l'épître de saint Paul aux Romains : « O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles ! que ses voies sont insondables ! qui a connu la pensée du Seigneur ? qui lui a servi de conseiller ? qui lui a donné le premier ? qu'il se présente pour obtenir sa récompense. Tout vient de lui ; tout est par lui ; tout est en lui ; à lui la gloire dans les siècles des siècles (II). »

Dans l'épître à Timothée : « Évitez les questions sottes et inutiles, sachant qu'elles suscitent les querelles. Le serviteur

non oportet litigare, sed mitem esse ad omnes. »

LIV. — *Neminem sine sorde et sine peccato esse.*

Apud Job : « Quis enim mundus a sordibus? Nec unus, etiam si unius diei sit vita ejus in terra. »

Item in psalmo quinquagesimo : « Ecce in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis concepit me mater mea »

Item in epistola Joannis : « Si dixerimus quia peccatum non habemus nos ipsos decipimus, et veritas in nobis non est. »

LV. — *Non hominibus, sed Deo placendum.*

In psalmo LIII. « Qui hominibus placent confusi sunt, quia Deus nihil fecit illos. »

Item in epistola Pauli ad Galatas : Si hominibus placere vellem, Christi servus non essem. »

LVI. — *Deum nihil latere ex his quæ geruntur.*

In Sapientia Salomonis : « In omni loco speculantur oculi Dei bonos et malos. »

Item apud Hieremiam:« Ego Deus approximans, et non Deus de longinquo. Si absconditus fuerit homo in absconditis, ergo ego non videbo eum? Nonne cœlum et terram ego impleo, dicit Dominus? »

Item in *Basileion* primo : « Homo videt in facie, Deus autem in corde. »

Item in Apocalypsi : « Et scient omnes ecclesiæ quia ego sum scrutator renis et cordis, et dabo unicuique vestrum secundum opera sua. »

Item in psalmo XVIII. « Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me Domine. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios secunda : « Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut reportet unusquisque sui corporis propria secundum quæ egit, sive bona, sive mala. »

de Dieu ne doit pas disputer, mais être doux envers tout le monde (II. *Tim.* II). »

LIV. — ***Personne n'est exempt de souillure et de péché.***

« Qui, s'écrie Job, est exempt de souillures? Personne: pas même l'enfant dont la vie a commencé hier (XIV) »

« J'ai été conçu dans l'iniquité, dit le Psalmiste, et ma mère m'a engendré dans le péché (L). »

« Si nous disons que nous sommes sans péchés, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous (I. *Joan.* I). »

LV. — ***Il faut plaire aux hommes et non à Dieu.***

« Ceux qui plaisent aux hommes ont été confondus, Dieu les a réduits à néant (*Psal.* LII). »

« Si je voulais plaire aux hommes, dit saint Paul, je ne serais pas le serviteur de Jésus-Christ (*Gal.* I). »

LVI. — ***Dieu connaît toutes les actions des hommes.***

Dans les Proverbes : « Les yeux du Seigneur examinent en tout lieu les bons et les méchants (XV). »

Dans Jérémie : « Moi, votre Dieu, je suis près et non loin de vous. Quand l'homme se cacherait dans les ténèbres, est-ce que je ne le verrais pas? Est-ce que je ne remplis pas le ciel et la terre, dit le Seigneur (XXIII)? »

Au premier livre des Rois : « L'homme ne voit que la face; mais Dieu sonde le cœur (XVI). »

Dans l'Apocalypse : « Toutes les Églises sauront que c'est moi qui scrute les reins et les cœurs, et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres (II). »

Au livre des Psaumes : « Qui peut comprendre ses péchés? Seigneur, purifiez-moi des fautes cachées (XVIII). »

Dans saint Paul : « Il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ, afin que chacun soit traité selon ses œuvres bonnes et mauvaises (II. *Cor.* IX). »

LVII. — ***Fidelem emendari et reservari.***

In psalmo CXVI. « Emendans emendavit me Dominus, et morti non tradidit me. » Item in psalmo LXXXVIII. « Visitabo in virga facinora eorum et in flagellis delicta eorum. Misericordiam autem meam non dispergam ab eis »

Item apud Malachiam : « Et sedebit conflans et expurgans sicut aurum et argentum, et emundabit filios Levi. »

Item in Evangelio : « Non exibis inde donec exsolvas novissimum quadrantem. »

LVIII. — ***Neminem contristari morte debere, cum sit in vivendo labor et periculum, in moriendo pax et resurgendi securitas.***

In Genesi : « Tunc dixit Dominus ad Adam : Quia exaudisti vocem uxoris tuæ, et manducasti ex illa arbore de qua sola præceperam tibi ne manducares, maledicta terra erit in omnibus operibus tuis. In tristitia et gemitu edes ex ea omnibus diebus vitæ tuæ. Spinas et tribulos ejiciet tibi, et edes pabulum agri in sudore vultus tui. Edes panem tuum donec revertaris in terram, de qua et sumptus es : quia terra es, et in terram ibis. » Item illic : « Et complacuit Enoch Deo; et non est inventus postmodum, quia Deus illum transtulit. »

Et apud Esaiam : « Omnis caro fenum, et omnis claritas ejus ut flos feni. Aruit fenum, et flos decidit. Sermo autem Domini manet in æternum. »

Apud Ezechielem : « Ipsi dicunt, arida facta sunt ossa nostra, periit spes nostra, exspiravimus, propterea prophetiza, et dic : Hæc dicit Dominus : Ecce ego aperio monumenta vestra, et educam vos de monumentis vestris, et inducam vos in terram Israel. Et dabo spiritum meum in vos, et vivetis. Et ponam vos in terram vestram, et cognoscetis quoniam ego Dominus locutus sum, et faciam, dicit Dominus. »

LVI. — *Dieu corrige le chrétien pour le sauver.*

« Le Seigneur m'a châtié, dit le Psalmiste, et il ne m'a pas livré à la mort (CXVI).... Je punirai leur crimes avec la verge, et leurs forfaits avec les fléaux; mais je n'éloignerai pas d'eux ma miséricorde (LXXXVIII). »

« Le Seigneur s'assiéra,dit Malachie, pour purifie rson peuple, comme on purifie l'or et l'argent; et il purifiera le fils de Lévi (III). »

« Vous ne sortirez de là, dit Jésus dans l'Évangile, qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole (*Mat.* V). »

LVIII. — *Personne ne doit être attristé par la mort, puisque la vie est une suite de périls et de peines et que la mort renferme la certitude de la résurrection.*

Le Seigneur dit à Adam : « Parce que tu as écouté la voix de ton épouse et que tu as mangé du fruit de l'arbre auquel je t'avais défendu de toucher, la terre sera maudite dans tous tes travaux. Tu mangeras ses productions, tous les jours de ta vie, avec tristesse et gémissements; elle te produira des épines et des ronces. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu rentres dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière et tu retourneras en poussière (*Gen.* III).... Hénoch fut agréable à Dieu, et il ne reparut plus sur la terre, parce que Dieu le transféra dans un séjour meilleur (*Ib.* V). »

« Toute chair est de l'herbe ; sa gloire est comme la fleur de l'herbe. L'herbe se flétrit, la fleur tombe; mais la parole du Seigneur demeure éternellement (*Is.* XL). »

« Ils disent : Nos os sont desséchés; notre espérance est morte ; c'en est fait de nous. Prophétisez-donc et criez. Voici ce que dit le Seigneur : J'ouvrirai vos sépulcres; je vous en retirerai et je vous conduirai dans la terre d'Israël. Je ferai passer mon souffle en vous, et vous vivrez. Je vous établirai dans votre pays, et vous saurez que je suis le Seigneur qui annonce ces choses et qui les accomplirai (*Ez.* XXXVII). »

Item in Sapientia Salomonis : « Raptus est ne malitia mutaret intellectum illius. Placita enim erat Deo anima illius. »

Item in psalmo LXXXIII. « Quam dilectissimæ habitationes tuæ, Deus virtutum! Desiderat et properat anima mea ad atria Dei. »

Et in epistola Pauli ad Thessalonicenses : « Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ne contristemini sicut et cæteri qui spem non habent. Si enim credimus quia Jesus mortuus est et resurrexit, sic et Deus eos qui dormierunt in Jesu adducet cum eo. »

Item ad Corinthios prima : « Stulte, tu quod seminas non vivificatur nisi prius mortuum fuerit. » Et iterum : « Stella a stella differt in claritate, sic et resurrectio, Seminatur corpus in corruptione, resurgit sine corruptela. Seminatur in ignominia, resurgit in gloria. Seminatur in infirmitate, resurgit in virtute. Seminatur corpus animale, resurgit spirituale. » Et iterum : « Oportet enim corruptivum istud induere incorruptionem et mortale hoc induere immortalitatem. Cum autem corruptivum hoc induerit incorruptionem, et mortale hoc induerit incorruptionem tunc fiet verbum quod scriptum est : Absorpta est mors in contentionem. Ubi est mors aculeus tuus, ubi est mors contentio tua? »

Item in evangelio *kata* Joannem : « Pater, quos dedisti mihi volo ut ubi ego fuero ipsi sint mecum, et videant claritatem meam quam mihi dedisti ante constitutionem mundi. »

Item *kata* Lucam : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum. »

Item *kata* Joannem : « Si me dilexissetis, gauderetis, quoniam vado ad patrem, quia pater major me est. »

« Il a été enlevé afin que la malice ne pervertît pas son intelligence; car son âme était agréable à Dieu (*Sap*. IV). »

« Que vos tabernacles sont doux, ô Dieu des vertus! mon âme, pressée d'un vif désir, se hâte vers votre sanctuaire (*Psal.* LXXXIII). »

« Nous ne voulons, pas mes frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui sont morts, afin que vous ne soyez pas contristés, comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Si nous croyons que Jésus-Christ est mort et qu'il est ressuscité, nous croyons aussi que Dieu admettra en sa présence ceux qui sont morts en Jésus-Christ (I. *Thes.* IV). »

« Insensé, la semence que vous confiez à la terre ne peut prendre vie qu'en passant par la mort (I. *Cor.* XV). »

« Les étoiles ne brillent pas toutes du même éclat : il en est ainsi dans la résurrection. Le corps est semé dans la corruption, il ressuscite exempt de corruption. Il est semé dans l'ignominie, il ressuscite dans la gloire. Il est semé dans l'infirmité, il ressuscite dans la force. C'est un corps animal qui descend dans la terre, il en sort un corps spirituel.... Il faut que cette chair corruptible revête l'incorruptibilité; que cette chair mortelle revête l'immortalité. Après ce changement, la parole divine sera réalisée : La mort a été anéantie dans le combat. O mort, où est ton aiguillon? O mort, où est ta puissance (*Ib.*)? »

« Mon Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux qu'ils soient avec moi, là où je serai, et qu'ils voient la gloire que vous m'avez donnée avant l'origine du monde (*Joan.*, XVII). »

« Seigneur, vous pouvez laisser partir en paix votre serviteur, selon votre parole, car mes yeux ont vu le salut que vous nous avez envoyé (*Luc*, II). »

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez, car je vais à mon Père, et mon Père est plus grand que moi (*Joan.*, XIV). »

LIX. — *De idolis quæ gentiles deos putant.*

In Sapientia Salomonis : « Omnia idola nationum æstimaverunt deos, quibus neque oculorum usus est ad videndum, neque nares ad percipiendum spiritum, neque aures ad audiendum, neque digiti in manibus ad contrectandum, sed et pedes eorum pigri ad ambulandum. Homo enim fecit illos, et qui spiritum mutuatus est, is finxit illos. Nemo autem sibi similem homo poterit Deum fingere. Cum sit enim mortalis, mortuum fingit manibus iniquis. Melior est autem ipsi iis quos colit; quoniam ipse quidem vixit, illi nunquam. » De hoc ipso : « Neque opera attendentes cognoverunt quis esset artifex, sed aut ignem, aut spiritum, aut citatum aerem, aut gyrum stellarum, aut nimiam aquam, aut solem, et lunam, rectores orbi terræ deos putaverunt : quorum si propter speciem hoc æstimaverunt, sciant quanto his Dominus sit speciosior : aut si virtutes et opera eorum mirati sunt, intelligant ab ipsis quoniam qui hæc constituit fortia fortior est illis. »

Item in psalmo CXXXIV : « Idola gentium argentum et aurum, opus manuum hominum. Os habent, et non loquuntur, oculos habent, et non vident, aures habent et non audiunt. Neque enim est spiritus in ore eorum. Similes fiant illis qui faciunt ea et omnes qui confidunt in illis. » Item in psalmo XCV : « Omnes dii gentium dæmonia. Dominus autem cœlos fecit. »

Item in Exodo : « Non facietis vobis deos argenteos neque aureos. » Et iterum : « Non facies tibi idolum nec cujusquam similitudinem. »

LX. — *Ciborum nimiam concupiscentiam non appetendam.*

Apud Esaiam : « Edamus et bibamus. Cras enim moriemur. Non remittetur vobis peccatum istud quoadusque moriamini. »

LIX. — *Sur les idoles que les gentils croient être des dieux.*

Dans la Sagesse : « Ils ont regardé comme des dieux les idoles des nations, ces idoles qui n'ont pas d'yeux pour voir, de narines pour aspirer l'air, d'oreilles pour entendre, de doigts pour toucher les objets, de pieds pour marcher. C'est l'homme qui les fait, et celui qui a reçu de Dieu le soufle et la vie fabrique ces fausses divinités. L'homme cherche à donner à Dieu les traits de l'homme ; un mortel exécute de ses mains coupables l'image d'un mortel. Il vaut mieux cependant que les dieux qu'il adore, puisqu'il jouit d'une vie que ces dieux n'ont jamais possédée (xv).... Ils n'ont pas su, d'après l'ouvrage, reconnaître quel était l'ouvrier. Ils ont cru que le feu, l'air, le vent, le cercle des étoiles, l'eau répandue en abondance, le soleil, la lune étaient les dieux qui gouvernent ce monde. Si, trompés par l'apparence, ils ont eu cette pensée, qu'ils sachent que Dieu est infiniment plus beau. S'ils admirent les effets et la puissance des créatures, qu'ils comprennent, d'après cet examen, que celui qui a créé toutes ces choses est infiniment au-dessus d'elles (xiii). »

Dans les Psaumes : « Les dieux des nations sont de l'or et de l'argent, œuvres des mains des hommes. Ils ont des yeux et ils ne voient pas, une bouche et ils ne parlent pas, des oreilles et ils n'entendent pas ; le souffle ne pénètre pas dans leur poitrine. Qu'ils deviennent semblables à eux, ceux qui les façonnent et qui mettent en eux leur confiance. (cxxxiv).... Tous les dieux des nations sont des démons ; mais le Seigneur a fait les cieux (lxxxxv). »

Dans l'Exode : « Vous ne vous ferez pas de dieux d'argent et d'or (xx).... Vous ne ferez ni idoles ni ressemblance d'aucun objet pour l'adorer (*Deut.*, v). »

LX. — *Évitez la gourmandise.*

« Mangeons et buvons, car nous mourrons demain, dites-vous : Ce péché ne vous sera jamais remis, et il causera votre ruine (*Is.* xxii). »

Item in Exodo : « Et consedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere. »

Paulus ad Corinthios prima : « Cibus nos non commendat Deo; neque si manducaverimus, abundabimus; neque si non manducaverimus, egebimus. » Et iterum : « Cum convenitis ad manducandum, invicem exspectate. Si quis esurit, domi manducet, ut non ad judicium conveniatis. »

Item ad Romanos : « Non est regnum Dei esca et potus, sed justitia et pax et gaudium in Spiritu Sancto. »

In evangelio *kata* Joannem : « Ego cibum habeo quem vos non nostis. Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui me misit et perficiam opus ejus. »

LXI. — ***Possidendi concupiscentiam et pecuniam non appetendam.***

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Qui diligit argentum non satiabitur argento. »

Item apud Esaiam : « Væ qui conjungunt domum ad domum, et agrum ad agrum continuant, ut auferant proximo suo aliquid. Numquid habitabitis soli super terram? »

Item apud Sophoniam : « Ædificabunt domos, et non inhabitabunt, et instituent vineas, et non bibent vinum earum, quia prope est dies Domini. »

Item in evangelio *kata* Lucam : « Quid enim prodest homini lucrifacere totum mundum, se ipsum autem perdere? » Et iterum : « Dixit autem illi Dominus : Stulte, hac nocte expostulatur anima tua. Quæ ergo parasti cujus erunt? » Et iterum : « Commemorare quoniam percepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala. Nunc vero hic rogatur, tu autem doles. »

Et in Actibus Apostolorum : « Dixit autem Petrus ad eum : Argentum quidem et aurum non est mihi. Quod autem habeo, hoc tibi do. In nomine Jesu Christi Nazareni surge et ambula. Et apprehensa manu ejus dextera, excitavit eum. »

« Le peuple s'assit pour manger et boire, et il se leva pour jouer (xxxii). »

« Ce n'est pas la nourriture qui peut nous rendre agréables à Dieu.... Lorsque vous vous réunissez pour vos repas, attendez-vous les uns les autres. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin d'éviter le jugement de Dieu (I. *Cor.*, xi). »

« Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, la paix, la joie du Saint-Esprit (*Rom.* xiv). »

« J'ai une nourriture que vous ne connaissez pas, disait Jésus-Christ ; ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre (*Joan.*, iv). »

LXI. — *Évitez l'avarice.*

« Celui qui aime l'argent, dit Salomon, n'en sera jamais rassasié (*Eccles.*, xiv). »

« Malheur, dit le prophète Isaïe, à ceux qui joignent la maison voisine à leur maison, le champ voisin à leur champ, pour enlever au prochain ce qu'il possède. Est-ce que vous habiterez seuls sur la terre (v) ? »

« Ils bâtiront des maisons, dit Sophonie, et ils ne les habiteront pas; ils planteront des vignes, et ils n'en goûteront pas les fruits, car le jour du Seigneur est proche (i). »

« Que sert à l'homme, dit Jésus-Christ, de gagner tout l'univers, s'il se perd lui-même (*Luc* ix)?.... Insensé, dit le Seigneur à l'avare, cette nuit on réclamera ton âme, et ce que tu as amassé à qui sera-t-il (xi)?.... Souviens-toi, est-il dit au mauvais riche, que tu as joui de toute sorte de biens pendant ta vie, et que Lazare n'a eu que du mal; maintenant il est dans la joie et toi dans les tourments (xvi). »

« Je n'ai ni or, ni argent, dit Pierre au paralytique, mais ce que j'ai, je te le donne : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève toi et marche. Et prenant sa main, il le releva (*Act.*, v). »

Item ad Timotheum prima : « Nihil intulimus in hunc mundum, verum nec auferre quid possumus. Habentes itaque exhibitionem et tegumentum, his contenti simus. Qui autem volunt divites fieri incidunt in tentationem et muscipulam et desideria multa et nocentia quæ mergunt hominem in perditionem et in interitum. Radix enim omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes naufragaverunt a fide et inseruerunt se doloribus multis. »

LXII. — *Matrimonium cum gentilibus non jungendum.*

Apud Tobiam : « Uxorem accipe ex semine parentum tuorum, et noli sumere alienam mulierem quæ non est ex tribu parentum tuorum. »

Item in Genesi : « Mittit puerum suum Abraham, ut de semine suo accipiat Rebeccam filio ejus Isaac. »

Item in Esdra satis non fuit Deo, cum vastarentur Judæi, nisi alienigenas uxores cum filiis quoque quos ex illis procreaverant reliquissent.

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Mulier vincta est quandiu vivit vir ejus. Si autem dormierit, liberata est, ut cui vult nubat, tantum in Domino. Felicior autem erit, si sic permanserit. » Et iterum : « Nescitis quoniam corpora vestra membra Christi sunt? Auferens membra Christi, faciam membra fornicariæ? Absit. Aut nescitis quia qui conglutinatur fornicariæ unum corpus sunt? Erunt enim duo in una carne. Qui autem se conjunxerit Domino, unus spiritus est. » Item ad Corinthios secunda : « Nolite conjungi cum infidelibus. Quæ autem participatio est justitiæ et iniquitati? Aut quæ est communicatio luci ad tenebras? »

Item de Salomone in *Basileion* tertio : « Et averterunt uxores alienigenæ cor ejus post deos suos. »

« Nous n'avons rien apporté dans ce monde, disait saint Paul à Timothée, nous n'en emporterons rien. Ayant donc des vêtements et un abri, sachons nous en contenter. Ceux qui veulent être riches tombent dans la tentation, dans le piége, dans une foule de désirs coupables qui précipitent l'homme à sa ruine, car la racine de tous les maux c'est la cupidité : ceux qui suivent ses attraits perdent la foi et se préparent bien des douleurs (I. *Tim.*, VI). »

LXII. — *On ne doit pas contracter de mariage avec les infidèles.*

Tobie disait à son fils : « Prends une épouse de la race de tes ancêtres, et non une femme étrangère (VI). »

Dans la Genèse, nous voyons Abraham envoyer un serviteur pour chercher une épouse de sa famille, destinée à Isaac son fils (XXIV).

Nous lisons dans Esdras, que « Les Juifs ne purent satisfaire à Dieu, dans leurs calamités, qu'en sacrifiant leurs épouses étrangères et les enfants qu'ils en avaient eus (X).

« L'épouse, disait saint Paul aux Corinthiens, est liée pendant toute la vie de son époux ; s'il meurt, elle est libre ; elle peut épouser qui bon lui semble, mais seulement dans le Seigneur. Cependant elle sera plus heureuse si elle reste veuve. (I. *Cor.*, VII).... Ne savez-vous pas, dit encore l'apôtre, que vos corps sont les membres du Christ ? Je prendrais donc les membres du Christ, pour en faire les membres d'une adultère ? Non. Ignorez-vous que celui qui s'unit à une adultère ne fait avec elle qu'un seul corps ? Ils seront deux dans une seule chair. Celui qui s'unit au Seigneur est avec lui un seul esprit. (*Ib.*, VI).... Ne vous unissez pas aux infidèles. Quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? Quelle communication entre la lumière et les ténèbres (II. *Cor.* VI) ? »

Nous lisons de Salomon que les femmes étrangères détournèrent son cœur (III. *Reg.*, XI).

LXIII. — *Grave delictum esse fornicationis.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Omne delictum quodcumque fecerit homo extra corpus est. Qui autem fornicatur in corpus suum peccat. Non estis vestri. Empti enim estis pretio magno. Clarificate et portate Dominum in corpore vestro. »

LXIV. — *Quæ sunt carnalia quæ mortem pariant, et quæ spiritalia quæ ad vitam ducant.*

Paulus ad Galatas : « Caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem. Hæc enim invicem adversantur sibi, ut non quæ vultis ipsa faciatis. Manifesta sunt autem facta carnis, quæ sunt adulteria, fornicationes, immunditiæ, spurcitiæ, idolatriæ, veneficia, homicidia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, animositates, provocationes, simultates, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia. Quæ prædico quia qui talia agunt regnum Dei non possidebunt. Fructus autem spiritus est caritas, gaudium, pax, magnanimitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia, castitas. Qui enim sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. »

LXV. — *Omnia delicta in baptismo deponi.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri, neque molles, neque masculorum appetitores, neque fures, neque fraudatores, neque ebriosi, neque maledici, neque raptores regnum Dei consequentur. Et hæc quidem fuistis; sed abluti estis, sed sanctificati estis in nomine Domini Jesu nostri Christi et in spiritu Dei nostri. »

LXIII. — *La fornication est un péché grave.*

« Tout péché commis par l'homme est en dehors de son corps; celui qui commet la fornication péche contre son propre corps. Vous ne vous appartenez pas, car vous avez été achetés bien cher : glorifiez et portez Dieu dans votre corps (I. *Cor.* VI). »

LXIV. — *Les œuvres de la chair donnent la mort, les œuvres de l'esprit produisent la vie.*

Saint Paul écrivait aux Galates : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. Ils sont dans une guerre continuelle; en sorte que vous ne faites pas toujours ce que vous voulez. On connaît les œuvres de la chair : ce sont les adultères, les fornications, les impuretés, l'idolâtrie, les empoisonnements, les homicides, les inimitiés, les disputes, les jalousies, les provocations, les haines, les dissensions, les hérésies, l'envie, l'ivresse, la débauche et le reste. Or, je dis que ceux qui font ces choses ne posséderont pas le royaume de Dieu. — Les fruits de l'esprit sont : la charité, la joie, la paix, la magnanimité, la bonté, la foi, la mansuétude, la continence, la chasteté. Ceux qui appartiennent au Christ ont crucifié leur chair avec leurs vices et leurs convoitises. (V). »

LXV. — *Le Baptême efface tous les péchés.*

Saint Paul écrit aux Corinthiens : « Ceux qui se livrent à la fornication, à l'idolâtrie, à l'adultère, à l'impureté, aux passions infâmes, les voleurs, les faussaires, les ivrognes, les calomniateurs, les ravisseurs, n'obtiendront pas le royaume de Dieu. Vous avez été souillés de tous ces vices; mais depuis, vous avez été lavés et sanctifiés par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint. »

LXVI. — *Disciplinam Dei in ecclesiasticis præceptis observandam.*

Apud Hieremiam : « Et dabo vobis pastores secundum cor meum, et pascent oves pascentes cum disciplina. »

Item apud Salomonem in Proverbiis : « Fili, ne neglexeris disciplinam Dei, neque defeceris ab eo correptus. Quem enim Deus diligit corripit. »

Item in psalmo secundo : « Continete disciplinam, ne forte irascatur Dominus, et pereatis a via recta. Cum exarserit cito ira ejus super vos, beati omnes qui confidunt in eo. »

Item in psalmo XLIX : « Peccatori autem dicit Deus : Ad quid exponis justificationes meas, et assumis testamentum meum per os tuum? Tu autem odisti disciplinam, et abjecisti sermones meos retro? »

Item in Sapientia Salomonis : « Disciplinam qui abjicit infelix est. »

LXVII. — *Prædictum quod disciplinam sanam aspernaturi essent.*

Paulus ad Timotheum secunda : « Erit tempus quando sanam doctrinam non sustinebunt, sed secundum sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes in audiendo, scalpentes aures. Et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur. »

LXVIII. — *Recedendum ab eo qui inordinate et contra disciplinam vivit.*

Paulus ad Thessalonicenses : « Præcipimus autem vobis in nomine Jesu Christi ut discedatis ab omnibus fratribus ambulantibus inordinate et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis. »

Item in psalmo XLIX : « Si videbas furem, simul currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas. »

LXVI. — *Il faut observer la règle divine dans les préceptes ecclésiastiques.*

« Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils dirigeront mes brebis conformément à la règle (*Jer.*, III). »

« Mon fils ne néglige pas la loi divine ; s'il te corrige, ne t'éloigne pas de Dieu, car Dieu châtie celui qu'il aime (*Prov.*, III). »

« Soyez fidèle à la règle, de peur que le Seigneur ne s'irrite, et que vous ne vous écartiez de la droite voie. Si sa colère s'enflamme contre vous, bienheureux ceux qui mettront en lui leur confiance (*Psal.*, II). »

« Pourquoi, dit le Seigneur au pécheur, faire parade de tes mérites et parler de mon alliance alors que tu hais la discipline et que tu méprises ma parole (*Psal.* XLIX) ? »

« Celui qui méprise la règle est voué au malheur (*Sap.* III) »

LXVII. — *Il était prédit que certains hommes devaient abandonner la saine doctrine.*

« Il viendra un temps, dit saint Paul, où ils ne supporteront plus la saine doctrine ; mais ils se feront au gré de leurs désirs des maîtres dont les oreilles délicates ne peuvent supporter la vérité. Ils se détourneront de la vérité, pour s'attacher à des fables (II. *Tim.* IV). »

LXVIII. — *On doit s'éloigner de celui qui vit dans le désordre et contrairement à la règle.*

Saint Paul dit aux Thessaloniciens : « Nous vous prescrivons, au nom de Jésus-Christ, de vous éloigner de tous les frères qui marchent sans ordre et non d'après la tradition qu'ils ont reçue de nous (I *Thes.*, III). »

« Si vous voyiez un voleur, dit le Psalmiste, vous courriez auprès de lui, et vous faisiez cause commune avec les adultères (*Psal.* XLIX). »

LXIX. — *Non in sapientia mundi nec in eloquentia esse regnum Dei, sed in fide crucis et in virtute conversationis.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Misit me Christus annuntiare, non in sermonis sapientia, ne inanis fiat crux Christi. Verbum enim crucis stultitia est iis qui pereunt, iis autem qui salvantur virtus Dei est. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. Ubi sapiens, ubi scriba, ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne infatuavit Deus sapientiam hujus mundi? Quoniam quidem in sapientia Dei non cognovit mundus per sapientiam Deum, complacuit Deo per stultitiam prædicationis salvare credentes. Quoniam Judæi signa desiderant, et Græci prudentiam quærunt. Nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam, ipsis autem vocatis Judæis et Græcis Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. » Et iterum : « Nemo se decipiat. Si quis putat sapientem se esse in vobis, mundo huic stultus fiat, ut sit sapiens. Sapientia enim hujus mundi stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Reprehendes sapientes in astutia ipsorum. Et iterum : « Dominus cognovit cogitationes sapientium quia sunt stultæ. »

LXX. — *Parentibus obsequendum.*

In epistola Pauli ad Ephesios : « Filii, obsequentes estote parentibus vestris. Hoc enim est justum. Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione, ut bene sit tibi et sis longævus super terram. »

LXXI. — *Patres quoque asperos esse circa filios non oportere.*

Item illic : « Et vos, patres, nolite in iracundiam mittere filios vestros, sed nutrite eos in disciplina et correptione Domini. »

LXIX. — *Le royaume de Dieu ne consiste ni dans la sagesse ni dans l'éloquence de ce monde, mais dans la foi en la croix et dans une vie sainte.*

« Le Christ m'a envoyé pour prêcher, non selon les règles de la sagesse humaine, afin de laisser à la croix toute sa puissance. La parole de la croix est folie pour ceux qui périssent; mais, pour ceux qui sont sauvés, c'est la vertu de Dieu; car il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages et je réprouverai la prudence des prudents. Où est le sage? où est le docteur? où est le savant du siècle? Dieu n'a-t il pas changé en folie la sagesse de ce monde? Comme le monde n'a pas profité de la sagesse divine pour connaître Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. Les Juifs demandent des miracles; les Grecs cherchent la sagesse; pour nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les gentils; mais, pour ceux qui sont appelés, Juifs ou Grecs, le Christ, vertu et sagesse de Dieu (I. *Cor.* I).... Que personne ne s'y trompe : Si quelqu'un d'entre vous croit être sage, qu'il devienne insensé pour le monde, afin d'être sage; car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. Il est écrit : Vous confondrez les sages dans leur sagesse.... Le Seigneur connaît les pensées des sages; il sait qu'elles ne sont que folie (I. *Cor.* III). »

LXX. — *Il faut obéir à ses parents.*

« Mes enfants, dit saint Paul aux Éphésiens, obéissez à vos parents, car cela est juste. Le premier précepte, dans l'ancienne loi, est celui-ci : Honore ton père et ta mère, afin d'être béni et de vivre longtemps sur la terre (VI). »

LXXI. — *Les parents doivent traiter leurs enfants avec douceur.*

« Et vous parents, continue l'apôtre, n'excitez pas le courroux de vos enfants; mais nourrissez-les dans la discipline et dans la crainte du Seigneur (*Ibid.*). »

LXXII. — ***Servos, cum crediderint, plus dominis carnalibus servire debere.***

In epistola Pauli ad Ephesios : « Servi, obedite dominis carnalibus cum metu et tremore et in simplicitate cordis vestri sicut Christo, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed quasi servi Dei. »

LXXIII. — ***Item dominos mitiores esse debere.***

Item illic : « Et vos, domini, eadem facite ad eos, laxantes iracundiam, scientes quia et vester et ipsorum dominus est in cœlis, et exceptio personarum non est in illo. »

LXXIV. — ***Viduas probatas quasque honorandas.***

In epistola Pauli ad Timotheum prima : « Viduas honora quæ vere sunt viduæ. Quæ autem delicata est vidua, vivens mortua est. » Et iterum : « Juniores autem viduas præteri. Cum enim delicatæ fuerint, in Christo nubere volunt, habentes judicium, quoniam primam fidem reprobaverunt. »

LXXV. — ***Suorum, et maxime fidelium, curam plus unumquemque habere debere.***

Apostolus ad Timotheum prima : « Si quis autem suorum, et maxime domesticorum, non agit curam, fidem denegat, et est deterior infideli. »

De hoc ipso apud Esaiam : « Si videris nudum, vesti, et domesticos seminis tui non despicias. »

De quibus domesticis in Evangelio dictum est : « Si patremfamilias dixerunt Beelzebud, quanto magis domesticos ejus. »

LXXII. — *Les esclaves appelés à la foi doivent être plus fidèles à leurs maîtres.*

« Serviteurs, obéissez à vos maîtres charnels avec crainte et respect, dans la simplicité de votre cœur, comme vous obéissez au Christ. N'attendez pas qu'ils aient l'œil sur vous, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux hommes; mais soyez les serviteurs de Dieu (*Ibid.*). »

LXXIII. — *Les maîtres doivent-être pleins de douceur.*

« Et vous, maîtres, agissez de même avec vos serviteurs: évitez la colère; sachez que votre maître et le leur réside dans le Ciel, et qu'auprès de lui, il n'y a pas acception de personnes (*Ibid.*). »

LXXIV. — *On doit honorer les veuves vertueuses.*

Saint Paul écrit à Timothée : « Honorez les veuves qui sont véritablement veuves. Celle qui veut vivre dans la délicatesse est morte quoiqu'elle paraisse vivante.... Ne vous occupez pas de celles qui sont jeunes; car après avoir été infidèles au Christ elles veut rentrer dans les liens du mariage. Leur faute est grave, puisqu'elles oublient leurs premiers engagements (I. *Tim.* v). »

LXXV. — *Chacun doit s'occuper des siens et surtout des fidèles.*

« Si quelqu'un ne s'occupe pas des siens, surtout des membres de sa famille, il renie la foi et devient pire qu'un infidèle (*Ibid.*). »

« Si vous voyez un homme nu, dit Isaïe, revêtez-le et ne méprisez pas votre propre sang (LVIII). »

« S'ils ont appelé le père Béelzébub, dit Jésus-Christ dans son Évangile, comment traiteront-ils les membres de sa famille (*Mat.* x)? »

LXXVI. — *Majorem natu non temere accusandum.*

Ad Timotheum prima : « Adversus majorem natu accusationem ne receperis. »

LXXVII. — *Peccantem publice objurgandum.*

In epistola Pauli ad Timotheum prima : « Peccantes coram omnibus corripe, ut et cæteri metum habeant. »

LXXVIII. — *Cum hæreticis non loquendum.*

Ad Titum : « Hæreticum hominem post unam correptionem devita, sciens quoniam perversus est hujusmodi et peccat et est a semetipso damnatus. »

De hoc ipso in epistola Joannis : « Ex nobis exierunt, sed non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum. »

Item ad Timotheum secunda : « Sermo eorum ut cancer serpit. »

LXXIX. — *Innocentiam fidenter petere et impetrare.*

In epistola Joannis : « Si cor nostrum nos non reprehendat, fiduciam habemus ad Deum, ut quodcumque petierimus accipiemus ab eo. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. »

Item in psalmo XXIII. « Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde. »

LXXX. — *Nihil licere diabolo in hominem, nisi Deus permiserit.*

In evangelio *kata* Joannem dixit Jesus : « Nullam haberes potestatem adversus me, nisi data tibi esset desuper. »

LXXVI. — *On ne doit pas accuser un prêtre témérairement.*

Ce sont les paroles de saint Paul à Timothée : « N'écoutez pas les accusations portées légèrement contre un prêtre (v). »

LXXVII. — *On doit reprendre les pécheurs publics.*

« Reprenez les pécheurs devant tous les fidèles, dit encore l'apôtre, afin que les autres craignent (*Ibid.*). »

LXXVIII. — *On ne doit pas converser avec les hérétiques.*

« Après avoir repris un hérétique, évitez-le. Sachez que c'est un homme pervers, qu'il pèche et qu'il se condamne lui-même (*Tit.* III). »

« Ils sont sortis d'au milieu de nous, dit saint Jean, en parlant des hérétiques; mais ils ne furent jamais des nôtres. S'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés avec nous (I. *Joan.* II). »

« Leur parole se glisse et se propage comme un cancer (II. *Tim.* II). »

LXXIX. — *Nous devons demander l'innocence avec la certitude de l'obtenir.*

« Si notre cœur ne nous adresse aucun reproche, ayons confiance en Dieu, et tout ce que nous demanderons nous l'obtiendrons (I. *Joan.* III). »

Le Seigneur dit dans l'Évangile : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu (*Mat.* V). »

« Qui montera à la montagne du Seigneur? Qui prendra place dans son sanctuaire? Celui dont les mains sont innocentes et qui a le cœur pur (*Psal.* XXIII). »

LXXX. — *Le démon n'a aucun pouvoir sur l'homme à moins que Dieu ne le permette.*

Le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : « Tu n'aurais contre moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut (*Joan.* XIX). »

Item in *Basileion* tertio : « Et excitavit Dominus satanam ipsi Salomoni. »

Item in Job prius Deus permisit, et tunc diabolo licuit. »

Et in Evangelio Dominus ante permisit, dicendo Judæ : « Quod facis fac celerius. »

Item apud Salomonem in Proverbiis : « Cor regis in manu Dei. »

LXXXI. — *Mercedem mercenario cito reddendam.*

In Levitico : « Non dormiet merces mercenarii tui apud te usque in mane. »

LXXXII. — *Non augurandum.*

In Deuteronomio : « Non ominemini, neque auguremini. »

LXXXIII. — *Cirrum in capite non habendum.*

In Levitico : « Non facietis cirrum ex coma capitis vestri. »

LXXXIV. — *Non vellendum :*

« Non corrumpetis effigiem barbæ vestræ. »

LXXXV. — *Surgendum cum episcopus et presbyter veniat.*

In Levitico : « A facie senioris exsurges, et honorabis personam presbyteri. »

LXXXVI. — *Schisma non faciendum, etiamsi in una fide et in eadem traditione permaneat qui recedit.*

In Ecclesiastico apud Salomonem : « Scindens ligna periclitabitur in eis, si exciderit ferrum. »

Item in Exodo : « In domo una comedetur, non ejicietis de domo carnem foras. »

Item in psalmo CXXXII. « Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. »

Au troisième livre des Rois : « Le Seigneur excita Satan contre Salomon (II). »

Le démon n'agit contre Job qu'autant que Dieu le lui permet.

Dans l'Évangile le Seigneur dit à Judas : « Ce que tu dois faire, fais le de suite (*Joan.* XIII). »

Dans les Proverbes : « Le cœur du roi est dans la main de Dieu (XXI). »

LXXXI. — ***Payez à l'ouvrier son salaire.***

« Ne laissez pas dormir chez vous, jusqu'au lendemain matin, l'argent du mercenaire (*Lev.* XIX). »

LXXXII. — ***Ne consultez pas les augures.***

Le Deutéronome le défend en termes formels : « N'interrogez ni les oracles, ni les augures (XVIII). »

LXXXIII. — ***N'arrangez pas vos cheveux en forme de couronne*** (***Lev.*** XIX). »

LXXXIV. — ***N'arrachez pas votre barbe*** (***Ibid.*** XIX).

LXXXV. — ***On doit se lever devant les personnes respectables.***

« Levez-vous devant le vieillard et honorez sa personne (*Ib.* VI). »

LXXXVI. — ***On ne doit pas faire de schisme, quand bien même, en se séparant de l'Église, on resterait dans la même foi et la même tradition.***

« Celui qui fend du bois sera blessé si le fer lui échappe des mains (*Eccl.*, X). »

« L'agneau sera mangé dans une seule maison ; vous n'en jetterez dehors aucune partie (*Ex.*, XII) ».

« Qu'il est doux, qu'il est agréable pour des frères d'habiter ensemble (*Psal.*, XXXII) ! »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Qui non est mecum adversus me est, et qui mecum non colligit spargit. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi, ut id ipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata, sitis autem compositi in eodem sensu et in eadem sententia. »

Item in psalmo LXVII. « Deus qui inhabitare facit unanimes in domo. »

LXXXVII. — *Fideles simplices cum prudentia esse debere.*

In evangelio *kata* Matthæum : « Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. » Et iterum : « Vos estis sal terræ. Si autem sal infatuatum fuerit, in quo salietur? Ad nihil valet nisi ut projiciatur foras et conculcetur ab hominibus. »

LXXXVIII. — *Fratrem non circumveniendum.*

In epistola Pauli ad Thessalonicenses prima : « Non circumvenire in negotio fratrem suum; quia ultor est Deus de his omnibus. »

LXXXIX. — *Subito venire finem mundi.*

Inquit apostolus : « Dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. Cum dixerint pax et firmitas, tunc illis repentinus adveniet interitus. » Item in Actibus Apostolorum : « Nemo potest cognoscere tempus aut tempora quæ pater posuit in sua potestate. »

XC. — *Uxorem a viro non recedere, aut si recesserit innuptam manere.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Iis autem quæ nupserunt præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non

« Celui qui n'est pas avec moi, dit Jésus-Christ est contre moi, et celui qui ne recueille pas avec moi dissipe (*Matt.*, XII). »

« Je vous en supplie, mes frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayez tous la même croyance; qu'il n'y ait pas de schisme parmi vous; persévérez dans le même sentiment et dans la même foi (I. *Cor.*, I). »

« C'est Dieu qui réunit dans la même maison ceux qui professent la même doctrine (*Psal.*, LXVII). »

LXXXVII. — *Les chrétiens doivent unir la simplicité à la prudence.*

« Soyez prudents comme des serpents, a dit Jésus-Christ, et simples comme des colombes. (*Mat.*, X).... Vous êtes le sel de la terre ; si le sel s'affadit, de quoi se servira-t-on pour saler ? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds (*Ibid.*, X). »

LXXXVIII. — *On ne doit pas tromper son frère.*

Saint Paul écrit aux Thessaloniciens : « Ne trompez pas vos frères dans les relations que vous avez avec eux; car Dieu se charge de les venger (I, *Thess.*, V). »

LXXXIX. — *La fin du monde arrivera subitement.*

« Le jour du Seigneur arrivera comme un voleur pendant la nuit. Alors que les hommes se croiront en paix et en sécurité, ils seront surpris par la mort. (I. *Thess.*, IV). Personne ne peut connaître le temps et les moments dont le Père possède seul le secret (*Act.*, I). »

XC. — *L'épouse ne doit pas quitter son époux*; *si elle le fait, elle ne peut pas contracter un second mariage.*

Saint Paul parle ainsi aux Corinthiens : « A ceux qui sont mariés, je dis, — et ce précepte est celui du Seigneur et non le

separari, si autem recesserit, manere innuptam, aut reconciliari viro, et virum uxorem non dimittere. »

XCI. — *Tantum unumquemque tentari quantum potest sustinere.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Tentatio vos non occupabit, nisi humana. Fidelis autem Deus, qui non patietur vos tentari super quod potestis, sed faciet cum tentatione etiam evadendi facultatem, ut possitis tolerare. »

XCII. — *Non quicquid licet esse faciendum.*

Paulus in epistola ad Corinthios prima : « Omnia licent, sed non omnia expediunt. Omnia licent, sed non omnia ædificant. »

XCIII. — *Prædictum quod hæreses futuræ essent.*

In epistola Pauli ad Corinthios prima : « Oportet et hæreses esse, ut probati manifesti sint in vobis. »

XCIV. — *Cum timore et honore eucharistiam accipiendam.*

In Levitico : « Anima autem quæcumque manducaverit ex carne sacrificii salutaris quod est Domini, et immunditia ipsius super ipsum est, peribit anima illa de populo suo. »

Item ad Corinthios prima : « Quicumque ederit panem aut biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. »

XCV. — *Bonis convivendum, malos autem vitandos.*

Apud Salomonem in Proverbiis : « Ne adduxeris impium in habitaculum justorum.

Item apud eumdem in Ecclesiastico : « Viri justi sint tibi convivæ. »

mien — qu'ils ne doivent pas se séparer. Si l'épouse quitte son mari, elle doit ou vivre seule ou se réconcilier avec lui. Le mari ne doit pas renvoyer son épouse (I. *Cor.*, VII). »

XCI. — *L'épreuve est toujours proportionnée à nos forces.*

« Les épreuves que vous avez supportées, dit saint Paul, sont inséparables de la vie humaine. Dieu est fidèle à ses promesses : il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces; mais il adoucira l'épreuve afin que vous puissiez la supporter (I. *Cor.*, X). »

XCII. — *On ne doit pas faire tout ce qui est permis.*

« Tout cela est permis, disait saint Paul, mais tout n'est pas avantageux ; tout cela est permis, mais tout n'édifie pas (*Ibid.*, VI). »

XCIII. — *Les hérésies ont été prédites.*

« Il faut qu'il y ait des hérésies, afin que les vrais fidèles soient manifestés parmi vous (*Ibid.*, XI). »

XCIV. — *On doit recevoir l'Eucharistie avec respect et honneur.*

« Toute personne qui participera au sacrifice du Seigneur avec une âme souillée sera mise à la mort (*Lev.*, VII). »

« Quiconque mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement sera coupable d'un attentat contre le corps et le sang de Jésus-Christ (I. *Cor.*, XI). »

XCV. — *On doit s'unir aux bons et éviter les méchants.*

N'introduisez pas l'impie dans la demeure des justes (*Prov.*, III). »

« Choisissez vos convives parmi les hommes justes (*Eccles.*, IX). »

Et iterum : « Amicus fidelis medicamentum vitæ et immortalitatis. »

Item illic : « Longe abesto ab homine potestatem habente occidendi, et non suspicaberis timorem. »

Item iilic : « Beatus qui invenit amicum verum, et qui enarrat justitiam auri audienti. »

Item illic : « Sepi aures tua spinis, et noli audire linguam nequam. »

Item in psalmo XVII : « Cum justo justificaberis, et cum viro innocente innocens eris et cum perverso perversus eris. »

Item in epistola Pauli ad Corinthios prima : « Corrumpunt ingenia bona confabulationes pessimæ. »

XCVI. — *Factis, non verbis, operandum.*

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Noli citatus esse in lingua tua, et inutilis et remissus in operibus tuis. »

Et Paulus ad Corinthios prima : « Non in sermone est regnum Dei, sed in virtute. »

Item ad Romanos : « Non auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Qui fecerit et sic docuerit maximus vocabitur in regno cœlorum. »

Item illic : « Omnis qui audit verba mea et facit ea, similabo eum viro sapienti qui ædificavit domum suam super petram. Descendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti, et impegerunt in domum illam, et non cecidit. Fundata enim fuit super petram. Et omnis qui audit verba mea, et non facit ea, similabo eum viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam. Descendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti, et impegerunt in domum illam, et cecidit, et facta est ruina ejus magna. »

XCVII. — *Et ad fidem et ad consecutionem properandum.*

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Ne tardes converti ad Deum, et ne differas de die in diem. Subito enim venit ira illius. »

« Un ami fidèle embellit et prolonge l'existence (*Ibid.*, VI). »

« Vivez éloigné de l'homme qui a le pouvoir de tuer, et vous ignorerez la crainte (*Ibid.*, IX). »

« Bienheureux celui qui a trouvé un ami véritable, et qui peut lui confier ses secrets (*Ibid.*, XXV). »

« Fermez vos oreilles avec des épines, et n'écoutez pas la langue du méchant (*Ibid.*, XXVIII). »

« Vous serez juste avec le juste, innocent avec l'innocent, pervers avec le pervers (*Psal.*, XVII). »

« Les mauvais discours corrompent les bons caractères (I. *Cor.*, XV). »

XCVI. — *On doit agir et non parler.*

« Ne soyez pas prompt en paroles, et relâché dans vos actes (*Eccles.*, IV). »

« Le royaume de Dieu n'est pas dans les paroles, mais dans la vertu. (I. *Cor.*, IV). »

« Pour être juste auprès de Dieu, il ne suffit pas d'entendre la loi, il faut encore l'accomplir (*Rom.*. II). »

« Celui qui accomplit la loi et qui l'enseigne sera le plus grand dans le royaume des cieux (*Mat.*, V). »

« Celui qui écoute mes paroles et qui les met en pratique, je le comparerai à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre. La pluie tombe, les fleuves débordent, les vents soufflent, ils se précipitent sur la maison, mais elle ne tombe pas, parce qu'elle est bâtie sur la pierre. Tout homme qui entend mes paroles et qui ne les accomplit pas ressemble à un insensé qui bâtit sa maison sur le sable. La pluie tombe, les fleuves débordent, les vents soufflent, ils se précipitent sur la maison, et elle tombe, et ses ruines s'étendent au loin (*Ibid.*, VII). »

XCVII. — *On doit se hâter d'acquérir la foi.*

« Ne différez pas de vous convertir au Seigneur, et ne retardez pas de jour en jour ; car sa colère arrive sur-le-champ (*Eccles.*, V). »

XCVIII. — *Catechumenum peccare jam non debere.*

In epistola Pauli ad Romanos: « Faciamus mala dum veniunt bona, quorum condemnatio justa est. »

XCIX. — *Judicium secundum tempora futurum, vel æquitatis ante legem, vel legis post Moysen.*

Paulus ad Romanos: « Quotquot sine lege peccaverunt, sine lege peribunt. Et quotquot in lege peccaverunt, sine legem et judicabuntur. »

C. — *Gratiam Dei gratuitam esse debere.*

In Actibus Apostolorum : « Pecunia tua tecum sit in perditione, quia existimasti gratiam Dei per pecuniam possideri. »

Item in Evangelio : « Gratis accepistis, gratis date. » Item illic : « Domum Patris mei domum fecistis negotiationis, et domum orationis vos fecistis speluncam latronum. »

Item apud Esaiam : « Qui sititis, vadite ad aquam ; et quotquot non habetis pecuniam, euntes emite, et bibite sine pecunia. »

Item in Apocalypsi : « Ego α et ω iniiium et finis. Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis. Qui vicerit possidebit ea et eorum hæreditatem, et ero ejus Deus, et ille erit mihi filius. »

CI. — *Spiritum Sanctum in igne frequenter apparuisse.*

In Exodo: « Et mons Sina fumabat totus, quoniam descenderat Deus in eum in igne. »

XCVIII. — *Un catéchumène ne doit pas retomber dans le péché.*

Il en est qui disent : « Faisons le mal pendant que le bien nous arrive. La condamnation de ces hommes est juste (*Rom.*, III). »

XCIX. — *Le jugement aura lieu selon le temps. Ceux qui ont précédé Moïse seront jugés d'après la loi naturelle ; ceux qui l'ont suivi, d'après la loi écrite.*

« Ceux qui ont péché sans la loi, dit saint Paul, seront jugés sans elle ; ceux qui auront péché avec la loi, seront condamnés par elle (*Rom.*, II). »

C. — *La grâce de Dieu est gratuite.*

Pierre parle ainsi à Simon : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as pensé que la grâce de Dieu pouvait s'acheter (*Act.*, VIII). »

Jésus dit à ses apôtres : « Vous avez reçu pour rien, donnez pour rien. (*Mat.*, X).... Vous avez fait de la maison de mon Père, dit-il aux Juifs, une maison de négoce (*Ibid.*). »

Dans Isaïe : « Vous qui avez soif, courez à la fontaine ; vous qui n'avez pas d'argent, approchez, venez boire pour rien cette eau vivifiante (LV). »

Dans l'Apocalypse : « Je suis l'alpha et l'oméga, dit le Seigneur, le commencement et la fin. Je donnerai gratuitement, à celui qui a soif, l'eau de la source de vie. Celui qui remportera la victoire possédera tous ces biens : je serai son Dieu et il sera mon fils (II). »

CI. — *Le Saint-Esprit a fréquemment apparu sous forme de feu.*

« Le mont Sinaï fumait tout entier, parce que le Seigneur y était descendu au milieu du feu (*Ex.*, XIX). ».

Item in Actibus Apostolorum : « Et factus est subito de cœlo sonus quasi ferretur flatus vehemens, et implevit totum illum locum in quo erant sedentes. Et visæ sunt illis linguæ divisæ quasi ignis, qui et insedit in unumquemque illorum ; et impleti sunt omnes Spiritu Spiritu. »

Item in sacrificiis quæcumque accepta habebat Deus, descendebat ignis de cœlo, qui sacrificata consumeret.

In Exodo : « In flamma ignis apparuit angelus Domini de rubo. »

CII. — *Correptionem bonos quosque libenter audire debere.*

Apud Salomonem in Proverbis : « Qui corripit impium, odietur ab eo. Corripe sapientem, et diliget te. »

CIII. — *A multiloquentia temperandum.*

Apud Salomonem : « Ex multiloquentia non effugies peccatum, parcens autem labiis sensatus eris. »

CIV. — *Non mentiendum.*

« Abominatio est Domino labia mendacia. »

CV. — *Frequenter emendandos qui delinquunt in domestico ministerio.*

In Salomone : « Qui parcit baculo, odit filium. » Et iterum : « Ne destiteris parvulum emendando. »

CVI. — *Injuria accepta patienliam tenendam, et ultionem Deo relinquendam.*

« Ne dixeris : ulciscar me de inimico meo, sed sustine Dominum ut tibi auxilio sit. »

Item alibi : « Mihi vindicta ego retribuam, dicit Dominus. »

« Item apud Sophoniam : « Exspecta me, dicit Dominus, in die resurrectionis meæ in testimonium : quoniam judicium meum ad congregationes gentium, ut excipiam reges et effundam super eos iram meam. »

« Tout à coup, on entendit dans le ciel un bruit semblable à celui de la tempête, et il remplit la maison où les apôtres étaient réunis. Des langues de feu parurent, se divisèrent, s'arrêtèrent sur chacun d'eux, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit (*Act.* II). »

Lorsque Dieu agréait un sacrifice, le feu descendait du ciel et consumait les victimes.

Dans l'Exode, nous voyons l'ange du Seigneur apparaître au milieu d'un buisson enflammé (*Ex.*, III).

CIII. — ***Les bons doivent écouter volontiers les reproches.***

Salomon dit dans les proverbes : « Celui qui reprend l'impie sera haï par lui; reprenez le sage et il vous aimera (IX). »

CIV. — ***Évitez de parler beaucoup.***

« Si vous parlez beaucoup, vous n'éviterez pas le péché. Si vous parlez peu, vous serez sage (*Prov.*, X). »

CIV. — ***Ne mentez pas.***

« Car Dieu a en horreur les lèvres menteuses (XII). »

CV. — ***Ceux qui manquent à leur devoir doivent être fréquemment corrigés.***

« Celui qui n'use pas de la verge hait son fils. (*Prov.*, XII).... Corrigez sans cesse votre enfant (XIII). »

CVI. — ***Si vous êtes victime d'une injustice, soyez patient et laissez à Dieu le soin de vous venger.***

« Ne dites pas : Je me vengerai de mon ennemi; mais attendez que le Seigneur vienne à votre secours (*Prov.*, XIX). »

« A moi est la vengeance, dit le Seigneur, c'est moi qui punirai (*Deut.*, XXXI). »

« Attendez, dit le Seigneur : Je me lèverai et je rendrai justice. Ma sentence atteindra tous les peuples; je frapperai les rois, et je répandrai sur eux ma colère (*Soph*, III). »

CVII. — *Non detrahendum.*

Apud Salomonem in Proverbiis : « Noli diligere detrahere, ne extollaris. »

Item in psalmo XLIX : « Sedens adversus fratrem tuum detrahebas, et adversus filium matris tuæ ponebas scandalum. »

Item in epistola Pauli ad Colossenses: « De nullo male loqui, nec litigiosos esse. »

CVIII. — *Non esse proximo insidiandum.*

Apud Salomonem in Proverbiis: « Qui fodit foveam proximo suo ipse incidet in eam. »

CIX. — *Infirmos visitandos.*

Apud Salomonem in Ecclesiastico : « Ne pigriteris visitare infirmum. Ex his enim in dilectione firmaberis. »

Item in Evangelio : « Infirmus fui, et visitastis me ; in carcere fui, et venistis ad me. »

CX. — *Susurrones maledictos esse.*

In Ecclesiastico apud Salomonem : « Susurro et bilinguis maledictus. Multos enim turbabit pacem habentes. »

CXI. — *Sacrificia malorum acceptabilia non esse.*

Apud eumdem : « Dona iniquorum non probat Altissimus. »

CXII. — *Gravius judicari de his qui in sæculo plus habuerunt potestatis.*

Apud Salomonem : « Judicium durissimum in his qui præsunt fiet. Exiguo enim conceditur misericordia, potentes autem potenter tormenta patientur. »

Item in psalmo secundo : « Et nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram. »

CVII. — *Évitez de mal parler du prochain.*

« Ayez en horreur la médisance et l'orgueil (*Prov.*, XIII). »

« Vous vous éleviez contre votre frère et vous le poursuiviez de vos injures; vous dressiez des embûches au fils de votre mère (*Psal.*, XLIX). »

Saint Paul écrivait à Tite : « Ne parlez mal de personne; évitez les disputes (III). »

CVIII. — *On ne doit pas dresser des embûches au prochain.*

« Celui qui creuse une fosse pour son frère y tombera lui-même (*Prov.*, XXVI). »

CIX. — *Visitez les malades.*

« Hâtez-vous de visiter les malades; par là, vous serez aimé de tout le monde (*Eccles.*, VII). »

Jésus a dit : « J'ai été malade et vous m'avez visité; j'ai été en prison et vous êtes venus à moi (*Mat.*, XXV). »

CX. — *Les médisants sont maudits de Dieu.*

« Le médisant, l'homme à la langue double, est maudit, car il sème le trouble là où règnait la paix (*Eccles.*, XXVIII). »

CXI. — *Dieu n'agrée pas les sacrifices des méchants.*

« Le Seigneur, dit Salomon, n'accueille pas les dons offerts par les impies (*Ibid.*, XXXIV). »

CXII. — *Les puissants du siècle seront jugés plus sévèrement que les autres.*

« Ceux qui sont placés à la tête des autres, dit Salomon, seront jugés avec sévérité. Les petits obtiendront miséricorde, mais les grands seront sévèrement châtiés (*Sap.*, III). »

« Et maintenant, ô rois, comprenez; instruisez-vous, ô juges de la terre (*Psal.*, II). »

CXIII. — *Viduam et pupillos protegi oportere.*

Apud Salomonem : « Esto pupillis misericors ut pater, et pro viro matri illorum; et eris velut filius Altissimi, si obedieris. »

Item in Exodo : « Omnem viduam et orphanum non vexabitis. Si autem vexaveritis eos, et vociferantes exclamaverint ad me, exaudiam exclamationes eorum, et irascar animo in vobis, et perimam vos gladio; et erunt conjuges vestræ viduæ, et filii vestri orphani.

Item apud Esaiam : « Judicate pupillo, et justificate viduam, et venite disputemus, dicit Dominus. »

Item apud Job: « Conservavi egenum de manu potentis, et pupillo cui non erat adjutor auxiliatus sum. Os viduæ benedixit me. »

Item in psalmo LXVII : « Patris orphanorum et judicis viduarum. »

CXIV. — *Dum in carne est quis exomologesin facere debere.*

In psalmo quinto: « Apud inferos autem quis confitebitur tibi? »

Item in psalmo XXIX : « Numquid exomologesin faciet tibi pulvis? »

Item alibi exomologesin faciendam : « Malo pœnitentiam peccatoris quam mortem. »

Item apud Hieremiam: « Hæc dicit Dominus : Numquid qui cadit non surget, aut qui avertitur non convertetur? »

CXV. — *Adulationem perniciosam esse.*

Apud Esaiam : « Qui vos felices dicunt in errorem vos mittunt, et semitas pedum vestrorum turbant. »

CXIII. — *On doit protéger les veuves et les orphelins.*

« Soyez, pour les orphelins, miséricordieux comme un père ; protégez leur mère, comme si vous étiez son époux. En accomplissant ce précepte, vous deviendrez fils du Très-Haut (*Eccles.*, IV). »

« N'exercez pas de vexations contre la veuve et l'orphelin, dit le Seigneur : si vous le faites, et s'ils crient vers moi, je les écouterai, je m'irrterai contre vous, je vous exterminerai par le glaive, et vos épouses seront veuves et vos enfants orphelins (*Ex.*, XXII). «

Dans Isaïe : « Rendez justice à l'orphelin et à la veuve, puis venez et plaidez votre cause devant moi, dit le Seigneur (1). »

« J'ai défendu, disait Job, l'indigent contre la main du riche ; j'ai prêté mon appui à l'orphelin délaissé ; les bénédictions de la veuve sont arrivées jusqu'à moi (XXIX). »

« Le Seigneur est le père des orphelins et le juge des veuves (*Psal.*, LXVII). »

CXIV. — *C'est dans cette vie qu'il faut confesser le Seigneur.*

« Dans les enfers qui vous rendra témoignage ? (*Psal.*, V) »

« La poussière pourra-t-elle proclamer vos grandeurs ? (*Psal.* XXIX) »

« J'aime mieux le retour du pécheur que sa mort, dit le Seigneur. »

« Celui qui tombe ne se relèvera-t-il pas ? Celui qui s'éloigne ne reviendra-t-il pas (*Jer.*, VIII). »

CXV. — *La flatterie est pernicieuse.*

« Ceux qui vous proclament heureux vous induisent en erreur et dressent des piéges sous vos pas (*Is.*, III). »

CXVI. — *Plus ab eo diligi Deum cui in baptismo plura peccata dimittuntur.*

In evangelio *kata* Lucam : « Cui plus dimittitur, plus diligit; et cui minus dimittitur, modicum diligit. »

CXVII. — *Fortem congressionem esse adversus diabolum, et ideo fortiter nos stare debere, ut possimus vincere.*

In epistola Pauli ad Ephesios : « Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et principes hujus mundi et harum tenebrarum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. Propter hoc iuduite arma Dei, ut possitis resistere in die nequissimo, et cum omnia perfeceritis, stetis accincti lumbos vestros in veritate evangelii, induentes loricam justitiæ, et calceati pedes in præparatione evangelii pacis, in omnibus assumentes scutum fidei, in quo possitis omnia igne jacula nequissimi exstinguere et galeam salutis assumere et gladium Spiritus, qui est verbum Dei. »

CXVIII. — *Item de antichristo, quod in hominem veniat.*

Apud Esaiam : « Hic homo qui concitat terram, commovet reges, qui ponit orbem terræ totum desertum. »

CXIX. — *Grave fuisse jugum legis, quod a nobis abjectum est, et leve esse jugum Domini, quod a nobis susceptum est.*

In psalmo secundo : « Ad quid tumultuatæ sunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terræ et principes congregati sunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum eorum. »

Item in evangelio *kata* Matthæum : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos requiescere faciam.

CXVI. — ***Plus Dieu nous fait miséricorde et plus nous devons l'aimer.***

« Celui qui reçoit le pardon de beaucoup de péchés, dit le Sauveur, aime davantage; celui qui a moins de péchés pardonnés aime moins (*Luc.*, VII). »

CXVII. — ***Nous devons lutter avec courage contre le démon.***

« Ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, dit l'apôtre, mais contre les princes et les puissance de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice qui peuplent les régions de l'air. Revêtez-vous donc de l'armure de Dieu, afin de résister aux jours mauvais. Ceignez vos reins de la vérité évangélique; revêtez-vous de la cuirasse de la justice; placez à vos pieds les préceptes de la loi de grâce; prenez le bouclier de la foi pour repousser les traits enflammés de l'ennemi; ayez sur la tête le casque du salut, et dans votre main le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu (*Eph.*, VI). »

CXVIII. — ***L'antechrist doit paraître sous la forme humaine.***

« C'est, dit Isaïe, l'homme qui agite la terre, soulève les rois, et fait de l'univers une vaste de solitude (XIV). »

CXIX. — ***Le joug de la loi était bien lourd, mais celui du Seigneur est doux et léger; aussi nous avons rejeté le premier et accepté le second.***

« Pourquoi les nations ont-elles frémi? pourquoi les peuples ont-ils enfanté de vains complots? Les rois de la terre se sont levés, les princes se sont réunis contre le Seigneur et son Christ. Brisons leurs chaînes, ont-ils dit; rejetons loin de nous le joug qu'ils veulent nous imposer (*Psal.*, II). »

Dans saint Matthieu : « Venez à moi, dit Jésus-Christ, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.

Tollite jugum meum super vos, et discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum bonum est, et onus meum leve est. »

Item in Actibus Apostolorum : « Visum est Sancto Spiritui et nobis nullam vobis imponere sarcinam quam ista quæ ex necessitate sunt, abstinere vos ab idololatriis et sanguinis effusione et fornicatione. Et quæcumque vobis fieri non vultis, aliis ne feceritis. »

CXX. — *Orationibus insistendum.*

In epistola Pauli ad Colossenses : « Instate orationi, vigilantes in ea. »

Item in psalmo primo : « Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte. »

Prenez mon joug sur vos épaules; apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes; car mon joug est doux et mon fardeau léger (*Mat.*, XI). »

Dans les Actes : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre fardeau que les prescriptions tout à fait nécessaires : de vous abstenir de l'idolâtrie, de l'effusion du sang et de la fornication. Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes (*Act.*, XV). »

CXX. — *Persévérez dans la prière.*

« Appliquez-vous à la prière, dit saint Paul, consacrez-lui vos veilles (*Colos.*, IV). »

« Heureux l'homme, dit le Psalmiste, qui aime la loi du Seigneur et qui en fait jour et nuit le sujet de ses méditations (1). »

FIN DES TÉMOIGNAGES

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

**

TOURS, IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.